

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

12 janvier 1981

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 12 janvier 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

1/1/81 Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 22 décembre 1980, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2/1/81 Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

33A. Délégation de M. le Maire et de MM. Roger Prince et Marcel Joyal à Montréal le 15 janvier 1981.

ADOPTÉ

3/1/81 Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 20 décembre 1980 au 3 janvier 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$594,757.86.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés.

ADOPTÉ

4/1/81 Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les mutations de propriétés portant les numéros 10571 à 10611 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

5/1/81 Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville soit autorisé à administrer le projet de 33 logements réalisé par la Société d'Habitation du Québec dans la Cité de Drummondville en vertu de sa résolution numéro 712-80 en date du 24 septembre 1980.

ADOPTÉ

6/1/81 Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec de conclure conjointement avec la Cité de Drummondville et l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville une convention d'exploitation prévoyant le paiement de subventions à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'aider à défrayer les coûts d'exploitation et d'amortissement des 33 logements construits par la Société d'Habitation du Québec en vertu de sa résolution numéro 712-80 datée du 24 septembre 1980.

ADOPTÉ

7/1/81 Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire, ou à défaut le maire-suppléant, et le conseiller Marcel Joyal soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville la convention concernant l'exploitation de 33 logements construits à Drummondville par la Société d'Habitation du Québec en vertu de sa résolution numéro 712-80 datée du 24 septembre 1980; laquelle convention sera annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (DOCUMENT CLASSE AVEC LES CONTRATS)

ADOPTÉ

8/1/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville s'engage à participer, jusqu'à concurrence de 10%, aux déficits d'exploitation des 33 logements construits à Drummondville par la Société d'Habitation du Québec en vertu de sa résolution numéro 712-80 datée du 24 septembre 1980 et dont l'exploitation est confiée à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville.

ADOPTÉ

9/1/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les personnes suivantes soient nommées membres de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'année 1981:

M. Jean-Paul Généreux  
M. Marcel Joyal  
M. Roger Turcotte, C.A.  
M. Jean-Louis Mondoux  
Mme Yvette Raîche.

ADOPTÉ

10/1/81 Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, soit autorisé à négocier et signer pour et au nom de la Cité une convention avec M. Jean-Pierre Auclair pour l'entretien du dépotoir municipal.

ADOPTÉ

11/1/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville emprunte de son fonds de roulement (règlements nos. 1126, 1231 et 1291) la somme de \$44,000.00 pour payer un terrain (partie du lot 153 du cadastre officiel du Canton de Grantham) acheté de M. J.-Emile Bérard. Cet emprunt sera remboursé sur une période de cinq (5) ans de la manière ci-après indiquée:

\$8,800.00 en 1981  
\$8,800.00 en 1982  
\$8,800.00 en 1983  
\$8,800.00 en 1984  
\$8,800.00 en 1985.

ADOPTÉ

12/1/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres LeMaire, Lachapelle, Noël et Associés soient retenus pour la préparation d'un certificat de piquetage d'une servitude consentie à l'Hydro-Québec pour desservir l'usine Pyrotek Inc. en électricité.

ADOPTÉ

13/1/81

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville devra renouveler une émission d'obligations pour un montant égal au solde en capital qui sera non amorti, soit un montant de \$224,000.00, et renouvelable pour un terme additionnel de 5 ans, lors de l'échéance du 15 avril 1981 (Dossier d'emprunt à long terme du Ministère des Affaires Municipales numéro 67777);

ATTENDU QUE lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU QUE pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

IL EST PAR CONSÉQUENT PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL,  
ET RÉSOLU UNANIMENT:

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente;

QUE demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Cité de Drummondville à emprunter temporairement une somme de \$224,000.00, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de \$800,000.00, datée du 15 avril 1971.

ADOPTÉ

14/1/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Marcel Lefebvre soit engagé au poste de Directeur du Service de la Sécurité Publique de la Cité. M. Marcel Lefebvre sera rémunéré selon la politique salariale des cadres de la Cité (classe XIV, échelon 5).

ADOPTÉ

15/1/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la résolution no. 418/9/70 (tarifs concernant la fourniture de services de protection-incendie) soit abrogée.

ADOPTÉ

16/1/81

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$92,000.00 pour l'achat de machinerie pour le Service des Travaux Publics en 1981.

Montant des achats:	\$84,000.00
Financement et contingences:	8,000.00
Montant TOTAL de l'emprunt:	<u>\$92,000.00</u>

17/1/81

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$140,000.00 pour l'exécution de divers travaux d'égouts et d'aqueduc en 1981.

Montant des travaux:	\$120,000.00
Honoraires professionnels:	6,000.00
Financement et contingences:	14,000.00
Montant TOTAL de l'emprunt:	<u>\$140,000.00</u>

18/1/81

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$252,000.00 pour l'exécution de travaux publics en 1981 sur le territoire de Drummondville, à l'exception de Drummondville-Ouest.

Montant des travaux:	\$206,000.00
Honoraires professionnels:	23,000.00
Financement et contingences:	23,000.00
Montant TOTAL de l'emprunt:	<u>\$252,000.00</u>

19/1/81

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$95,875.00 pour l'exécution de travaux publics en 1981 sur le territoire de Drummondville-Ouest.

Montant des travaux:	\$77,500.00
Honoraires professionnels:	8,750.00
Financement et contingences:	9,625.00
Montant TOTAL de l'emprunt:	\$95,875.00

20/1/81

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$175,000.00 pour l'exécution de travaux d'entretien des édifices municipaux en 1981.

Montant des travaux:	\$143,500.00
Honoraires professionnels:	10,000.00
Financement et contingences:	21,500.00
Montant TOTAL de l'emprunt:	\$175,000.00

21/1/81

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$35,000.00 pour l'installation de compteurs d'eau dans certains commerces et certaines industries à l'intérieur des limites de la Cité en 1981.

Montant des travaux:	\$31,500.00
Financement et contingences:	3,500.00
Montant TOTAL de l'emprunt:	\$35,000.00

22/1/81

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement décrétant une dépense de \$35,000.00 pour la construction d'une passerelle au Parc Woodyatt (P.A.E.C. 2) et prévoyant un emprunt de \$30,500.00 à cette fin.

Montant des travaux:	\$31,250.00
Frais de génie:	3,750.00
	\$35,000.00
Moins montant déjà financé:	7,000.00
Solde à emprunter:	\$28,000.00
Financement et contingences:	2,500.00
Montant TOTAL de l'emprunt:	\$30,500.00

23/1/81

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$50,000.00 pour l'exécution de travaux d'aménagement du Parc Mathieu (P.A.E.C. 2).

Montant des travaux:	\$42,860.00
Frais de génie:	3,440.00
Financement et contingences:	3,700.00
Montant TOTAL de l'emprunt:	\$50,000.00

24/1/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville offre de céder au Club de Golf et Curling Drummondville Inc. l'emprise de l'ancien Chemin du Golf et certains terrains adjacents (parties 128 N.S. et 126 N.S.). M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à négocier avec le Club de Golf & Curling Drummondville Inc. la cession précitée.

ADOPTÉ

25/1/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Majella Croteau, agent de personnel de la Cité, soit autorisé à siéger au Conseil d'Administration du Groupe Local de Concertation de Stratégie d'Emploi Communautaire en remplacement de M. Benoit Laflamme. La présente résolution abroge la résolution no. 355/7/77 par laquelle M. Benoit Laflamme avait été nommé pour représenter la Cité au même poste.

ADOPTÉ

26/1/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité les protocoles d'entente à intervenir avec Les Loisirs St-Jean-Baptiste Inc., Les Loisirs St-Joseph Inc. et Les Loisirs St-Pierre Inc. concernant l'entretien des patinoires extérieures.

ADOPTÉ

27/1/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le prix de vente des terrains situés dans les secteurs P.A.A.T. Phases II et III, soit établi comme suit, savoir:

- Unifamilial détaché: \$1.15 le p.c.
- Unifamilial jumelé ou maison de ville: \$1.00 le p.c.
- Multifamilial: \$0.85 le p.c.

ADOPTÉ

28/1/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité un protocole d'entente à intervenir avec le Carrefour Socio-Culturel de Drummondville Inc.

ADOPTÉ

29/1/81

Il est proposé par le conseiller L. Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les tarifs applicables pour la location des véhicules et équipements d'intervention pour la lutte contre les incendies soient établis comme suit:

TYPE D'ÉQUIPEMENT	TAUX MAXIMUM	
	1ère heure	par heure
Pompe portative (à grand débit)	\$150.00	\$ 75.00
Pompe remorque 500 G.P.M.	\$230.00	\$115.00
Camion-citerne 1500 gallons	\$430.00	\$215.00
Autopompe 500 à 1050 g.i.p.m. avec accessoires	\$750.00	\$375.00
Appareil d'élévation avec accessoires	\$900.00	\$450.00

(Ces tarifs comprennent les services d'un opérateur pour chaque appareil d'intervention incluant la pompe portative à grand débit)

Il est également résolu que ces tarifs soient présentés au Ministre des Affaires Municipales pour approbation et qu'ils soient mis en vigueur dès qu'ils auront été approuvés. La présente résolution abroge à toutes fins que de droit toute résolution antérieure concernant des tarifs établis pour les mêmes fins.

ADOPTÉ

30/1/81 Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Cité de Drummondville accepte la sentence arbitrale concernant la convention collective des policiers-pompiers de Drummondville telle que rendue par le Conseil d'Arbitrage le 27 octobre 1980, et ses amendements précisés par un protocole d'entente entre la Cité et l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité le protocole précité.

ADOPTÉ

31/1/81

Lecture est donnée du règlement No. 1415 concernant les plans d'assurance collective pour les fonctionnaires, les employés et les conseillers de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

32/1/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que Son Honneur le Maire et Messieurs les conseillers Marcel Joyal et Roger Prince soient autorisés à effectuer un voyage à Montréal jeudi le 16 janvier 1981 pour rencontrer un groupe d'hommes d'affaires.

ADOPTÉ

#### Période de questions et renseignements

Suite à une question du conseiller Roger Prince, M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, explique que suite à une entente avec le C.N. des employés municipaux sont chargés du déneigement des traverses à niveau dans le centre-ville. Cette décision a été prise suite à une étude qui a démontré qu'il serait plus onéreux de payer le C.N. pour des travaux qui seraient effectués par ses employés.

Le conseiller Roger Prince demande que les fonctionnaires étudient la possibilité d'obliger par un règlement municipal l'installation de détecteurs de fumée dans toutes les résidences situées dans le territoire de la Cité. Ces appareils peu dispendieux pourraient certainement éviter des catastrophes et spécialement des pertes de vie.

Le conseiller J.-Bruno Smith estime que cette réglementation devrait être obligatoire pour les bâtiments construits depuis plusieurs années.

Le conseiller Marcel Joyal s'interroge sur la responsabilité municipale et sur l'opportunité de légiférer pour obliger les contribuables à installer des détecteurs de fumée.

Le conseiller Jean-Marie Boisvert souhaite que la Cité remette en vigueur un règlement pour rendre obligatoire le ramonage des cheminées et spécialement celles qui sont utilisées pour le chauffage au bois qui redevient de plus en plus populaire à cause de l'augmentation du coût de l'huile et de l'électricité.

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance du Conseil au lundi 26 janvier 1981, à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVÉE!

.....  
*Jean-Paul Benoît*  
Greffier

.....  
*J.P.Benoit*  
Maire

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

26 janvier 1981

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 26 janvier 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

33/1/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 12 janvier 1981, il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

34/1/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

M. Rémi Thibeault, constable et vice-président de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. est invité à prendre un siège à la table du Conseil pour tenir une courte conférence de presse concernant la signature d'ententes acceptées le 20 janvier 1981 et annexées à la sentence arbitrale rendue le 27 octobre 1980 concernant la convention collective de travail des policiers-pompiers de la Cité pour les années 1980 et 1981.

Son Honneur le Maire déclare qu'il est important que la population sache que la Cité et l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. ont conclu une entente à la satisfaction des deux parties concernées. Les conditions salariales accordées aux policiers-pompiers de la Cité sont très avantageuses et les administrateurs municipaux sont convaincus que les contribuables peuvent compter sur les meilleurs services de protection compte tenu de la satisfaction des responsables de ce service.

Le constable Rémi Thibeault estime que tous les membres de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. sont satisfaits des réaménagements opérés dans la nouvelle convention collective et se dit convaincu que les Autorités Municipales peuvent compter sur l'excellence des services de protection.

Son Honneur le Maire et M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, commentent brièvement les augmentations de salaire et de bénéfices marginaux accordées aux membres de l'U.P.D.I. par la nouvelle convention collective. Son Honneur le Maire termine en remerciant tous ceux qui ont travaillé à cette négociation dans un esprit de compréhension et un climat serein.

C O R R E S P O N D A N C E:

- M. Alonzo Malouin, membre du Club Rotary, remercie le Conseil pour l'accueil chaleureux accordé à M. Tibor Grégor, Directeur Rotary International, lors de sa visite récente à l'Hôtel de Ville.
- Me Michel Clair, Député de Drummond et Ministre du Revenu du Québec, accuse réception d'une résolution du Conseil demandant au Ministre de l'Environnement de désigner la Rivière St-François comme zone cible de dépollution en 1981.
- Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par 33 contribuables du quartier St-Pierre qui demandent que le Parc Antonio Lemaire soit conservé comme espace vert.  
Plusieurs conseillers se disent favorables à la conservation de ce parc comme espace vert, même si une étude est en cours concernant la possibilité pour la Cité de revendre certains terrains et certaines bâtisses.
- Le Club de Patinage Artistique à Roulettes de Drummondville Inc. sollicite une subvention pour défrayer les dépenses prévues pour la tenue de compétitions locales et régionales.  
Cette demande sera transmise aux Services Récréatifs et Communautaires pour considération.

35/1/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 31 décembre 1980 au 23 janvier 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$1,097,327.61.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

36/1/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que Son Honneur le Maire soit autorisé à participer à des journées d'étude organisées par la Commission de Police du Québec qui se tiendront à Québec les 22, 23 et 24 février 1981.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire remercie ses collègues et apprécie d'autant plus cette délégation qu'il a été invité à agir comme membre du panel durant cette session d'étude.

37/1/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, ou M. Gérald Lapierre, directeur du service des travaux publics, soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité un certificat de bornage d'une partie de terrain longeant l'aéroport municipal.

ADOPTÉ

38/1/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels de Me Jean Shooner soient retenus pour la rédaction d'un document établissant:

- 1- des servitudes créées par la Cité, affectant une partie du lot 130-332 pour l'installation d'un lampadaire et d'un non-accès;

2- des servitudes consenties par la Commission Scolaire Régionale St-François, savoir:

- A- une servitude de non-accès affectant une partie des lots 128 et 130 du Canton de Grantham;
- B- une autre servitude affectant une partie du lot 130 du Canton de Grantham pour l'installation d'un lampadaire.

Ces servitudes sont plus amplement décrites à une description technique et un plan préparés par Gilles LeMaire, arpenteur-géomètre, le 3 septembre 1980, portant le numéro de répertoire 507-106 et le numéro de minute 4796.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité l'acte notarié concernant ces servitudes. La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 558/9/80.

ADOPTÉ

39/1/81

Le Conseil prend connaissance d'un plan de remplacement portant sur le lot 127-4 et sur une partie des lots 127-1 et 127-1-17 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Pierre Bilo-deau en date du 8 janvier 1981 pour le compte des Placements Denault Inc.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce plan soit accepté.

ADOPTÉ

40/1/81

Attendu que la Cité de Drummondville doit assumer des augmentations de dépenses pour l'opération du dépotoir municipal, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith:

- A) que le taux d'utilisation soit fixé à \$2.50 per capita pour toutes les municipalités qui utiliseront le dépotoir municipal en 1981;
- B) que nonobstant ce qui précède, le taux applicable pour la Ville de Drummondville-Sud soit de \$2.25 per capita; ce taux préférentiel étant justifié à cause d'ententes particulières pour la fourniture de l'eau et le financement de l'usine de traitement d'eau.

ADOPTÉ

41/1/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville achète de Southern Canada Power Co. Ltd. les lots Ptie 184 et Ptie 185 du Quartier Nord de la Ville de Drummondville, tels que décrits à un plan et une description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles Duchesne, lesquels documents sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (DOCUMENT CLASSE DANS LE DOSSIER "HYDRO-QUÉBEC")

La Cité paiera à Southern Canada Power Co. Ltd. la somme de \$12,000.00. Le contrat d'achat rédigé par Me Jacques Lafond, notaire, sera soumis à la Commission Municipale de Québec et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (DOCUMENT CLASSE AVEC LES CONTRATS DE LA CITÉ)

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à l'acquisition précitée.

ADOPTÉ

42/1/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que Son Honneur le Maire ainsi que MM. Marcel Joyal, Roger Prince et Gérald Lapierre soient autorisés à assister au congrès de l'A.Q.T.E. qui se tiendra à Montréal du 25 au 28 février 1981.

ADOPTÉ

43/1/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville accepte le rapport des dépenses effectuées au stade de baseball dans le cadre d'un P.A.E.C., tel que préparé par M. Roger Turcotte, C.A., trésorier de la Cité et directeur général adjoint - services administratifs, et que ledit rapport soit présenté au Ministère des Affaires Municipales pour l'obtention d'une subvention.

ADOPTÉ

44/1/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services de M. Majella Bouchard, agronome-conseil, soient retenus pour la préparation d'un plan d'aménagement paysager du Parc St-Damase.

M. Denis Luneau, architecte, directeur des services techniques, est autorisé à signer pour et au nom de la Cité une convention avec l'agronome-conseil précité et une somme n'excédant pas \$1,000.00 est consentie comme honoraires professionnels.

ADOPTÉ

45/1/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Ruel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la préparation de plans d'éclairage au Parc St-Damase.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Cité une convention avec la firme précitée.

ADOPTÉ

46/1/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, qu'un comité soit formé pour l'étude de projets conjoints avec Celanese Canada Ltée et que les membres dudit comité soient les suivants: MM. Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Lindor Letendre, Claude Boucher et André Paquet.

ADOPTÉ

47/1/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité un protocole avec le Comité d'Implantation d'une Maison de Quartier concernant une subvention de \$6,000.00, payable sur 2 ans, accordée par la Cité pour ce projet.

ADOPTÉ

48/1/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels de Me Jacques Lafond, notaire, soient retenus pour radier les mentions faites au livre de renvoi affectant les immeubles visés par le programme de rénovation urbaine.

ADOPTÉ

49/1/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité de Drummondville prolonge jusqu'au 15 avril 1981 le délai prévu à l'offre d'achat faite en date du 29 octobre 1980 à La Société Immobilière Marathon Limitée (rue St-Damase).

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité un acte de correction concernant l'offre d'achat précitée.

ADOPTÉ

50/1/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité de Drummondville prolonge jusqu'au 15 avril 1981 le délai prévu à l'offre d'achat faite en date du 29 octobre 1980 à Montreal and Atlantic Railway Company (rue St-Damase).

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité un acte de correction concernant l'offre d'achat précitée.

ADOPTÉ

51/1/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité de Drummondville prolonge jusqu'au 15 avril 1981 le délai prévu à l'offre d'échange faite le 29 octobre 1980 avec Canadian Pacific Limitée (rue St-Damase).

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité un acte de correction concernant l'offre d'échange précitée.

ADOPTÉ

52/1/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité un acte de mainlevée préparé par Me Louis Morin, notaire, en faveur de la compagnie Motelin Inc.

ADOPTÉ

53/1/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, soit autorisé à signer une convention avec l'entrepreneur chargé de l'entretien du dépotoir municipal.

ADOPTÉ

54/1/81

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$15,000.00 pour compléter le programme d'amélioration de quartiers St-Joseph--St-Jean-Baptiste.

55/1/81

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$60,000.00 pour l'exécution de travaux d'éclairage et de signalisation sur la rue St-Damase.

56/1/81

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$127,000.00 pour l'exécution de travaux publics en 1981 sur le territoire de Drummondville, à l'exception de Drummondville-Ouest.

57/1/81

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$125,000.00 pour l'exécution de travaux publics en 1981 sur le territoire de Drummondville.

58/1/81

Lecture est donnée du règlement No. 1418 prévoyant l'achat de machinerie pour le Service des Travaux Publics et un emprunt de \$92,000.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1418 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 3 et 4 février 1981.

59/1/81

Lecture est donnée du règlement No. 1419 prévoyant un emprunt de \$140,000.00 pour l'exécution de divers travaux d'égouts et d'aqueduc en 1981 - secteur de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1419 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 3 et 4 février 1981.

60/1/81

Lecture est donnée du règlement No. 1421 prévoyant un emprunt de \$95,875.00 pour l'exécution de travaux publics en 1981 dans le territoire de Drummondville-Ouest.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1421 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 3 et 4 février 1981.

61/1/81

Lecture est donnée du règlement No. 1422 prévoyant un emprunt de \$175,000.00 pour l'entretien des édifices municipaux en 1981.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1422 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 3 et 4 février 1981.

62/1/81

Lecture est donnée du règlement No. 1423 prévoyant un emprunt de \$35,000.00 pour l'installation de compteurs d'eau dans certains commerces et certaines industries à l'intérieur des limites de la Cité en 1981.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1423 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 3 et 4 février 1981.

63/1/81

Lecture est donnée du règlement No. 1424 décrétant une dépense de \$35,000.00 pour la construction d'une passerelle au Parc Woodyatt (P.A.E.C. 2) et un emprunt de \$30,500.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1424 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 10 et 11 février 1981.

64/1/81

Lecture est donnée du règlement No. 1425 prévoyant un emprunt de \$50,000.00 pour l'aménagement du Parc Mathieu (P.A.E.C. 2).

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1425 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 10 et 11 février 1981.

65/1/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que des condoléances soient offertes à M. Martial St-Cyr à l'occasion du décès de son frère, M. Roch St-Cyr.

ADOPTÉ

66/1/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que des condoléances soient offertes à M. Clermont Gagné à l'occasion du décès de son père, M. Léodor Gagné.

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

67/1/81

M. André Cloutier, résidant au 545 rue Birtz, demande au Conseil s'il est possible d'aménager une clôture sur les berges de la Rivière Noire pour protéger les enfants du quartier.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le service des travaux publics procède dès que possible à l'installation d'une clôture sur les berges de la Rivière Noire le long de la rue Birtz et à l'arrière des lots ayant front sur la rue Baril.

ADOPTÉ

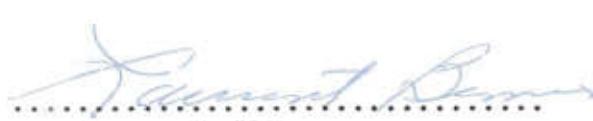
Le conseiller Roger Prince déclare qu'il a pris connaissance d'une nouvelle parue dans les journaux locaux concernant une subvention substantielle accordée à la Municipalité de Grantham-Ouest pour aménager des services d'aqueduc sur le Boulevard Lemire, du côté nord de la Route Transcanadienne. Il souhaite que la Municipalité de Grantham-Ouest négocie une entente avec la Cité avant de procéder à l'exécution de ces travaux. La faible capacité de production du filtre municipal exige la prudence pour ne pas créer de précédent concernant la fourniture de l'eau à d'autres municipalités requérantes.

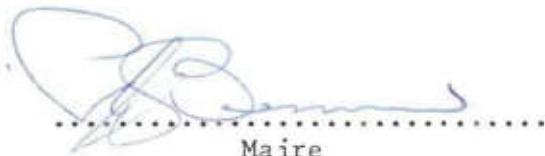
M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, résume brièvement le rapport de l'inspecteur en bâtiment qui traite des nouvelles bâtisses construites en 1980 et des bâtisses rénovées.

A la demande d'un journaliste, Son Honneur le Maire fait un bref rapport sur le cheminement du projet de fusion avec la Ville de Drummondville-Sud.

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance du Conseil au lundi, 9 février 1981, à 20:00 heures.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!

  
Greffier

  
Maire

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

9 février 1981

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 9 février 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

68/2/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 26 janvier 1981, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

69/2/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 3A. Clôture et tunnel piétonnier (R. Prince)
- 3B. Tournoi International Midget (J.-B. Smith)
- 4A. Demande de Grantham-Ouest (M. Joyal).

ADOPTÉ

Le conseiller Roger Prince ayant constaté que la clôture qui longe la voie du C.N. à la hauteur de la 15e Avenue a été coupée de haut en bas, s'inquiète des dangers qui guettent les piétons qui utilisent cet endroit pour traverser le chemin de fer et demande que cette clôture soit réparée dans les meilleurs délais.

D'autre part il déclare qu'il a visité le tunnel piétonnier qui relie la rue St-Frédéric à la rue Sylvan et qu'il déplore grandement le vandalisme qu'il a constaté à cet endroit. Il demande que le Service de la Sécurité Publique redouble de vigilance pour tenter d'identifier les auteurs de ces dégâts qui sont causés presque quotidiennement.

Le conseiller Lindor Letendre ajoute que la Cité a acheté un système de télévision en circuit fermé pour surveiller l'intérieur du tunnel mais que les négociations avec l'Hydro-Québec et Bell Canada pour l'installation des fils nécessaires pour relier les caméras au poste de police s'avèrent difficiles à cause des montants exigés qui excèdent les prévisions. Le Directeur Général de la Cité explique que ces négociations se poursuivent et qu'elles devraient se terminer favorablement d'ici quelques jours.

70/2/81

Attendu que l'équipe du Drummondville Olympique Midget AA a remporté le championnat de la classe internationale du 17e Tournoi International de Hockey Midget tenu à Drummondville;

Attendu que tous les porte-couleurs de notre équipe se sont signalés par leur esprit d'équipe et de fierté;

Attendu que MM. Guy Perreault et Gerry Lambert, respectivement instructeur et gérant de cette équipe, ont su motiver nos représentants et les diriger jusqu'à la victoire finale;

Attendu que les dirigeants du Drummondville Olympique, les nombreux bénévoles et les supporteurs drummondvillois n'ont rien ménagé pour assurer le succès du 17e Tournoi International de Hockey Midget;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu que des félicitations soient offertes à tous ceux et celles qui ont apporté leur concours à cette compétition de prestige pour notre Cité.

ADOPTÉ

Le conseiller Lindor Letendre se déclare très heureux d'avoir eu le privilège de représenter Son Honneur le Maire et ses collègues du Conseil lors d'un dîner offert par la Cité à quatre équipes de hockey, jeudi le 5 février dernier, à la Cité des Loisirs. Il regrette certains commentaires publiés dans le journal La Tribune le lendemain, qui peuvent laisser croire que les membres du Conseil refusent leur collaboration au Drummondville Olympique et se désintéressent du Tournoi International de Hockey Midget qui se tient chaque année depuis 1964. L'absence des membres du Conseil s'explique par un concours de circonstances et le budget municipal consacré aux sports et aux loisirs témoigne de l'intérêt des administrateurs municipaux. De plus il estime que les fonctionnaires municipaux méritent mieux qu'certains titres qu'on leur a attribués dans le même article du journal déjà cité. Le conseiller Lindor Letendre termine en ajoutant que la fatigue peut expliquer certaines déclarations et que le Conseil est unanime pour oublier cet incident.

71/2/81

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

RÉFECTON DU VIEUX PONT (PROJET 0306280)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>P R I X</u>	
	<u>Tablier de béton</u>	<u>Tablier d'acier</u>
• S.M. OUIMET & ASS. INC. 7001 Côte des Neiges Montréal	\$469,423.00	\$577,423.00
• PLESSIS CONSTRUCTION LTÉE C.F. MARTEL INC. Ste-Croix-de-Lotbinière	\$402,710.00	\$473,785.00
• MULCO INC. 2835 Grande-Allée St-Hubert	\$483,351.00	\$580,366.00
• SOTRIM LTÉE 5311 ouest, boul. de Maisonneuve Montréal	\$450,008.17	\$569,343.67
• LES ENTREPRENEURS HEDRA INC. 2140 de la Régence St-Bruno de Montarville	\$374,760.87	\$434,711.38
• COLAND CONSTRUCTION INC. 87 rue Manseau Drummondville	\$262,603.65	\$431,423.65
• GRANDMONT & FILS LTÉE 150 rue Hériot Drummondville	\$264,306.92	\$339,240.92
• DORILAS GRENIER LTÉE 720 rue Longpré Sherbrooke	\$292,450.80	\$375,255.55

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

Le maire ou à défaut le maire-suppléant et M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

72/2/81

Attendu que la Municipalité de Grantham-Ouest a obtenu une subvention gouvernementale pour desservir en aqueduc 47 résidants du boulevard Lemire à l'ouest de la route transcanadienne;

Attendu que la Municipalité de Grantham-Ouest demande à la Cité de Drummondville de se raccorder sur la conduite d'aqueduc qui dessert le boulevard Lemire jusqu'à la route transcanadienne;

Attendu que la Municipalité de Grantham-Ouest a déjà adopté des résolutions pour donner son accord pour participer financièrement à l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau et à la construction du collecteur Mercure;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville donne à la Municipalité de Grantham-Ouest son consentement pour raccorder une conduite de 4 pouces sur la conduite de la Cité aux fins et conditions suivantes:

- 1° que la conduite d'aqueduc projetée ne desserve que 47 résidences dont la liste devra être annexée à un protocole d'entente;
- 2° que la conduite projetée ne soit installée qu'après que l'agrandissement du filtre municipal ait été décidé d'une façon définitive suite à l'acceptation des municipalités partenaires et des ministères gouvernementaux concernés.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- L'Association Fibrose-Kystique de Drummondville qui tiendra son "Télé-Bercethon" le 21 mars 1981 sous la présidence du conseiller Roger Prince, sollicite la contribution de la Cité pour assurer le succès de cette campagne de souscription.

Attendu que les estimations budgétaires de la Cité ne prévoient pas de subvention pour cette occasion, le Conseil se voit dans l'obligation de respecter sa politique et de s'abstenir de participer financièrement. Cependant les membres du Conseil félicitent le conseiller Roger Prince pour sa nomination et l'assurent de leur généreuse contribution personnelle.

73/2/81

- M. Yvan Frisko du 66 rue Des Plaines sollicite pour lui-même et quelques voisins l'autorisation d'utiliser un terrain public situé à l'extrémité de la rue Des Plaines, pour y aménager des potagers au cours de l'été 1981.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette autorisation soit accordée et que le requérant soit félicité pour cette initiative qui mériterait d'être imitée par d'autres citoyens.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire souligne que l'aménagement de potagers sur la propriété municipale est contesté par un citoyen qui estime être dérangé et brimé dans ses droits.

Le conseiller Lucien Couture invite M. Yvan Frisko et ses amis à collaborer avec les responsables du concours Villes et Villages Fleuris et Maisons Fleuries qui sera mis sur pied au cours de l'été 1981.

74/2/81

- Les Cadets Royaux de l'Armée Canadienne, section de Drummondville, demandent l'autorisation de tenir une campagne de financement sous la forme d'un "Ski-O-Fond" à l'intérieur des limites de la Cité durant la période du 12 au 26 février 1981.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette autorisation soit accordée et que des voeux de succès pour la tenue de cette campagne soient transmis aux personnes impliquées.

ADOPTÉ

- Le Conseil Régional de Développement de la Région Administrative 04 remercie la Cité pour son support financier en 1981, ainsi que le conseiller J.-Bruno Smith pour son implication à la bonne marche du CRD-04.

- Le Conseil prend connaissance d'une résolution de la Municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson qui désire connaître le nombre des citoyens de cette municipalité qui sont abonnés à la bibliothèque municipale de Drummondville et le coût de leur abonnement annuel.

Le directeur de la bibliothèque verra à fournir une réponse à cette demande.

75/2/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 24 janvier au 6 février 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$472,499.38.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

76/2/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les mutations de propriétés portant les numéros 10612 à 10659 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

77/2/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité un bail de location pour un certain lopin de terre appartenant au Canadian Pacifique Limitée et faisant partie des terrains du locateur au milliaire 0.6/51.8, subdivision de Drummondville, comté de Drummond, et contenant une superficie de 2,100 pieds carrés, plus ou moins, tel qu'il appert liséré en rouge sur le plan daté du 22 octobre 1976, portant le numéro 8-1-36, et préparé par le locateur, lequel plan fait partie du présent bail et est signé par les parties pour fins d'identification. (Loyer porté de \$100.00 à \$150.00 par année).

ADOPTÉ

78/2/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité une convention avec le Village Québécois d'Antan Inc.

ADOPTÉ

79/2/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité un acte de quittance et mainlevée d'une inscription hypothécaire affectant la propriété de Triad Creations Ltd.

ADOPTÉ

80/2/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville vende à la compagnie CENTRAL SOYA OF CANADA LTD. un terrain de forme irrégulière faisant partie du lot 280 aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, Municipalité de la Cité de Drummondville, décrit et borné comme suit:

Description: Commençant au coin sud du lot 280-4 (rue Rocheleau), de là vers le Nord-Ouest suivant la ligne Sud-Ouest du lot 280-4 ou un gisement de deux cent soixante-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-deux secondes ( $269^{\circ}29'32''$ ) une distance de cent dix mètres et dix-sept centièmes (110, 17 m) à un point appelé "point de départ"; de là vers le Sud-Ouest suivant un gisement de cent quatre-vingt degrés vingt-sept minutes vingt-cinq secondes ( $180^{\circ}27'25''$ ) une distance de soixantequinze mètres (75,0 m); de là vers le Sud-Est suivant un gisement de quatre-vingt-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-deux secondes ( $89^{\circ}29'32''$ ) une distance de cent mètres et onze centièmes (100,11 m); de là vers le Nord-Est suivant un gisement de zéro degré vingt-sept minutes vingt-cinq secondes ( $0^{\circ}27'25''$ ) une distance de soixante-cinq mètres et soixante-dix centièmes (65,70 m); de là vers le Nord suivant un arc de cercle de neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m) de rayon une distance de quatorze mètres et cinquante et un centièmes (14,51 m); de là vers le Nord-Ouest suivant un gisement de deux cent soixante-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-deux secondes ( $269^{\circ}29'32''$ ) une distance de quatre-vingt-dix mètres et quatre-vingt-un centièmes (90,81 m) pour revenir au "point de départ".

Bornes: Borné au Nord-Est par le lot 280-4 (rue Rocheleau), à l'Est et au Sud-Est par le lot 280-5 (rue Power), au Sud-Ouest et au Nord-Ouest par une partie du lot 280.

Superficie: Contenant une superficie de sept mille quatre cent quatre-vingt-huit mètres carrés et sept dixièmes (7 488,7 m<sup>2</sup>).

Les dimensions et les superficies indiquées ci-dessus sont dans le système international telles qu'elles apparaissent aux plan et description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 15 janvier 1981, portant le numéro de répertoire 4047 et les numéros de minute 3724 et 3725, lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (DOCUMENTS VERSÉS AU DOSSIER "CENTRAL SOYA OF CANADA LTD.")

Cette vente est faite au prix de \$1.60 le mètre carré, soit onze mille neuf cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-douze cents (\$11,981.92) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente et dont la Cité reconnaît avoir reçu la somme de mille cent dollars (\$1,100.00) en acompte sur ce montant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâties à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me Jacques Lafond, notaire, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (DOCUMENT VERSÉ AU DOSSIER "CENTRAL SOYA OF CANADA LTD.")

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

81/2/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le conseil d'administration du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste soit reconnu comme organisme responsable qui oeuvre en complément et en collaboration avec les organismes de loisirs déjà existants et appuyés par la Cité. La présente autorise également le conseil d'administration à solliciter des subventions du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, afin de pouvoir poursuivre ses activités et répondre plus adéquatement aux besoins du milieu qui bénéficie des services déjà offerts à titre bénévole.

ADOPTÉ

82/2/81

Le Conseil prend connaissance d'un plan de correction des lots 143-2 et 145-322 du cadastre officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles Duchesne en date du 5 novembre 1980 pour le compte de M. Jules Brochu.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce plan soit accepté.

ADOPTÉ

83/2/81

Le Conseil prend connaissance d'un plan de redévision des lots 165-77, 165-78 et 165-79 du cadastre officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles Duchesne en date du 1er décembre 1980 pour le compte de M. Gilles Tessier.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan soit accepté.

ADOPTÉ

84/2/81

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 166D du cadastre officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 22 janvier 1981 pour le compte de la compagnie Ethyl Imco Inc.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan soit accepté.

ADOPTÉ

85/2/81

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$80,000.00 pour l'aménagement du Parc Frigon.

86/2/81

Lecture est donnée du règlement No. 1420 décrétant un emprunt de \$15,000.00 pour compléter le programme d'amélioration de quartiers St-Joseph/St-Jean-Baptiste.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

87/2/81

Lecture est donnée du règlement No. 1426 prévoyant un emprunt de \$127,000.00 pour l'exécution de travaux publics en 1981 sur le territoire de Drummondville, à l'exception de Drummondville-Ouest.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1426 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 17 et 18 février 1981.

88/2/81

Lecture est donnée du règlement No. 1427 prévoyant un emprunt de \$125,000.00 pour l'exécution de divers travaux publics en 1981 dans la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1427 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 17 et 18 février 1981.

89/2/81

Lecture est donnée du règlement No. 1428 prévoyant un emprunt de \$60,000.00 pour l'exécution de travaux d'éclairage et de signalisation sur la rue St-Damase.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1428 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 17 et 18 février 1981.

#### Période de questions et renseignements

M. R. Fortier, journaliste, demande à Son Honneur le Maire s'il peut lui fournir un rapport sur le cheminement du dossier de fusion avec la Ville de Drummondville-Sud.

Son Honneur le Maire et quelques conseillers expliquent que les deux conseils se sont réunis à quelques reprises pour étudier les points en litige, que d'autres réunions auront lieu incessamment et que tout laisse prévoir que le 23 février prochain les deux maires tiendront une conférence de presse conjointe après la séance régulière du Conseil de la Cité. Pour le moment les deux Conseils se sont engagés à observer la consigne du silence.

M. Pierre Dozois voudrait savoir si le protocole de fusion contient une clause prévoyant l'alternance des deux maires des municipalités fusionnées.

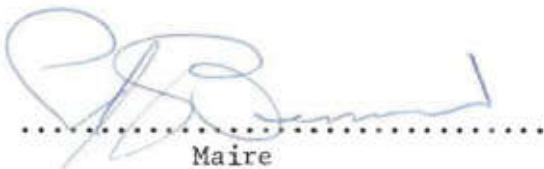
Le conseiller J.-Bruno Smith déclare que pour des raisons d'éthique déjà mentionnées, le protocole ne sera rendu public que lors de la conférence de presse du 23 février 1981.

Le conseiller Lindor Letendre, à la satisfaction d'un journaliste présent, explique que l'Hydro-Québec s'affaire présentement à changer toutes les lumières vétustes par de nouvelles qui donneront un meilleur éclairage de rue à un coût moindre.

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi 23 février 1981, à 20:00 heures.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!

  
Greffier

  
Maire

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

23 février 1981

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 23 février 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Marcel Joyal, Lindor Letendre et Roger Prince, sous la présidence du maire-suppléant, M. J.-Bruno Smith.

90/2/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 9 février 1981, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

91/2/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

92/2/81

1- LOCATION D'UN MINI-ORDINATEUR

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix mensuels</u>
. M.A.I. CANADA	Location déterminée 5 ans
	\$3,840.19 (toutes taxes incluses)
	Plus conversion et nouvelles applications: Prix global de \$16,500.00
. I.B.M. LTÉE	Location déterminée 2 à 3 ans
	\$5,595.21
	Location indéterminée 2 à 3 ans
	\$6,308.28
	Plan location gouvernement avec option d'achat
	\$6,118.83
	(toutes taxes incluses)

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission de M.A.I. CANADA soit retenue. Le trésorier de la Cité, M. Roger Turcotte, C.A., est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Cité une convention avec le soumissionnaire précité.

ADOPTÉ

93/2/81

2- VENTES DES LOTS 162B-55, -56, -122 et -195 ET DE L'ENTREPÔT GAGNON

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
------------------------	-------------

ME MARC DUMAS, NOTAIRE (agissant en fiducie pour et au nom d'une compagnie à être formée) 234 Dufferin, Suite 200, Sherbrooke	\$120,000.00
---	--------------

(Le soumissionnaire s'engage à construire sur le terrain un immeuble d'une valeur approximative de \$200,000.00)

Attendu que l'appel d'offres de la Cité prévoyait une construction d'une valeur de \$600,000.00, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission soit retenue pour étude et que la décision soit reportée à une séance ultérieure.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

94/2/81 - Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par 115 résidants du secteur Ste-Thérèse aux fins de demander la réouverture immédiate de la rue Hemming. Les requérants allèguent que cette réouverture aura pour effet de décongestionner la rue Hériot et de favoriser un accès plus facile à l'Hôpital Ste-Croix, au Collège St-Bernard et à l'Ecole Jeanne-Mance.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les institutions précitées soient consultées avant de statuer sur la réouverture de la rue Hemming.

ADOPTÉ

95/2/81 - Le Théâtre du Chiendent sollicite de la Cité une subvention de \$2,500.00 qui lui permettrait de continuer ses opérations.

Attendu que le Conseil croit qu'il y a lieu de contribuer à la survie de ce théâtre populaire, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, qu'une subvention de \$1,500.00 soit accordée.

ADOPTÉ

- Les Grands Frères de Drummondville remercient les Autorités Municipales pour l'appui apporté par la Cité à l'occasion du lancement officiel de cet organisme.

- Le Ministre de l'Environnement accuse réception d'une résolution du Conseil demandant que la Rivière St-François soit déclarée zone cible de dépollution.

96/2/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 7 février 1981 au 2 mars 1981, lesquels totalisent la somme de \$656,193.31.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

97/2/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que les mutations de propriétés portant les numéros 10660 à 10702 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

98/2/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les services professionnels de l'architecte Laurent Joyal soient retenus pour la préparation des estimations et des plans et devis des travaux de réfection des toitures C et D de l'usine de traitement d'eau. M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Cité une convention avec M. Laurent Joyal pour les fins précitées.

ADOPTÉ

99/2/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité une convention avec la Société d'Habitation du Québec concernant la mise en oeuvre du programme de restauration pour la partie du territoire de la Cité appelée "St-Frédéric et Hors-Zone", ledit programme ayant été approuvé par le règlement No. 1396 de la Cité.

ADOPTÉ

100/2/81

Attendu que l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville a déjà fait des représentations auprès du Ministre des Affaires Municipales et du Président de la Société d'Habitation du Québec pour modifier l'échelle Rogers utilisée pour déterminer le loyer des locataires des Offices Municipaux d'Habitation;

Attendu qu'une demande était également adressée afin de modifier à court terme l'entente entre la Société d'Habitation du Québec et le Ministère des Affaires Sociales fixant le prix du loyer des prestataires d'aide sociale à \$70.00;

Attendu que cette entente adoptée par l'arrêté en conseil numéro 1201 en date du 18 mars 1970 et modifiée par l'arrêté en conseil 2169 en date du 17 juin 1971 s'inspirait du prix moyen d'alors (\$70.00) payé par les locataires, et qu'elle devait être revisée périodiquement, bien que dix (10) années se seront bientôt écoulées;

Attendu qu'une analyse récente démontre que le loyer moyen payé par la clientèle pour qui cette entente ne s'applique pas est de \$110.00;

Attendu que cette situation a eu pour effet d'augmenter le déficit 1980 de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville de \$60,000.00 et conséquemment de majorer la subvention de la Cité de \$6,000.00 pour une seule année;

Attendu qu'en plus d'avoir une implication économique importante dans le réseau des Offices et des Municipalités, cette application a une incidence sociale négative, entre autres celle de décourager le travailleur à revenu modeste qui se dirige vers l'aide sociale;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, qu'une requête soit adressée au Ministre Guy Tardif, lui demandant de modifier l'entente décrite au troisième paragraphe ci-dessus et de fixer le prix du loyer à \$110.00 pour les locataires prestataires d'aide sociale occupant un logement d'un Office Municipal d'Habitation, à condition cependant que les autres catégories de locataires des Offices Municipaux d'Habitation ne soient pas pénalisées par ce changement.

ADOPTÉ

101/2/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, qu'un cahier des charges soit préparé pour fin d'appel d'offres concernant une étude de circulation qui devra être entreprise dans le territoire de la Cité en vue de solutionner des problèmes sur certaines artères telles le boulevard St-Joseph, les rues Des Pins, Cormier, etc., ainsi qu'à l'intersection des rues Hériot, Brock, Lindsay et boulevard Mercure.

ADOPTÉ

102/2/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Ruel, Beaulieu et Ass. soient retenus pour la confection des plans et devis requis pour l'aménagement du Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains (P.A.A.T.), Phase V.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Cité une convention avec la firme précitée.

ADOPTÉ

103/2/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Les Consultants SBCS Inc. soient retenus pour la préparation des plans et devis concernant l'éclairage du terrain de tennis au Parc Milette.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Cité une convention avec la firme précitée.

ADOPTÉ

104/2/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les services professionnels des évaluateurs Pelletier, Roy, Mercure et Ass. soient retenus pour évaluer certains immeubles concernés par la mise en oeuvre du Programme d'Amélioration de Quartier (P.A.Q.) Ste-Thérèse.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à préciser ce mandat et à signer pour et au nom de la Cité une convention avec la firme précitée.

ADOPTÉ

105/2/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels des arpenteurs-géomètres Duchesne et Nadeau soient retenus pour la préparation des descriptions techniques nécessaires pour l'acquisition de certains terrains concernés par le Programme d'Amélioration de Quartier (P.A.Q.) Ste-Thérèse.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à préciser le mandat précité et à signer les documents nécessaires à son exécution.

ADOPTÉ

106/2/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels de Me André Lampron, notaire, soient retenus pour la rédaction des contrats d'acquisition des terrains concernés par la mise en oeuvre du Programme d'Amélioration de Quartier (P.A.Q.) Ste-Thérèse.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à confirmer et préciser au notaire précité le mandat qui lui est confié.

ADOPTÉ

107/2/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la confection des plans d'aménagement général du Programme d'Amélioration de Quartier (P.A.Q.) Ste-Thérèse soit confiée à Atelier Paysage..

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à préciser ce mandat et à signer les documents nécessaires à son exécution.

ADOPTÉ

108/2/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Ruel, Beaulieu et Ass. soient retenus pour la préparation des plans des travaux de mécanique et d'électricité prévus dans la mise en oeuvre du Programme d'Amélioration de Quartier (P.A.Q.) Ste-Thérèse.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Cité une convention avec les ingénieurs-conseils précités.

ADOPTÉ

109/2/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels de M. Gilles Chagnon, architecte, soient retenus pour la confection des plans nécessaires pour le réaménagement du chalet-kiosque situé dans le parc Ste-Thérèse.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Cité une convention avec M. Gilles Chagnon pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ

110/2/81

Le Conseil prend connaissance d'un plan de remplacement d'une partie du lot 144-409, Rang III, du cadastre officiel du Canton de Grantham, préparé par l'arpenteur-géomètre, Yves Noël en date du 7 novembre 1980 pour le compte de la Cité de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce plan de remplacement soit accepté. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité les documents d'arpentage (plan et livre de renvoi) concernant cette redévision.

ADOPTÉ

111/2/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la résolution no. 386/7/77 soit amendée pour y remplacer, au premier paragraphe:

- le numéro de lot 144-69 par: 144-412
- la superficie de 10,000 pieds carrés par: 334,4 m<sup>2</sup>.

ADOPTÉ

112/2/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Municipalité de St-Nicéphore soit autorisée à effectuer une extension de son réseau d'aqueduc et d'égout sur la rue Comeau sur une longueur d'environ 450 pieds, pour desservir uniquement les maisons portant les numéros civiques 456, 457, 269 et 271.

ADOPTÉ

113/2/81

Considérant que plus de 185,000 emplois directs sont créés au Canada grâce au textile;

Considérant que plus de 300,000 emplois indirects sont aussi créés au Canada grâce aux industries du textile et du vêtement;

Considérant qu'un emploi sur huit au Canada relève aussi de ces deux secteurs;

Considérant que le Canada utilise environ 2% des textiles produits dans le monde et que de ce pourcentage moins de la moitié est produit au Canada;

Considérant que près de 60% de la consommation canadienne de textile est importée;

Considérant qu'aux Etats-Unis cette importation se situe aux alentours de 12%;

Considérant qu'en Europe les importations de textile se situent entre 15% et 20%;

Considérant que chez nous près de 90% des importations de vêtements proviennent de quatre pays à bas salaire: Hong Kong, la Corée du Sud, Taïwan et la République Populaire de Chine;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et résolu que le Conseil de la Cité de Drummondville appuie les recommandations que la Commission Fédérale du Textile et du Vêtement a soumises au Gouvernement Fédéral, lesquelles, si elles sont acceptées, aideront les secteurs du textile et du vêtement à maintenir le chiffre d'affaires national et à concurrencer les importations en provenance de pays à main-d'oeuvre bon marché.

ADOPTÉ

114/2/81

Attendu que la Cité de Drummondville est soucieuse de son développement industriel et commercial;

Attendu que dans cet optique, la Cité de Drummondville voit d'un bon œil l'implantation d'industries et de centres commerciaux à l'intérieur de ses limites;

Attendu que certaines propositions de construction et d'aménagement ont été soumises à la Cité par différentes compagnies telles Litho Prestige Inc., Central Soya Inc., Foresbec Inc., Campeau Inc., Westcliff Inc. et autres;

Attendu que certains projets à caractère résidentiel ont été également présentés à la Cité de Drummondville tels celui concernant le lot 158-59 du Canton de Grantham et autres;

Attendu que l'adoption du nouveau règlement de zonage par la Cité de Drummondville permettra à ces projets d'être adéquatement zonés et facilitera ainsi leur implantation;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, et résolu que la Cité de Drummondville entreprenne dès le 9 mars prochain les procédures nécessaires pour faire adopter son règlement de zonage et permettre la construction, l'implantation et l'exploitation des projets industriels et commerciaux mentionnés au préambule de la présente résolution, ainsi que des autres projets concernés, l'obtention d'un permis de construction demeurant obligatoire.

ADOPTÉ

115/2/81

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt au montant de \$100,000.00 pour payer les honoraires des professionnels mandatés pour des projets municipaux.

116/2/81

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$92,000.00 pour la confection d'un réseau électrique souterrain (contribution de la Cité aux travaux civils) - P.A.A.T. Phase III.

117/2/81

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$50,000.00 pour des travaux de réfection du vieux pont (coût excédentaire).

118/2/81

Lecture est donnée du règlement No. 1429 prévoyant un emprunt de \$78,000.00 pour l'aménagement du Parc Frigon.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1429 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 3 et 4 mars 1981.

119/2/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des félicitations soient offertes à M. Olivier Carignan à l'occasion de la fête organisée en son honneur pour lui conférer le titre de membre des Grands du Sport. Cet hommage est grandement mérité par M. Olivier Carignan qui s'est dépensé généreusement pour la cause du baseball à Drummondville et qui a su obtenir l'estime de ses concitoyens.

ADOPTÉ

Le conseiller Lindor Letendre demande avec instance que les policiers redoublent de vigilance pour surveiller le tunnel piétonnier qui constitue un danger public à cause des individus qui utilisent ce lieu pour y consommer de la bière, casser des bouteilles et souvent menacer les passants.

Le maire-suppléant annonce que le Conseil tiendra une séance spéciale lundi le 2 mars 1981, à 17:30 heures, pour adopter le règlement décrétant la présentation d'une requête en regroupement de la Cité de Drummondville avec la Ville de Drummondville-Sud.

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le lundi 9 mars 1981, à 20:00 heures.

120/2/81

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement décrétant la présentation d'une requête en regroupement de la Cité de Drummondville avec la Ville de Drummondville-Sud.

Le texte du règlement No. 1440 intitulé "Règlement décrétant la présentation d'une requête en regroupement de la Cité de Drummondville avec la Ville de Drummondville-Sud" est remis aux membres du Conseil et aux journalistes, en même temps que l'annexe dudit règlement composée des documents suivants:

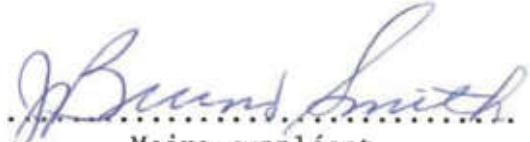
- A) Requête en regroupement des municipalités de la Cité de Drummondville et de la Ville de Drummondville-Sud;
- B) Description technique des limites du territoire de la Municipalité de DRUMMONDVILLE préparée par Gilles LeMaire, arp.-géo., en date du 17 octobre 1980.

Les conseillers Lucien Couture et Jean-Marie Boisvert offrent des félicitations au maire-suppléant pour avoir été le conseiller qui a suggéré de reprendre l'étude du projet de fusion qui semble vouloir se concrétiser.

M. J.-Bruno Smith se dit sensible à ces félicitations qu'il veut partager avec ses collègues de Drummondville et Drummondville-Sud, sans oublier les officiers municipaux des deux municipalités concernées qui ont apporté une collaboration constante et professionnelle à l'élaboration du dossier qui semble en bonne voie de réalisation.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!

  
Greffier

  
Maire-suppléant

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

2 mars 1981

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue lundi le 2 mars 1981, à 17:30 heures, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance en étant une SPÉCIALE convoquée le 23 février 1981 pour les fins suivantes:

" Lecture et adoption du règlement No. 1440 décrétant la présentation d'une requête en regroupement de la Cité de Drummondville avec la Ville de Drummondville-Sud. "

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Lindor Letendre, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

121/3/81

Lecture est donnée du règlement No. 1440 décrétant la présentation d'une requête en regroupement de la Cité de Drummondville avec la Ville de Drummondville-Sud.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!

  
Greffier

  
Maire

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

9 mars 1981

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 9 mars 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

122/3/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 23 février 1981, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

La T.V. communautaire transmet sur les ondes la séance spéciale du Conseil tenue le 2 mars pour adopter le règlement No. 1440 décrétant la présentation d'une requête en regroupement de la Cité de Drummondville avec la Ville de Drummondville-Sud.

123/3/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 2 mars 1981, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

124/3/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

M. Jean Beaulac, opérant un commerce sur la Promenade Lindsay, demande si le projet d'ouverture de la rue St-Damase va se réaliser prochainement.

Le directeur général, M. Claude Boucher, explique au requérant que la Cité négocie présentement avec la Commission Scolaire de Drummondville l'acquisition d'une parcelle de terrain nécessaire pour la réalisation du projet. Il reste peu d'étapes à franchir et les travaux d'aménagement de la rue devraient être entrepris au cours de l'été 1981.

125/3/81

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes pour la fourniture de GRADINS POUR LE STADE DE BASEBALL:

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DUBEAU & LAPOINTE LTÉE 2400 Boul. Lemire Drummondville	\$54,200.00

. H.L. LECLAIR INC. 185 Van Horne Montréal	\$23,500.80 (Alternative 1) \$29,759.40 (Alternative 2)
. ACIER BERNIER INC. 800 Boul. Lemire Drummondville	\$22,450.00
. ATELIER ISABELLE ENRG. 590 Mélançon Drummondville	\$37,800.00

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité et qu'aucune autre alternative plus avantageuse ne soit offerte. M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Cité une convention avec le fournisseur choisi.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E :

- Les membres du conseil d'administration de RécupérAction Centre du Québec remercient la Cité pour la réception civique organisée à l'occasion du lancement de leur entreprise.
- 126/3/81 - Un groupe de bénévoles sollicite l'autorisation d'organiser une "Marche du Pardon" et d'utiliser sans charge le Centre Marcel Dionne le 17 avril 1981, de 13:00 à 17:00 heures.
- Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces demandes soient acceptées.
- ADOPTÉ
- Les Loisirs St-Joseph de Drummondville Inc. demandent au Conseil de procéder aux réparations qui permettront d'utiliser la piscine du Parc St-Joseph durant l'été 1981.
- Le conseiller Jean-Marie Boisvert explique que des réparations seront effectuées pour rendre la piscine utilisable durant l'été 1981 mais que cet équipement devra être remplacé totalement en 1982, soit sur le même site, soit sur un autre que le Conseil n'a pas encore déterminé.
- M. Guy Tardif, ministre d'Etat à l'Aménagement et délégué à l'Habitation, informe la Cité que la Société d'Habitation a entrepris certaines études de faisabilité au niveau de prototypes d'habitation dont Drummondville devrait bénéficier au cours des prochains mois.

127/3/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 21 février 1981 au 6 mars 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$564,434.97.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

128/3/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que la Cité de Drummondville fasse définitivement partie de la Municipalité Régionale du Comté de Drummond et accepte la représentativité selon la formule "1 maire/1 vote", aux conditions suivantes:

- 1) que le mandat unique de la M.R.C. soit défini comme étant la confection du schéma d'aménagement régional;
- 2) que la M.R.C. ne soit en aucun temps habilitée à engager des dépenses devant être assumées par les municipalités partenaires ou encore, réparties entre elles, sans leur consentement unanime.

ADOPTÉ

129/3/81

Attendu que la Cité de Drummondville souhaite bénéficier des avantages offerts par le Programme d'Aide au Travail du Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec 1981;

Attendu qu'un projet "Amélioration des espaces et équipements récréatifs" a été préparé par les services municipaux et que le responsable de ce projet est M. Gilles Charest;

Attendu que la réalisation de ce projet a pour objectif l'aménagement et/ou la réorganisation et/ou le reconditionnement des zones récréatives et des équipements de loisir du territoire de la Cité de Drummondville et de l'environnement immédiat;

Attendu que pour les fins de ce projet, la Cité investira un montant de \$172,750.00 réparti comme suit:

- administration	\$ 8,250.00
- fonds de roulement	4,500.00
- budget	5,500.00
- fonds d'immobilisation	154,500.00

Attendu qu'une demande de la participation du Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre est évaluée à \$26,136.00;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Conseil recommande le projet précité et demande au Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec d'accorder les subventions nécessaires à sa réalisation.

ADOPTÉ

130/3/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que tous les membres du Conseil ainsi que M. Claude Boucher, directeur général, et M. Laurent Bernier, greffier, soient délégués au congrès de l'Union des Municipalités qui se tiendra à Québec les 21, 22 et 23 avril 1981.

Contre-proposition:

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que seuls les membres du Conseil soient délégués à ce congrès.

Son Honneur le Maire demande le vote sur la contre-proposition.

Votent pour:

M. Lindor Letendre  
M. Raymond Luneau  
M. Jean-Paul Généreux  
M. Roger Prince

Votent contre:

M. Jean-Marie Boisvert  
M. Marcel Joyal  
M. J.-Bruno Smith

Son Honneur le Maire déclare que la contre-proposition est adoptée à la majorité des voix.

ADOPTÉ

131/3/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le conseiller Raymond Luneau soit nommé maire-suppléant pour une période de quatre mois en remplacement du conseiller J.-Bruno Smith dont le terme est expiré.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire remercie le conseiller J.-Bruno Smith pour la disponibilité dont il a fait preuve durant son terme d'office.

Le conseiller J.-Bruno Smith se dit très heureux d'avoir eu l'occasion d'agir comme maire-suppléant et d'avoir entre autres choses présidé l'assemblée durant laquelle les procédures légales de regroupement avec la Ville de Drummondville-Sud ont démarré officiellement, parce que ce projet lui tient à cœur.

132/3/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville emprunte de son fonds de roulement (règlements nos. 1126, 1231 et 1291) la somme de \$140,000.00 pour les fins indiquées à la cédule "A" annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (CEDULE "A" VERSÉE AU DOSSIER: "FONDS DE ROULEMENT")

Cet emprunt sera remboursé sur une période de cinq ans, soit cinq versements annuels établis comme suit:

\$28,000.00 en 1981  
\$28,000.00 en 1982  
\$28,000.00 en 1983  
\$28,000.00 en 1984  
\$28,000.00 en 1985.

ADOPTÉ

133/3/81

Attendu que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil a, par l'arrêté en conseil numéro 1364 en date du 25 mars 1970, ratifié le programme de rénovation urbaine de la Cité de Drummondville pour la partie de son territoire appelée "Centre-Ville" et décrété "zone de rénovation" le territoire qui fait l'objet de ce programme, lequel programme a fait l'objet d'un avis suivant acte exécuté devant Me Gérard Fradet, notaire, le 22 août 1972 et enregistré dans Drummond le 24 août 1972 sous le numéro 196115;

Attendu que la mise en oeuvre de ce programme est terminée;

Attendu que la Cité de Drummondville a, par sa résolution numéro 168/3/79 en date du 12 mars 1979, demandé au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de déclarer que la partie de son territoire appelée "Centre-Ville" décrétée "zone de rénovation" par l'arrêté en conseil numéro 1364 en date du 25 mars 1970 n'est plus une zone de rénovation;

Attendu que la Société d'Habitation du Québec par sa résolution numéro 398-79 en date du 30 mai 1979 a recommandé au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de déclarer que la partie du territoire de la Cité de Drummondville appelée "Centre-Ville", qui fait l'objet du programme de rénovation de ladite Cité ratifié par l'arrêté en conseil numéro 1364 en date du 25 mars 1970, n'est plus une zone de rénovation;

Attendu que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil a, par l'arrêté en conseil numéro 1870-79 en date du 27 juin 1979, déclaré n'être plus une zone de rénovation la partie du territoire de la Cité de Drummondville appelée "Centre-Ville" ayant fait l'objet du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil numéro 1364 en date du 25 mars 1970;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer un document préparé par le notaire Jacques Lafond à l'effet d'annuler le programme de rénovation urbaine de la Cité de Drummondville, tel que ci-haut mentionné et enregistré dans Drummond sous le numéro 196115, et que demande soit faite au registrateur de la division d'enregistrement de Drummond de voir à ce que mention du dépôt de l'acte d'annulation soit faite tant à l'index aux immeubles concernant tous les lots décrits dans ledit acte d'annulation qu'en marge de l'acte enregistré dans Drummond sous le numéro 196115.

ADOPTÉ

134/3/81

Le Conseil prend connaissance d'un plan de remplacement portant sur les lots 28-44, 148, 148A, 147-1 et sur partie des lots 28, 28-17, 28-18, 28-25, 28-43, 143, 144, 146, 147, 147-2 et 147-3 du Quartier Sud de la Ville de Drummondville, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire en date du 9 février 1981, pour le compte de Technova Inc.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce plan soit accepté tel que soumis.

ADOPTÉ

135/3/81

Attendu que le mode actuel de calcul des subventions aux municipalités pour la confection des rôles d'évaluation a été établi il y a déjà plusieurs années et n'a pas été modifié depuis;

Attendu que le coût de confection de ces rôles augmente annuellement au moins aussi rapidement que l'augmentation du coût de la vie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, et résolu unanimement que la Cité de Drummondville demande au Conseil du Trésor de procéder à une revision du mode de calcul des subventions accordées dans le cadre du Programme d'Aide à l'Implantation des Rôles d'Evaluation (P.A.I.R.E.), de façon à tenir compte des augmentations continues des coûts de confection des rôles, ladite revision pouvant tenir compte d'une forme d'indexation quelconque; et que copie de la présente résolution soit expédiée au Ministre des Affaires Municipales, au Député du Comté de Drummond et Ministre du Revenu, et à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉ

136/3/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier accepte l'invitation qui lui a été faite par le Gouvernement Fédéral d'assister à la réception officielle qui sera offerte au Président des États-Unis, M. Ronald Reagan, à Ottawa le 10 mars 1981.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire se dit très flatté d'être l'un des trois seuls maires du Canada qui ont reçu pareille invitation.

137/3/81

Le conseiller J.-Bruno Smith fait part de sa profonde déception quant au fait que la Cité se soit vue retirer pour l'année 1980 (1979-80 M.I.C.T.) la subvention de \$45,000.00 à laquelle elle avait droit, compte tenu de son support financier important accordé à la Commission Economique Régionale Drummond Inc.

Considérant que la Cité de Drummondville a contribué la somme de \$167,641.00 comme soutien financier à la Commission Economique Régionale Drummond Inc. en 1980 (1979-80 M.I.C.T.), rendant ainsi ladite Commission éligible à la subvention maximale de \$45,000.00;

Considérant le fait qu'en cours de la période de réorganisation de la Commission Economique, le directeur général de la Cité, M. Claude Boucher, et le coordonnateur du développement économique, M. Georges Nijdam, avaient rendu visite à M. Guy McLean, fonctionnaire du M.I.C.T., et que ce dernier, après avoir entendu les explications fournies, ait reconnu le fait que le milieu demeurait éligible à la subvention maximale pour l'année 1980 (1979-80 M.I.C.T.);

Considérant le fait que durant cette période difficile la Commission Economique ait ouvert un poste de commissaire industriel et ait fait part de son intention de retenir les services de M. Pierre Dagenais, candidat retenu par le jury de recommandation que présidait, tel que souhaité par le M.I.C.T., le fonctionnaire Guy McLean;

Considérant de plus le fait que la Commission Economique n'a pas donné suite à ses intentions d'engager le candidat retenu suite à certaines mises en garde provenant de la Commission Municipale du Québec dont la Cité de Drummondville est disposée à faire connaître le contenu aux autorités compétentes en temps utile;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu qu'une rencontre soit demandée au Ministre Yves Duhaime et au Député-Ministre Michel Clair, en présence du fonctionnaire Guy McLean de préférence, afin de faire la lumière sur l'ensemble de la question, les autorités municipales n'acceptant d'aucune façon d'être privées d'un soutien financier auquel elles ont le droit le plus strict.

ADOPTÉ

138/3/81

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$52,000.00 pour des travaux d'amélioration au terrain de tennis du Parc Milette (éclairage).

139/3/81

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$140,000.00 pour compléter le programme d'amélioration de quartiers Ste-Thérèse/St-Pierre.

140/3/81

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant des modifications au programme d'acquisition et d'aménagement de terrains (P.A.A.T.), phase V.

141/3/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Conseil accepte un projet de règlement de modification du zonage concernant l'ensemble du territoire de la Cité de Drummondville, lequel document est déposé au bureau du greffier. Il est également résolu que les procédures nécessaires à cette modification soient entreprises selon l'échéancier prévu à cet effet, soit durant la période du 30 mars au 17 juin 1981.

ADOPTÉ

142/3/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Conseil accepte le projet de règlement de lotissement concernant l'ensemble du territoire de la Cité de Drummondville, lequel document est déposé au bureau du greffier. Il est également résolu que les procédures nécessaires pour la mise en vigueur de ce règlement soient entreprises selon le calendrier préparé à cet effet, soit durant la période du 30 mars au 17 juin 1981.

ADOPTÉ

143/3/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Société d'Agriculture du District de Nicolet-Yamaska-Drummond soit autorisée à négocier une entente avec l'Association du Remorquage Professionnel du Québec Inc. pour l'utilisation d'une partie du terrain d'exposition, les 26, 27 et 28 juin 1981.

Cette convention devra prévoir que l'Association du Remorquage devra, à ses frais, remettre les lieux dans le même état qu'ils étaient avant leur utilisation et fournir à la Cité une preuve d'assurance la dégageant de toute responsabilité durant la tenue de l'événement.

ADOPTÉ

144/3/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité une convention avec la Société d'Habitation du Québec concernant la mise en oeuvre du programme d'amélioration de quartiers (P.A.Q.) St-Joseph/St-Jean-Baptiste suite à des modifications apportées audit programme.

ADOPTÉ

145/3/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le Conseil accepte les plans suivants:

- AA-138, égout pluvial Boul Des Pins
- AA-139, égout sanitaire, rue Godbout
- A-105, dessin de détail,

préparés par M. Michel Parenteau, ingénieur municipal, et autorise ce dernier à les présenter au Ministère de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTÉ

146/3/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que certaines rues du secteur ouest du territoire de la Cité soient identifiées par les noms suivants:

- TAILLON, pour perpétuer le nom de L. Olivier Taillon, ex-premier ministre du Québec, de 1892 à 1896;
- MOUSSEAU, pour perpétuer le nom de J. Alfred Mousseau, ex-premier ministre du Québec, de 1882 à 1884;
- JOLY, pour perpétuer le nom de Henri G. Joly, ex-premier ministre du Québec, de 1878 à 1879;
- CHAUVEAU, pour perpétuer le nom de Pierre J.O. Chauveau, ex-premier ministre du Québec, de 1867 à 1873;
- COMTOIS, pour perpétuer le nom de Paul Comtois, qui fut lieutenant-gouverneur du Canada de 1961 à 1966;
- FAUTEUX, pour perpétuer le nom de Gaspard Fauteux, qui fut lieutenant-gouverneur du Canada de 1960 à 1968;
- ARTHUR ROCHON, ex-conseiller municipal de Drummondville.

Ces rues sont indiquées sur un plan du territoire concerné, annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PLAN VERSE AU DOSSIER "RUES")

ADOPTÉ

147/3/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Roger Turcotte, C.A., directeur général adjoint - services administratifs, soit nommé délégué de la Cité auprès de la Corporation du Village d'Antan Inc. en remplacement de M. André Paquet.

ADOPTÉ

148/3/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le Conseil accepte les plans préparés par les Consultants S.B.C.S. Inc. et portant le numéro DR-802, feuilles 1 à 10 (plans de drainage, partie ouest du parc industriel municipal), et que cette firme de consultants soit autorisée à présenter lesdits plans au Ministère de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOPTÉ

149/3/81

Lecture est donnée du règlement No. 1430 prévoyant un emprunt de \$50,000.00 pour compléter les travaux de réfection du vieux pont prévus au règlement No. 1385.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1430 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 24 et 25 mars 1981.

150/3/81

Lecture est donnée du règlement No. 1431 décrétant des travaux estimés à \$78,500.00 et un emprunt de \$81,000.00 pour la confection d'un réseau électrique souterrain dans le secteur P.A.A.T. Phase III.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

151/3/81

Lecture est donnée du règlement No. 1432 prévoyant un emprunt de \$100,000.00 pour le paiement d'honoraires professionnels.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1432 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 24 et 25 mars 1981.

Le conseiller Roger Prince, président du comité des finances, présente le rapport financier annuel pour l'opération 1980, tel que rédigé par les vérificateurs de la Cité.

Ce rapport indique que les revenus s'élèvent à \$10,780,544.00 alors que les dépenses ont atteint la somme de \$10,520,482.00, laissant un excédent sur les dépenses de \$260,062.00, soit 2.4% des revenus totaux.

M. Roger Prince remercie ses collègues du Conseil, le directeur général, le trésorier et les autres officiers municipaux qui par leur collaboration ont réussi à respecter le budget établi pour l'année 1980.

Il commente brièvement les états financiers en donnant les raisons du surplus intéressant, compte tenu de la situation économique difficile qui prévaut actuellement. Il poursuit en sollicitant le support de tous les administrateurs et employés municipaux pour répéter une semblable performance en 1981.

152/3/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les états financiers de la Cité pour l'année 1980 soient acceptés tels qu'établis au 31 décembre de la même année par la firme Verrier, Richard, Hébert, Bélieau, Paquin & Associés, comptables agréés.

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

Le directeur général fournit des explications à un journaliste sur les items suivants qui ont fait l'objet de résolutions au cours de la séance régulière:

- 1- Difficultés que le Conseil doit surmonter pour obtenir du Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme une subvention attendue en 1980 pour financer une partie de la promotion économique;
- 2- Représentativité du Conseil de la Cité au sein de la future Municipalité Régionale du Comté de Drummond qui sera créée incessamment dans le cadre de la Loi 125.

153/3/81

Attendu que la Cité de Drummondville et la Ville de Drummondville-Sud ont déposé au Ministère des Affaires Municipales une requête en regroupement;

Attendu que le Gouvernement Fédéral procédera prochainement au recensement qui servira de références pour les dix prochaines années;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que demande soit faite aux Autorités Fédérales de considérer Drummondville et Drummondville-Sud comme une seule entité lors du recensement afin que la nouvelle ville regroupée puisse bénéficier des avantages du recensement d'une ville plus populeuse en étant inscrite parmi les agglomérations les plus importantes du Québec; et que copie de la présente résolution soit transmise à Me Yvon Pinard, député fédéral du Comté de Drummond et président du Conseil Privé.

ADOPTÉ

Le directeur général explique que la pétition présentée par une centaine de résidants du secteur Ste-Thérèse aux fins de rouvrir la rue Hemming est présentement à l'étude et que le Conseil devrait normalement prendre une décision à ce sujet lors de la séance régulière du 23 mars 1981.

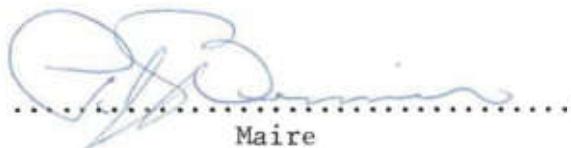
Le conseiller Jean-Paul Généreux souhaite que l'Hydro-Québec soit priée de remplacer sans retard les lumières de rue grillées afin d'assurer une meilleure protection aux résidants contre le vandalisme qui augmente d'une façon inquiétante.

Les conseillers Lindor Letendre et J.-Bruno Smith partageant l'inquiétude du conseiller Jean-Paul Généreux, invitent la population à communiquer directement avec les bureaux de l'Hydro-Québec pour demander un service plus rapide.

Son Honneur le Maire rappelle que la prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le lundi 23 mars 1981, à 20:00 heures.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!

  
Greffier

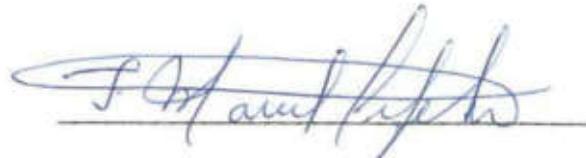
  
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC  
CITÉ DE DRUMMONDVILLE

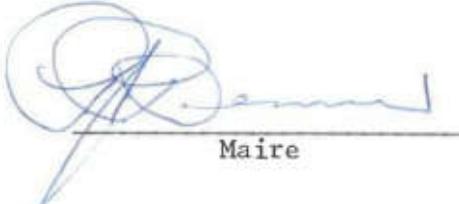
SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Marcel Lefebvre, Directeur du Service de la Sécurité Publique de la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!



Assermenté devant moi  
à Drummondville, P.Q.  
ce 9e jour de mars 1981.



Maire

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

23 mars 1981

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 23 mars 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

154/3/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 9 mars 1981, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

155/3/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 24-A. Egout pluvial, quartier St-Pierre (J.-Bruno Smith)
- 25-A. Centre communautaire, quartier St-Pierre (J.-P. Généreux)
- 25-B. Sécurité dans les hôtels (Jean-Marie Boisvert).

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

M. Guy Rocheleau, président de l'Association des Marchands de la Place Drummond, veut connaître l'échéancier prévu pour l'ouverture de la rue St-Damase.

Le directeur général de la Cité, M. Claude Boucher, explique au requérant que les contrats d'acquisition de terrains devraient normalement être signés le ou vers le 15 avril 1981. Il reste une négociation à compléter avec la Commission Scolaire pour une parcelle de terrain, mais il semble qu'il n'y aura aucune difficulté pour en arriver rapidement à une entente.

Les règlements d'emprunts nécessaires pour financer les travaux sont tous approuvés. La Cité prépare des appels d'offres et les soumissions seront reçues au cours des prochaines semaines.

Il semble que la rue St-Damase sera ouverte vers le 1er septembre 1981.

156/3/81

Le Conseil prend connaissance des soumissions reçues concernant le projet suivant:

RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MATHIEU - PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Partie A</u>	<u>Partie B</u>	<u>PRIX TOTAL</u>
. LA PÉPINIÈRE DES LAURENTIDES INC. 1055 Boul. des Forges, suite 400, Trois-Rivières	\$18,248.00	\$7,652.00	\$25,900.00

• EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville St-Nicéphore	\$10,792.80	\$7,940.00	\$18,732.80
• HYDRO-SEMENTCE INC. 1430 Boul. Lemire Drummondville	\$18,240.00	\$4,905.00	\$23,145.00
• TOURBIÈRE DRUMMOND ENR. 2025 St-Laurent Grantham-Ouest	\$12,282.00	\$4,929.00	\$17,211.00
• EMBELLISSEMENT LACHARITÉ INC. 1930 Boul. Mercure Drummondville-Sud	\$ 7,117.18	\$5,508.28	\$12,625.46
• ALAIN CARRIER "PAYSAGISTE" ENR. 142 - 10e Avenue Drummondville	\$20,533.35	\$3,983.00	\$24,516.35

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité. M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Cité une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre du Bureau de la Protection Civile du Québec qui traite du programme spécial d'aide financière aux victimes des inondations de février 1981 qui s'applique à la Cité de Drummondville.  
Le greffier informe le Conseil que des formules de réclamation sont à la disposition du public à son bureau.
- Le Ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce accuse réception d'une résolution du Conseil le priant d'accepter les recommandations de la Commission fédérale du Textile et du Vêtement.
- M. Guy Tardif, Ministre d'Etat à l'Aménagement et Délégué à l'Habitation, accuse réception d'une résolution du Conseil concernant une demande de modification du prix du loyer des bénéficiaires d'aide sociale et locataires de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville.
- Le juge Roger Gosselin, président de la Commission de Police du Québec, remercie Son Honneur le Maire Philippe Bernier pour avoir siégé comme panéliste lors des journées d'étude annuelles de la Commission de Police du Québec tenues à Québec les 22, 23 et 24 février 1981.
- M. Léonard Roy, président du Conseil de Planification et de Développement du Québec, remercie Son Honneur le Maire pour avoir accepté de le rencontrer et de lui faire connaître son attitude sur les principaux dossiers socio-économiques actuellement discutés, ainsi que sur les priorités du Conseil de la Cité.
- Le conseil d'administration du Théâtre du Chiendent Inc. remercie le Conseil pour lui avoir accordé une subvention de dépannage de \$1,500.00 pour l'année 1981.
- L'Association des vendeurs du marché public demande au Conseil de procéder rapidement aux réparations de la couverture du marché municipal afin de protéger l'équipement des usagers de cet immeuble.  
Les services municipaux ont déjà entrepris des études pour apporter les correctifs demandés.

- M. Olivier Carignan remercie le Conseil pour avoir souligné par une résolution sa nomination comme personnalité sportive en 1981.
- Certains vendeurs du Marché aux Puces opérant au 901 Boul. Mercure sollicitent l'autorisation de diffuser de la publicité les fins de semaine en utilisant un haut-parleur extérieur.  
Cette autorisation ne peut être donnée à cause de la réglementation municipale en vigueur.

156A/3/81

- L'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc. informe le Conseil qu'il s'est mérité deux prix importants lors du premier gala du spectacle Mauricie-Bois-Francs: le premier pour la chorégraphie de l'année et le deuxième comme groupe qui s'est le mieux illustré hors région.  
Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que l'Ensemble Folklorique Mackinaw Inc. soit félicité pour le succès obtenu et le bon travail effectué depuis la fondation de l'organisme.

ADOPTÉ

- Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par plus de cent résidants du secteur St-Jean-Baptiste qui demandent que l'éclairage des rues soit amélioré sur plusieurs avenues de leur quartier.  
Le conseiller Lindor Letendre, président du comité des travaux publics, explique que la Cité a fait des démarches auprès de l'Hydro-Québec pour que toutes les lumières de rue désuètes soient remplacées dans le territoire de la Cité. Cette entreprise qui monopolise la distribution de l'électricité invoque des restrictions budgétaires pour différer le remplacement de certaines lumières, mais le Conseil fera de nouvelles représentations pour accélérer l'exécution de ces travaux souhaités autant par les administrateurs municipaux que par les contribuables.

157/3/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 7 mars 1981 au 1er avril 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$720,396.84.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

158/3/81

Le Club DSV des pionniers du téléphone d'Amérique (Drummondville, Sorel, Victoriaville), organisme sans but lucratif, sollicite une résolution du Conseil l'autorisant à constituer une corporation civile suivant le chapitre C-23, LRQ 1977 , article 1 paragraphe 1 de la loi sur les clubs de récréation.

M. Roger Bourque, vice-président du Conseil Alouette et officier du Club DSV, explique les buts poursuivis par l'organisme qu'il représente ainsi que les services dispensés par les membres du Club DSV des pionniers du téléphone d'Amérique auprès de certains groupes défavorisés.

Son Honneur le Maire, tout en reconnaissant la noblesse des objectifs poursuivis par cet organisme, exprime certaines réserves concernant l'autorisation municipale sollicitée puisqu'il existe d'autres moyens d'incorporation peu dispendieux qui préserveraient les Autorités Municipales contre un précédent qui pourrait être compromettant dans le futur face à des demandes similaires formulées par des organismes moins sérieux.

Après un long débat sur la question, il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le Club DSV des pionniers du téléphone d'Amérique (Drummondville, Sorel, Victoriaville) soit autorisé à se constituer en corporation civile suivant le chapitre C-23, LRQ 1977, article 1 paragraphe 1 de la loi sur les clubs de récréation.

ADOPTÉ

159/3/81

Attendu que les locaux actuels de la bibliothèque municipale sont déjà utilisés au maximum et ne répondent plus aux besoins d'une clientèle grandissante;

Attendu que la Cité pourrait par la relocalisation de la bibliothèque améliorer la viabilité de d'autres services municipaux et/ou dépendants;

Attendu que la Commission des bibliothèques publiques du Québec, lors de son passage à Drummondville en février, avait été très impressionnée par la bâtie du "Drummondville Elementary School" sise au 555 de la rue Des Ecoles;

Attendu que la Cité, après examen, serait grandement intéressée par l'acquisition de ce lieu;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que demande soit faite aux différents gouvernements intéressés de se désister en faveur de la Cité de Drummondville de leur droit d'acquisition, permettant ainsi à la Cité de se porter acquéreur dans les plus brefs délais de la bâtie du "Drummondville Elementary School".

ADOPTÉ

160/3/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Ruel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la confection des plans et devis concernant l'éclairage du stationnement du Centre Culturel.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Cité une convention avec les consultants précités pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ

161/3/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Ruel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la confection des plans et devis concernant le remplacement d'un transformateur au poste de police.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Cité une convention avec les consultants précités pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ

162/3/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Ruel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la confection des plans et devis concernant l'éclairage d'urgence au Centre Marcel Dionne.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Cité une convention avec les consultants précités pour l'exécution de ce mandat.

ADOPTÉ

163/3/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité une entente avec l'Association Québécoise des Travailleurs en Loisir concernant l'organisation d'un colloque sur les loisirs de la personne handicapée.

ADOPTÉ

164/3/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste soit reconnu d'une part comme un intervenant et une ressource importante pour le développement de l'individu et de la collectivité locale au moyen d'activités de loisir et, d'autre part, que le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste oeuvre en complémentarité avec les Services Récréatifs et Communautaires de la Cité de Drummondville.

Le Conseil reconnaît avoir reçu les documents suivants:

- charte
- règlements généraux
- états financiers 1979-80
- rapport d'activités de l'année 1979-80
- copie du formulaire des prévisions budgétaires 1980-81.

La présente résolution remplace et abroge la résolution no. 81/2/81.

ADOPTÉ

165/3/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville vende à la compagnie VENMAR INC. un morceau de terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire cent soixante-six D (166 D Ptie) du Rang III du cadastre officiel du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville, décrit et borné comme suit:

Description: Commençant au point indiqué par le chiffre 18 au plan préparé par M. A.-Marcel Lachapelle, a.g., en date du 23 mars 1981, et situé à l'intersection formée par le prolongement de la ligne sud-ouest du lot 166D-20 avec la ligne nord-ouest du lot 164 Ptie (rue Haggerty); de là, dans une direction conventionnelle de deux cent dix-huit degrés trente-quatre minutes quarante-sept secondes ( $218^{\circ}34'47''$ ), suivant la ligne nord-ouest du lot 164, une distance de quarante-cinq mètres quatre-vingt-quatre centièmes (45,84m) jusqu'au point 18.4; de là, dans une direction conventionnelle de trois cent cinquante-trois degrés vingt-et-une minutes trente-sept secondes ( $353^{\circ}21'37''$ ) une corde de vingt-et-un mètres soixante-quatre centièmes (21,64m) sous-tendant l'arc de cercle vingt-quatre mètres et six centièmes (24,06m), mesurée sur un rayon de quinze mètres vingt-quatre centièmes (15,24m) jusqu'au point 18.5; de là, dans une direction conventionnelle de trois cent huit degrés sept minutes quarante-sept secondes ( $308^{\circ}07'47''$ ), une distance de quarante-cinq mètres soixante centièmes (45,60m) jusqu'au point 18.6; de là, dans une direction conventionnelle de deux cent dix-huit degrés trente-quatre minutes quarante-sept secondes ( $218^{\circ}34'47''$ ), une distance de soixante mètres quatre-vingt-seize centièmes (60,96m) jusqu'au point 18.7; de là, dans une direction conventionnelle de trois cent huit degrés sept minutes quarante-sept secondes ( $309^{\circ}07'47''$ ), une distance de quatre-vingt-dix-sept mètres quatre-vingtquinze centièmes (97,95m) jusqu'au point 18.8; de là, dans une direction conventionnelle de trente-huit degrés quarante-et-une minutes quarante-sept secondes ( $38^{\circ}41'47''$ ), une distance de quatre-vingt-onze mètres quarante-quatre centièmes (91,44m) jusqu'au point 33; de là, dans une direction conventionnelle de cent vingt-huit degrés sept minutes quarante-sept secondes ( $128^{\circ}07'47''$ ), une distance de cent cinquante-huit mètres soixante-douze centièmes (158,72m) jusqu'au point de départ.

Bornes: Borné vers le nord-est par le lot 166D-20 et par une partie du lot 166D, vers le sud-est par une partie du lot 164 (rue Haggerty) et par le lot 166D-12, vers le sud-ouest par le lot 166D-12 et par une autre partie du lot 166D, vers l'ouest par le lot 166D-12 et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 166D.

Superficie: Contenant une superficie de dix mille huit cent cinquante-six mètres carrés et deux dixièmes ( $10\ 856,2\text{m}^2$ ).

Les dimensions et les superficies indiquées ci-dessus sont dans le système international telles qu'elles apparaissent aux plan et description technique préparés par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 23 mars 1981, portant le numéro de répertoire 4103 et le numéro de minute 2091, lesquels documents sont annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.  
(DOCUMENTS VERSÉS AU DOSSIER "VENMAR INC.")

Cette vente est faite au prix de \$0.646 le mètre carré, soit sept mille treize dollars (\$7,013.00) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente et dont la Cité reconnaît avoir reçu la somme de sept cents dollars (\$700.00) en acompte sur ce montant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâties à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus douze mois de la date de signature du contrat, un édifice (agrandissement) dont l'emprise sera d'au moins douze mille pieds carrés (12,000 pi.car.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me Louis Morin; lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (DOCUMENT VERSÉ AU DOSSIER "VENMAR INC.").

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

166/3/81

Attendu que la Municipalité de Grantham-Ouest a obtenu une subvention pour desservir certaines résidences situées en bordure du boulevard Lemire à l'ouest de la route transcanadienne;

Attendu que la Municipalité de Grantham-Ouest demande à la Cité de Drummondville l'autorisation de se raccorder sur la conduite d'aqueduc qui dessert le boulevard Lemire jusqu'à la route transcanadienne;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Municipalité de Grantham-Ouest soit autorisée à se raccorder à la conduite d'aqueduc qui dessert le boulevard Lemire, à condition que la desserte en eau potable de la partie du boulevard Lemire desservie dans la Municipalité de Grantham-Ouest le soit dans le respect de la conservation de la zone verte actuelle; le tout sujet à la signature d'une entente à intervenir entre les deux municipalités. La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution numéro 72/2/81.

ADOPTÉ

167/3/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville donne son consentement à l'achat par John Chabot Inc. d'un immeuble industriel appartenant à la compagnie M.P.C. Inc. à condition que le nouvel acquéreur respecte toutes les clauses et conditions mentionnées dans l'acte enregistré au Bureau de Drummondville sous le numéro 187452.

Il est entendu que cette condition ne s'applique pas à la partie de terrain vendue à Triad Creations Ltd. par un acte enregistré sous le numéro 211581 et autorisé par la résolution no. 428/11/74 de la Cité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à la présente résolution et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉ

168/3/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Laurent Bernier, greffier, soit autorisé à inscrire la Cité de Drummondville au concours "Villes et villages fleuris du Québec" de 1981 organisé par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Il est de plus résolu que l'organisation du concours local soit confiée à la Société d'Horticulture de Drummondville dont M. Paul-Emile Desjardins est le représentant. Cet organisme est autorisé à utiliser, pour concrétiser ce projet, la somme de \$500.00 déjà versée à la Société d'Horticulture en 1980 et non utilisée.

ADOPTÉ

169/3/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Cité de Drummondville, à l'instar de la Ville de Drummondville-Sud, demande au B.S.Q. et à l'I.N.R.S. de considérer les populations de la Cité de Drummondville et de la Ville de Drummondville-Sud comme faisant partie d'une seule et même ville pour fins de statistiques futures puisque ces deux agglomérations urbaines sont en instance de regroupement.

ADOPTÉ

170/3/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Drummondville une convention avec M. Claude Gaudet concernant l'entretien et la gérance de l'aéroport municipal, pour la période du 1er mai 1981 au 30 avril 1982.

ADOPTÉ

171/3/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le greffier de la Cité soit autorisé à corriger une erreur cléricale contenue dans l'article 2 du règlement No. 1431, à savoir: remplacer le montant de \$10,000.00 par \$11,000.00.

ADOPTÉ

172/3/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville achète pour la somme de un dollar (\$1.00) une parcelle de terrain à distraire du lot connu et désigné comme étant une partie de resubdivision numéro cent sept de la subdivision numéro deux cent quatre-vingt-dix-sept du lot origininaire numéro cent quarante du Rang III du cadastre officiel du Canton de Grantham (ptie 140-297-107). Ce terrain est plus amplement décrit au contrat d'achat préparé par Me Gilles Larose, notaire.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Cité tous les documents relatifs à l'achat de l'immeuble précité et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉ

173/3/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la compagnie Elite Dye Works Ltd. soit autorisée à construire un bassin souterrain sur les lots 143-122-1, ptie 143-122 et ptie 143-121-1, conditionnellement à l'obtention d'un permis délivré par l'inspecteur en bâtiment et approuvé par l'ingénieur municipal.

ADOPTÉ

174/3/81

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$55,000.00 pour l'exécution de travaux d'aménagement et de pavage sur la rue Marchand (section sud). La nature desdits travaux est la suivante: "Mise en forme de la fondation de la chaussée, ajustement des têtes de regards, puisards et boîtes de vannes, ajout de pierre concassée et pavage de la surface".

175/3/81

Lecture est donnée du règlement No. 1433 décrétant un emprunt de \$140,000.00 pour compléter le programme d'amélioration de quartiers Ste-Thérèse/St-Pierre.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

176/3/81

Lecture est donnée du règlement No. 1434 prévoyant un emprunt de \$43,500.00 pour l'aménagement de l'éclairage du court de tennis du Parc Milette.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1434 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 31 mars et 1er avril 1981.

177/3/81

Lecture est donnée du règlement No. 1435 prévoyant des modifications au programme d'acquisition et d'aménagement de terrains appelé "P.A.A.T. - Phase V", adopté par le règlement No. 1406.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit soumis à une deuxième lecture lors de la prochaine séance régulière du Conseil et que l'article 4<sup>e</sup> soit modifié.

ADOPTÉ

178/3/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels de la firme d'ingénieurs-conseils Les Consultants SBCS Inc. soient retenus pour la confection des plans concernant des travaux d'égouts et d'aqueduc dans le secteur St-Pierre, et que ces plans soient présentés au Ministère de l'Environnement pour approbation.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint - services à la population, est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Cité une convention avec la firme précitée.

La surveillance de l'exécution des travaux d'égouts et d'aqueduc précités sera effectuée par l'ingénieur municipal.

ADOPTÉ

179/3/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à M. Jean Emond qui s'est mérité le titre de champion québécois de tennis sur table lors des championnats sportifs québécois récemment disputés dans la Métropole.

ADOPTÉ

Le conseiller Jean-Paul Généreux déclare qu'il est très déçu d'avoir lu dans le journal La Tribune, édition du 20 mars 1981, que le projet d'aménagement d'un centre communautaire dans le quartier St-Pierre était considéré comme "mort dans l'oeuf".

M. Généreux considère que le comité des loisirs de St-Pierre devrait reprendre l'étude de ce dossier avec les services municipaux afin de trouver une formule qui permettrait aux citoyens du quartier St-Pierre d'utiliser à bon escient une subvention de \$90,000.00 actuellement disponible à l'intérieur du programme d'amélioration de quartiers (P.A.Q.).

En collaboration avec ses collègues Jean-Marie Boisvert et J.-Bruno Smith, il offre sa disponibilité et son concours pour reprendre sans retard l'étude de ce dossier important.

180/3/81

Attendu que les journaux ont récemment rapporté de sérieux incendies qui ont ravagé ou détruit des hôtels sur le continent;

Attendu que les résidants de Drummondville et les visiteurs ont droit à la sécurité lorsqu'ils logent dans les hôtels;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les services municipaux soient chargés de procéder à la vérification des hôtels situés dans le territoire de la Cité et, s'il y a lieu, d'aviser tous les propriétaires de se conformer aux règlements municipaux concernant les normes obligatoires de sécurité.

ADOPTÉ

Le directeur général, M. Claude Boucher, explique que les services municipaux ont déjà ouvert un dossier à ce sujet pour un cas particulier et ont donné au propriétaire un délai raisonnable pour apporter certains correctifs. Si aucune suite n'a été donnée aux recommandations municipales, il faudra entreprendre des procédures légales pour forcer le propriétaire concerné. Quant aux inspections plus haut mentionnées, elles seront faites dans les meilleurs délais.

181/3/81

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes aux familles affectées par le décès des personnes suivantes:

- M. Camille Tessier, homme d'affaires
- M. Adélard Lemoyne, ex-employé municipal
- M. René Gouin, chauffeur de taxi.

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

182/3/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient offertes à MM. Marcel Bundock et Marc Ruel, industriels locaux, pour s'être mérité une première page dans la Revue des Affaires et une mention fort louangeuse dans le Journal des Affaires comme

personnes grandement impliquées au service des petites et moyennes entreprises (P.M.E.)

Ces média ont à juste titre mis en évidence leurs qualités d'administrateurs et d'hommes d'affaires qui leur ont permis de réussir sur le plan personnel tout en partageant leurs connaissances et leurs expériences au profit de d'autres industriels québécois.

ADOPTÉ

183/3/81

Le conseiller Roger Prince, président d'honneur de la campagne de souscription 1981 pour la fibrose kystique, remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de cette campagne qui a remporté un succès éclatant grâce à la générosité exceptionnelle du public drummondvillois.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le conseiller Roger Prince soit félicité pour avoir assumé avec autant de brio la présidence honoraire de la campagne de souscription 1981 au profit de la Fondation Canadienne de la Fibrose Kystique.

ADOPTÉ

184/3/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux dirigeants et aux employés de la compagnie G.T.E. Sylvania Canada Ltd. qui ont récemment renégocié dans un climat de bonne entente une nouvelle convention collective de travail pour une durée de trois ans.

Les administrateurs municipaux souhaitent que toutes les industries locales puissent connaître autant de succès en pareille circonstance de façon à conserver l'excellent climat qui existe entre patrons et employés, ce qui ne peut que favoriser l'implantation éventuelle à Drummondville de d'autres entreprises.

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller Roger Prince voudrait savoir pourquoi le service des travaux publics n'a pas encore procédé à l'ouverture d'une travée sur la rue Hemming avec sens unique vers la rue Brock.

Le conseiller J.-Bruno Smith explique que le Conseil n'a pas encore statué à ce sujet et que le comité de circulation de la Cité, lors d'une réunion prévue pour le 24 mars à 16:00 heures, préparera un rapport qui sera présenté au Conseil au sujet de l'ouverture éventuelle de la rue Hemming et des autres items prévus à l'ordre du jour.

Son Honneur le Maire annonce qu'une séance spéciale du Conseil sera tenue à 17:45 heures lundi le 30 mars 1981, aux fins de donner deux avis de motion de règlements, savoir:

- avis de motion d'un règlement de modification du zonage;
- avis de motion d'un règlement de lotissement.

Si ces avis de motion sont donnés comme prévu, la procédure prescrite par la Loi 125 concernant l'adoption des deux règlements sera déclenchée.

Le conseiller Marcel Joyal demande que ce qui suit soit noté au procès-verbal de la présente assemblée, savoir:

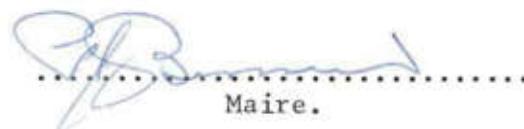
- 1- Si avant que soient donnés les deux avis de motion des règlements prévoyant des modifications à la réglementation de zonage et de lotissement il n'est pas possible de trouver une formule qui permettrait d'émettre des permis de construction durant la période de temps que dureront les procédures d'adoption desdits règlements, il s'objectera à leur adoption;

- 2- Avant l'adoption du règlement concernant le zonage, il proposera d'amender le projet pour dispenser un contribuable d'obtenir un permis pour améliorer sa propriété si les travaux n'excèdent pas \$1,000.00 ou \$1,500.00; cette façon de procéder aurait pour effet de réduire les dépenses administratives concernant:
  - la tenue à jour du rôle d'évaluation;
  - la correction et l'envoi de comptes pour des sommes minimales;
  - les procédures coûteuses imposées par la loi au greffier concernant l'envoi de certificats d'évaluation;
  - et autres;
- 3- Avant d'accepter le projet de règlement, il veut évaluer quelle serait l'incidence possible de dispenser l'inspecteur en bâtiment d'effectuer des visites aux propriétés qui font l'objet de rénovations n'excédant pas un coût de \$1,500.00 et ne modifiant pas le pourcentage d'implantation des bâties.

Son Honneur le Maire mentionne que la prochaine séance régulière du Conseil aura lieu lundi le 13 avril 1981, à 20:00 heures.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

6 avril 1981

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue lundi le 6 avril 1981 à 18:30 heures, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance en étant une SPECIALE convoquée le 3 avril 1981 pour les fins suivantes:

- 1- Avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$127,000.00 (travaux: \$115,000.00 + frais: \$12,000.00) pour l'exécution de divers travaux publics en 1981 sur le territoire de Drummondville, à l'exception de Drummondville-Ouest.
- 2- Avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$125,000.00 (travaux: \$114,000.00 + frais: \$11,000.00) pour l'exécution de divers travaux publics en 1981 dans la Cité de Drummondville.
- 3- Avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$30,500.00 (travaux: \$28,000.00 + frais: \$2,500.00) pour l'aménagement d'une passerelle au Parc Woodyatt.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal et J.-Bruno Smith, sous la présidence du maire-suppléant, le conseiller Raymond Luneau.

185/4/81

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$127,000.00 (travaux: \$115,000.00 + frais: \$12,000.00) pour l'exécution de divers travaux publics en 1981 sur le territoire de Drummondville, à l'exception de Drummondville-Ouest, lesquels sont détaillés ci-après:

A)	Réaménagement de l'intersection Marchand/St-Joseph	\$18,500.00
B)	Réfection de trottoirs à divers endroits dans le secteur de Drummondville	\$50,100.00
C)	Confection de nouveaux trottoirs (rues Cardin, Alexandre, Bousquet et 11e Avenue)	\$12,650.00
D)	Pavage d'usure rue Marchand, entre la rue Notre-Dame et la voie du C.P.R.	\$18,000.00
E)	Signalisation et marquage de chaussée, rue Marchand	\$ 4,000.00
F)	Contingences techniques	\$11,750.00

186/4/81

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$125,000.00 (travaux: \$114,000.00 + frais: \$11,000.00) pour l'exécution de divers travaux publics en 1981 dans la Cité de Drummondville, lesquels sont détaillés ci-après:

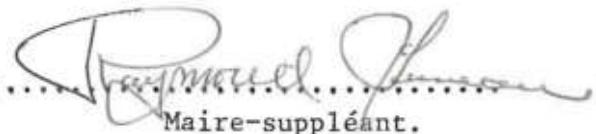
A)	Aménagement du dépotoir à neige, rue Marchand (Clôture, déboisement, terrassement)	\$20,350.00
B)	Pavage d'usure - Bl. St-Joseph (côté sud) entre Marchand et St-Pierre	\$40,000.00
	- Bl. St-Joseph (côté nord) entre Marchand et St-Georges	\$26,000.00
	- Stationnement public no. 2, rue Brock	\$10,000.00
C)	Eclairage du stationnement Brock/St-Jean	\$ 6,400.00
D)	Contingences techniques	\$11,250.00

187/4/81

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$30,500.00 (travaux: \$28,000.00 + frais: \$2,500.00) pour l'aménagement d'une passerelle au Parc Woodyatt (préparation des accès, pose d'ancrages, construction de 2 piliers de béton, transport, réparation du gazon, construction des accès, pose de béton et de peinture, aménagement de sentiers, terrassement et aménagement des îles, imprévus, etc.).

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire-suppléant.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

13 avril 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la  
Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances  
de ce Conseil le 13 avril 1981, cette séance en étant une régulière  
selon les dispositions du règlement No. 819.

Attendu que les membres du Conseil ne forment pas  
quorum, le conseiller J.-Bruno Smith ajourne cette séance au mardi,  
14 avril 1981, à 20 heures.

.....  
*Jean-P. Bégin*  
Greffier.

.....  
*J. Bruno Smith*  
Conseiller.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

14 avril 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 14 avril 1981. Cette séance devant se tenir le 13 avril 1981 a été ajournée par le conseiller J.-Bruno Smith selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

188/4/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 23 mars 1981, il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

189/4/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 6 avril 1981 à 18:30 heures; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

190/4/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

4A. Félicitations (M. Jean-Marie Boisvert).

ADOpte

Période de questions et renseignements

- M. Robert Payette, résidant de la rue Des Plaines, reproche au Conseil de ne pas avoir donné suite à ses nombreuses démarques pour faire reculer un mur de ciment installé à l'extrémité de la rue Des Plaines et trop près de sa propriété pour lui permettre d'aménager un deuxième accès.

Bien que sept lettres lui ont été expédiées par des officiers municipaux, il estime qu'il n'a pas obtenu justice et qu'il n'a pas de réponse satisfaisante à titre de propriétaire et de contribuable.

Le greffier est prié de prendre note des griefs de M. Robert Payette et de demander aux Services Techniques de fournir au requérant les explications qui justifient l'aménagement actuel de la rue Des Plaines et de voir à ce que l'inspecteur en bâtiment l'informe par écrit de la réglementation municipale qui traite du nombre d'accès permis sur sa propriété. Quant à ses autres demandes, M. Payette est informé que le Conseil est unanime pour ne rien modifier concernant l'aménagement actuel de la rue Des Plaines et qu'aucun budget n'est disponible pour cette fin.

- M. Luc Gariépy, journaliste, demande les raisons qui justifient les retards concernant l'installation de caméras achetées par la Cité pour surveiller certaines intersections et le tunnel piétonnier.

Le conseiller Marcel Joyal explique qu'il a été difficile de négocier une entente avec l'Hydro-Québec et Bell Canada pour l'installation des câbles de transmission. Une entente est intervenue avec cette dernière compagnie et les travaux devraient se terminer prochainement.

- Le même journaliste veut connaître qu'elles seront les conséquences causées par l'opposition formulée par l'Unité des Policiers de Drummondville et la Fraternité des Policiers de Drummondville-Sud à la fusion des deux municipalités.

Le Conseil doit laisser à la Commission Municipale le soin d'apprécier cette requête conjointe. Quant aux conventions collectives qui régissent les deux organismes, elles seront respectées intégralement jusqu'à leur expiration s'il s'avère impossible de négocier des ententes acceptables pour toutes les parties concernées. Le protocole d'entente qui accompagne la requête conjointe de fusion déposée à Québec, prévoit le respect des engagements et des règlements des deux municipalités et le Conseil n'entrevoit pas de difficultés à ce chapitre.

- M. Claude Dodier, résidant du secteur St-Pierre, déclare avoir pris connaissance du projet de réfection d'un égout pluvial sur une partie des rues Pelletier, Chassé, Rajotte et Mathieu. Selon lui, ce projet ne représente que 50% des travaux de la première phase que le Conseil s'était engagé à réaliser en 1981 suite à un colloque tenu pour établir un plan triennal d'immobilisation.

Le Conseil soutient qu'il respecte ses engagements et qu'à cause de problèmes techniques les plans ont dû être revisés pour tenir compte des bassins de drainage existant dans le secteur.

191/4/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à l'Honorable René Lévesque et à l'Honorable Michel Clair pour leur réélection respective au poste de Premier Ministre du Québec et Député de Drummond, en même temps que des voeux de succès durant leur terme d'office.

ADOpte

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

192/4/81

1- 2 FOURGONNETTES P.T.C. 6400 lbs (TP-81-05)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. DRUMMOND AUTO LTEE 1163 Boul. St-Joseph Drummondville	\$17,790.00
. LES AUTOMOBILES HEROUX & THIBODEAU INC. 875 Boul. St-Joseph Drummondville	\$16,324.48
. PINARD & PINARD (1974) LTEE 620 Lindsay Drummondville	\$18,416.40
. GARAGE MONTPLAISIR LTEE 269 Lindsay Drummondville	\$17,560.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission présentée par Les Automobiles Héroux & Thibodeau Inc. soit acceptée.

ADOpte

193/4/81

2- FOURGON P.B.V. 10,000 LBS (TP-81-04, 05-1418-04)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. PINARD & PINARD (1974) LTEE 620 Lindsay Drummondville	\$12,964.90
. LES AUTOMOBILES HEROUX & THIBODEAU INC. 875 Boul. St-Joseph Drummondville	\$13,490.97
. GARAGE MONTPLAISIR LTEE 269 Lindsay Drummondville	\$13,500.00

Sur recommandation du Directeur des Travaux Publics, il est unanimement résolu que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOpte

194/4/81

3- AUTOPOMPE 1250 G.I.P.M.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. CAMIONS PIERRE THIBAULT INC. 38 Thibault Case Postale 210 Pierreville	\$104,176.00 (International) \$108,237.00 (G.M.C.) \$106,070.00 (Ford)
. CAMIONS A INCENDIE PIERREVILLE LTEE 155 Marie-Victorin St-François du Lac	\$100,200.00 (International) \$ 96,000.00 (Ford) \$ 94,800.00 (G.M.C.)

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission de Camions à Incendie Pierreville Ltée soit retenue au montant de \$94,800.00 pour la fourniture d'un camion pompe G.M.C.

ADOpte

195/4/81

4- PAVAGE, TROTTOIRS ET BORDURES DE RUES - 1981

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. SINTRA INC. 911 St-Mathieu N.D. du Bon-Conseil	\$183,255.70
. LACBEC INC. C.P. 98 Durham Sud	\$186,252.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la soumission de Sintra Inc. soit retenue. M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec la firme précitée.

ADOpte

196/4/81

5- PEINTURE D'EDIFICES MUNICIPAUX - 1981

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. G. & L. VADEBONCOEUR INC. 635 Moisan Drummondville	Hôtel de Ville : \$2,349.00 Poste de Police: \$3,615.00 Bibliothèque : \$ 475.00 Chalets & parcs: \$5,090.00 Piscine : \$3,950.00
. COURCHESNE & FILS ENR. 804 Lafontaine Drummondville	Hôtel de Ville : \$2,719.00 Poste de Police: \$5,525.00 Bibliothèque : \$ 270.00 Chalets & parcs: \$5,726.00 Piscine : \$2,349.00
. FERNAND ST-AMANT INC. St-Guillaume	Hôtel de Ville : \$2,374.00 Poste de Police: \$4,396.00 Bibliothèque : \$ 636.00 Chalets & parcs: \$5,779.00 Piscine : \$2,722.00

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les soumissions suivantes soient retenues:

- G. & L. VADEBONCOEUR INC.	Hôtel de Ville	\$2,349.00
- G. & L. VADEBONCOEUR INC.	Poste de Police	\$3,615.00
- COURCHESNE & FILS ENR.	Bibliothèque	\$ 270.00
- FERNAND ST-AMANT INC.	Chalets communautaires	
	St-Jean-Baptiste (18e)	\$ 398.00
- COURCHESNE & FILS ENR.	Chalet Milette (17e)	\$ 499.00
- FERNAND ST-AMANT INC.	Chalet Woodyatt (piscine)	\$4,410.00
- COURCHESNE & FILS ENR.	Piscine Centre Culturel	\$2,349.00

Le directeur général adjoint aux services à la population est par la présente autorisé à retenir les services des entrepreneurs ci-haut mentionnés pour les travaux à exécuter.

ADOPTÉ

6- VENTE DU LOT 145-296 (25 RUE ST-LAURENT) - P.A.Q.

Aucune soumission.

7- VENTE DE TERRAINS - SECTEUR P.A.A.T., PHASE II (LA COULEE)

197/4/81

A) VENTE DU LOT 126-3-303

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. GASTON LANDRY R.R. 2 Ave. Clément B.M. 412 - Dr'Ville	\$6,852.33

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

198/4/81

B) VENTE DU LOT 126-3-302

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. MARCEL SYLVAIN 302-775 Bousquet Drummondville	\$6,957.50

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

199/4/81

C) VENTE DU LOT 126-3-260

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. M. CLEMENT BRUNELLE 977 Cardin, app. 3 Drummondville	\$6,978.60

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

200/4/81

8- VENTE DU LOT 162B-30 (RUE ST-OMER) - P.A.Q.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. M. ROGER BEAUDOIN 1025 Martel Drummondville	\$3,500.00
. M. JEAN-MARC THERRIEN 110 - 22e Avenue Drummondville	\$3,217.84

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la soumission de M. Roger Beaujodin soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

201/4/81

9- ECLAIRAGE DES JEUX DU PARC ST-DAMASE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ENTREPRISE D'ELECTRICITE GASTON HOULE INC. 350, 4e Rang St-Cyrille	\$9,374.00 (1ère alternative) \$9,969.00 (2e alternative)
. GRENIER ELECTRIQUE LTEE C.P. 501 N.D. du Bon-Conseil	\$10,462.65
. A. TOUPIN INC. 297 Hériot Drummondville	\$10,389.00

<u>Soumissionnaires (suite)</u>	<u>Prix</u>
• PAUL SAVARD ENT. ELEC. INC. 532 Lindsay Drummondville	\$11,448.00
• JEAN-PAUL BELIVEAU INC. C.P. 580 St-Germain	\$ 9,869.00

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point conforme à la demande de soumissions de la Cité. M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E:

202/4/81

- Les Loisirs de Drummondville-Ouest Inc. demandent l'autorisation de tenir le Bal du Chien Chaud le 2 juillet 1981.
- Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette autorisation soit accordée aux conditions mentionnées dans la lettre de demande datée du 10 avril 1981.

ADOpte

- Le Club Richelieu invite le Conseil et la population à être à l'écoute lors de la tenue du radiothon qui aura lieu le 22 mai 1981 au bénéfice de la Maison de Quartier.

203/4/81

- Statistique Canada informe le Conseil qu'il n'est pas possible de donner suite à la résolution no. 153/3/81 par laquelle la Cité demandait de considérer Drummondville et Drummondville-Sud comme une seule entité lors du recensement de 1981.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que copie de la résolution no. 153/3/81 soit transmise à l'Honorable Yvon Pinard, député de Drummond, président du Conseil Privé et Leader Parlementaire, pour qu'il obtienne de Statistique Canada un recensement qui tient compte du fait que Drummondville et Drummondville-Sud devraient être fusionnées avant le début de l'année 1982.

ADOpte

- Le Bureau de la Statistique du Québec informe le Conseil que son service de l'analyse et de la prévision démonographiques verra à tenir compte du regroupement éventuel de Drummondville et Drummondville-Sud dans ses travaux futurs.

204/4/81

- La Fabrique Ste-Thérèse sollicite l'autorisation d'utiliser le Parc Ste-Thérèse le 6 juin 1981 pour une fête populaire d'amitié de quartier sous le thème: "Bonjour Voisin, parle-moi de toi".

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette autorisation soit accordée aux conditions habituelles, savoir:

- 1- La fourniture d'une preuve d'assurance-responsabilité publique dégageant la Cité de toute responsabilité dans le cadre de la tenue de cette activité;
- 2- Le nettoyage du terrain;
- 3- La fourniture d'un service d'ordre suffisant pour la bonne tenue de l'activité sur les recommandations du Directeur de la Sécurité Publique.

ADOpte

205/4/81

- Le Club Lions de Drummondville sollicite une contribution pour défrayer les frais d'une réception civique qui sera offerte aux membres du Cabinet du Gouverneur de cet organisme lors du congrès qui se tiendra à Drummondville les 24, 25 et 26 avril 1981.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, qu'une somme de \$200.00 soit versée au Club Lions de Drummondville pour cette réception.

ADOpte

- M. Pierre Bergeron, président du Conseil de l'Union Nationale du Comté de Drummond, reproche au Conseil de la Cité d'avoir manqué d'objectivité en refusant d'offrir une réception civique à M. Roch Lasalle, chef de l'Union Nationale, lors de sa visite à Drummondville durant la dernière campagne électorale.

Le conseiller J.-Bruno Smith estime que le public a droit à l'information et que le Conseil devrait prêter la salle de l'Hôtel de Ville aux organismes sérieux et que tous les partis politiques font partie de cette catégorie.

206/4/81

Le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, propose que le Conseil accepte de préparer une politique écrite sur les procédures à suivre pendant les futures campagnes électorales à l'égard de l'utilisation de la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville et des réceptions civiques.

Le Conseil est unanime pour qu'une telle politique soit étudiée, rédigée et adoptée officiellement.

ADOpte

207/4/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 21 mars au 10 avril 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$686,666.69.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

208/4/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les mutations de propriétés portant les numéros 10703 à 10744 inclusivement soient acceptées.

ADOpte

209/4/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité paie à la Fédération Canadienne des Municipalités la somme de \$1,127.51, représentant la cotisation annuelle pour la période du 1er avril 1981 au 31 mars 1982.

ADOpte

210/4/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit autorisé à poser sa candidature pour siéger au Conseil National d'Administration de la Fédération Canadienne des Municipalités et que la Cité de Drummondville assume les frais de représentation inhérents à cette fonction s'il est élu.

ADOpte

211/4/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que M. Philippe Bernier, maire, et M. Roger Prince, conseiller, soient nommés délégués de la Cité de Drummondville ayant droit de vote au 44ième congrès annuel de la Fédération Canadienne des Municipalités qui se tiendra à Régina du 7 au 11 juin 1981.

ADOpte

212/4/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que Son Honneur le Maire ainsi que tous les conseillers soient autorisés à assister au congrès de la Fédération Canadienne des Municipalités qui se tiendra à Régina du 7 au 11 juin 1981.

ADOpte

213/4/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Claude Boucher, directeur général de la Cité, soit autorisé à assister au congrès de l'Association des Gérants Municipaux du Québec qui se tiendra à Québec du 24 au 27 mai 1981.

ADOpte

214/4/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que MM. Roger Turcotte, directeur général adjoint aux services administratifs, Majoric Dionne, responsable de la comptabilité et Laurent Bernier, greffier, soient délégués au congrès de la C.O.M.A.Q. qui se tiendra à Pointe-au-Pic du 2 au 5 juin 1981.

ADOpte

215/4/81

ATTENDU QUE l'Office de la langue française a déjà décerné à la Cité de Drummondville un certificat de conformité à la Charte;

ATTENDU QUE l'Office a normalisé l'utilisation du mot "ville" pour désigner les agglomérations urbaines dénommées jusqu'à ce jour par le terme "cité";

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville désire conserver son certificat de conformité;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite à l'Office de la langue française de considérer que la Cité de Drummondville a entrepris des procédures pour se fusionner avec la Ville de Drummondville-Sud et que les lettres patentes qui devraient être ratifiées avant la fin de 1981 prévoient l'utilisation des mots "municipalité de Drummondville" pour identifier la nouvelle agglomération urbaine regroupée. En conséquence,

la Cité prie l'Office de la langue française d'accorder à la Cité de Drummondville le délai nécessaire pour compléter les procédures de regroupement en cours et lui permettre de se conformer aux dispositions de l'article 118 de la charte de la langue française.

ADOPTE

216/4/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les municipalités de Kingsey Falls (village et paroisse) soient invitées à se joindre à la future Municipalité Régionale de Comté de Drummond.

ADOPTE

217/4/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les tarifs suivants soient établis pour l'opération de la fourrière municipale:

- Euthanasie d'un animal: \$8.00
  - A- Sur demande du propriétaire;
  - B- Si le propriétaire est connu et que l'animal doit être détruit suite à l'application des règlements municipaux.
- Euthanasie de plusieurs petits animaux, chiots ou chats: A négocier avec le requérant par le responsable de la fourrière municipale, sans jamais excéder \$8.00 par animal.
- Prix des licences pour chiens (mâles ou femelles): \$12.00 pour l'année (1er mai au 30 avril suivant) ou partie de cette période.
- Frais de garde d'un animal incluant la nourriture: \$5.00 par jour ou partie de jour de garde.
- Amende pour cueillette d'un chien errant: \$10.00.

ADOPTE

Ces tarifs seront publiés dans la prochaine édition de Périodicité.

218/4/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Nationale du Canada une somme n'excédant pas \$4,500,000.00 (\$2,000,000.00 pour fins administratives de l'exercice financier 1981 et \$2,500,000.00 pour fins de capitalisation).

ADOPTE

219/4/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le plan-projet de remplacement portant sur une partie des lots 172-296 et 172-297, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël en date du 13 avril 1981, pour le compte de M. Léo Beaulac, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

220/4/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le plan-projet de remplacement portant sur une partie du lot 160A-312, préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 16 avril 1981, pour le compte de M. Réal Cusson, soit accepté tel que soumis.

ADOPTE

221/4/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville achète du Ministère des Transports pour la somme nominale d'un dollar (\$1.00) les lots connus comme étant P.126-3-22 et P.126-3-21 du cadastre officiel du Canton de Grantham, ayant une superficie totale de huit cents pieds carrés, aux conditions offertes par le Ministère des Transports. Cette partie de terrain sera utilisée pour la confection d'un rayon à la sortie de la rue 126-3-20.

Le contrat d'achat sera rédigé par le notaire Marcel Bernier.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à l'acquisition du terrain précité.

ADOpte

222/4/81

CONSIDERANT les buts et objectifs de la Cité de Drummondville;

CONSIDERANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un projet Eté-Canada: "Programme d'Emploi pour Etudiants";

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,  
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

- a) d'autoriser la Cité de Drummondville à présenter un projet connu sous le nom de "Croque Nature roule cet été" tel que préparé dans le cadre du programme Eté-Canada: "Programme d'Emploi pour Etudiants";
- b) de désigner et nommer M. Roger Turcotte, C.A., directeur général adjoint aux services administratifs, et M. André Paquet, directeur des services récréatifs et communautaires, administrateurs-délégués dudit projet et les autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;
- c) d'autoriser le trésorier de la Cité de Drummondville à émettre tout chèque ou effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la Cité de Drummondville, qu'elle prend par la présente de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOpte

223/4/81

Considérant la responsabilité de la Cité en matière de loisir, laquelle on qualifie de maître d'oeuvre;

Il est entendu que:

- un comité soit formé de quatre (4) personnes nommées par le Conseil;
- ce comité soit délégué par le Conseil pour signer et accorder des déclarations d'appui en faveur d'une corporation privée ou scolaire.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, qu'un comité soit formé de MM. Jean-Marie Boisvert, Roger Turcotte, Michel Lesage et André Paquet et remplisse les mandats ci-haut cités.

ADOpte

224/4/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Ruel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la confection des plans et devis concernant des travaux d'éclairage du stationnement situé à l'angle des rues Brock et St-Jean.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec la firme précitée pour l'exécution de ce mandat.

ADOpte

225/4/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Club des Petits Animaux Drummond soit autorisé à tenir une exposition au terrain d'exposition les 23 et 24 mai 1981 avec le consentement de la Société d'Agriculture. Le Club des Petits Animaux Drummond devra fournir une preuve d'assurance-responsabilité publique de \$200,000.00.

ADOpte

226/4/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels de M. Gilles LeMaire, arpenteur-géomètre et Me Marcel Bernier, notaire, soient retenus pour établir les titres de propriété d'une partie de la rue Bernier et d'une partie de la rue Cormier adjacentes à la propriété de Litho Prestige.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est autorisé à préciser le mandat des professionnels précités.

ADOpte

227/4/81

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville s'est départie de certains terrains dont elle était propriétaire;

ATTENDU QUE les remboursements de dettes sur cesdits terrains sont, soit totalement effectués, soit mis en réserve;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que l'utilisation de la somme de \$212,506.00 provenant de la disposition de terrains municipaux soit différée à un exercice financier ultérieur, au moment où le Conseil le jugera à propos.

ADOpte

228/4/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité accepte les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'année d'opération se terminant le 31 décembre 1980, tels que vérifiés par Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin & Associés, C.A., et dont copie du rapport est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme cédule "A". (RAPPORT VERSE AU DOSSIER: "OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION").

Cette acceptation est cependant conditionnelle à celle de la Société d'Habitation du Québec.

ADOpte

229/4/81

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville, dans le Comté de Drummond, n'aura pas besoin d'emprunter les argents représentés par les soldes sur les procédures d'emprunt autorisées et approuvées, dont le détail apparaît ci-bas dans la présente résolution, et ce pour la raison suivante: les travaux prévus aux dits règlements ont été soit exécutés pour un montant inférieur à celui prévu au règlement, soit non exécutés ou payés à même les surplus budgétaires annuels;

IL EST PAR CONSEQUENT:

PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,

ET RESOLU UNANIMENT:

QUE chaque solde apparaissant à la colonne "Solde", dans le bloc ci-dessous, représentant la partie non-empruntée sur chaque procédure d'emprunt indiquée ci-bas, n'a pas besoin d'être emprunté et que, par conséquent, le montant de chaque tel solde ainsi inscrit dans le bloc ci-dessous soit et est par les présentes annulé:

Emprunt total approuvé  
par la Commission Municipale du Québec

Règl.	Date Approb.	Montant Approuvé	Montant Emprunté	Autre Financement	Solde à annuler
1186	29-07-77	\$580,000.	\$ 88,000.	\$408,600.	\$ 83,400.
1240	26-05-78	165,000.	108,000.	45,700.	57,000.
1251	14-07-78	50,000.	29,000.	19,243.66	21,000.
1292	30-04-79	170,000.	162,500.	5,660.04	7,500.
1301	15-05-79	5,750.	5,500.		250.
1311	08-08-79	285,000.		153,000.	132,000.
1315	09-08-79	424,160.		424,160.	424,160.
1322	28-08-79	140,000.	132,000.		8,000.
1336	16-11-79	44,300.	44,000.		300.
1339	15-11-79	46,000.	45,000.		1,000.
1343	12-12-79	115,000.		115,000.	115,000.
1344	08-01-80	141,000.		141,000.	141,000.
1387	12-08-80	115,000.		115,000.	115,000.
					<u>\$1,105,610.</u>

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit immédiatement transmise à la Commission Municipale du Québec.

ADOpte

230/4/81

Vu les prescriptions de la Loi sur la fiscalité municipale (art. 174 à 194 inclusivement), il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Jean Roy, évaluateur et détenteur d'un permis provincial portant le numéro 33476, soit autorisé à titre de représentant de la firme Pelletier, Roy, Mercure et Associés, à tenir à jour les rôles de valeurs foncières et locatives pour fins d'imposition en 1981 sur les immeubles de la Cité dont la loi exige l'inscription au rôle.

ADOpte

231/4/81

ATTENDU QUE notre municipalité s'est prévalué des avantages financiers prévus dans le cadre du programme de subventions d'encouragement aux municipalités;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, notre municipalité a reçu, au cours de l'année 1980, la somme totale de \$152,000.00 représentant \$1,000.00 par unité de logement admissible suivant les critères provinciaux et fédéraux requis;

ATTENDU QUE notre municipalité s'est engagée par résolution à fournir au Ministère des Affaires Municipales, avant le 31 mars de chaque année, un rapport sur l'utilisation des subventions reçues l'année précédente en vertu de ce programme;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a requis de M. Roger Turcotte, C.A., trésorier, un rapport écrit faisant état de l'utilisation présente ou future des sommes d'argent reçues en 1980 par le biais du P.S.E.M.;

ATTENDU QUE M. Roger Turcotte, C.A., trésorier, a déposé auprès du Conseil un état de compte de l'utilisation présente et future de ces subventions dont le solde s'établit à \$152,000.00 et dont l'affectation est prévue à l'acquisition de terrains pour réaliser un Programme d'Acquisition et d'Aménagement de Terrains (P.A.A.T., Phase V);

ATTENDU QUE cette utilisation présente et future desdits fonds est conforme aux volontés exprimées par le Conseil dans ce domaine;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité adopte ledit rapport de M. Roger Turcotte, C.A., trésorier, et le fasse parvenir au Ministère des Affaires Municipales.

ADOPE

232/4/81

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville, par son règlement numéro 1302, a été autorisée à emprunter une somme de \$700,000.00;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville désire se prévaloir de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C. 1970 Chap. N-10), conformément aux conventions entre la Société d'Habitation du Québec et la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

ATTENDU QUE la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement a consenti à la Cité de Drummondville, un prêt au montant de \$341,371.59;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de \$341,371.59;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 1302, en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,  
ET RESOLU UNANIMENT:

QUE le règlement numéro 1302 soit et est modifié pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de \$341,371.59 d'obligations relatives au prêt de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

- a) Les obligations seront datées du 1er juin 1980, et porteront intérêt à un taux de 9.625% l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er juin de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé (TABLEAU D'AMORTISSEMENT VERSE AU DOSSIER: "EMISSION D'OBLIGATIONS - \$341,371.59").
- c) Les obligations seront payables, au détenteur enregistré, à toutes les succursales de la Banque Nationale du Canada au Canada.

- d) La corporation se réserve le droit de racheter, par anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émission, à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité, au taux d'intérêt de l'obligation, pour le terme non encore expiré à la date du rachat.
- e) Un avis de tel rachat devra être donné par la corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.
- f) Les obligations seront signées par le maire et par le greffier. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

QUE, de plus, demande soit faite à l'honorable Ministre des Affaires Municipales d'autoriser la Cité de Drummondville, à vendre de gré à gré, au pair, au taux d'intérêt de 9.625%, à la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement, \$341,371.59 d'obligations émises en vertu de son règlement numéro 1302.

ADOPTÉ

233/4/81

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville, par son règlement numéro 1154, a été autorisée à emprunter une somme de \$684,250.00;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville désire se prévaloir de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C. 1970 Chap. N-10), conformément aux conventions entre la Société d'Habitation du Québec la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

ATTENDU QUE la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement a consenti à la Cité de Drummondville, un prêt au montant de \$624,363.81;

ATTENDU QU'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de \$624,363.81;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement numéro 1154, en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,  
ET RESOLU UNANIMENT:

QUE le règlement numéro 1154, soit et est modifié pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de \$624,363.81 d'obligations relatives au prêt de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement;

- a) Les obligations seront datées du 1er juin 1980, et porteront intérêt à un taux de 10% l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er juin de chaque année, conformément au tableau d'amortissement ci-annexé (TABLEAU D'AMORTISSEMENT VERSE AU DOSSIER: "EMISSION D'OBLIGATIONS - \$684,250.00")
- c) Les obligations seront payables, au détenteur enregistré, à toutes les succursales de la Banque Nationale du Canada au Canada.
- d) La corporation se réserve le droit de racheter, par anticipation, la totalité ou une partie des obligations de cette émission, à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Cependant, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité, au taux d'intérêt de l'obligation, pour le terme non encore expiré à la date du rachat.

- e) Un avis de tel rachat devra être donné par la corporation pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date de rachat, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné.
- f) Les obligations seront signées par le maire et par le greffier. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.
- g) Les obligations émises en vertu du règlement numéro 1154 seront remboursées en séries, pour un terme de 20 ans, conformément au tableau de remboursement annexé.

QUE, de plus, demande soit faite à l'honorable Ministre des Affaires Municipales d'autoriser la Cité de Drummondville, à vendre de gré à gré, au pair, au taux d'intérêt de 10%, à la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement, \$624,363.81 d'obligations émises en vertu de son règlement numéro 1154.

ADOpte

234/4/81

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement modifiant le plan et le règlement de zonage No. 801 et ses amendements (règlement applicable à l'ensemble du territoire de la Cité de Drummondville).

235/4/81

ATTENDU QU'avis de motion d'un règlement modifiant le plan et le règlement de zonage No. 801 et ses amendements a été donné conformément à l'article 356, alinéa 2 de la Loi des Cités et Villes;

ATTENDU QUE copie du projet du règlement No. 1400 modifiant le règlement No. 801 et ses amendements est remise sur le champ à Son Honneur le Maire et à tous les conseillers de la Cité;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le Conseil renonce à la lecture du règlement No. 1400 lors de son adoption à une séance ultérieure respectant les conditions et les délais prévus au 2e paragraphe de l'article 356 de la Loi des Cités et Villes.

ADOpte

236/4/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Conseil accepte le plan et le projet de règlement de zonage No. 1400 tels que déposés et que la résolution no. 141/3/81 soit abrogée. Le maire et le greffier sont par la présente autorisés à signer le plan et le règlement de zonage No. 1400.

ADOpte

Le conseiller Marcel Joyal résume l'historique du projet de refonte du plan de zonage et du règlement No. 1400 qui sont soumis aux contribuables pour approbation. Il remercie et félicite M. Denis Luneau et ses collaborateurs pour l'ardeur et la compétence dont ils ont fait preuve pour produire un document de qualité qui devrait rendre de grands services à l'administration municipale et servir de guide à un aménagement rationnel du territoire pour quelques années. Il termine en exprimant sa gratitude à Me Jacques Dionne, aviseur légal de la Cité, pour avoir aménagé un calendrier qui permet de restreindre au minimum les délais de gel de permis imposés par les nouvelles procédures de la Loi des Cités et Villes.

237/4/81

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement concernant le lotissement applicable au territoire de la Cité (projet No. 1401).

238/4/81

ATTENDU QU'avis de motion d'un règlement concernant le lotissement pour l'ensemble du territoire de la Cité a été donné conformément à l'article 356, alinéa 2 de la Loi des Cités et Villes;

ATTENDU QUE copie du projet du règlement No. 1401 concernant le lotissement est remise sur le champ à Son Honneur le Maire et à tous les conseillers de la Cité;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Conseil renonce à la lecture du règlement No. 1401 lors de son adoption à une séance ultérieure respectant les conditions et les délais prévus à l'article 356, alinéa 2 de la Loi des Cités et Villes.

ADOpte

239/4/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Conseil accepte le projet de règlement No. 1401 concernant le lotissement tel que déposé et que la résolution no. 142/3/81 soit abrogée. Le maire et le greffier sont par la présente autorisés à signer le règlement de lotissement No. 1401.

ADOpte

240/4/81

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1050 et ses amendements. Ce règlement a pour but de statuer au sujet de l'utilisation des stationnements publics.

241/4/81

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement concernant les nuisances publiques et abrogeant les règlements nos 544 et 887. Ce règlement a pour but de statuer sur tout ce qui peut être considéré comme nuisances publiques.

Ex.: -mauvais entretien des terrains vacants, des propriétés, etc.;  
-amoncellement de terre, de neige, de matériaux divers;  
-bruits interdits;  
-odeurs, suie;  
-etc.

242/4/81

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement no. 1359 - Règlement concernant les chiens et autres animaux errants, ainsi que l'opération de la fourrière municipale.

243/4/81

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$216,000.00 pour l'exécution de travaux d'égout pluvial dans le secteur St-Pierre. Travaux à effectuer sur les rues:

- Pelletier (du collecteur existant à la rue Chassé)
- Chassé (de Pelletier à Ringuet)
- Rajotte (de Chassé vers le nord)
- Mathieu (de Chassé vers le nord).

M. Claude Dodier demande à Son Honneur le Maire le privilège de réitérer sa déception concernant la réduction du secteur visé par le règlement de travaux publics qui sera adopté pour la réfection des égouts pluviaux dans le secteur St-Pierre en 1981.

Le Conseil estime que cet effort est le maximum possible compte tenu des disponibilités budgétaires pour l'année en cours et que l'ensemble du secteur sera complété par phases tel que prévu au plan triennal.

244/4/81

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 1051 concernant des modifications au système actuel de la cueillette des ordures ménagères et de l'utilisation du dépotoir municipal.

245/4/81

Lecture est donnée du règlement No. 1435 prévoyant des modifications au programme d'acquisition et d'aménagement de terrains appelé "P.A.A.T. - Phase V", adopté par le règlement No. 1406. Ce règlement a pour objet de modifier le programme d'acquisition et d'aménagement de terrains (P.A.A.T., Phase V) pour:

- 1- corriger le nombre de maisons unifamiliales prévu au règlement No. 1406;
- 2- statuer sur le nombre de mise en vente des terrains visés par ce programme.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

246/4/81

Lecture est donnée du règlement No. 1436 prévoyant un emprunt de \$55,000.00 pour l'exécution de travaux d'aménagement et de pavage sur la rue Marchand, section sud. Le pavage sera posé sur une partie de la rue Marchand, soit la nouvelle section ouverte en 1980 pour déboucher sur le Boulevard Lemire. Le remboursement de l'emprunt sera à la charge du secteur de Drummondville, excluant le secteur de Drummondville-Ouest.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1436 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 21 et 22 avril 1981.

247/4/81

Lecture est donnée du règlement No. 1437 prévoyant un emprunt de \$30,500.00 pour l'aménagement d'une passerelle au Parc Woodyatt (P.A.E.C. 2). Ces travaux peuvent se décrire comme suit: préparation des accès, pose d'ancrages, construction de 2 piliers de béton, transport, réparation du gazon, construction des accès, pose de béton et de peinture, aménagement de sentiers, terrassement et aménagement des îles, imprévus, etc. Le remboursement de l'emprunt sera à la charge de l'ensemble des contribuables de la Cité.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté et que le règlement No. 1424 décrétant un emprunt pour les mêmes fins soit abrogé.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1437 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 21 et 22 avril 1981.

248/4/81

Lecture est donnée du règlement No. 1438 prévoyant un emprunt de \$127,000.00 pour l'exécution de travaux publics en 1981 sur le territoire de Drummondville, à l'exception de Drummondville-Ouest. Sommaire des travaux prévus à ce règlement:

- 1- Réaménagement de l'intersection Marchand/St-Joseph;
- 2- Réfection de trottoirs;
- 3- Nouveaux trottoirs:
  - . rue Cardin
  - . 11e Avenue
  - . rue Alexandre
  - . rue Bousquet
- 4- Pavage d'usure:
  - . rue Marchand - voie du CPR/Notre-Dame
  - . signalisation et marquage de chaussée.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté et que le règlement No. 1426 décrétant un emprunt pour les mêmes fins soit abrogé.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1438 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 21 et 22 avril 1981.

249/4/81

Lecture est donnée du règlement No. 1439 prévoyant un emprunt de \$125,000.00 pour l'exécution de divers travaux publics en 1981 dans la Cité de Drummondville. Sommaire du règlement:

- 1- Aménagement du dépotoir à neige rue Marchand;
- 2- Pavage d'usure:
  - . le boulevard St-Joseph (côté sud) - Marchand/St-Pierre
  - . le boulevard St-Joseph (côté nord) - Marchand/St-Georges
  - . le stationnement public No. 2 (Vigneault);
- 3- Eclairage - stationnement Brock/St-Jean.

Le remboursement de l'emprunt sera à la charge de l'ensemble des contribuables de la Cité.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté et que le règlement No. 1427 décrétant un emprunt pour les mêmes fins soit abrogé.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1439 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 21 et 22 avril 1981.

250/4/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Roger Tessier, employé municipal, à l'occasion du décès de M. Théode Mondoux, père de Mme R. Tessier.

ADOpte

Son Honneur le Maire annonce qu'une séance publique d'information sera tenue à l'Hôtel de Ville mardi le 21 avril 1981 à 20:00 heures pour informer la population concernant la refonte des règlements de zonage et de lotissement dont l'adoption est prévue pour le 27 avril 1981.

La prochaine séance régulière du Conseil est fixée au lundi, 27 avril 1981, à 20:00 heures.

Le conseiller Roger Prince informe la population que le Conseil prendra une décision lors de la séance du 27 avril 1981 concernant la réouverture éventuelle d'une section de la rue Hemming.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
Greffier. ....  
.....  
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

21 avril 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée de consultation tenue à l'Hôtel de Ville le 21 avril 1981 à 20:00 heures. Cette séance du Conseil de la Cité de Drummondville en est une spéciale convoquée conformément aux prescriptions de l'article 126 de la Loi 125 pour les raisons suivantes:

- 1- Explication des projets des règlements nos 1400 et 1401:
  - Règlement No. 1400 modifiant le plan et le règlement de zonage No. 801 et ses amendements;
  - Règlement No. 1401 concernant le lotissement;
- 2- Audition des personnes et des organismes désireux de s'exprimer sur ces deux projets de règlements.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Son Honneur le Maire donne lecture d'un texte (annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante) expliquant les raisons qui ont incité le Conseil à modifier en profondeur les règlements de zonage et de lotissement, suivant la procédure établie par la Loi 125.

M. Denis Luneau, directeur des services techniques de la Cité, et M. Richard Morency, urbaniste et consultant, répondent aux questions formulées par les contribuables intéressés.

Quelques modifications aux projets de règlements sont suggérées et retenues pour étude. Le Conseil se réserve le droit de modifier certaines normes contenues dans les deux projets de règlements s'il y a lieu, au moment de leur adoption prévue pour le 27 avril 1981 lors de la séance régulière fixée à 20:00 heures.

Cette séance spéciale est transmise sur les ondes de la télévision communautaire et tous les contribuables sont avisés qu'il leur est loisible de consulter les projets de règlements modifiant le zonage et le lotissement, soit au bureau du greffier, soit au bureau d'émission des permis de construction.

Conformément aux prescriptions de la Loi, l'adoption des deux règlements nos 1400 et 1401 sera suivie des procédures légales permettant aux contribuables de s'inscrire dans un registre pour demander un référendum sur ces deux règlements ou l'un ou l'autre d'entre eux.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
*F. Luneau*  
Greffier.

.....  
*P. Bernier*  
Maire.

CITE DE DRUMMONDVILLE

ASSEMBLEE DE CONSULTATION SUR LA REGLEMENTATION D'URBANISME

MARDI LE 21 AVRIL 1981

---

NOTES POUR L'ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MAIRE PHILIPPE BERNIER

---

BONSOIR MESDAMES ET MESSIEURS,

IL ME FAIT GRAND PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR A CETTE ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION AU SUJET DE NOTRE NOUVELLE REGLEMENTATION D'URBANISME. COMME VOUS LE SAVEZ PEUT-ETRE, LA LOI SUR L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME SANCTIONNEE EN NOVEMBRE 1979, PREVOIT QUE LA CITE DOIT SOUMETTRE SES NOUVEAUX PROJETS DE REGLEMENTS D'URBANISME A LA CONSULTATION PUBLIQUE, AVANT LEUR ADOPTION. A CET EFFET, LA LOI PRECISE QUE LE MAIRE DOIT, PREMIEREMENT, EXPLIQUER LES PROJETS DE REGLEMENTS ET LES CONSEQUENCES DE LEUR ADOPTION, ET DEUXIEMEMENT, ENTENDRE LES PERSONNES ET ORGANISMES QUI DESIRENT S'EXPRIMER A CE SUJET.

C'EST DONC LA LE DOUBLE BUT DE NOTRE RENCONTRE DE CE SOIR ET, SANS PLUS TARDER, JE VAIS VOUS EXPOSER LES GRANDES LIGNES DE NOS PROJETS DANS CE DOMAINE.

FAISONS D'ABORD UN PETIT RETOUR EN ARRIERE. LE COMITE "AD HOC" FORMÉ DE NOTRE DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES, NOTRE FIRME DE CONSULTANTS EN URBANISME ET DE VOS CONSEILLERS MUNICIPAUX APRES PLUS DE DEUX ANS A L'E-TUDE RECOMMANDAIT AU CONSEIL, LA REFONTE DE NOS REGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT. LE CONSEIL MUNICIPAL APRES Y AVOIR APPORTER CERTAINES AMELIORATIONS EN ACCEPTA LE PRINCIPE ET APRES TROIS RENCONTRES ENTRE NOS SERVICES TECHNIQUES ET NOS URBANISTES-CONSEILS DE LA FIRME URBANEX INC., LE PROJET FUT APPROUVE DEFINITIVEMENT ET LE TRAVAIL SE TERMINA LE 6 MARS 1981 A NOTRE NIVEAU.

PARMI LES MOTIFS QUI RENDAIENT CETTE REFONTE NECESSAIRE, ON PEUT MENTIONNER PAR EXEMPLE:

- UNE ORGANISATION DES DIFFERENTES PARTIES DES REGLEMENTS QUI LAISSAIT A DESIRER;
- LE MANQUE DE CONCORDANCE ENTRE CERTAINES DISPOSITIONS;
- DES LACUNES DANS LES DISPOSITIONS REGISSANT PLUSIEURS ASPECTS DE LA REGLEMENTATION;
- DES DISPOSITIONS PEU UTILES ET CONSTAMMENT SOURCE DE PROBLEMES;
- DES NORMES DE DIMENSIONS DEVENUES DESUETES AVEC LE TEMPS;
- LE MANQUE DE PRECISION DE CERTAINS TEXTES CE QUI CREAIT DES AMBIGUITES D'INTERPRETATION;
- LE TROP GRAND NOMBRE D'AMENDEMENTS, DEVENUS AUSSI IMPORTANTS QUE LE TEXTE PRINCIPAL ET CREANT UNE SOURCE DE CONFUSION;
- ET AINSI DE SUITE... .

UN AUTRE FACTEUR QUI MERITAIT QU'UNE MODIFICATION SUBSTANTIELLE SOIT APPELLEE A NOS REGLEMENTS D'URBANISME, C'EST L'ADOPTION PAR LE CANADA DU SYSTEME DE MESURES INTERNATIONALES OU MESURES METRIQUES, COMME VOUS LE SAVEZ TOUS, LE SYSTEME S'ETEND DE PLUS EN PLUS A TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITE ET EN CE QUI CONCERNE LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, LA CONVERSION AU NOUVEAU SYSTEME EST DEVENUE POLITIQUE OFFICIELLE EN 1980. IL S'AVERAIT DONC IMPORTANT QUE NOS REGLEMENTS MUNICIPAUX SOIENT ADAPTES A CE SYSTEME DE MESURES, CE QUI NECESSITAIT PLUS QU'UNE SIMPLE TRANSFORMATION D'UNE UNITE A UNE AUTRE, MAIS BIEN UNE REEVALUATION DE TOUTES NOS NORMES NUMERIQUES.

ENFIN, PEU LONGTEMPS APRES LE DEBUT DE L'ETUDE DE REFONTE, L'ENTREE EN VIGUEUR DE LA LOI SUR L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME EST VENUE S'AJOUTER AUX AUTRES RAISONS QUE JE VIENS DE MENTIONNER, JUSTIFIANT AINSI ENCORE PLUS LA PREPARATION DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION MUNICIPALE QUI AVAIT ETE AMORCEE. EN EFFET, CETTE LOI A CHANGE DE MANIERE SIGNIFICATIVE LES REGLES DU JEU EN MATIERE DE REGLEMENTATION D'URBANISME, RENDANT ALORS ESSENTIELLE UNE ADAPTATION DE NOS REGLEMENTS MUNICIPAUX DANS CE DOMAINE.

LE TRAVAIL DE PREPARATION DE LA REFONTE A ETE EXECUTE PAR NOS URBANISTES CONSEILS, EN ETROITE COLLABORATION AVEC NOTRE COMITE "AD HOC" ET NOS SERVICES TECHNIQUES. A CET EFFET, PLUSIEURS SEANCES INTENSIVES DE TRAVAIL ONT ETE TENUES ENTRE LES URBANISTES, LE COMITE "AD HOC" ET NOS SERVICES TECHNIQUES AU COURS DES 2 ANNEES QU'A DURE L'ETUDE SUIVIES DE 3 REUNIONS AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL.

NOTRE NOUVELLE REGLEMENTATION D'URBANISME SE COMPOSE DE QUATRE REGLEMENTS DISTINCTS, SOIT LES REGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT, DE CONSTRUCTION ET DES TARIFS DES PERMIS. TOUTEFOIS, SEULS LES REGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT FONT L'OBJET DE NOTRE REUNION CE SOIR.

LE REGLEMENT DE ZONAGE EST SANS DOUTE LE PLUS IMPORTANT PARMI CET ENSEMBLE DE QUATRE REGLEMENTS. LE REGLEMENT DE ZONAGE A POUR BUT, PREMIEREMENT, DE DETERMINER LA VOCATION DES DIFFERENTS SECTEURS DU TERRITOIRE MUNICIPAL, C'EST-A-DIRE QU'IL DIVISE LE TERRITOIRE EN ZONES POUR Y ETABLIR L'UTILISATION DU SOL AUTORISE, DEUXIEMEMENT, LE REGLEMENT FIXE EGALEMENT LES REGLES APPLICABLES A L'AMENAGEMENT DES TERRAINS, A L'IMPLANTATION ET AUX DIMENSIONS DES BATIMENTS, A L'ARCHITECTURE, AINSI QU'A DIVERS AUTRES ASPECTS DES CONSTRUCTIONS.

LE REGLEMENT DE ZONAGE COMPREND CINQ GRANDES PARTIES, SOIT:

- PARTIE 1: DISPOSITIONS GENERALES
- PARTIE 2: DISPOSITIONS INTERPRETATIVES
- PARTIE 3: DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES ZONES
- PARTIE 4: DISPOSITIONS SPECIFIQUES A CHAQUE ZONE
- PARTIE 5: DISPOSITIONS REGISSANT L'AFFICHAGE.

CE REGLEMENT S'ACCOMPAGNE DE PLUS D'UN "PLAN DE ZONAGE", LEQUEL INDIQUE LES LIMITES DES DIFFERENTS SECTEURS DE ZONES. IL A ETE PREPARE EN TENANT COMPTE A LA FOIS DE L'ANCIEN ZONAGE, DE L'UTILISATION DU SOL ACTUELLE SUITE A UN RELEVE SUR LE TERRAIN DE TOUTES LES PROPRIETES, PRENANT EN CONSIDERATION ENSUITE LES PRINCIPAUX FACTEURS QUI DOIVENT GUIDER L'AMENAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE.

QUANT AU REGLEMENT DE LOTISSEMENT, IL VISE A ASSURER UN DEVELOPPEMENT RATIONNEL DU TERRITOIRE, EN FIXANT UN ENSEMBLE DE REGLES ET DE NORMES A SUIVRE POUR EFFECTUER UNE OPERATION CADASTRALE. IL SPECIFIE LE MODE DE SUBDIVISION DES TERRAINS, ETABLIT LA CLASSIFICATION ET LA MANIERE DE TRACER LES VOIES DE CIRCULATION, LES PLACES PUBLIQUES ET LES SERVITUDES. IL EXIGE AUSSI QUE DES ESPACES SOIENT RESERVES A DES FINS DE PARCS OU TERRAINS DE JEUX PUBLICS, COMME CONDITION D'APPROBATION DE TOUT NOUVEAU LOTISSEMENT D'IMPORTANCE.

CE REGLEMENT COMPORTE TROIS PARTIES, SOIT:

- PARTIE 1: DISPOSITIONS GENERALES
- PARTIE 2: PROCEDURE ADMINISTRATIVE
- PARTIE 3: NORMES D'AMENAGEMENT.

VOILA DONC LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES DEUX PROJETS DE REGLEMENT QUE NOUS VOUS SOUMETTONS AUJOURD'HUI. CES REGLEMENTS ONT POUR CONSEQUENCE DE DOTER LA CITE DE DRUMMONDVILLE D'UNE REGLEMENTATION D'URBANISME DES PLUS MODERNES, ADAPTEE NOTAMMENT AU SYSTEME DE MESURE METRIQUE, AINSI QU'AUX NOUVELLES EXIGENCES DE LA LOI SUR L'AMENAGEMENT ET L'URBANISME EN CETTE MATIERE.

J'AI A MES COTES MONSIEUR DENIS LUNEAU, DIRECTEUR DE NOS SERVICES TECHNIQUES, DE MEME QUE MONSIEUR RICHARD MORENCY, REPRESENTANT DE NOTRE FIRME DE CONSULTANTS EN URBANISME, URBANEX INC., QUI M'AIDERONT A REPONDRE AUX QUESTIONS QUE JE VOUS INVITE MAINTENANT A NOUS ADRESSER.

JE VOUS REMERCIE A L'AVANCE DE VOTRE COLLABORATION, EN ESPERANT QUE VOUS APPRECIEREZ CET EFFORT QUE FAIT VOTRE CONSEIL MUNICIPAL POUR AMELIORER L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES PUBLIQUES A DRUMMONDVILLE.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

27 avril 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 27 avril 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

251/4/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 14 avril 1981, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

252/4/81

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue à l'Hôtel de Ville le 21 avril 1981 à 20:00 heures et convoquée pour tenir une consultation publique sur:

- 1- le projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la Cité et le plan annexé audit règlement (Règlement No. 1400);
- 2- le projet de règlement de lotissement applicable à l'ensemble du territoire de la Cité (Règlement No. 1401).

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

253/4/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'ordre du jour soit adopté après y avoir ajouté et rayé les items suivants:

- 6A. Congrès de l'U.M.Q. (J.-Bruno Smith).
  - 7A. Marché public (Roger Prince).
  26. Billets de parcomètres le samedi (Roger Prince).
  - 26A. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1050 - parcomètres (Marcel Joyal).
- L'item 12 est rayé (Roger Prince).

ADOpte

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

254/4/81

- 1- ENLEVEMENT ET TRANSPORT DES VIDANGES (3 ANS)

AMENDEE  
PAR RES.  
336/5/81

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. RECUPERATION CASCADES INC. 4534 Boul. St-Joseph St-Nicéphore	\$298,000.00 par année

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité et acceptée par la Commission Municipale du Québec concernant la durée de trois ans.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOpte

Le Conseil refuse d'ouvrir une soumission présentée par M. Florian Bouthillette d'Acton Vale parce que cette soumission est entrée en retard.

255/4/81

2- ECLAIRAGE DU PARC MILLETTE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. PAUL SAVARD ENT. ELEC. INC. 532 Lindsay Drummondville	\$21,950.00
. ENTREPRISE D'ELECTRICITE GASTON HOULE INC. 350, 4e rang, St-Cyrille	\$20,625.00
. GRENIER ELECTRIQUE LTEE C.P. 501 N.D. du Bon-Conseil	\$16,490.20

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la plus basse soumission en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue. M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOpte

256/4/81

3- ECLAIRAGE DES JEUX DU PARC FRIGON

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. PAUL SAVARD ENT. ELEC. INC. 532 Lindsay Drummondville	\$29,344.00
. ENTREPRISE D'ELECTRICITE GASTON HOULE INC. 350, 4e rang, St-Cyrille	\$24,570.00
. GRENIER ELECTRIQUE LTEE C.P. 501 N.D. du Bon-Conseil	\$24,057.30

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission soit acceptée à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité. M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOpte

257/4/81

4- EGOUTS, AQUEDUC ET ECLAIRAGE, RUE ST-DAMASE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville Drummondville	\$431,435.44
. MARIER & FILS LTEE 486 Cockburn Drummondville	\$456,705.24
. SINTRA INC. 911 St-Mathieu, C.P. 210, Bon-Conseil	\$382,212.96
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire Drummondville	\$428,334.26

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus basse soumission en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue. Le maire et le directeur général adjoint aux services à la population sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

258/4/81

5- OPERATION DE LA FOURRIERE MUNICIPALE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Conditions</u>
. MM. MICHEL BOLDUC et YVON NICOL 7e Rang Wickham	Selon l'appel d'offres de la Cité et autres exigences.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que cette soumission soit reportée pour étude.

ADOPTÉ

259/4/81

6- LAMPADAIRES, P.A.A.T., II

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ARMAND TOUPIN INC. 297 Hériot Drummondville	\$45,878.40
. PAUL SAVARD ENT. ELEC. INC. 532 Lindsay Drummondville	\$52,920.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité. M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

260/4/81

7- FOURGON P.B.V. 10,000 LBS (TP-81-04, 05-1418-04)

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. PINARD & PINARD (1974) LTEE 620 Lindsay Drummondville	\$12,964.90
. LES AUTOMOBILES HEROUX & THIBODEAU INC. 875 Boul. St-Joseph Drummondville	\$13,490.97
. GARAGE MONTPLAISIR LTEE 269 Lindsay Drummondville	\$13,500.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la plus basse soumission en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité soit acceptée.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E:

261/4/81

- La Fédération des Associations Musicales du Québec sollicite une contribution de la Cité pour défrayer le cocktail qui sera servi aux participants du congrès qui se tiendra à Drummondville les 8, 9 et 10 mai 1981.

Attendu que les demandes de ce genre se multiplient;

Attendu que le Conseil croit qu'il y a lieu de limiter ses contributions pour respecter ses prévisions budgétaires;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité limite sa contribution à \$2.00 par personne jusqu'à concurrence maximum de \$300.00 et que le greffier soit chargé de négocier si possible avec la F.A.M.Q. la tenue d'une réception civique à l'Hôtel de Ville pour un groupe limité.

ADOpte

- L'exécutif de l'Association Québécoise des travailleurs en loisir remercie le Conseil pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé lors d'un séjour à Drummondville les 2 et 3 avril 1981. Le président, M. G. Ducharme, souligne également l'excellente collaboration fournie par M. André Paquet, directeur des Services récréatifs et communautaires, ainsi que celle de tout le personnel qu'il dirige.

262/4/81

- L'A.F.E.A.S. de la paroisse St-Jean-Baptiste demande au Conseil d'appuyer dans le cadre de sa juridiction la campagne entreprise pour combattre la pornographie sous toutes ses formes.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre et résolu que le Conseil de la Cité de Drummondville accorde son appui moral à l'A.F.E.A.S. St-Jean-Baptiste et informe le Ministre de la Justice du Québec de son désir de voir la législation actuelle améliorée.

ADOpte

263/4/81

- Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que copie de la page 9 du journal Les Affaires, édition du 18 avril 1981, soit transmise au journaliste Pierre Foglia qui depuis quelques semaines se plaît à écrire sur Drummondville pour en étaler tous les points négatifs qu'il peut trouver ou inventer.

Le journal Les Affaires affirme que selon les statistiques compilées par le C.E.R.D. 24 entreprises de la région de Drummondville ont réalisé en 1980 24 projets d'expansion qui représentent 17.6 millions d'investissements et ont créé 363 nouveaux emplois. D'autres projets futurs à court terme représentent également plusieurs millions d'immobilisations ou d'investissements.

ADOpte

Le conseiller Jean-Marie Boisvert estime que la Cité doit tirer une leçon de la publicité et que cette dernière mériterait d'être mieux exploitée et mieux guidée.

264/4/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que:

- des félicitations soient transmises à Me Jacques O'Bready, maire de Sherbrooke et président de l'Union des Municipalités du Québec, pour le succès remporté par le dernier congrès tenu à Québec du 21 au 23 avril 1981;
- Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit également félicité pour sa participation active à ce congrès;
- M. Denis Luneau, architecte et directeur des services techniques de la Cité, soit remercié pour l'excellent travail qu'il a effectué comme panéliste invité à l'Atelier d'Habitation;
- M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population de la Cité, soit remercié pour sa contribution au succès du congrès de l'U.M.Q. à titre de président de la Corporation des Ingénieurs Municipaux du Québec;
- la nouvelle équipe élue comme administrateurs de l'Union des Municipalités du Québec soit félicitée et qu'elle reçoive l'assurance de la plus entière collaboration du Conseil de la Cité de Drummondville.

ADOpte

Le conseiller Marcel Joyal souligne que Drummondville a été mise en évidence à ce congrès pour ses réalisations dans le domaine des programmes d'acquisition et d'aménagement de terrains puisqu'elle a connu une performance exceptionnelle enviée par de nombreuses municipalités du Québec.

265/4/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 11 avril au 1er mai 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$462,125.49.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

Le conseiller Roger Prince estime que les nouvelles réfections effectuées au marché public n'ont pas tenu compte du besoin d'aération et de ventilation de cette bâtie. Selon lui, les marchandises périsposables exposées sur les comptoirs vont perdre rapidement leur fraîcheur et leur qualité.

Le Directeur Général et quelques conseillers prennent la parole à tour de rôle pour déplorer certaines lacunes dans les réparations effectuées au marché public récemment et souhaitent que les consultants responsables de l'élaboration des plans et de l'exécution des travaux soient rencontrés pour apporter les correctifs qui s'imposent spécialement en ce qui concerne la couverture de l'édifice.

266/4/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le constable Roger Salvail soit promu au poste de sergent.

ADOpte

267/4/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville accepte les tarifs demandés par la Municipalité du Village de St-Cyrille pour la fourniture de services en cas d'incendie, établis par une résolution le 8 janvier 1981 et ratifiés par le Ministère des Affaires Municipales le 25 mars 1981.

ADOpte

268/4/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un protocole d'entente avec la Société d'Agriculture du district Nicolet/Yamaska/Drummond concernant l'utilisation du terrain et des bâtisses du Terrain de l'Exposition.

ADOpte

269/4/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite à Bell Canada de relocaliser certains équipements téléphoniques installés à l'intersection du Boulevard St-Joseph et de la rue Marchand de façon à permettre l'élargissement d'une section de la rue Marchand. La Cité paiera à Bell Canada la somme de \$5,765.14 pour l'exécution des travaux précités.

ADOpte

270/4/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le Parc des Voltigeurs soit autorisé à utiliser le dépotoir municipal situé à St-Nicéphore pour y verser des déchets domestiques aux coûts et conditions exigés pour les usagers de l'extérieur de Drummondville.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec les représentants du Parc des Voltigeurs pour les fins précitées.

ADOpte

271/4/81

ATTENDU QUE les locaux actuels de la bibliothèque municipale sont déjà utilisés au maximum et ne répondent plus aux besoins d'une clientèle grandissante;

ATTENDU QUE la bâtie appartenant à la Commission Scolaire Protestante St-Francis, sise au 555 de la rue Des Ecoles, répond en tout point aux exigences du Ministère des Affaires Culturelles;

ATTENDU QUE l'édifice fut retenu par les représentants de la Commission des Bibliothèques Publiques comme étant un site à privilégier;

ATTENDU QUE la Commission Scolaire et tous les autres intervenants publics sont favorables au projet;

ATTENDU QUE pour le bénéfice de la population de Drummondville et de la région, l'enseignement de l'anglais devra être maintenu au niveau primaire;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les représentants de la Cité de Drummondville soient autorisés à négocier, pour et au nom de la Cité, l'acquisition de l'édifice du 555 de la rue Des Ecoles, que ces représentants soient également mandatés pour conserver dans ces locaux deux classes qui pourront desservir les besoins en éducation et que les autorités compétentes mettent en branle le processus visant à respecter la politique des biens excédentaires du Ministère de l'Education.

ADOpte

272/4/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels d'un architecte soient retenus pour la confection des esquisses préliminaires du projet de relocalisation de la bibliothèque municipale à l'école élémentaire anglaise sise au 555 rue Des Ecoles.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'architecte Gilles Chagnon pour l'exécution de ce mandat et dont les honoraires ne doivent pas excéder \$4,000.00.

ADOpte

273/4/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville vende à la compagnie Les Tapis Venture du Canada Ltée un terrain de figure irrégulière, faisant partie des lots cent soixante-six D et cent soixante-sept (P.166D et P.167), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, P.Q., borné et décrit comme suit:

1- Partie du lot 166D

De figure trapézoidale, borné vers le Nord-Est par le lot 166D-5, vers le Sud-Est par une partie du lot 166D, vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 166D (rue projetée) et vers le Nord-Ouest par une partie du lot 167.

Mesurant trois cent trente-neuf pieds et six dixièmes (339.6 pi, soit, 103.51 m) dans sa ligne Nord-Est, trois cent quarante pieds (340.0 pi, soit, 103.63 m) dans ses lignes Sud-Est et Nord-Ouest et trois cent quarante pieds et quatre dixièmes (340.4 pi, soit, 103.75 m) dans sa ligne Sud-Ouest.

Contenant en superficie cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés (115,599 pi<sup>2</sup>, soit, 10,739.49 m<sup>2</sup>). Mesure anglaise.

2- Partie du lot 167

De figure irrégulière, borné vers le Nord-Est par le lot 167-60 et par une partie du lot 167, vers le Sud-Est par une partie du lot 166D, vers le Sud-Ouest et l'Ouest par une partie du lot 167 (rue projetée) et vers le Nord-Ouest par le lot 167-61 et une partie du lot 167 (rue Janelle).

Mesurant deux cent dix pieds et quatre dixièmes (210.4 pi, soit, 64.13 m) dans sa ligne Nord-Est, trois cent quarante pieds (340.0 pi, soit 103.63 m) dans sa ligne Sud-Est, cent soixante pieds et un dixième (160.1 pi, soit, 48.80 m) dans sa ligne Sud-Ouest, soixante-dix-neuf pieds (79.0 pi, soit, 24.08 m) le long d'une courbe de cinquante pieds (50.0 pi, soit, 15.24 m) de rayon dans sa ligne Ouest et deux cent quatre-vingt-neuf pieds et cinq dixièmes (289.5 pi, soit, 88.24 m) dans sa ligne Nord-Ouest.

Contenant en superficie soixante-et-onze mille sept pieds carrés (71,007 pi<sup>2</sup>, soit, 6,596.76 m<sup>2</sup>). Mesure anglaise.

Cette vente est faite au prix de \$0.06 le pied carré, soit onze mille cent quatre-vingt-seize dollars et trente-six cents (\$11,196.36) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâties à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus soixante mois de la date de signature du contrat, un édifice (agrandissement) dont l'emprise sera d'au moins trente mille pieds carrés (30,000 pi.car.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me Louis Morin, notaire; lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "LES TAPIS VENTURE DU CANADA LTEE")

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

274/4/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville vende à la compagnie Les Entrepôts de Drummondville Inc.:

ABROGÉE  
PAR RÉS.  
825/9/87

1- Un morceau de terrain de figure trapézoïdale, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire deux cent quatre-vingt-deux (Ptie 282) du rang IV du cadastre officiel du Canton de Grantham, Division d'enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville.

Ce morceau de terrain est borné vers le nord-est par une autre partie du lot 282, vers le sud-est par le lot 282-4 (rue Sigouin), vers le sud-ouest par une autre partie du lot 282 et vers le nord-ouest par une partie du lot 281 ci-après désignée en deuxième lieu.

Ce morceau de terrain peut être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commençant au point indiqué par le chiffre 2022 au plan annexé à la description technique datée du 24 avril 1981 (Minute 2126 et Répertoire 4124) et situé sur la ligne nord-ouest du lot 282-4 (rue Sigouin) et à quarante-cinq mètres soixante-douze centièmes (45,72 m) du point d'intersection formé par les lignes sud-est et sud-ouest du lot 282-7; de là, dans une direction conventionnelle de cent quatre-vingt degrés zéro minute quarante-trois secondes (180°00'43") en suivant la ligne nord-ouest du lot 282-4 (rue Sigouin), une distance de quarante-cinq mètres soixante-douze centièmes (45,72 m) jusqu'au point 2023; de là, dans une direction conventionnelle de deux cent soixante-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes (269°29'31"),

une distance de vingt-trois mètres vingt-six centièmes (23,26 m) jusqu'au point 2027; de là, dans une direction conventionnelle de zéro degré trois minutes zéro seconde ( $0^{\circ}03'00''$ ), en suivant la ligne de division entre les lots 281 et 282, une distance de quarante-cinq mètres soixante-douze centièmes (45,72 m) jusqu'au point 2026; de là, dans une direction conventionnelle de quatre-vingt-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes ( $89^{\circ}29'31''$ ), une distance de vingt-trois mètres vingt-trois centièmes (23,23 m) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de mille soixante-deux mètres carrés et six dixièmes ( $1062,6 \text{ m}^2$ ).

2. Un morceau de terrain de figure trapézoïdale, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire deux cent quatre-vingt-un (Ptie 281) du rang IV du cadastre officiel du Canton de Grantham, Division d'enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville.

Ce morceau de terrain est borné vers le nord-est par une autre partie du lot 281, vers le sud-est par une partie du lot 282 ci-dessus décrit en premier lieu, vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par d'autres parties du lot 281.

Ce morceau de terrain peut être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commençant au point indiqué par le chiffre 2026 au plan annexé à la description technique datée du 24 avril 1981 (Minute 2126 et Répertoire 4124) et situé sur la ligne de division entre les lots 281 et 282 et à quarante-cinq mètres soixante-douze centièmes (45,72 m) au sud-ouest du point d'intersection formé par les lignes sud-est et sud-ouest du lot 281-23; de là, dans une direction conventionnelle de cent quatre-vingt degrés trois minutes zéro seconde ( $180^{\circ}03'00''$ ) en suivant la ligne de division des lots 281 et 282, une distance de quarante-cinq mètres soixante-douze centièmes (45,72 m) jusqu'au point 2027; de là, dans une direction conventionnelle de deux cent soixante-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes ( $269^{\circ}29'31''$ ), une distance de quarante-sept mètres quarante-cinq centièmes (47,45 m) jusqu'au point 2025; de là, dans une direction conventionnelle de zéro degré zéro minute quarante-trois secondes ( $0^{\circ}00'43''$ ), une distance de quarante-cinq mètres soixante-douze centièmes (45,72 m) jusqu'au point 2024; de là, dans une direction conventionnelle de quatre-vingt-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes ( $89^{\circ}29'31''$ ), une distance de quarante-sept mètres quarante-huit centièmes (47,48 m) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de deux mille cent soixante-dix mètres carrés et deux dixièmes ( $2170,2 \text{ m}^2$ ).

Les dimensions et les superficies indiquées ci-dessus sont dans le Système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 24 avril 1981 portant le numéro de répertoire 4124 et le numéro de minute 2126; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PLAN ET DESCRIPTION TECHNIQUE VERSES AU DOSSIER: "LES ENTREPOTS DE DRUMMONDVILLE INC.")

Cette vente est faite au prix de \$1.60 le mètre carré, soit cinq mille cent soixante-douze dollars et quarante-huit cents (\$5,172.48) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâties à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus dix-huit mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'au moins trois mille pieds carrés (3,000 pi.car.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me André Jean, notaire; lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "LES ENTREPOTS DE DRUMMONDVILLE INC.")

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOpte

275/4/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville vende à Mario Desrosiers Inc.:

1. Un morceau de terrain de figure trapézoïdale, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-un (Ptie 281) du Rang IV du cadastre officiel du Canton de Grantham, Division d'enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville.

Ce morceau de terrain est borné vers le nord-est par une autre partie du lot 281 (rue), vers le sud-est par une partie du lot 282 ci-dessous décrite en deuxième lieu, vers le sud-ouest par le lot 281-23 et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 281.

ABROGEE  
PAR RES.  
616/10/81

Ce morceau de terrain peut être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commençant au point indiqué par le chiffre 2019 au plan annexé à la description technique datée du 24 avril 1981 (Minute 2127 et Répertoire 4124) et situé à l'intersection de la ligne de division entre les lots 281 et 282 avec la ligne nord-est du lot 281-23; de là, dans une direction conventionnelle de deux cent soixante-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes ( $269^{\circ}29'31''$ ) suivant la ligne nord-est du lot 281-23, une distance de quarante-sept mètres cinquante-cinq centièmes (47,55 m) jusqu'au point 2020; de là, dans une direction conventionnelle de zéro degré zéro minute quarante-trois secondes ( $0^{\circ}00'43''$ ), une distance de cinquante mètres soixante-cinq centièmes (50,65 m) jusqu'au point 2028; de là, dans une direction conventionnelle de quatre-vingt-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes ( $89^{\circ}29'31''$ ) en suivant la ligne sud-ouest de la rue projetée et située dans une partie du lot 281, une distance de quarante-sept mètres cinquante-huit centièmes (47,58 m) jusqu'au point 2029; de là, dans une direction conventionnelle de cent quatre-vingt degrés trois minutes zéro seconde ( $180^{\circ}03'00''$ ) en suivant la ligne de division entre les lots 281 et 282, une distance de cinquante mètres soixante-cinq centièmes (50,65 m) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de deux mille quatre cent neuf mètres carrés et un dixième ( $2409,1 \text{ m}^2$ ).

2. Un morceau de terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-deux (Ptie 282) du Rang IV du cadastre officiel du Canton de Grantham, Division d'enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville.

Ce morceau de terrain est borné vers le nord-est et vers l'est par une autre partie du lot 282 (rue) vers le sud-est par le lot 282-4 (rue Sigouin), vers le sud-ouest par le lot 282-7 et vers le nord-ouest par une partie du lot 281.

Ce morceau de terrain peut être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commençant au point indiqué par le chiffre

2015 au plan annexé à la description technique datée du 24 avril 1981 (Minute 2127 et Répertoire 4124) et situé à l'intersection de la ligne nord-ouest du lot 282-4 (rue Sigouin) avec la ligne nord-est du lot 282-7; de là, dans une direction conventionnelle de deux cent soixante-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes ( $269^{\circ}29'31''$ ) en suivant la ligne nord-est du lot 282-7, une distance de vingt-trois mètres dix-sept centièmes (23,17 m) jusqu'au point 2019; de là, dans une direction conventionnelle de zéro degré trois minutes zéro seconde ( $0^{\circ}03'00''$ ) suivant la ligne de division entre les lots 281 et 282, une distance de cinquante mètres soixante-cinq centièmes (50,65 m) jusqu'au point 2029; de là, dans une direction conventionnelle de quatre-vingt-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes ( $89^{\circ}29'31''$ ), une distance treize mètres quatre-vingt-onze centièmes (13,91 m) jusqu'au point 2031; de là, dans une direction conventionnelle de cent trente-quatre degrés quarante-cinq minutes sept secondes ( $134^{\circ}45'07''$ ), une corde de douze mètres quatre-vingt-dix-neuf centièmes (12,99 m) soutenant un arc de quatorze mètres quarante-cinq centièmes (14,45 m) mesuré le long d'un rayon de neuf mètres quatorze centièmes (9,14 m) jusqu'au point 2030; de là, dans une direction conventionnelle de cent quatre-vingt degrés zéro minute quarante-trois secondes ( $180^{\circ}00'43''$ ) suivant la ligne nord-ouest du lot 282-4 (rue Sigouin), une distance de quarante-et-un mètres quarante-trois centièmes (41,43 m) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de mille cent cinquante-quatre mètres carrés et trois dixièmes (1154,3 m<sup>2</sup>).

Les dimensions et les superficies indiquées ci-dessus sont dans le Système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 24 avril 1981 portant le numéro de répertoire 4124 et le numéro de minute 2127; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PLAN ET DESCRIPTION TECHNIQUE VERSES AU DOSSIER: "DESROSIERS REFRIGERATION")

Cette vente est faite au prix de \$1.60 le mètre carré, soit cinq mille sept cent un dollars et quarante-quatre cents (\$5,701.44) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâties à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus dix-huit mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'au moins trois mille pieds carrés (3,000 pi.car.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me André Jean, notaire; lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "DESROSIERS REFRIGERATION")

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

276/4/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Roger Turcotte ou son délégué soit autorisé à représenter la Cité de Drummondville au conseil d'administration d'une nouvelle corporation chargée de l'administration du transport pour personnes handicapées.

ADOpte

277/4/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité engage cinq (5) étudiants de niveau collégial en techniques policières comme stagiaires à titre de constables spéciaux pour la période estivale; ces engagements étant conditionnels à l'approbation des autorités compétentes.

ADOpte

278/4/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la rue Hemming soit ouverte à la circulation avec sens unique de la rue Hériot à la rue Brock.

ADOpte

Le conseiller Roger Prince estime qu'il y a lieu de tenter une expérience susceptible de dégager la rue Hériot à partir de la rue Hemming jusqu'à la rue Poirier. Si après une période d'essai il s'avère utile d'effectuer des changements, le Conseil pourra de nouveau statuer à ce sujet.

279/4/81

Considérant que la Cité entend avoir recours aux services de la main-d'oeuvre étudiante pour réaliser des travaux de surveillance dans les piscines publiques et de rafraîchissement de la peinture de certains équipements de voirie (bornes-fontaine, panneaux arrêt/stop, etc.);

Considérant que les dépenses ainsi encourues apparaissent déjà au budget d'opération pour l'année 1981;

Considérant les avantages monétaires réalisables lorsqu'une demande de subvention est acheminée au Service de Placement Etudiant du Québec;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le Service du Personnel de la Cité soit autorisé à procéder aux démarches nécessaires pour obtenir la main-d'oeuvre et les subventions possibles offertes par le Service de Placement Etudiant du Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec pour la saison estivale 1981.

ADOpte

280/4/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, qu'une subvention de \$800.00 soit accordée aux Loisirs St-Pierre pour leur année d'opération 1981.

ADOpte

281/4/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, qu'une subvention de \$800.00 soit accordée aux Loisirs St-Joseph pour leur année d'opération 1981.

ADOpte

282/4/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'une subvention de \$800.00 soit accordée aux Loisirs Ste-Thérèse pour leur année d'opération 1981.

ADOpte

Le conseiller Roger Prince demande que l'employé préposé à la surveillance des parcomètres soit dispensé de travailler le samedi, afin que les clients des marchands du Centre-Ville ne soient pas obligés de placer de l'argent dans les parcomètres alors que la circulation diminue grandement.

Les conseillers J.-Bruno Smith et Marcel Joyal se disent en désaccord avec cette suggestion qui serait contraire à l'application des règlements municipaux qui régissent l'utilisation des parcomètres. La disparition du préposé à la surveillance des parcomètres le samedi ne dispenserait pas les policiers de distribuer des billets d'infractions à moins que le règlement de circulation ne soit amendé.

283/4/81

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 1050 au chapitre de l'utilisation des parcomètres.

Le conseiller Lindor Letendre annonce que la proclamation officielle de la Semaine des Travaux Publics sera faite lundi le 4 mai 1981 à 14:00 heures en face de l'Hôtel de Ville. Durant cette semaine, les employés municipaux recueilleront les rebuts et tous les objets dont les contribuables voudront disposer à condition qu'ils soient placés en bordure des rues en début de journée le 5 mai.

Les contribuables seront invités à visiter le garage municipal et l'usine de traitement d'eau et plusieurs groupes, tels les étudiants et les personnes handicapées, seront invités aux mêmes endroits à des heures prévues au programme préparé pour cette semaine des travaux publics. Tous les contribuables sont invités à profiter de cette semaine pour procéder au grand nettoyage du printemps afin d'embellir la Cité et de prévenir les incendies.

284/4/81

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement No. 819 afin de fixer les séances régulières du Conseil aux 15 et 29 juin 1981 au lieu des 8 et 22 juin 1981.

285/4/81

Lecture est donnée du règlement No. 1441 prévoyant un emprunt de \$210,000.00 pour l'exécution de travaux d'égout pluvial dans le secteur St-Pierre sur une partie des rues Pelletier, Chassé, Rajotte et Mathieu.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1441 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 6 et 7 mai 1981.

286/4/81

Lecture est donnée du règlement No. 1442 concernant les nuisances publiques et abrogeant les règlements nos 544 et 887.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

287/4/81

Lecture est donnée du règlement No. 1443 amendant les articles 56b et 74 du règlement de circulation No. 1050 et ses amendements.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

288/4/81

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent qu'ils ont lu le règlement No. 1400 et pris connaissance du plan l'accompagnant qui a pour objet de modifier le zonage dans l'ensemble du territoire de la Cité; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le Conseil renonce à la lecture dudit règlement.

ADOpte

289/4/81

ATTENDU QUE le projet de règlement no. 1400 a franchi toutes les étapes prévues à la Loi 125 avant son adoption;

ATTENDU QUE les modifications apportées au projet de règlement No. 1400 déposé publiquement le 21 avril 1981, ont été soit incorporées au texte dudit règlement, soit indiquées au plan annexé au dit règlement;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le règlement No. 1400 et le plan l'accompagnant soient adoptés tels que présentés et que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents originaux qui composent le règlement.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Cité de Drummondville le 27 avril 1981 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale, d'un immeuble situé dans le territoire de la Cité, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1400 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 6 et 7 mai 1981.

290/4/81

Attendu que tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement No. 1401 ayant pour titre "Règlement de lotissement" et applicable à l'ensemble du territoire de la Cité; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le Conseil renonce à la lecture dudit règlement.

ADOpte

291/4/81

ATTENDU QUE les modifications apportées au projet de règlement No. 1401 déposé publiquement le 21 avril 1981 ont été incorporées audit règlement;

ATTENDU QUE le projet de règlement No. 1401 a franchi toutes les étapes prévues à la Loi 125 avant son adoption;

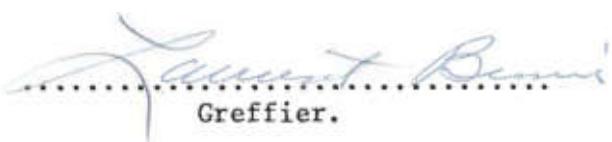
Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le règlement No. 1401 "Règlement de lotissement" soit adopté et que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents originaux qui forment ce règlement.

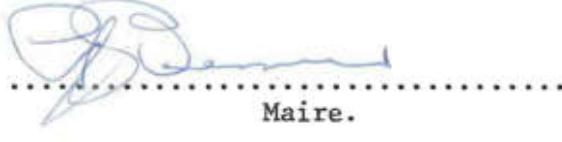
ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 370 à 384 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Cité de Drummondville le 27 avril 1981 et les locataires inscrits à l'annexe de la liste électorale, d'un immeuble situé dans le territoire de la Cité, pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1401 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 6 et 7 mai 1981.

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi 11 mai 1981 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....  
Greffier.

.....  
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

11 mai 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 11 mai 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

292/5/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 27 avril 1981, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

293/5/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

14A. Semaine des Travaux Publics (Lindor Letendre).

ADOpte

Période de questions et renseignements

- Mlle Rose-Lise Blanchette et M. Michel Houde se font le porte-parole de plusieurs associations, représentant plus de 800 personnes du milieu.

Au nom du respect de la personne et des valeurs essentielles à considérer, les représentants posent au Conseil 5 questions:

- 1° Sur quels critères se base-t-on pour accepter ou refuser un spectacle au Centre Culturel?
- 2° Sans vouloir être contre le Mouvement Culturiste, nous vous demandons de nous préciser ce que vient faire le concours Mlle Drummondville dans un Gala Culturiste?
- 3° Est-ce pour mousser la publicité du Gala Culturiste que l'on a fait coïncider, inciser dans ce programme le concours Mlle Drummondville?
- 4° Dans ce contexte ambigu, (dans sa formule publicitaire actuelle) ne croyez-vous pas que cet événement exploite une fois de plus la femme à des fins commerciales, continuant ainsi à véhiculer des stéréotypes rétrogrades qui vont à l'encontre du travail entrepris dans la région et dans la province par divers organismes qui s'occupent de la violence faite aux femmes et de la prévention auprès de la jeunesse?
- 5° Ne croyez-vous pas que le marketing et la publicité concernant l'événement sont orchestrés de façon à éclipser complètement le concours de personnalité pour ne retenir que l'aspect corporel des candidates?

Monsieur le Maire rappelle que par le passé, il s'est déjà tenu des concours de Miss Drummondville et que le tout s'était déroulé dans l'ordre. Il souligne que les organisateurs de cette soirée et les responsables du Centre Culturel seront rencontrés pour s'assurer de la bonne tenue de cet événement.

Plusieurs conseillers s'expriment pour apporter leur appui à ces démarches afin d'éviter tout laisser-aller qui fausserait le but de la soirée et abuserait de la moralité publique.

- M. Beaulac de la Promenade Lindsay s'informe du degré d'avancement du dossier "Ouverture de la rue St-Damase".

MM. Jean-Marie Boisvert et Claude Boucher relatent une récente conversation avec le vice-président du Canadien Pacifique où il a été fait mention que les dernières approbations sont prévues pour le 8 juin 1981. Ainsi, il est encore réaliste de penser à l'ouverture de la rue St-Damase au cours de l'été.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

294/5/81

1- EGOUT PLUVIAL - SECTEUR ST-PIERRE - PHASE "C"

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boulevard Lemire Drummondville	\$228,179.42
. SINTRA INC. - REGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu - C.P. 210 Bon-Conseil	\$245,777.50

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue. Le maire et le directeur général adjoint aux services à la population sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOPTÉ

295/5/81

2- VENTE DE TERRAINS, P.A.A.T., PHASE I

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Lots</u>	<u>Prix</u>
. BOUDES INC. 4 rue St-Maurice Charlesbourg-Ouest.	126-191 126-177	\$0.60 le p.c.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

296/5/81

3- VENTE DU LOT 145-296 (RUE ST-LAURENT) - P.A.Q.

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. BOUDES INC. 4 rue St-Maurice Charlesbourg-Ouest	\$0.60 le p.c.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit acceptée à condition qu'elle soit entérinée par le comité de coordination. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

297/5/81

- Un groupe de résidants de la rue Des Bouleaux demande du pavage sur la rue Des Bouleaux entre les rues Des Pins et St-Félix.  
Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce dossier soit référé aux Services Techniques afin d'en évaluer le coût des travaux. Un rapport sera présenté à la prochaine séance.

ADOpte

- La présidente et le président honoraire de la campagne de la Fondation Canadienne de la Fibrose Kystique remercient le Conseil et expriment leur reconnaissance pour le support accordé au cours de la journée du Télé-Bercothon 1981.

298/5/81

- Une trentaine d'employées de Bell Canada, rue Hériot, demandent au Conseil de trouver une solution pour faciliter la circulation à leur lieu de travail aux heures de pointe.  
Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce dossier soit référé au Comité de Circulation qui doit tenir une réunion sous peu.

ADOpte

- Le conseil d'administration de la Coopérative d'Habitation Villa Drummond remercie le Conseil de son intervention dans le dossier de l'école St-Georges.

299/5/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 25 avril au 7 mai 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$991,483.19.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

300/5/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les mutations de propriétés portant les numéros 10745 à 10805 inclusivement soient acceptées.

ADOpte

301/5/81

Considérant l'accessibilité de la Cité de Drummondville dans le cadre d'un programme du M.L.C.P. "Aide aux municipalités pour l'engagement d'un animateur socio-culturel";

Considérant que la Cité de Drummondville se qualifie en tout point aux exigences de ce programme;

Considérant les besoins en personnel d'animation socio-culturelle;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, qu'une demande de subvention soit dirigée au M.L.C.P. pour le programme ci-haut mentionné et que M. Michel Trudel soit autorisé par la présente à faire la démarche pour la Cité de Drummondville.

ADOpte

302/5/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Majella Bouchard, agronome, soit mandaté pour préparer des devis d'aménagement extérieur de divers sites. Une somme maximale de \$3,000.00 est réservée à cette fin.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'agronome précité.

ADOpte

303/5/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité contribue dans une proportion de 50% (maximum de \$10,000.00) aux dépenses d'opération relatives à la tenue de l'Exposition 1981 par la Société d'Agriculture.

ADOpte

304/5/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que Me Jacques Dionne soit délégué au colloque de l'Association du Barreau Canadien portant sur les récents développements en droit municipal québécois qui se tiendra le 29 mai 1981 à Montréal.

ADOpte

305/5/81

CONSIDERANT QUE le développement industriel est une fonction urbaine;

CONSIDERANT QUE le Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme du Québec met des subventions à la disposition des corporations de développement économique dans le cadre du "Programme d'aide financière et professionnelle aux commissariats industriels";

CONSIDERANT QUE la Cité de Drummondville s'est jointe à la Ville de Drummondville-Sud, au Comté de Drummond et au secteur privé pour former la Commission Economique Régionale Drummond comme corporation de développement industriel en date du 20 septembre 1980;

CONSIDERANT les termes du programme "Aide financière et professionnelle aux commissariats industriels";

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, et unanimement résolu que la Cité de Drummondville rende officiel le fait qu'elle reconnaît la Commission Economique Régionale Drummond, corps légalement constitué depuis le 29 septembre 1980, comme son mandataire dans le domaine du développement industriel depuis sa fondation.

ADOpte

306/5/81

Le Conseil prend connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot 166D et de remplacement du lot 166D-12, Rang III, préparé par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 24 avril 1981, pour le compte de Venmar Inc.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce plan de subdivision et de remplacement soit accepté tel que soumis.

ADOpte

M. Joyal profite de l'occasion pour féliciter la direction de la compagnie Venmar Inc. qui a récemment pris la décision d'agrandir son usine et d'accroître ses opérations.

307/5/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la résolution no. 217/4/81 soit amendée pour modifier le prix des licences pour chiens en remplaçant: "\$12.00" par "\$15.00" et pour remplacer la phrase: "Amende pour cueillette d'un chien errant: \$10.00" par "Frais pour cueillette d'un chien errant: \$10.00".

ADOpte

308/5/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que des félicitations soient transmises aux organisateurs de la Semaine des Travaux Publics pour le succès remporté. 35 employés ont bénévolement fourni plus de 400 heures de travail pour préparer les exhibits pour le bénéfice de la population qui s'est déplacée en grand nombre pour visiter les locaux municipaux. Nul doute que ce geste a été fortement apprécié par la population et le Conseil municipal.

ADOpte

309/5/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Service de sécurité publique offre la protection-incendie et policière au Village Québécois d'Antan sur la partie du Village qui est située à l'intérieur des limites de notre territoire municipal seulement. Cette portion du territoire sera clairement délimitée par les autorités du Village Québécois d'Antan afin d'éviter toute ambiguïté.

ADOpte

310/5/81

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement modifiant l'article 3 du règlement No. 1410 - installation de compteurs d'eau par la Cité.

311/5/81

Lecture est donnée du règlement No. 1444 modifiant le règlement No. 1359 concernant les chiens et autres animaux errants, ainsi que l'opération de la fourrière municipale.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

312/5/81

Lecture est donnée du règlement No. 1446 amendant l'article 4 du règlement No. 819 - séances du Conseil reportées aux 15 et 29 juin 1981.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

313/5/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Rosario Lévesque, beau-frère de M. J.-Bruno Smith, conseiller, et de M. Ferdinand Smith, directeur général de la Caisse Populaire St-Frédéric.

ADOpte

Le conseiller Jean-Marie Boisvert souligne l'excellent article paru dans la Revue Municipale de ce mois. On y fait état du travail effectué auprès des handicapés par les Services récréatifs et communautaires de la Cité et plus particulièrement de l'implication de Mlle Louisette Boucher dans le dossier "Loisirs et transport des handicapés".

Plusieurs conseillers commentent "Les bosses du parc Mathieu". Ils expriment leur désaccord à un tel aménagement et mentionnent qu'on a pris récemment la décision d'enlever de semblables monticules au parc Messier.

Les conseillers du quartier St-Pierre rappellent que les citoyens du quartier ont accepté les plans et que ce type d'aménagement reflète le choix de la population consultée.

Appelé à fournir ses commentaires, à titre de spécialiste en récréologie, M. Claude Boucher souligne que ces aménagements font partie d'une nouvelle conception en hébertisme qui facilite des exercices de base tels que courir, sauter, ramper, grimper, etc..., et qui ne nécessite pas d'investissement en équipement de la part de la Cité et des parents.

Par ailleurs, le directeur du Service de la sécurité publique verra à prendre les mesures nécessaires pour éviter que ces aménagements servent à faire du motocross ou soient utilisés par des véhicules 4 x 4.

Monsieur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi, 25 mai 1981 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier-adjoint.

  
.....  
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

25 mai 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 25 mai 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

314/5/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 1981, il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

315/5/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après avoir ajouté à l'item 4 "Ouverture de soumissions" la phrase suivante:

- Réfection du kiosque au parc Ste-Thérèse

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

M. Robert Payette du 70 rue Des Plaines se plaint du fait qu'il n'a pas obtenu de réponse aux demandes qu'il a formulées le 14 avril 1981 au sujet de la rue Des Plaines.

M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, explique qu'un mandat a été confié à un arpenteur-géomètre pour délimiter l'emprise de la rue Des Plaines. Ce rapport maintenant disponible sera analysé par le Conseil le 1er juin 1981; ce qui explique le retard précité.

M. Payette avise le Conseil qu'il entend produire une nouvelle demande écrite concernant l'aménagement de la rue Des Plaines et qu'il désire obtenir une réponse officielle dans le respect de ses droits de contribuable.

M. Guy Lussier, président du Club Optimiste, annonce la tenue d'une Semaine de Sécurité Cycliste à Drummondville.

Son Honneur le Maire donne lecture d'un texte pour proclamer la Semaine de Sécurité Cycliste qui se tiendra du 30 mai au 6 juin 1981 et félicite les organisateurs de cette activité.

C O R R E S P O N D A N C E:

- Me Michel Clair remercie le Conseil pour les félicitations qui lui ont été transmises à l'occasion de sa réélection au poste de député de Drummond le 13 avril 1981.

316/5/81

- L'Association des Marchands du Drummond Centre-Ville sollicite l'autorisation de faire une vente-trottoir les 2, 3 et 4 juillet 1981. L'organisme demande également la fermeture de la rue Hériot et l'utilisation gratuite des stationnements du secteur avoisinant munis de parcomètres.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces demandes soient acceptées aux mêmes conditions que celles exigées au cours des dernières années, savoir: Entente avec les Services de Sécurité Publique et des Travaux Publics pour favoriser la bonne marche des activités durant cette période.

ADOpte

317/5/81

- Les marchands de la Promenade Lindsay demandent la fermeture de la rue Lindsay, entre les rues Bérard et St-Jean, le jeudi 18 juin 1981 à compter de 17:00 heures, pour organiser des festivités à l'occasion de la fête de la St-Jean.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes:

- Que la partie de la rue Lindsay qui doit être fermée soit délimitée par le Directeur de la Sécurité Publique;
- Que les festivités prennent fin à minuit;
- Que la vente de liqueurs ou autres rafraîchissements soit faite dans des contenants autres que des bouteilles;
- Que les marchands collaborent avec la Cité pour le nettoyage des lieux après la tenue des festivités.

ADOpte

318/5/81

- Le Club des Lions de Drummondville annonce que la fête de l'Amitié 1981 se tiendra au parc Ste-Thérèse le 8 août 1981 entre 18:00 heures et 23:30 heures. L'organisme s'engage à respecter toutes les ententes négociées avec MM. André Paquet et Roland Janelle et consignées dans un document annexé à une lettre datée du 7 mai 1981.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Conseil accorde sa collaboration pour le succès de cette activité à condition que l'accès aux commerces du voisinage soit garanti jusqu'à 18 heures par les organisateurs.

ADOpte

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

319/5/81

1- DEMOLITION DE SIX BATIMENTS ET LEURS DEPENDANCES

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. CONSTRUCTIONS ANTOINE LAFLEUR LTEE 5382 Kennedy sud Rock Forest	\$8,150.00
. EXCAVATION MAJEAU & FILS INC. 970 St-Jean Drummondville	\$7,830.00
. LES ENTREPRISES RENE VERVILLE INC. 9150 Henri-Bourassa Montréal-Est	\$8,200.00

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la plus basse soumission conforme soit retenue conditionnellement à son acceptation par le Comité de Coordination responsable de la mise en oeuvre des Programmes d'Amélioration de Quartiers.

M. Philippe Bernier, maire, et M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOpte

320/5/81

2- FOURNITURE ET POSE DE GAZON AU PARC MATHIEU

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. ALAIN CARRIER PAYSAGISTE ENG. 142 - 10e Avenue Drummondville	\$1,750.00
. TOURBIERE DRUMMOND ENR. 2025 St-Laurent Drummondville	\$1,669.40
. SERVICE PAYSAGISTE DRUMMOND INC. 558 Brock Drummondville	\$2,346.98

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la plus basse soumission en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue.

ADOpte

321/5/81

3- REFECTION DU KIOSQUE AU PARC STE-THERESE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. EMILE FUGERE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	\$14,920.00
. GUY LAVALLEE CONT. GEN. 104 Boisvert Drummondville	\$11,873.70

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la plus basse soumission en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue, sujet aux approbations requises.

Le maire ou le maire-suppléant et M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOpte

On demande que cette soumission soit étudiée pour réduire au minimum certaines exigences contenues dans le cahier des charges qui pourraient être superflues et dont la radiation pourrait être négociée avec l'entrepreneur pour minimiser les coûts si possible.

322/5/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 9 mai au 1er juin 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$531,492.64.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

323/5/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les coupons non réclamés attachés à certaines obligations émises par la Cité et dont la liste est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient annulés et que demande soit faite à J.B. Deschamps Inc. de rembourser à la Cité la valeur desdits coupons via les banques concernées. (LISTE VERSEE AU DOSSIER: "EMISSION D'OBLIGATIONS - CORR. GEN.")

ADOpte

324/5/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les tarifs en vigueur pour l'ancrage d'avions à l'aéroport municipal soient remplacés par les suivants à partir du 1er juin 1981:

- \$20.00 par mois pour 1981
- \$25.00 par mois ou \$250.00 par année en 1982.

ADOpte

325/5/81

ATTENDU QUE la Ville de Richmond a transmis aux instances gouvernementales une résolution pour faire débloquer les fonds nécessaires pour résoudre définitivement le problème des inondations de la rivière St-François qui surviennent presqu'annuellement;

CONSIDERANT que la rivière St-François est de juridiction provinciale et sous l'autorité du Gouvernement du Québec;

CONSIDERANT que les inondations de la rivière St-François causent, à chaque année, des dommages considérables aux citoyens de la Ville de Richmond et aux riverains de cette rivière dont Drummondville;

CONSIDERANT qu'il est impérieux que des correctifs soient apportés à la rivière St-François afin d'éviter de futures inondations à Richmond et Drummondville;

CONSIDERANT que la Ville de Richmond demande la collaboration du Gouvernement du Québec pour régler définitivement ce problème;

POUR CES RAISONS, il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville appuie la Ville de Richmond dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec en vue d'obtenir immédiatement les correctifs qui s'imposent pour régler définitivement les problèmes d'inondations de la rivière St-François à la hauteur de Richmond et de Drummondville.

ADOpte

326/5/81

ATTENDU QUE l'acquisition par expropriation des lots 144-402 et 141-64A est recommandée;

ATTENDU QUE le Conseil n'a pas toutes les informations lui permettant d'apprecier la nécessité absolue de cette procédure;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, qu'un rapport détaillé de la situation soit demandé au Chargé des Programmes P.A.Q./P.A.R.E.L. et que la décision soit reportée à une séance ultérieure.

ADOpte

L'item 10 "Mandat à un arpenteur-géomètre concernant l'émission d'un certificat de localisation des lots 144-402 et 141-64A" est rayé de l'ordre du jour.

327/5/81

ATTENDU QUE Drummondville et la région ont toujours bénéficié par le passé (plus de 30 ans) de services de transport en commun et ce de façon régulière et fréquente tant par route que par rail;

ATTENDU QUE Via Rail Canada Inc. a pris la décision de transférer le service rapide de passagers (L.R.C.) vers la Rive Nord par l'axe Montréal-Trois-Rivières-Québec laissant sur la Rive Sud le transport du fret par le Canadien National qui maintient un faible service aux passagers;

ATTENDU QU'au même moment, le service local d'autobus décidait de modifier ses horaires et cessait d'assumer le service de fin de soirée en direction de Montréal ou de retour de Montréal;

ATTENDU QUE suite à ces décisions, il est maintenant devenu impossible d'aller ou de revenir de Montréal en fin de soirée par un des transports publics;

ATTENDU QUE des groupes plus spécifiques tels les personnes âgées et à faible revenu, les handicapés et les étudiants sont plus directement affectés par ces décisions;

ATTENDU QUE l'absence de tels services plus particulièrement en fin de soirée et les fins de semaine a un impact direct sur les activités culturelles, sportives et sociales de la population;

CONSIDERANT que la population de Drummondville est privée de services de transport en commun à une époque où la demande pour de tels services est grandissante;

CONSIDERANT que le volume d'affaires et le nombre des usagers qui utilisent les services de transport en commun est nettement suffisant pour qu'un service rapide de passagers soit maintenu;

CONSIDERANT l'impact négatif que peut avoir la décision de Via Rail Canada Inc. sur l'essor touristique, culturel, sportif et économique de Drummondville;

CONSIDERANT la situation privilégiée de Drummondville au centre des principales voies de communication qui se doit d'offrir à une population et à ses visiteurs un service de transport en commun adéquat et complet;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,

QUE le Conseil de la Cité de Drummondville appuie les démarches de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond auprès de Via Rail Canada Inc. pour qu'un service rapide de passagers soit instauré au moins à titre expérimental pour desservir la région de Drummond;

QUE demande soit faite au CRD-04 d'appuyer cette requête;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Transports du gouvernement provincial, ainsi qu'au Ministre des Transports du gouvernement fédéral.

ADOpte

328/5/81

Attendu qu'après entente avec la Commission Scolaire de Drummondville, la Cité a entrepris des travaux de réaménagement de l'intersection des rues St-Jean et St-Albert pour améliorer la sécurité des écoliers transportés par autobus; il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la rue St-Albert soit déclarée sens unique avec circulation nord-sud et que le virage à gauche soit interdit sur la rue St-Jean. Les automobilistes devront respecter ces décisions dès que les travaux de réaménagement seront terminés et que des enseignes adéquates auront été installées.

ADOpte

329/5/81

Attendu que le Conseil Régional de Loisir Centre du Québec Inc. tiendra son assemblée générale le 27 mai 1981, il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et MM. André Paquet, Michel Trudel, Pierre Meunier, Gilles Charest, Roland Janelle et Mme Louise Boucher soient désignés pour représenter la Cité de Drummondville à cette assemblée avec droit de vote pour la formation du Conseil d'Administration.

ADOPTÉ

330/5/81

Attendu que la Cité des Loisirs tiendra prochainement son assemblée générale annuelle, il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. Jean-Marie Boisvert, conseiller, et M. André Paquet, directeur des services récréatifs et communautaires de la Cité, soient délégués pour siéger au Conseil d'Administration de la Cité des Loisirs.

ADOPTÉ

331/5/81

ATTENDU QUE le Conseil Régional de Développement de la Région Administrative 04, Mauricie-Bois-Francs-Dummond, tiendra son assemblée générale annuelle le 12 juin 1981;

ATTENDU QUE la Cité est invitée à déléguer un représentant pour siéger au Conseil d'Administration du CRD-04;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Claude Boucher, directeur général de la Cité, soit autorisé à siéger au Conseil d'Administration de cet organisme.

ADOPTÉ

332/5/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations et des remerciements soient transmis à Me Jacques Dionne pour l'excellent travail qu'il a fourni pendant la dernière année comme représentant de la Cité au Conseil d'Administration du CRD-04.

ADOPTÉ

333/5/81

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Cité de Drummondville adoptait lors de sa séance régulière du Conseil du 13 août 1979, la résolution 552/8/79, à l'effet d'offrir en vente à la Société d'Habitation du Québec des terrains acquis dans le cadre du Programme d'Amélioration de Quartiers, secteur St-Joseph/St-Jean-Baptiste, pour fins de relogement;

ATTENDU QUE lesdits terrains ont été offerts à la Société d'Habitation du Québec pour la somme totale de \$25,785.95;

ATTENDU QUE ce prix est conforme au règlement de la Société d'Habitation du Québec quant à la revente des terrains pour fins de construction de logements municipaux;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels de Me Jacques Lafond, notaire, soient retenus pour rédiger les documents requis pour la vente à la Société d'Habitation du Québec de certains terrains acquis dans le cadre du Programme d'Amélioration de Quartiers, secteur St-Joseph/St-Jean-Baptiste. La liste des terrains concernés est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme cédule "A". (LISTE VERSEE AU DOSSIER: "S.H.Q. - CONSTRUCTION DE 33 LOGEMENTS - P.A.Q., ST-J./St-J.B.")

Le prix de vente est établi à \$25,785.95 payable comptant lors de la signature de l'acte de vente notarié et aux conditions fixées par la Société d'Habitation du Québec.

AMENDEE  
PAR RES.  
575/9/81

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente des terrains précités.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit les résolutions nos 552/8/79, 777/11/79 et 107/2/80.

ADOpte

Le conseiller Marcel Joyal demande qu'un rapport détaillé expliquant les raisons qui justifient une revente de terrains à la Société d'Habitation du Québec soit fourni au Conseil pour analyse et renseignements.

334/5/81

Attendu que suite à la mise en oeuvre des travaux de réfection du vieux pont, il s'avère que l'état de détérioration de cet équipement démontre que la réfection exigea des dépenses imprévues au contrat et estimées à environ 36% supérieures à la soumission acceptée par le Conseil en février 1981; il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, soit autorisé à exiger que Coland Construction Inc. suspende les travaux de réfection du vieux pont jusqu'à ce que le Conseil ait étudié certaines alternatives qui pourraient indiquer s'il y a lieu de mettre fin au projet ou de le poursuivre en y consacrant des sommes supplémentaires qui pourraient être consenties par la Cité ou les instances gouvernementales et/ou autres sources impliquées par certaines responsabilités.

Une longue discussion s'engage sur cette proposition qui ne fait pas l'unanimité.

Monsieur le Maire et MM. les conseillers Raymond Luneau, Roger Prince et Lindor Letendre sont d'avis d'étudier sérieusement la possibilité d'arrêter complètement les travaux, de négocier un bris de contrat avec l'entrepreneur, de démolir le vieux pont ou d'attendre des conditions plus favorables pour ce faire.

Les principales raisons invoquées sont:

- L'état de vétusté très avancé des structures;
- Les accès difficiles et dangereux;
- Les coûts imprévus qui dépassent largement les prévisions initiales;
- La proximité d'un pont moderne qui suffit aux besoins actuels;
- L'obligation pour les contribuables de Drummondville d'assumer une dépense onéreuse pour le bénéfice des résidants de l'extérieur;
- L'obligation d'entretenir un pont désuet restauré.

MM. les conseillers J.-Bruno Smith, Jean-Marie Boisvert et Marcel Joyal pour leur part estiment que la Cité doit compléter la restauration de cet équipement pour le rendre sécuritaire et utilisable pour les raisons ci-après énumérées:

- La Cité s'est engagée dans une dépense après avoir considéré les avantages de la conservation de cet équipement;
- Cet accès supplémentaire à la rive nord de la rivière St-François facilitera la circulation et la vitalité du bas de la ville;
- Les coûts supplémentaires qu'il faudrait ajouter aux emprunts déjà votés par le Conseil ne justifient pas l'arrêt des travaux et la démolition éventuelle du vieux pont qu'il faudra considérer tôt ou tard;
- Les possibilités de subventions éventuelles du gouvernement provincial n'ont pas été vérifiées;
- Les coûts réels, déduction faite des subventions, n'ont pas été analysés par les consultants et les spécialistes;
- Le Conseil ignore les coûts qui pourraient découler d'un bris de contrat;

- Plusieurs matériaux qu'il faudra payer seront probablement inutilisables;
- Le manque d'entretien accordé au vieux pont depuis plusieurs années est la cause de la détérioration de cet équipement;

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert:

- Que la Cité fasse rapidement des démarches pour obtenir des subventions additionnelles;
- Que les travaux de réfection ne soient pas suspendus;
- Que des estimés soient demandés aux ingénieurs pour établir le coût définitif des travaux supplémentaires qui permettraient de conserver et d'utiliser le vieux pont.

Le conseiller Jean-Paul Généreux déclare qu'il est déçu de la tournure des discussions en cours parce que durant l'après-midi le Conseil a fait consensus pour compléter rapidement ses études avec les consultants, le contracteur et le député du Comté, afin de prendre une décision mieux éclairée lors d'une séance spéciale si nécessaire.

Son Honneur le Maire demande le vote sur la proposition formulée par le conseiller Marcel Joyal, appuyée par le conseiller Jean-Marie Boisvert.

Votent CONTRE cette proposition

MM. Lindor Letendre  
Raymond Luneau  
Roger Prince  
J.-Bruno Smith  
Jean-Paul Généreux

Votent POUR cette proposition

MM. Marcel Joyal  
Jean-Marie Boisvert

Le maire déclare cette proposition rejetée.

Le vote est demandé sur la proposition initiale formulée par le conseiller Raymond Luneau, appuyée par le conseiller Roger Prince.

Votent CONTRE cette proposition

MM. Marcel Joyal  
Jean-Marie Boisvert

Votent POUR cette proposition

MM. Raymond Luneau  
Roger Prince  
Lindor Letendre  
J.-Bruno Smith  
Jean-Paul Généreux

Cette proposition est déclarée adoptée.

ADOPTÉ

335/5/81

ATTENDU QUE le Conseil de la Cité de Drummondville avait consacré des sommes d'environ \$300,000.00 pour la réfection du vieux pont;

ATTENDU QU'après le début des travaux, il s'avère que l'état de vétusté des charpentes exigera des déboursés supplémentaires estimés à environ 36% supérieurs au coût prévu initialement;

ATTENDU QUE le Conseil estime avoir atteint les limites de ses disponibilités;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que demande soit faite au Ministre des Transports du Québec de consentir à la Cité une subvention additionnelle à la somme de \$65,000.00 déjà accordée pour ce projet.

ADOPTÉ

336/5/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la résolution no. 254/4/81 soit amendée pour abroger le dernier paragraphe et le remplacer par le texte suivant:

" Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente résolution autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Drummondville, une convention avec Récupération Cascades Inc. pour l'exécution des travaux d'enlèvement et de transport des vidanges pour une période de 3 ans. "

ADOpte

337/5/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les nouveaux tarifs établis dans un document intitulé "Politique relative aux locations des aménagements de loisirs et des coûts de participation 1981 - 1982", préparé par les Services Récréatifs et Communautaires de la Cité soient acceptés et que ce document soit annexé à la présente résolution pour en faire partie comme annexe "A". (DOCUMENT VERSE DANS LE DOSSIER: "LOISIRS")

ADOpte

338/5/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite à la Commission Scolaire de Drummondville de permettre l'utilisation de la cour de l'école St-Joseph comme stationnement et ce les jours d'ouverture du marché public durant la période des vacances scolaires.

ADOpte

339/5/81

Lecture est donnée du règlement No. 1447 modifiant l'article 3 du règlement No. 1410 - Installation de compteurs d'eau par la Cité.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

340/5/81

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes aux familles éprouvées par le décès des personnes suivantes:

- M. Alphonse Guertin
- M. Georges Plamondon
- Mme Victor Pépin.

ADOpte

341/5/81

Certains membres du Conseil regrettent que certains journaux persistent à diffuser des articles négatifs sur Drummondville.

Attendu que le Conseil estime qu'il y a lieu de faire contrepoids à cette publicité discriminatoire; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que Son Honneur le Maire soit habilité à autoriser les dépenses qu'il jugera raisonnables pour faire publier dans les journaux de son choix des articles qui mettraient en valeur les aspects positifs qu'offrent Drummondville et sa région.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
Greffier.

  
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

3 juin 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue mercredi le 3 juin 1981 à 19:30 heures, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance étant une SPECIALE convoquée le 1er juin 1981 pour les fins suivantes:

- 1- Avis de motion d'un règlement d'emprunt au montant de \$120,000.00  
re: réfection du vieux pont - coût excédentaire
- 2- Avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$100,000.00  
re: travaux d'égout pluvial, secteur St-Pierre - coût excédentaire
- 3- Résolution pour reprendre les travaux au vieux pont.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

342/6/81

Etant donné l'absence du greffier, M. Laurent Bernier, et du greffier-adjoint, M. Roger Turcotte, il est proposé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, soit nommé greffier intérimaire.

ADOPTÉ

343/6/81

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt de \$120,000.00 (travaux: \$100,000.00 + frais: \$20,000.00) pour l'exécution de travaux supplémentaires relatifs à la réfection du vieux pont (travaux supplémentaires aux règlements nos 1385 et 1430), lesquels sont détaillés ci-après:

- Remplacement de 126 longerons additionnels
- Remplacement de 26 poutres principales et des plaques de raccordement.

344/6/81

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant un emprunt n'excédant pas \$100,000.00 pour l'exécution de travaux d'égout pluvial dans le secteur St-Pierre (coûts excédentaires aux travaux prévus par le règlement No. 1441).

345/6/81

La discussion s'engage sur l'item no. 3 "Reprise des travaux" au vieux pont.

Considérant que toutes les informations nécessaires à la prise de décision ne sont pas connues à date;

Considérant la complexité de l'analyse des chiffres fournis et la non confirmation de la subvention de la part du Ministère;

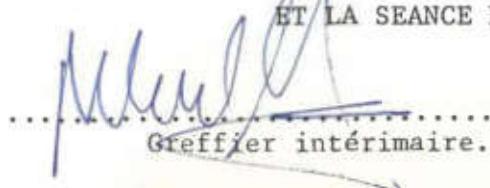
Considérant que les opinions sont très partagées concernant la pertinence de poursuivre ou non les travaux;

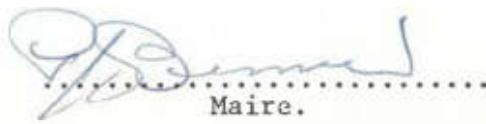
Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la présente assemblée soit ajournée à vendredi le 5 juin 1981 à 11:00 heures.

ADOPTÉ

M. Marcel Joyal enregistre sa dissidence.

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

  
Greffier intérimaire.

  
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

5 juin 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 5 juin 1981 à 11:00 heures, cette séance étant un ajournement de l'assemblée spéciale du 3 juin 1981.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

346/6/81

Considérant que des explications supplémentaires ont été fournies aux membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la reprise des travaux de réfection du vieux pont soit autorisée.

ADOpte

Le conseiller Lindor Letendre enregistre sa dissidence. Les raisons invoquées par M. Letendre sont justifiées par le fait que le Conseil municipal n'ait pas encore approuvé l'alternative de réparation.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Greffier intérimaire.



Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

5 juin 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue le vendredi 5 juin 1981 à 11:30 heures, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance en étant une SPECIALE.

Tous les membres du Conseil étant présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

La séance se tient pour la raison suivante:

- Choix de l'alternative de réfection du vieux pont.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

347/6/81

Etant donné l'absence du greffier, M. Laurent Bernier, et du greffier-adjoint, M. Roger Turcotte, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, soit nommé greffier intérimaire.

ADOPTÉ

La discussion s'engage sur le choix de l'alternative de réfection du vieux pont suite à un rapport soumis par M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint (document annexé aux présentes).

348/6/81

Considérant la légère différence de coûts entre la réfection complète (alternative #1) et la réfection partielle (alternative #2), de même que les contraintes d'entretien et de circulation qu'engendrerait la réfection partielle du pont, il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'alternative #1 soit choisie (réfection complète du vieux pont).

ADOPTÉ

Le conseiller Lindor Letendre enregistre sa dissidence et n'est pas d'accord d'investir des sommes aussi considérables dans un équipement qui n'aura pas plus de vingt ans de vie utile.

M. Marcel Joyal fait mention que la totalité des montants n'avait pas été prévue au budget triennal mais considérant les subventions substantielles à recevoir, il est d'avis que le plan triennal soit maintenu et que certains projets soient retranchés afin de conserver le même montant total d'immobilisation.

Monsieur le Maire remercie ceux qui se sont déplacés pour assister à la séance tout en les prévenant qu'un projet semblable pourrait avoir des répercussions sur leurs taxes.

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

Greffier intérimaire.

Maire.

## VIEUX PONT

Analyse des coûts au 81.06.05

### ALTERNATIVE #1

#### - Réfection complète:

Soumission:	262 603,65\$
Travaux supplémentaires:	95 000,00
Sous-total:	357 603,65
Contingences et financement:	<u>72 396,35</u>
TOTAL:	430 000,00\$
moins subventions	
- déjà confirmée:	65 000,00
- à venir:	<u>60 000,00</u>
	125 000,00\$
<u>COÛT TOTAL NET:</u>	<u>305 000,00\$</u>

#### NOTES:

- Voir lettre de l'Ingénieur Conseil, datée du 5 juin 1981, pour travaux supplémentaires
- Il faut calculer les frais contingents (financement, honoraires professionnels, etc...) avant de soustraire les subventions
- La subvention déjà confirmée de 65 000,00\$ est payable en 1981. La subvention de 60 000,00\$ est approximative et les modalités de paiement peuvent s'étendre sur 3 ans
- La vie utile du pont sera de ± 20 ans, moyennant un entretien annuel adéquat
- Utilisation par véhicules automobiles. Véhicules lourds interdits sauf pour l'entretien d'hiver

### ALTERNATIVE #2

- Réfection partielle: (suggestion du M.T.Q.)

Soumission:	262 603,65\$
Extra:	20 000,00
Contingences et financement:	<u>56 396,35</u>
Total:	339 000,00\$
<u>moins subventions</u>	
- déjà confirmée:	65 000,00\$
- à venir ( $\pm$ 30%):	<u>20 000,00\$</u>
	85 000,00\$
<u>COÛT TOTAL NET:</u>	<u>254 000,00\$</u>

### NOTES:

- Voir lettre de l'Ingénieur Conseil datée du 5 juin 1981 - responsabilité
- Le calcul de la subvention à venir est basé sur 30% du coût des travaux
- La vie utile du pont est de 15 à 20 ans moyennant: inspection et entretien annuels adéquats, réparations des parties défaillantes aussitôt décelées
- Utilisation par véhicules automobiles seulement. Un gabarit devra être installé de façon à limiter l'accès du pont. Un équipement spécial d'entretien dhiver devra être prévu
- Envisager sérieusement cette alternative

### ALTERNATIVE #3

- Démolition:

Travaux à date (81.05.20):	34 646,00\$
Bris de contrat (15% travaux non effectués):	26 724,00
Matériaux commandés (la Cité conserve les matériaux):	<u>39 800,00</u>
Sous-total:	101 170,00\$
Démolition:	<u>45 000,00</u>
Sous-total:	146 170,00\$

Contingences et financement (20%): 29 330,00\$

COÛT TOTAL NET: 175 500,00\$

NOTES:

- Aucune subvention ne s'applique et elle n'est pas transférable à d'autres travaux
- Perte d'un lien de communication rive-Nord/Drummondville

ALTERNATIVE #4

- Pontage en bois:

Soumission:	262 603,65\$
Crédit pour tablier de béton:	<u>60 000,00</u>
Sous-total:	202 603,65\$
Tablier en bois:	<u>50 000,00</u>
Sous-total:	252 603,65\$
Contingences et financement (20%):	<u>50 396,35</u>
Total:	303 000,00\$
<u>Moins subvention:</u>	<u>65 000,00\$</u>
<u>COÛT TOTAL NET:</u>	<u>238 000,00\$</u>



hamel, ruel, beaulieu & associés

INGÉNIEURS - CONSEILS

Drummondville, le 5 juin 1981

Cité de Drummondville  
C.P. 398  
415, rue Lindsay  
DRUMMONDVILLE (Québec)  
J2B 6W3

A l'attention de M. Michel Lesage, ing.  
Directeur général adjoint - service  
à la population

Objet: Réfection du pont sur la rue du Pont  
à Drummondville  
N/Référence: 0306280

Messieurs,

Pour faire suite à notre lettre du 29 mai 1981, nous voulons vous confirmer que le surplus d'acier de 95 000 livres que nous prévoyons, couvre d'après nous, toutes les pièces supplémentaires à changer.

Cette quantité est suffisante pour changer toutes les pièces trop diminuées par la rouille comme les poutres maîtresses, les longerons, les contreventements, les plaques de raccordement dans la corde inférieure et les parties de la corde inférieure.

Nous vous répétons donc, qu'à notre avis, cette quantité supplémentaire d'acier sera suffisante pour réparer la superstructure métallique du pont et que toute étude additionnelle retarderait indûment les travaux et viendrait vous confirmer que certaines plaques de raccordement de la corde inférieure devraient être changées, ce que nous avons déjà prévu dans la quantité de 95 000 livres.

/...

M. Michel Lesage

- 2 -

1981-06-05

Nous voudrions également vous informer que nous serions favorables à envisager une autre alternative qui consisterait à limiter la circulation sur le pont à une circulation automobile, alternative préconisée récemment par le Ministère des Transports. Cette alternative nécessiterait le remplacement de beaucoup moins de pièces d'acier, soit seulement celles qui sont considérablement rouillées, ce qui représenterait une quantité d'au plus 20 000 livres en plus de celle prévue au bordereau.

Cette alternative pourrait être envisagée à condition que la Cité de Drummondville installe un gabarit en permanence à l'entrée du pont pour en limiter l'accès aux automobiles et camionnettes seulement. Si cette alternative était retenue par le Conseil de Ville, nous voudrions que le Conseil de Ville nous précise par résolution que la Cité de Drummondville sera responsable de limiter la circulation sur le pont, et que la responsabilité du bureau Hamel, Beaulieu & Associés consistera à réparer le pont de façon à permettre une circulation automobile seulement.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Hamel, Ruel, Beaulieu & Associés  
Ingénieurs-Conseils

  
Bernard Cusson  
Bernard Cusson, ing.

BC/mj



LA CITE DE DRUMMONDVILLE

15 juin 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 15 juin 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1446.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

342/6/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 1981; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

343/6/81

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 3 juin 1981.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

344/6/81

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 5 juin 1981, cette séance étant un ajournement de celle du 3 juin 1981.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

345/6/81

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 5 juin 1981.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

346/6/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 3A. Félicitations et remerciements à la Ville de Régina (Roger Prince)
- 13A. Ouverture des piscines le 24 juin 1981 (Lucien Couture)
- 26A. Autorisation à M. Michel Lessage, directeur général adjoint, de négocier un protocole avec Litho Prestige concernant un échange de terrains.
- 29A. Avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$20,000.00 pour l'exécution de travaux d'aménagement des rues Des Bouleaux et Des Cyprès.

31A. Félicitations (Lucien Couture)

31B. Informations concernant le projet de fusion (Marcel Joyal).

Période de questions et renseignements

347/6/81

M. Robert Payette du 70 Des Plaines demande au Conseil s'il peut obtenir une réponse concernant le réaménagement de la rue Des Plaines et l'autorisation d'aménager une deuxième entrée sur sa propriété.

Attendu que le coût des travaux demandés par M. Robert Payette est estimé à environ \$13,000.00;

Attendu que ce montant n'apparaît pas aux prévisions budgétaires de l'année 1981;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité n'exécute aucun travail sur la rue Des Plaines en 1981.

ADOPTÉ

M. Yves Lemire, propriétaire d'un commerce sur le boulevard Lemire, veut savoir pourquoi le stationnement dans la marge de recul n'est pas toléré sur sa propriété alors qu'une industrie voisine utilise la même marge de recul pour fins d'entreposage. De plus, les inspecteurs en bâtiment n'acceptent pas la pose d'annonce sur la bâtie commerciale et ne tolèrent pas de tables à pique-nique dans la marge de recul.

Le greffier est chargé de demander un rapport à l'inspecteur en bâtiment et d'informer le plaignant des raisons qui motivent les interdictions ci-haut énumérées si elles doivent être maintenues.

M. Robert Bisson en son nom personnel et au nom de plusieurs contribuables demande au Conseil de déplacer certains équipements récemment installés au parc Messier pour les jeunes du quartier. La proximité de ces équipements très utilisés, depuis le matin jusqu'à tard le soir, empêche les travailleurs de dormir à cause des bruits intolérables.

Le Conseil se dit informé que les appareils de jeux ont dû être installés près des résidences pour les éloigner du boulevard Céline afin de protéger les usagers contre les accidents. Vu que cet aménagement est très récent, le Conseil demande au requérant de faire preuve de tolérance à l'endroit des jeunes qui sont très heureux de pouvoir bénéficier de ce parc. Si après quelques temps il s'avère nécessaire de faire des changements, le Conseil étudiera cette question sérieusement.

348/6/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises au Conseil de la Ville de Régina et spécialement à Monsieur le Maire Larry Shneider pour l'accueil réservé aux participants du dernier congrès de la Fédération Canadienne des Municipalités. La Ville de Régina a su d'une façon impeccable organiser des activités intéressantes pour les congressistes et leurs épouses et les réceptions qu'elle a données se sont avérées très chaleureuses. La contribution de la Gendarmerie du Canada mérite également d'être soulignée.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

349/6/81

1- FOURNITURE DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE

Soumissionnaires

Prix

. PRODUITS CHIMIQUES ALLIED CANADA LTEE  
750 Boul. Laurentien - Suite 400  
St-Laurent

\$162.28 la tonne métrique  
(prix sujet à modification après  
le 1er octobre 1981 à tous les  
trimestres avec 15 jours de  
préavis)

. PRODUITS ALCAN CANADA LIMITEE  
C.P. 6090  
Montréal

20,411 kg liquide: \$169.51  
29,480 kg liquide: \$165.44  
(prix sujet à modification après  
le 1er octobre 1981, à tous les  
trimestres avec 15 jours de préavi

Il est résolu que ces soumissions soient retenues pour étude  
et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à la séance du 29 juin 1981.

ADOpte

350/6/81

2- RECONSTRUCTION DE 154 METRES LINEAIRES DE RUES - P.A.Q., STE-THERESE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire Drummondville	\$134,327.73
. SINTRA INC. 911 St-Mathieu, C.P. 210 Bon-Conseil	\$107,938.65
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville Drummondville	\$108,833.55
. MARIER ET FILS LTEE 486 Cockburn Drummondville	\$121,175.46
. EXCAVATIONS ROGER GAUTHIER INC. 1300 Chemin du Fer à Cheval Ste-Julie	\$ 90,099.91

Il est résolu que ces soumissions soient retenues pour étude et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté au 29 juin 1981.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E:

351/6/81

- La Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec informe le Conseil que M. Roger Turcotte, C.A., trésorier de la Cité, a été réélu vice-président du conseil exécutif de cet organisme et se dit heureuse de pouvoir compter sur la compétence et l'expérience de cet officier municipal. Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que M. Roger Turcotte soit félicité pour cette réélection qui témoigne de la confiance des officiers municipaux du Québec à son endroit.

ADOpte

- La Chambre de Commerce du Comté de Drummond remercie Son Honneur le Maire pour sa participation active au dîner-causerie tenu le 1er juin 1981.
- Le Club d'Administration Industrielle du Canada remercie Son Honneur le Maire pour sa participation à la 6e Olympiade Industrielle tenue le 15 mai dernier.
- Le Conseil Régional de l'Age d'Or remercie Son Honneur le Maire pour l'accueil chaleureux qu'il a accordé aux membres de cet organisme lors de l'inauguration de la Semaine de l'Age d'Or.
- M. Alain Villeneuve du 745 De Boucherville demande au Conseil de faire cesser les bruits causés dans le secteur où il habite par les motocyclettes qui y circulent.

Cette demande sera transmise au Directeur du Service de la Sécurité Publique pour qu'il prenne les mesures nécessaires pour corriger cette situation et s'il y a lieu recommander des modifications aux règlements municipaux qui devraient être plus sévères.

- Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par plusieurs employés de l'usine Celanese qui demandent que le stationnement soit permis en bordure du boulevard Celanese entre le club sportif et la garderie.

Le Conseil estime qu'après avoir déplacé la piste cyclable sur le côté est du boulevard Celanese et aménagé un espace réservé aux usagers de la garderie, il ne peut remodifier l'aménagement du boulevard Celanese pour des raisons de sécurité. Le stationnement est autorisé sur les espaces libres du boulevard Celanese et les ouvriers devraient utiliser le stationnement qui leur est fourni par leur employeur.

352/6/81

- Le comité de la "Fête du Canada" dont M. Marcel Dionne est le représentant, sollicite l'autorisation de tenir la "Fête du Canada" au parc Ste-Thérèse, mercredi le 1er juillet 1981 de 14:00 heures à 24:00 heures. Il sollicite également l'autorisation d'utiliser le kiosque du même parc pour y vendre des boissons alcoolisées durant les festivités.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces autorisations soient données aux conditions habituelles, savoir:

- 1- La fourniture d'une preuve d'assurance-responsabilité publique dégageant la Cité de toute responsabilité dans le cadre de la tenue de cette activité;
- 2- Le nettoyage du terrain;
- 3- La fourniture d'un service d'ordre suffisant pour la bonne tenue de l'activité sur les recommandations du Directeur de la Sécurité Publique.

ADOPTÉ

353/6/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 23 mai au 1er juillet 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$767,048.75.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

354/6/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les mutations de propriétés portant les numéros 10816 à 10857 inclusivement soient acceptées.

ADOPTÉ

355/6/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le Bureau du Tourisme et des Congrès du Centre du Québec Inc. soit autorisé à installer et opérer un kiosque touristique en bordure du boulevard St-Joseph durant la période estivale.

ADOPTÉ

356/6/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, qu'une subvention de \$600.00 soit versée au Bureau du Tourisme et des Congrès du Centre du Québec Inc. pour défrayer une partie des coûts d'impression d'un dépliant touristique.

ADOPTÉ

357/6/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Michel Parenteau, ing., soit autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, un procès-verbal de bornage préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Noël concernant les lots numéros 134-2, -3, -4 et -7 du Canton de Grantham et le lot numéro 13-12 du Quartier Ouest.

ADOpte

358/6/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'une subvention de \$2,000.00 soit versée aux Sabres de Drummondville pour l'année 1980/1981 et qu'une autre subvention de \$2,000.00 soit accordée au même club pour l'année d'opération 1981/1982 à condition que les activités de l'équipe soient maintenues.

ADOpte

359/6/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le Comité des Loisirs et des Activités Socio-Culturelles de St-Pierre Inc. soit autorisé à utiliser le parc Guilbault les 23 et 24 juin 1981 pour y tenir des activités à l'occasion des Fêtes de la St-Jean et ce aux conditions ordinaires exigées par la Cité, savoir:

- 1- La fourniture d'une preuve d'assurance-responsabilité publique dégageant la Cité de toute responsabilité dans le cadre de la tenue de cette activité;
- 2- Le nettoyage du terrain;
- 3- La fourniture d'un service d'ordre suffisant pour la bonne tenue de l'activité sur les recommandations du Directeur de la Sécurité Publique.

ADOpte

360/6/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le Comité organisateur des fêtes nationales soit autorisé à utiliser le Parc Woodyatt le 24 juin 1981 pour y organiser des activités et ce aux conditions habituelles, savoir:

- 1- La fourniture d'une preuve d'assurance-responsabilité publique dégageant la Cité de toute responsabilité dans le cadre de la tenue de cette activité;
- 2- Le nettoyage du terrain;
- 3- La fourniture d'un service d'ordre suffisant pour la bonne tenue de l'activité sur les recommandations du Directeur de la Sécurité Publique.

ADOpte

361/6/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les piscines publiques et la piscine du Centre Culturel soient ouvertes gratuitement au public le 24 juin 1981 à l'occasion des Fêtes de la St-Jean. La population devra cependant accepter que le nombre des baigneurs soit limité de façon à respecter les règlements provinciaux.

ADOpte

362/6/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels des arpen-

teurs-géomètres LeMaire, Lachapelle, Noël & Associés soient retenus pour effectuer certaines corrections aux rues St-Félix, St-Denis et une partie de la 19e Avenue.

ADOpte

363/6/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la signalisation soit modifiée aux endroits suivants et de la façon ci-après indiquée:

- stationnement de 30 minutes, rue MANSEAU, côté nord, entre St-Marcel et l'accès au garage Houle
- installation de parcomètres, rue GIROUARD, côté sud, entre Hériot et Brock
- stationnement de 60 minutes, de 8:00 à 17:00 heures, rue HERIOT, côté ouest, entre Des Forges et Girouard Meubles
- modification de la disposition des arrêts, secteur CORMIER-AYOTTE
- modification de la disposition des arrêts, secteur CARDIN-ALEXANDRE (voir plan)
- défense de stationner 20 pieds de chaque côté de l'entrée de Bell Canada, rue HERIOT
- défense de stationner face au Garage Montplaisir, rue LINDSAY, côté ouest
- stationnement de 10 minutes face au dépanneur rue DUMOULIN (face à la rue Scott)
- stationnement de 30 minutes rue ST-PHILIPPE, côté sud, entre le boulevard St-Joseph et la rue Demers
- relocalisation de parcomètres du côté sud de la rue ST-JEAN, de la rue St-Marcel à la rue Lindsay
- stationnement de 90 minutes le vendredi sur terrain situé à l'arrière du MARCHE PUBLIC.

ADOpte

Le conseiller Lindor Letendre demande d'annexer à la résolution no. 363/6/81 le compte rendu de la dernière réunion du Comité de Circulation qui donne les motifs des changements apportés à la signalisation. (COMPTE RENDU VERSE AU DOSSIER "CIRCULATION")

364/6/81

Attendu que la Commission Scolaire de Drummondville est disposée dans le cadre de la politique d'alinéation d'un bien immeuble excédentaire à se départir d'un immeuble sis au coin des rues St-Jean et Notre-Dame, connu sous le nom de l'école St-Georges ainsi que le terrain y relatif;

Attendu que la Commission Scolaire de Drummondville offre cet immeuble à la Cité de Drummondville;

Attendu que la Cité de Drummondville n'a pas de projet pour l'utilisation de cet immeuble;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville se désiste de son pouvoir d'acquisition en faveur de l'Atelier du Logement Communautaire des Bois-Francs.

ADOpte

365/6/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité offre à la Commission Scolaire Protestante St-Francis d'acquérir l'immeuble sis au 555 Des Ecoles comprenant les lots 386 à 390 inclusivement du quartier est de la Cité de Drummondville.

Cette offre d'achat est faite pour la somme de \$1.00 sujet aux conditions suivantes:

- La Cité accepte de respecter les politiques gouvernementales relatives aux biens excédentaires;
- La Cité garantira à la Commission Scolaire Protestante St-Francis l'utilisation de deux locaux nécessaires pour dispenser l'enseignement à sa clientèle pour une durée à déterminer lors de la signature de l'acte d'achat;
- La Cité avant de se porter acquéreur s'assurera le versement de subventions gouvernementales nécessaires pour le réaménagement de la bâtisse pour les fins auxquelles cet immeuble sera utilisé;
- La Cité accepte également les autres conditions stipulées dans une résolution adoptée par la Commission Scolaire Protestante St-Francis.

Me Denis Gariépy, notaire, est mandaté pour rédiger un projet d'acquisition de l'immeuble précité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte d'achat, à y apporter toutes corrections d'importance mineure jugées nécessaires et à signer également tous les autres documents relatifs à cette acquisition.

ADOpte

366/6/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que M. André Paquet, directeur des Services Récréatifs et Communautaires de la Cité, soit autorisé à faire toutes les démarches nécessaires auprès du Ministère des Affaires Culturelles pour obtenir une confirmation officielle du gouvernement du Québec concernant l'approbation d'un projet de relocalisation de la bibliothèque municipale et l'assurance d'une subvention égale à 75% du coût de réalisation du projet.

ADOpte

367/6/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville achète de la Commission Scolaire de Drummondville l'immeuble ci-après désigné, savoir:

Désignation

Une lisière de terrain, de figure irrégulière faisant partie des lots trois cent quarante-cinq et trois cent soixante-cinq (Ptie 345 et Ptie 365) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Quartier Est, Ville de Drummondville, division d'enregistrement de Drummond, P.Q.

Cette lisière de terrain contient une superficie totale de cinq mille cinq cent soixante et onze pieds carrés (5 571 pi<sup>2</sup>, soit 517,56 m<sup>2</sup>).

1) Partie du lot 345

Bornée vers le Nord-Ouest par une partie des lots 345 et 365, vers le Nord-Est par une partie de la rue Dorion, vers le Sud-Est par une autre partie du lot 345 et vers le Sud-Ouest par une partie du lot 365.

Mesurant cent trente-deux pieds et six centièmes (132.06 pi, soit 40,25 m) dans ses lignes Nord-Ouest et Sud-Est et dix-neuf pieds et un centième (19.01 pi, soit, 5,79 m) dans ses lignes Nord-Est et Sud-Ouest.

Contenant en superficie deux mille cinq cent sept pieds carrés (2 507 pi<sup>2</sup>, soit 232,01 m<sup>2</sup>).

2) Partie du lot 365

Bornée vers le Nord-Ouest par une partie du lot 365 et une partie de la rue A, vers le Nord-Est par une partie du lot 345, vers le Sud-Est par une autre partie du lot 365 et vers le Sud-Ouest par une partie de la rue A.

Mesurant quatre-vingt-dix-neuf pieds et soixante-huit centièmes (99.68 pi, soit 30,38 m) le long d'une courbe de mille cent cinquante-six pieds et soixante-huit centièmes (1 156.68 pi, soit 352,56 m) de rayon et trente-deux pieds et trois dixièmes (32.3 pi, soit 9,48 m) dans sa ligne Nord-Ouest, dix-neuf pieds et un centième (19.01 pi, soit 5.79 m) dans sa ligne Nord-Est, dix-neuf pieds et soixantequinze centièmes (19.75 pi, soit 6.02 m) et cent douze pieds et trente-huit centièmes (112.38 pi, soit 34.25 m) dans sa ligne Sud-Est et vingt-sept pieds et vingt-deux centièmes (27.22 pi, soit 8.30 m) dans sa ligne Sud-Ouest.

Contenant en superficie trois mille soixante-quatre pieds carrés (3 064 pi<sup>2</sup>, soit 284,65 m<sup>2</sup>).

Cette vente est faite pour le prix de neuf cent vingt-huit dollars (\$928.00) payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente rédigé par Me Jacques Lafond, notaire, le tout sans ajustement.

L'acquisition du présent terrain servira à l'établissement en partie de la rue St-Damase.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y effectuer toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en payer le prix et en recevoir quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les autres documents nécessaires pour compléter cette vente.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 532/9/80.

ADOpte

368/6/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture:

- 1- qu'au titre de "Directeur Général" détenu par M. Claude Boucher soit ajouté celui de "Gérant";
- 2- qu'au titre de "Directeur général adjoint aux services à la population" détenu par M. Michel Lesage soit ajouté celui de "Gérant-adjoint";
- 3- qu'au titre de "Directeur général adjoint aux services administratifs" détenu par M. Roger Turcotte, C.A., soit ajouté celui de "Gérant-adjoint". M. Roger Turcotte demeure également trésorier de la Cité.

La présente résolution sera annexée à toutes les résolutions antérieures du Conseil concernant les titulaires des postes ci-haut mentionnés.

ADOpte

369/6/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'article 2 du règlement No. 1432 soit amendé pour y annexer la liste des consultants dont les services professionnels pourront être retenus pour les fins indiquées audit règlement (cédule "B").

ADOpte

370/6/81

Attendu que la Cité de Drummondville n'a pu récemment se qualifier auprès des autorités gouvernementales pour profiter des avantages offerts aux municipalités dans le cadre du Programme d'Aide au Travail (PAT);

ATTENDU QUE le Conseil s'explique mal un tel refus;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Claude Boucher, Gérant Municipal, soit mandaté pour s'enquérir auprès du Ministre des Transports du Québec et député de Drummond des raisons qui empêchent notre Cité de se qualifier pour profiter des avantages de ce programme.

ADOpte

371/6/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, qu'une somme de \$12,000.00 soit donnée à la Cité des Loisirs aux fins d'éponger une partie de son déficit d'opération accumulé au cours des dernières années.

ADOpte

372/6/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le Conseil confirme publiquement son intention de respecter l'enveloppe budgétaire inscrite à son programme triennal pour l'année 1981. Ce qui veut dire que si certains projets sont ajoutés, d'autres seront retranchés de façon à ne pas excéder les prévisions déjà acceptées.

ADOpte

373/6/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que l'Association des Chefs de Police et Pompiers du Québec considère Drummondville comme site de leur congrès annuel en 1982.

ADOpte

374/6/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville vende à la compagnie Trans-Bert St-Damase Inc. un morceau de terrain de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-neuf (Ptie 279) du rang IV du cadastre officiel du Canton de Grantham, division d'enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville.

Ce morceau de terrain est borné vers le nord-est par une autre partie du lot 279, vers le sud-est par une partie du lot 164, vers le sud-ouest par une partie du lot 279-1 (rue Rocheleau) et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 279.

Ce morceau de terrain peut être décrit plus spécifiquement de la manière suivante: Commençant au point indiqué par le chiffre 253 au plan annexé à la description technique portant le numéro de répertoire 4182 et le numéro de minute 2165 datée du 15 juin 1981, et situé à l'intersection de la ligne de division entre les lots 164 et 279 avec l'emprise nord-est du lot 279-1 (rue Rocheleau); de là, dans une direction conventionnelle de deux cent soixante-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes ( $269^{\circ}29'31''$ ) suivant l'emprise nord-est de la rue Rocheleau, une distance de soixante-et-onze mètres vingt-deux centièmes (71,22 m) jusqu'au point 1; de là, dans une direction conventionnelle de zéro degré vingt-sept minutes vingt-cinq secondes ( $0^{\circ}27'25''$ ), une distance de quatre-vingt-quatorze mètres deux centièmes (94,02 m) jusqu'au point 5; de là, dans une direction conventionnelle de quatre-vingt-neuf degrés trente-quatre minutes dix-sept secondes ( $89^{\circ}34'17''$ ), une distance de soixante-dix mètres soixante-trois centièmes (70,63 m) jusqu'au point 6; de là, dans une direction conventionnelle de cent quatre-vingt degrés cinq minutes quarante-deux secondes ( $180^{\circ}05'42''$ ) en suivant la ligne nord-ouest du lot 164, une distance de quatre-vingt-treize mètres quatre-vingt-onze centièmes (93,91 m) jusqu'au point de départ.

Ce morceau de terrain contient une superficie de six mille six cent soixante-quatre mètres carrés et un dixième (6664,1 m<sup>2</sup>).

Les dimensions et la superficie indiquées ci-dessus sont dans le Système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre A.-Marcel Lachapelle le 15 juin 1981, portant le numéro de répertoire 4182 et le numéro de minute 2165; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PLAN ET DESCRIPTION TECHNIQUE VERSES AU DOSSIER: "TRANS-BERT ST-DAMASE INC.")

Cette vente est faite au prix de \$1.60 le mètre carré, soit dix mille six cent soixante et deux dollars et cinquante-six cents (\$10,662.56) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâties à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus douze mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'au moins quatre mille huit cents pieds carrés (4,800 pi. car.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me Jacques Lafond, notaire, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "TRANS-BERT ST-DAMASE INC.")

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOpte

375/6/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Michel Lessage, ing., gérant-adjoint aux services à la population, soit autorisé à négocier, pour et au nom de la Cité, un protocole d'entente avec la compagnie Litho Prestige Division de Uniprimerie Inc. concernant un échange de terrains.

ADOpte

376/6/81

ABROGEE  
PAR RES.  
203/3/82

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que M. Jean-Marie Précourt, directeur-adjoint au service de la sécurité publique, soit nommé coordonnateur de l'Organisation des Mesures d'Urgence en remplacement de M. Yves Pouliot.

Il est également résolu que M. Pierre Roger soit nommé au poste de coordonnateur-adjoint de l'Organisation des Mesures d'Urgence en remplacement de M. Jean-Paul Dumas.

ADOpte

377/6/81

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Joyal à l'effet d'adopter un règlement pourvoyant à la conclusion d'une entente intermunicipale sous la forme d'une régie, relativement à la gestion des déchets.

Le conseiller Marcel Joyal souhaite que l'organisme qui sera créé pour la gestion du futur dépotoir régional songe à l'instar de la Ville de Québec à construire une usine pour transformer les déchets et en tirer des profits intéressants.

378/6/81

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de circulation no. 1050 - Espaces de stationnement pour les personnes handicapées.

379/6/81

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$20,000.00 pour l'aménagement et la pose de bordures sur certaines parties des rues Des Bouleaux et Des Cyprès.

380/6/81

Lecture est donnée du règlement No. 1448 prévoyant un emprunt de \$120,000.00 pour l'exécution de travaux supplémentaires relatifs à la réfection du vieux pont (travaux supplémentaires aux règlements nos 1385 et 1430).

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1448 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 25 et 26 juin 1981.

Le conseiller Lucien Couture qui considère que l'emprunt décrété par le règlement No. 1448 équivaut à du gaspillage, demande que sa dissidence soit notée au procès-verbal de cette assemblée.

381/6/81

Lecture est donnée du règlement No. 1449 prévoyant un emprunt de \$66,000.00 pour l'exécution de travaux d'égout pluvial dans le secteur St-Pierre (coût excédentaire aux travaux prévus par le règlement No. 1441).

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1449 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 25 et 26 juin 1981.

382/6/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à tous les membres de la sécurité publique pour le succès remporté lors de la Semaine de la Sécurité, grâce à l'initiative et au dévouement de tous les policiers-pompiers qui ont accueilli le public et dispensé des conseils judicieux aux visiteurs.

ADOpte

383/6/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux personnes suivantes qui ont été élues sur le conseil d'administration du CRD-04, savoir:

- M. Yvon Robillard, élu président
- M. Michel Thibodeau, élu directeur
- M. Claude Boucher, élu directeur.

ADOpte

384/6/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient transmises aux dirigeants et aux employés des usines Celanese et Drummond Business Forms pour avoir négocié rapidement et à la satisfaction de tous des conventions collectives d'une durée de trois ans.

ADOpte

Ces négociations témoignent des bonnes relations qui existent dans ces usines qui à l'instar de GTE Sylvania ont récemment réussi à poursuivre leurs activités durant les négociations. Cette attitude exemplaire ne peut que favoriser Drummondville sur le plan de la promotion industrielle et de sa renommée.

Le Conseil souligne également les investissements de plusieurs millions que certaines industries s'apprêtent à faire dans notre ville grâce à l'attitude positive et compréhensive de nos ouvriers. Pour sa part, la compagnie Celanese a déjà annoncé des projets estimés à \$11,700,000.00 à son usine locale. Cet investissement confirme la foi de la compagnie Celanese en l'avenir du textile et son attachement à Drummondville. La compagnie Litho Prestige a rendu public un projet de \$15,000,000.00 dans son usine.

Période de questions et renseignements

385/6/81

M. Réjean Lemire se fait le porte-parole des gens du secteur de Grantham-Ouest situé près du parc industriel régional pour demander l'autorisation d'organiser une fête de quartier à l'occasion des Fêtes de la St-Jean le 23 juin 1981.

Le Conseil autorise cette activité à condition que le Directeur du service de sécurité publique approuve le programme de cette manifestation.

ADOpte

M. Roger Lambert, garagiste, opérant au 545 Boulevard Lemire, veut connaître les raisons qui ont justifié l'inspecteur en bâtiment de lui interdire de stationner son véhicule sur l'accotement du boulevard et face à sa propriété.

Une vérification sera faite et les informations seront transmises au requérant.

Le conseiller Roger Prince demande au Directeur des travaux publics de prendre des mesures drastiques pour que les piétons et les cyclistes cessent de traverser la clôture qui longe le C.N. à la hauteur de la 15e Avenue pour ensuite franchir la voie ferrée. Il y a là un danger que la Cité ne doit pas tolérer.

Le conseiller Marcel Joyal fait mention qu'une récente déclaration du maire de Drummondville-Sud publiée récemment dans le journal La Tribune au sujet de la fusion est à la fois décevante et inacceptable pour le Conseil de la Cité. Il ne peut s'expliquer qu'un homme politique sérieux, après 3 ans d'études, de rencontres et de discussions intensives, accuse le Conseil de cacher des choses et de ne pas dévoiler ses intentions.

M. Marcel Joyal ajoute que pour lui les propos du maire de Drummondville-Sud démontrent qu'il est incompté, maladroit ou fait preuve de malhonnêteté.

Le conseiller Marcel Joyal réfute un à un les arguments allégués par le maire de Drummondville-Sud et conclut que les avantages de la fusion favorisent les contribuables de Drummondville-Sud et que si la fusion ne se réalise pas, on peut sans risque de se tromper prédire dès maintenant que les taxes pour l'année 1982 dans cette municipalité seront augmentées d'au moins \$0.80 par \$100.00 d'évaluation.

Le conseiller J.-Bruno Smith endosse les propos de son collègue, mais ajoute que la fusion sera profitable aux deux villes regroupées à cause des subventions applicables à la fusion elle-même et par la possibilité pour Drummondville-Sud de bénéficier de subventions très substantielles qui aideront la nouvelle ville à procéder à l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau et à la réfection du collecteur Mercure. Ces avantages s'ajoutent à ceux déjà publiés par Drummondville-Sud au début des démarches entreprises pour réaliser la fusion.

Son Honneur le Maire déclare que les conseils des deux municipalités doivent se rencontrer immédiatement après cette assemblée et qu'il y a lieu d'espérer que les inquiétudes du maire de Drummondville-Sud devraient s'atténuer avec de bonnes explications.

M. Raynald Forcier, journaliste, estime que l'inversement du sens unique sur la rue St-Albert complique la circulation au lieu de l'améliorer.

Le Conseil estime que cette expérience se devait d'être tentée pour satisfaire la Commission Scolaire et que les usagers du marché devraient normalement s'habituer et manoeuvrer plus facilement dans la rue St-Albert après quelques semaines.

L'ouverture prochaine de la rue St-Damase devrait décongestionner cette artère et le Service des travaux publics s'apprête à aménager une voie de dégagement via la rue Marcotte.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
.....  
Greffier.

  
.....  
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

22 juin 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue lundi le 22 juin 1981 à 17:30 heures, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance en étant une SPECIALE convoquée le 19 juin 1981 pour les fins suivantes:

- 1- Résolution amendant certains points contenus dans la requête conjointe pour demander la fusion de la Cité de Drummondville avec la Ville de Drummondville-Sud;
- 2- Résolution pour préciser davantage la position conjointe de la Cité de Drummondville et de la Ville de Drummondville-Sud soutenue devant la Commission Municipale de Québec le 16 juin 1981 à l'école Duvernay.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Paul Génereux, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

386/6/81

ATTENDU QUE la Commission Municipale du Québec est venue siéger à l'école Duvernay de Drummondville-Sud le 16 juin 1981;

ATTENDU QU'à travers les contestations présentées à la Commission Municipale suivant l'article 9 de la loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., C. R-19, 1979) et certaines discussions des intervenants lors de l'audition de la Commission, certains articles de la requête gagneraient à être modifiés conjointement par la ville de Drummondville-Sud et la Cité de Drummondville, pour l'intérêt de tout le monde.

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GENEREUX,  
ET RESOLU QUE LES MODIFICATIONS SUIVANTES SOIENT APORTEES:

1. L'article 1 de la requête conjointe doit inclure les mots "ville de" devant le nom de Drummondville et se lire "ville de Drummondville" pour permettre une désignation légale, claire et précise de la corporation municipale.

2. L'article 3 de la requête conjointe, article concernant les dispositions législatives spéciales qui doivent s'appliquer au territoire de la nouvelle municipalité, doit être complété en incluant une disposition législative supplémentaire, soit:

Loi modifiant les pouvoirs de la Cité de Drummondville (1980, c.46).

3. L'article 10 de la requête conjointe est amendé et doit se lire désormais comme suit:

Les traitements et autres conditions de travail des employés de la nouvelle municipalité seront ajustés en fonction des traitements et autres conditions de travail qui prévalaient dans l'ex-cité de Drummondville, à la date d'entrée en vigueur des lettres patentes. En cas de refus de la part des employés de l'ex-municipalité de Drummondville-Sud, les dispositions de l'article 45 du Code du Travail s'appliqueront. Aucun traitement ne sera réduit en raison du regroupement.

ADOPTÉ

387/6/81

ATTENDU QU'une requête conjointe en regroupement a été présentée par la ville de Drummondville-Sud et la Cité de Drummondville au gouvernement du Québec en mars 1981;

ATTENDU QUE cette requête conjointe a été présentée au gouvernement du Québec après consultation de la population de Drummondville-Sud ainsi qu'approbation d'un comité de fusion ad hoc nommé par le conseil de Drummondville-Sud et dont copie de l'opinion dudit comité est annexée à la présente;

ATTENDU QUE la ville de Drummondville-Sud a adopté en assemblée, légalement tenue le 11 juin 1981, une proposition portant principalement sur la nécessité d'une étude financière complémentaire pour permettre à l'Association des marchands de Drummondville-Sud et à toute la population de juger de l'impartialité des informations qui leur ont déjà été fournies;

ATTENDU QUE ladite étude devra porter sur les incidences monétaires actuelles et les expectatives financières en regard des dernières informations reçues;

ATTENDU QUE ladite proposition contenait des éléments subsidiaires et que cesdits éléments ne pourront être retenus si l'étude complémentaire est positivement concluante;

ATTENDU QUE le conseil de Drummondville-Sud et celui de la Cité de Drummondville ont établi un consensus sur cette proposition et qu'ils sont tous les deux conjointement d'accord pour qu'un moratoire soit demandé, que des experts indépendants soient mandatés pour faire une dernière étude et que les résultats de cette étude soient transmis à l'ensemble des populations;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,  
ET RESOLU QUE:

1. Un moratoire d'un maximum de quatre (4) semaines soit demandé conjointement par la ville de Drummondville-Sud et la Cité de Drummondville au Ministre des Affaires Municipales avant de prendre position ou de rendre une décision dans le dossier de regroupement pour permettre, tel que demandé par l'Association des marchands de Drummondville-Sud, l'authentification et la vérification des chiffres déposés par les deux villes, et ce, par des consultants indépendants.

2. Des consultants impartiaux et indépendants soient mandatés par Drummondville-Sud pour effectuer une étude financière finale à la lumière des dernières données disponibles, de manière à connaître les incidences financières actuelles et d'être en mesure de tracer certaines expectatives fiscales.

3. Dès que les résultats de l'étude finale seront connus, rendre publiques les conclusions de ce rapport et transmettre sans tarder au Ministre des Affaires Municipales une résolution de la ville de Drummondville-Sud et une autre de la Cité de Drummondville pour lui permettre de prendre position et de rendre une décision dans ce dossier de regroupement.

4. Compte tenu du consensus établi entre les deux municipalités, les conclusions subsidiaires de ladite résolution adoptée par Drummondville-Sud le 11 juin 1981, à savoir:

" SUBSIDIAIREMENT que la ville de Drummondville-Sud se présente devant la Commission d'Enquête pour déclarer qu'elle désire suspendre les procédures et les démarches en vue d'une fusion pour permettre l'étude ci-haut mentionnée;

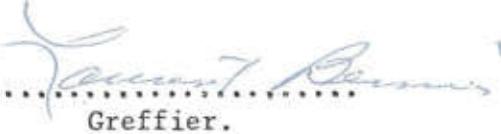
SUBSIDIAIREMENT voir à la possibilité de tenir un référendum à l'intérieur des limites de Drummondville-Sud, suite au complément d'études, et/ou soumettre le tout au comité de fusion;

SUBSIDIAIREMENT amender en partie le protocole d'entente pour que des élections générales soient tenues dans la nouvelle municipalité conformément au nouveau découpage du territoire, et ce, dans un délai de trois mois de la date de fusion;

SUBSIDIAIREMENT que la Commission Municipale et que le Ministère des Affaires Municipales, cependant, poursuivent leur étude pour vérifier le bien fondé au niveau opérationnel; n'aient aucune suite et soient abandonnées.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
Georges Bégin  
Greffier.

  
J. B. Bergeron  
Maire.

PROVINCE DE QUÉBEC  
CITÉ DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Claude Boucher, Gérant de la Cité de Drummondville, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Claude Boucher

Assermenté devant moi  
à Drummondville, P.Q.  
ce 29e jour de juin 1981.

  
Maire

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

29 juin 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 29 juin 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions des règlements nos 819 et 1446.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Son Honneur le Maire procède à l'assermentation de M. Claude Boucher comme gérant municipal suite à sa nomination à ce poste par la résolution no. 368/6/81 adoptée le 15 juin 1981.

Son Honneur le Maire félicite M. Claude Boucher et lui souhaite beaucoup de succès.

388/6/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 15 juin 1981; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

Le conseiller Lucien Couture demande que l'original de ce procès-verbal soit corrigé pour changer le numéro du règlement 1449 par le numéro du règlement 1448, auquel il voulait référer au moment de l'adoption d'un règlement qui décrétait un emprunt de \$120,000.00 pour l'exécution de travaux excédentaires au vieux pont.

Le conseiller J.-Bruno Smith demande pourquoi la résolution no. 368/6/81 ajoute le nom de gérant à celui du directeur général et les noms de gérants-adjoints à ceux de directeurs généraux adjoints.

M. Claude Boucher, directeur général et gérant, explique que dans la plupart des villes ces deux titres sont jumelés et qu'en pratique on utilise plus fréquemment le titre de directeur général pour désigner la personne qui détient le poste.

Son Honneur le Maire déclare le procès-verbal de l'assemblée du 15 juin 1981 adopté à condition que la modification demandée par le conseiller Lucien Couture soit effectuée.

ADOPTÉ

389/6/81

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 22 juin 1981.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire donne lecture d'un texte proclamant la Semaine du Canada qui se tiendra du 25 juin au 1er juillet 1981. Il invite tous les citoyens à célébrer en s'efforçant de mieux connaître notre pays, d'arborer notre drapeau, de participer à la Semaine du Canada et de promouvoir l'unité canadienne.

390/6/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé avec les additions suivantes:

- 4A. Rétractation et commentaires (Marcel Joyal)
- 24A. Fêtes nationales (Lucien Couture)
- 24B. Comité consultatif - Cité et Loisirs St-Jean-Baptiste (Jean-Marie Boisvert)
- 25A. Piste cyclable, rue St-Frédéric (J.-Bruno Smith)
- 25B. Sigles divers (J.-Bruno Smith)
- 25C. Explosion survenue dans le quartier St-Pierre le 22 juin 1981 (Jean-Paul Généreux).

ADOpte

Le conseiller Marcel Joyal après avoir résumé le contexte dans lequel il avait tenu certains propos qui ont amené Me Gilles Gagnon, maire de Drummondville-Sud, à lui demander une rétractation, déclare qu'il retire les paroles qu'il a prononcées à la fin de la séance du 15 juin 1981 et qui pourraient porter atteinte à la bonne réputation de Me Gilles Gagnon.

Le conseiller Joyal ajoute qu'il soutient toujours les chiffres qu'il a avancés pour démontrer les avantages dont pourrait bénéficier Drummondville-Sud en se fusionnant et qu'il aurait souhaité que Me Gagnon commente ces chiffres au lieu de demander une rétractation.

Période de questions et renseignements

M. Michel Houde, président de la Table de Concertation des Services d'Aide à la Jeunesse (T.C.S.A.J.), remercie le Conseil de la Cité de Drummondville et certains officiers municipaux pour leur participation à plusieurs dossiers menés par la T.C.S.A.J. dont le principal est l'établissement d'une maison de quartier.

Son Honneur le Maire déclare que lui-même, ses collègues, ainsi que les officiers municipaux sont très reconnaissants pour la gratitude dont ils sont l'objet et que la Cité souhaite continuer de travailler de concert avec les bénévoles qui consacrent leurs efforts au mieux-être de la collectivité.

391/6/81

M. Hervé Demers, membre du Club Optimiste, demande l'autorisation d'utiliser une partie de la rue Brock (entre les rues Girouard et Cockburn) pour organiser un concours de boîtes à savon le 12 juillet 1981 de 10:00 heures à 18:00 heures.

Il est unanimement résolu que cette autorisation soit donnée et que cette partie de rue soit fermée durant la tenue de l'activité.

ADOpte

M. Paul Lessard, Commissaire au Tourisme, remercie le Conseil pour avoir autorisé l'aménagement d'un kiosque touristique en bordure du boulevard St-Joseph, mais ajoute qu'à cause de circonstances imprévisibles un bureau a été ouvert dans l'immeuble appartenant à la Caisse d'Entraide Economique Drummond situé au 915 boulevard St-Joseph. Il présente Christiane Caya, Guy Hébert et Louise Lamontagne qui seront préposés à l'accueil des visiteurs durant la saison estivale.

M. Paul Lessard remet à tous les membres du Conseil une pochette contenant la publicité qui sera offerte par le Bureau du Tourisme et des Congrès du Centre du Québec Inc. au kiosque touristique durant l'été 1981.

M. Jacques Boucher du 175 - 17e Avenue demande au Conseil s'il est possible de drainer le terrain de l'exposition pour faciliter l'accès aux visiteurs spécialement les jours de pluie.

Son Honneur le Maire explique que depuis de nombreuses années la Cité, en collaboration avec la Société d'Agriculture, investit des sommes importantes sur ce terrain et qu'en 1982, il y aura d'autres améliorations apportées si les budgets le permettent.

M. Yves Lemire du 565 Boulevard Lemire veut que le Conseil lui permette d'utiliser le terrain commercial dont il est propriétaire de façon à bénéficier de toute sa superficie.

M. Claude Boucher, Directeur Général et Gérant, explique à M. Lemire que les règlements municipaux concernant l'affichage et l'utilisation des marges de recul doivent être respectés tant et aussi longtemps qu'ils ne sont pas modifiés. Il invite son interlocuteur à rencontrer les responsables de l'application des règlements municipaux et il semble certain qu'il y a lieu d'en arriver à des ententes acceptables.

Acceptation de soumissions ouvertes le 15 juin 1981.

392/6/81

- FOURNITURE DE SULFATE D'ALUMINIUM LIQUIDE

Attendu qu'après étude des soumissions ouvertes le 15 juin 1981 et dont le détail est donné à la résolution no. 349/6/81 du procès-verbal de cette séance du Conseil, le Conseil est en mesure de prendre une décision;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la soumission de Produits Chimiques Allied Canada Ltée soit retenue au prix de \$162.28 la tonne métrique (prix sujet à modification après le 1er octobre 1981, à tous les trimestres avec 15 jours de préavis).

ADOpte

393/6/81

- RECONSTRUCTION DE 154 METRES LINEAIRES DE RUES - P.A.Q., STE-THERESE

Attendu que les soumissions dont la liste est donnée à la résolution no. 350/6/81 inscrite au procès-verbal du 15 juin 1981 ont été étudiées; il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission de Excavations Roger Gauthier Inc. soit retenue. Le maire ou à défaut le maire-suppléant et M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population et gérant-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOpte

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

394/6/81

- VIADUC DU BOULEVARD ST-JOSEPH (CN) - REFCTION

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. GRANDMONT ET FILS LTEE 150 Hériot Drummondville	\$68,136.00

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette soumission soit retenue pour étude et qu'une décision soit prise le 13 juillet 1981 en séance régulière du Conseil.

ADOpte

395/6/81

- VENTE DE TERRAIN, SECTEUR P.A.A.T. II (LA COULÉE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Lot</u>	<u>Prix</u>
. M. ANDRE PROULX 1587 Joques Drummondville-Sud	126-3-278	\$8,286.00

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette soumission soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E:

396/6/81

La Fondation Canadienne pour l'Iléite et la Colite, châpitré de Drummond, sollicite l'autorisation de vendre des lampes de porte à porte pour soutenir d'importants programmes de recherches sur les maladies inflammatoires de l'intestin.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que cette autorisation soit accordée.

ADOpte

397/6/81

Défi Drummond sollicite l'autorisation de vendre un macaron au coût de \$1.00 pour financer le Championnat Provincial des Corps de Tambours et Clairons qui se tiendra prochainement à Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette autorisation soit accordée.

ADOpte

398/6/81

La Direction de Bell Canada, région de Drummondville, demande l'installation d'un arrêt obligatoire sur le Boulevard Lemire à la hauteur de la rue St-Laurent.

Attendu que la signalisation sur le Boulevard Lemire est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

Attendu que le 22 avril 1981 suite à une étude, le Ministère des Transports a informé le Conseil que le débit de circulation sur le Boulevard Lemire ne justifie pas la pose d'arrêt à cet endroit;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que photocopie d'une lettre du Ministère des Transports concernant le sujet ci-haut cité soit transmise à la requérante.

ADOpte

399/6/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 13 juin au 1er juillet 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$990,079.73.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

400/6/81

ATTENDU QUE Cep & Sarments Inc. a soumis à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe foncière;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec sollicite l'opinion du Conseil à ce sujet;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Conseil s'en remette à la décision de la Commission municipale du Québec qui aura à juger si cet organisme peut bénéficier de l'exemption de taxe foncière prévue à la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOpte

401/6/81

Attendu que la Cité de Drummondville est inscrite au concours "Villes et villages fleuris" du Québec, il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, ce qui suit, savoir:

- 1- qu'un comité municipal d'embellissement soit composé des personnes suivantes:
  - . M. Gérard Sarazin, président de la Société d'Horticulture de Drummondville
  - . M. Lucien Couture, conseiller
  - . M. P.E. Desjardins, agronome et conseiller technique;
- 2- que la Cité garantisse au comité municipal d'embellissement une assistance technique si nécessaire et que la somme de \$500.00 déjà mise à la disposition du comité soit considérée comme assistance financière pour l'année 1981;
- 3- qu'un jury du concours après consultation avec le comité municipal d'embellissement soit formé des personnes suivantes:
  - . M. Philippe Bernier, maire
  - . M. Paul-Emile Desjardins, agronome
  - . M. Jean-Paul Plante, pépiniériste
  - . M. Denis Lampron, fleuriste.

ADOpte

402/6/81

ATTENDU QUE pour réaliser le Programme de relogement Ste-Thérèse/St-Pierre dans le cadre du Programme d'Amélioration des Quartiers, la Cité de Drummondville doit acquérir la propriété de M. Martial Boisvert (lots 144-402 et 141-64A);

ATTENDU QUE le propriétaire refuse de négocier une vente de gré à gré avec la Cité de Drummondville;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec d'autoriser la Cité de Drummondville à acquérir cette propriété par voie d'expropriation.

ADOpte

403/6/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les arpenteurs-géomètres LeMaire, Noël, Lachapelle et Associés soient autorisés à exécuter un certificat de localisation des lots 144-402 et 141-64A pour le compte de la Cité de Drummondville.

ADOpte

404/6/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les Conseils des Chevaliers de Colomb du district no. 56 soient autorisés à utiliser le terrain de l'Exposition le 15 août 1981 pour y tenir une épluchette de blé d'inde et autres activités dans le cadre des fêtes du centenaire de fondation de l'Ordre des Chevaliers de Colomb.

Cette autorisation est accordée aux conditions ordinaires exigées par la Cité, savoir:

1- la fourniture d'une preuve d'assurance-responsabilité publique dégageant la Cité de toute responsabilité dans le cadre de cette activité;

2- le nettoyage du terrain;

3- la fourniture d'un service d'ordre suffisant pour la bonne tenue de l'activité sur les recommandations du Directeur de la sécurité publique.

ADOpte

405/6/81

ATTENDU QUE les autorités municipales reçoivent d'innombrables appels de contribuables sollicitant l'intervention de la Cité à l'égard des hausses successives du taux d'intérêt;

ATTENDU QUE des milliers de familles risquent de perdre leur propriété, lors du renouvellement de leur hypothèque, à cause de l'augmentation vertigineuse des taux d'intérêt au cours des dernières années;

ATTENDU QUE les jeunes couples et les familles de 2 à 4 enfants, ayant des revenus moyens, sont les victimes de cette majoration des taux d'escompte;

ATTENDU QUE la mise en oeuvre du programme du gouvernement provincial visant à faciliter l'accès à la propriété, semble constituer à court terme une réforme qui peut aider les jeunes familles à réaliser un idéal en devenant propriétaires de leur logement;

ATTENDU QU'il est très important de prévoir immédiatement l'implantation de mécanismes pour s'assurer que ces nouveaux propriétaires seront en mesure de conserver leur maison, lors du renouvellement de leur hypothèque;

ATTENDU QUE pour se doter d'une politique cohérente à l'égard de ce programme, le gouvernement du Québec doit harmoniser ses efforts avec l'attitude d'Ottawa concernant les taux d'escompte;

ATTENDU QUE le Conseil déplore la conjoncture économique actuelle qui pousse la Banque du Canada à hausser les taux d'intérêt à des niveaux inflationnaires et qu'il est d'opinion que le gouvernement canadien se doit d'intervenir afin de minimiser les retombées de cette action sur les canadiens;

ATTENDU QUE le Conseil est également d'opinion que les villes et municipalités du Québec doivent se regrouper pour former un front commun afin de s'opposer systématiquement aux taux d'intérêt exorbitants affligeant les canadiens;

ATTENDU QUE les municipalités sont également pénalisées par la décision de la Banque du Canada de laisser flotter les taux d'escompte lorsqu'elles doivent aller sur le marché des obligations;

ATTENDU QU'il s'agit d'une situation tout à fait exceptionnelle et que les gouvernements supérieurs se doivent de remédier à la situation en instaurant des mécanismes visant à protéger les payeurs de taxes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture et résolu:

- 1- d'aviser les Ministres du Revenu des gouvernements provincial et fédéral que le Conseil municipal juge inacceptable les augmentations excessives du taux d'intérêt par la Banque du Canada et qu'il requiert l'intervention immédiate de ces gouvernements pour mettre sur pied des mécanismes visant à protéger les citoyens devant renouveler leur hypothèque;
- 2- d'inviter la population à appuyer les démarches du Conseil;
- 3- de solliciter le concours des autres villes et municipalités du Québec afin qu'elles invitent également les citoyens à signer des pétitions et à effectuer les représentations qui s'imposent auprès des autorités concernées.

ADOpte

406/6/81

ATTENDU QUE les règlements municipaux exigent que les terrains vacants soient maintenus dans un état de propreté acceptable;

ATTENDU QUE plusieurs contribuables ont reçu des avis leur demandant de procéder au nettoyage des terrains dont ils sont propriétaires;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert:

QUE les officiers municipaux chargés de l'application des règlements concernant l'aménagement du territoire soient autorisés à renouveler des avis aux personnes qui ont jusqu'ici négligé d'obtempérer à une première demande;

QUE si nécessaire la liste des terrains en mauvais état soit remise au Conseil le 13 juillet 1981 avec le nom et l'adresse des propriétaires;

QUE le Conseil tout en tenant compte des conditions de la température prenne s'il y a lieu des procédures pour faire nettoyer tous les terrains dont l'état n'est pas satisfaisant et ce aux frais des propriétaires.

ADOpte

407/6/81

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'amélioration de quartiers dans le secteur Ste-Thérèse, il y a lieu d'aménager un centre communautaire;

ATTENDU QUE des négociations ont été faites avec la Fabrique de la paroisse Ste-Thérèse;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Cité de conclure un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans avec la Fabrique Ste-Thérèse pour la location d'un local;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le notaire André Lampron soit mandaté pour rédiger ledit bail aux conditions déjà acceptées par le Conseil et que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le bail précité et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires.

ADOpte

408/6/81

ATTENDU QU'après entente avec la Commission Scolaire de Drummondville et pour tenter d'améliorer la sécurité des usagers de l'école St-Joseph, la Cité a entrepris des travaux de réaménagement de l'intersection St-Albert/St-Jean et inversé le sens unique;

AMENDEE  
PAR RES.  
562/9/81

ATTENDU QU'après quelques semaines, il s'avère que la circulation est presque paralysée par des embouteillages et une congestion qui constituent un danger autant pour les piétons que pour les automobilistes qui fréquentent le marché public;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture:

- 1- que la résolution no. 328/5/81 décrétant un sens unique sur la rue St-Albert soit abrogée;
- 2- que la circulation dans les deux sens soit permise sur la rue St-Albert entre les rues St-Jean et St-Damase;
- 3- que le stationnement soit interdit en bordure de la rue St-Albert du côté du marché public et ce sur toute la longueur de cette rue.

ADOpte

Presque tous les membres du Conseil s'expriment pour justifier l'adoption de la résolution qui précède pour conclure qu'il faudra continuer d'étudier d'autres alternatives pour faciliter l'accès à l'école St-Joseph, ainsi qu'au marché public. On pense à faire une percée dans le stationnement pour favoriser un dégagement via la rue Marcotte. Toutes les suggestions seront transmises aux Services Techniques pour étude dans l'espoir de trouver une solution à ce problème qui dure depuis plusieurs années.

409/6/81

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement concernant la refonte des règlements municipaux régissant le marché municipal, savoir: les règlements nos 858, 882, 905, 945, 947 et 1223.

410/6/81

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$42,000.00 pour l'achat d'une dégeleuse.

Le conseiller Lindor Letendre explique que cet appareil sécuritaire et moderne sera d'une grande utilité en permettant de dégeler facilement les conduites d'eau municipales et privées durant l'hiver. L'outilage actuellement utilisé est désuet, dangereux et très onéreux à opérer.

411/6/81

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$33,000.00 pour l'aménagement du stationnement à l'aéroport municipal (travaux de drainage pluvial, de voirie et de pavage).

412/6/81

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$26,500.00 pour l'exécution de travaux sur les rues Des Cyprès, Des Bouleaux et Ally - bordures et trottoirs.

413/6/81

Lecture est donnée du règlement No. 1450 concernant l'enlèvement des déchets solides et l'utilisation du site d'élimination municipal.

Attendu que ce règlement est complexe et qu'il y a lieu d'y apporter certaines modifications mineures; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit représenté à la séance du 13 juillet pour adoption.

ADOpte

414/6/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que des félicitations soient transmises au Comité responsable de l'organisation des fêtes nationales dans le quartier St-Jean-Baptiste. Ces fêtes qui ont duré une semaine entière se sont déroulées dans la joie et le bon ordre grâce au civisme des citoyens et au bénévolat des gens du quartier.

Il est également résolu que des félicitations soient offertes à tous les autres comités de quartiers qui ont organisé des manifestations avec succès pour la plus grande joie des participants.

ADOpte

415/6/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, qu'un comité soit créé pour étudier avec les responsables du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste les répercussions prévisibles suite à la publication du Livre Blanc sur les loisirs et que les représentants de la Cité sur ce comité soient:

- M. Jean-Marie Boisvert, conseiller
- M. Michel Lesage, directeur général adjoint aux services à la population et gérant-adjoint
- M. André Paquet, directeur des services récréatifs et communautaires de la Cité.

ADOpte

416/6/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que des félicitations soient offertes aux policiers-pompiers pour leur intervention rapide sur les lieux de l'explosion survenue le 22 juin dans le quartier St-Pierre.

Il est également résolu que des félicitations soient transmises aux policiers qui ont utilisé les mâchoires de vie pour dégager un citoyen coincé dans un véhicule accidenté récemment et probablement lui sauver la vie.

ADOpte

417/6/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, qu'une étude soit entreprise pour améliorer la signalisation utilisée sur la piste cyclable, rue St-Frédéric, de façon à minimiser les risques d'accident.

ADOpte

Le conseiller Jean-Marie Boisvert demande qu'un comptage soit effectué pour établir le nombre des utilisateurs de la piste cyclable aménagée en bordure de la rue St-Frédéric qui à son avis ne rend peut-être pas les services escomptés lors de son aménagement.

Le conseiller Lucien Couture voudrait que des mesures soient prises pour effacer les lignes indiquant l'ancienne piste cyclable sur le Boulevard Celanese, laquelle piste a été réaménagée sur l'autre côté de cette artère.

418/6/81

Attendu qu'un journaliste dans un récent article publié dans La Tribune déplorait l'utilisation de quatre sigles différents par des organismes locaux pour identifier leur appartenance à Drummondville;

Attendu qu'il serait plus logique d'utiliser un seul sigle pour ne pas perdre l'impact de la publicité recherchée;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que les quatres organismes soient invités à établir un consensus et que la Cité coopère avec eux pour faire un choix unique avant le 15 août 1981.

ADOpte

Invité par le Directeur Général et Gérant à donner ses commentaires, M. Paul Lessard du Bureau du Tourisme et des Congrès du Centre du Québec Inc. souligne que le C.E.R.D. et le B.T.C. utilisent le même sigle mais avec des couleurs différentes. La Cité utilise également ce sigle à l'occasion et c'est le même qui apparaît sur le panneau publicitaire installé en bordure de la route Transcanadienne.

M. Paul Lessard souhaite lui aussi en arriver à un seul emblème.

419/6/81

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Yves Niquette, soudeur, décédé suite à un accident survenu le 22 juin dernier.

ADOpte

420/6/81

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à la famille de M. Ubald Lahaie, décédé récemment.

ADOpte

Rappelant l'explosion survenue dans le quartier St-Pierre le 22 juin dernier, le conseiller Jean-Paul Généreux résume sommairement les dégâts subis par les propriétaires du voisinage et offre ses sympathies aux familles Pelchat et Chapdelaine qui ont particulièrement été éprouvées. Afin d'éviter la répétition d'accidents semblables il souhaite qu'une étude de la réglementation soit effectuée pour trouver si possible une formule qui interdirait de procéder en milieu habité à des travaux similaires à ceux qui se sont avérés si dangereux et qui auraient pu causer une catastrophe si l'explosion était survenue au moment du passage d'un autobus ou à l'heure de l'entrée scolaire.

Le conseiller Roger Prince invite la population à prévenir le Directeur de la Sécurité Publique chaque fois qu'elle redoute des accidents suite à des travaux en cours qui lui inspirent de la crainte. De cette façon, des spécialistes pourraient visiter les lieux et voir à ce que des précautions soient prises pour assurer la sécurité publique.

421/6/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture et unanimement résolu que des voeux de prompt rétablissement soient offerts à M. et Mme Alfred Aubin, beaux parents du conseiller Jean-Paul Généreux gravement blessés lors d'un accident survenu durant la dernière fin de semaine.

ADOpte

M. Jean-Paul Plante, pépiniériste opérant sur la rue Des Galeries, voudrait savoir s'il peut espérer recevoir la somme qu'il a réclamée pour la perte de pommiers causée par des mulots habitant des terrains vacants près de son entreprise.

Le greffier explique que sa réclamation a été transmise aux assureurs de la Cité et qu'il a droit de recours s'il croit qu'il peut prouver la responsabilité de la Cité.

M. Jacques Boucher du 175 - 17e Avenue veut savoir si la circulation dans les deux sens décrétée sur la rue St-Albert ne sera pas la cause d'un danger pour les étudiants qui voyageront par autobus pour se rendre à l'école St-Joseph à la reprise des classes.

La Cité verra à ce moment à indiquer des endroits sécuritaires pour les arrêts des autobus.

Son Honneur le Maire résume le contenu du règlement No. 1381 concernant l'utilisation de l'eau potable.

Il fait appel à la population pour économiser autant que possible cette eau coûteuse à traiter et dont la consommation augmente chaque année durant les mois de juillet et août.

La prochaine séance régulière est fixée au lundi 13 juillet 1981 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
Greffier.

  
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

13 juillet 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 13 juillet 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

422/7/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 1981; il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

423/7/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après avoir inscrit à l'item 14: "Usine de traitement d'eau" (Roger Prince).

ADOpte

Période de questions et renseignements

M. Réal Brodeur demande que la circulation sur la rue Hemming soit rétablie dans les deux sens entre les rues Brock et Hériot.

A tour de rôle, plusieurs conseillers expliquent que pour des raisons de sécurité la rue Hemming avait été fermée sur recommandation d'experts. Récemment, elle a été ouverte à sens unique et cette formule est encore à l'état d'essai. Cette question pourra être de nouveau étudiée par le comité de circulation avec consultation auprès des représentants de l'Hôpital Ste-Croix, de l'école Jeanne-Mance, du Collège St-Bernard et des marchands qui opèrent dans ce secteur.

Le Conseil prend connaissance de la soumission suivante:

424/7/81

- AMENAGEMENT DU PARC STE-THERESE, PHASE I

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
• EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville Drummondville	\$164,109.35

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que cette soumission soit retenue pour étude.

ADOpte

425/7/81

Soumission reçue le 29 juin 1981 concernant des TRAVAUX DE REFECTON DU VIADUC DU BOULEVARD ST-JOSEPH (CN)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. GRANDMONT ET FILS LTEE 150 Hériot Drummondville	\$68,136.00

Attendu que le budget disponible ne permet pas d'effectuer une telle dépense; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que cette soumission soit rejetée et qu'un nouvel appel d'offres prévoyant l'exécution d'une partie seulement de ces travaux soit préparé.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E:

426/7/81

- M. Robert Payette du 70 Des Plaines accuse réception d'une copie de la résolution no. 347/6/81 qui indique que la Cité n'a pas de prévisions budgétaires pour exécuter des travaux de réaménagement sur la rue Des Plaines en 1981. Le requérant veut savoir quand la Cité sera en mesure d'effectuer ces travaux.

Attendu que le Conseil a établi un plan triennal d'immobilisations pour les années 1981, 1982 et 1983;

Attendu que ce plan triennal ne prévoit aucune dépense sur la rue Des Plaines;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. Robert Payette soit informé que la Cité n'effectuera aucun travail de réaménagement sur la rue Des Plaines durant la durée du plan triennal précité.

ADOpte

427/7/81

- M. Mario Lefebvre, responsable de la Maison de Quartier Richelieu, sollicite:
  - a) un permis pour tenir une activité extérieure avec musique le 16 juillet 1981 de 20:00 heures à 24:00 heures;
  - b) un permis permanent pour la tenue d'activités similaires au besoin.

Attendu qu'il existe un règlement du bon ordre (No. 787) qui interdit la diffusion de musique après 21:00 heures le soir et qui interdit également tout bruit de nature à troubler le repos des citoyens après cette heure; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'une permission spéciale soit accordée aux responsables de la Maison de Quartier Richelieu pour tenir une activité le 16 juillet 1981 à condition qu'elle se termine à 23:00 heures, mais que la demande de permis permanent soit refusée.

ADOpte

428/7/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 27 juin 1981 au 10 juillet 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$607,563.53.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

429/7/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les mutations de propriétés portant les numéros 10858 à 10905 inclusivement soient acceptées.

ADOpte

430/7/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité de Drummondville achète de Southern Canada Power Company Limited le terrain ci-dessous décrit, savoir:

- LE LOT 184 PARTIE

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est et vers l'est par des parties du lot 184 étant des élargissements d'un chemin public maintenant connu comme étant la rue Montplaisir, vers le sud-est par un chemin public (sans désignation cadastrale) et par une partie du lot 184 étant un élargissement du chemin public et maintenant connus comme étant le boulevard Saint-Charles, vers le sud-ouest par la rivière Saint-François et par une partie du lit de celle-ci qui a été remblayé et vers le nord-ouest par une partie du lot 185 ci-après décrite; mesurant successivement trois cent trente-six pieds et deux dixièmes (336.2 pi) le long d'un arc circulaire ayant mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et sept dixièmes (1 399.7 pi) de rayon, et quatre cent quarante-trois pieds (443.0 pi) vers le nord-est, deux cent quatre-vingt-cinq pieds et sept dixièmes (285.7 pi) vers l'est, soixante-seize pieds (76.0 pi) vers le sud-est et soixante-sept pieds (67.0 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie 3.4 acres.

- LE LOT 185 PARTIE

De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 185 étant un élargissement du chemin public maintenant connue sous le nom de rue Montplaisir, vers le sud-est par une partie du lot 184 (partie ci-avant décrite), vers le sud-ouest par une partie du lit de la rivière Saint-François ayant été remblayé et vers l'ouest par une autre partie du lot 185 appartenant au ministère des transports du Québec; mesurant successivement cent quatre-vingt-dix-huit pieds et deux dixièmes (198.2 pi) le long d'un arc circulaire ayant sept cent quarante-neuf pieds et soixante-dix-huit centièmes (749.78 pi) de rayon, trois cent vingt-cinq pieds et deux dixièmes (325.2 pi) et neuf pieds (9.0 pi) le long d'un arc circulaire ayant mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et sept dixièmes (1339.7 pi) de rayon vers le nord-est, soixante-sept pieds (67.0 pi) vers le sud-est et cinquante-six pieds et trois dixièmes (56.3 pi) vers l'ouest; contenant en superficie 0.8 acres.

Le tout tel que montré au plan et à la description technique préparés par M. Gilles Duchesne, arpenteur-géomètre, le 20 février 1981 et portant le numéro de minute 236, tels plan et description technique étant annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PLAN ET DESCRIPTION TECHNIQUE VERSES AU DOSSIER: "VILLAGE QUEBECOIS D'ANTAN")

La Cité paiera à Southern Canada Power Co. Ltd. la somme de douze mille dollars (\$12,000.00) le jour de la signature du contrat d'acquisition et accepte toutes les conditions mentionnées au projet de contrat préparé par Me Jacques Lafond, notaire. Ce contrat est également annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER CI-HAUT MENTIONNE)

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte d'achat précité et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, le tout sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOpte

431/7/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'addition de luminaires sur les poteaux de bois existants rues Des Marguerites, Des Bouleaux et Des Cyprès.

M. Michel Lesage, gérant-adjoint et directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents nécessaires pour l'exécution des travaux précités.

ADOpte

432/7/81

ATTENDU QUE Mme Marthe Perreault, 378 St-Claude, Drummondville, offre à la Cité de Drummondville de libérer le local qu'elle occupe rue St-Claude;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter l'offre de libération pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers, Ste-Thérèse, et en conformité avec la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, et résolu unanimement que la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, accepte l'offre de Mme Marthe Perreault pour la libération d'un local commercial situé au 378 de la rue St-Claude à Drummondville.

La présente libération est consentie pour et moyennant la somme de douze mille dollars (\$12,000.00).

La présente libération est acceptée en conformité avec le certificat de libération signé le 26 mai 1981 par Mme Marthe Perreault, lequel certificat de libération est annexé à la présente résolution pour référence. (CERTIFICAT DE LIBERATION VERSE AU DOSSIER "P.A.Q., STE-THERESE - ACQUISITION DE PROPRIETES")

Il est de plus résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient et ils sont autorisés à signer tous les documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOpte

433/7/81

ATTENDU QUE la Succession Charles-Edouard Perreault offre de vendre à la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée, l'immeuble connu comme étant le lot 144-302 du cadastre officiel du Canton de Grantham, tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter cette offre de vente pour les fins du Programme d'Amélioration de Quartiers de la Cité de Drummondville;

En conséquence et sujet à approbation par la Société d'Habitation du Québec et ratification par le lieutenant-gouverneur en Conseil, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL, APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH, ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE la Cité de Drummondville, corporation légalement constituée par Lettres Patentes émises par la Loi 2 GEO VI, 1938, chapitre 113, accepte l'offre de la Succession Charles-Edouard Perreault pour l'immeuble ci-après décrit, lequel immeuble est vendu avec les garanties ordinaires de droit, franc et quitte de toutes charges, hypothèques, priviléges et autres redevances quelconques savoir:

#### Désignation

Contenant en superficie 3,000 pieds carrés, mesure anglaise, le tout tel que montré au plan préparé par M. Gilles LeMaire, arpenteur-géomètre, et portant le numéro de minute 4585, lequel plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante après avoir été reconnu véritable et signé "Ne Varietur" par les parties.

#### Titres de propriété

L'acquéreur s'engage à ne point exiger du vendeur, au regard de l'immeuble ci-dessus, d'autres copies de titres que celles qu'il possède et couvrant la période des trente (30) dernières années de la date de ce jour; un certificat de recherches sera établi par l'acquéreur couvrant les trente (30) dernières années jusqu'à ce jour.

#### Possession et conditions

La Cité de Drummondville jouira et disposera de tout ce que ci-dessus vendu en pleine propriété, à compter de la signature de l'acte de vente, aux charges et conditions suivantes, savoir:

1. De prendre le tout dans son état actuel avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment les servitudes d'utilité publique enregistrées contre ledit lot;

2. De payer le coût de l'acte de vente avec enregistrement et copie pour le vendeur;

3. De faire l'ajustement des taxes municipales, scolaires et autres redevances quelconques à la date de la signature de l'acte de vente;

4. La Ville n'ajusterà pas les primes d'assurances. Le vendeur devra faire annuler sa police d'assurances et en retirer la ristourne, s'il y a lieu.

Prix

La présente vente est en outre faite pour et moyennant le prix et somme de vingt-cinq mille dollars (\$25,000.00) payable comptant lors de la signature de l'acte de vente.

Il ne résultera des présentes aucun privilège, ni hypothèque.

La présente vente est acceptée en conformité de l'offre signée le 26ième jour de mai 1981, laquelle offre est annexée à la présente résolution pour référence.

Il est de plus résolu:

QUE le Maire et le Greffier soient et ils sont autorisés à signer tous documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTÉ

434/7/81

Considérant le contenu des recommandations reçues par l'UMQ en matière de FISCALITE ET FINANCEMENT; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, et résolu unanimement que lesdites recommandations soient acceptées.

ADOPTÉ

435/7/81

Considérant le contenu des recommandations reçues par l'UMQ en matière d'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, et résolu unanimement que lesdites recommandations soient acceptées.

ADOPTÉ

436/7/81

Considérant le contenu des recommandations reçues par l'UMQ en matière d'ASSAINISSEMENT DES EAUX; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux et résolu unanimement que lesdites recommandations soient acceptées.

ADOPTÉ

437/7/81

Considérant le contenu des recommandations reçues par l'UMQ en matière d'HABITATION; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, et résolu unanimement que lesdites recommandations soient acceptées.

ADOPTÉ

438/7/81

Considérant le contenu des recommandations reçues par l'UMQ en matière de PERFECTIONNEMENT DES ELUS ET DES CADRES MUNICIPAUX, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, et résolu unanimement que lesdites recommandations soient acceptées.

ADOPTÉ

439/7/81

Considérant le contenu des recommandations reçues par l'UMQ en matière de RELATIONS DE TRAVAIL; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, et résolu unanimement que lesdites recommandations soient acceptées.

ADOpte

440/7/81

ATTENDU QUE le 30 juin 1980, le Conseil de la Cité de Drummondville adoptait la résolution no. 406/6/80 ci-après citée, savoir:

" Attendu que la pénurie d'eau potable affecte toute la population des municipalités desservies par l'usine de traitement d'eau de la Cité de Drummondville;

Attendu que sans un agrandissement rapide de l'usine de traitement d'eau, le développement du territoire urbain de Drummondville sera véritablement compromis;

Attendu que pour agrandir l'usine de traitement d'eau, la Cité de Drummondville doit conclure des ententes avec chacune des municipalités riveraines desservies par cette usine;

Attendu que des négociations entreprises à cette fin durent depuis plusieurs années et qu'aucune formule de financement avancée pour l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau n'a pu satisfaire les municipalités concernées;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite aux maires Gilles Gagnon (Drummondville-Sud), Roger Traversy (St-Nicéphore), Pierre Lemaire, (Grantham-Ouest) et Roger Provencher (Wendover et Simpson) de donner priorité à ce dossier et qu'en collaboration avec leurs conseillers municipaux, ils acceptent de participer dans une mesure équitable à l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau pendant que des subventions gouvernementales sont encore disponibles.

ADOpte

ATTENDU QUE depuis un an, malgré tous les efforts déployés par le Conseil de la Cité de Drummondville et ses officiers municipaux le dossier n'a pas progressé au rythme escompté;

ATTENDU QUE le risque de pénurie d'eau s'accroît avec le développement urbain des municipalités desservies par l'usine de traitement d'eau;

ATTENDU QUE tout retard additionnel concernant l'agrandissement de la capacité de production du filtre de la Cité compromet les chances qu'auraient les municipalités de St-Nicéphore, de Grantham-Ouest et de Wendover et Simpson de bénéficier de subventions disponibles par le biais du programme PAIRA qui peut prendre fin prochainement;

ATTENDU QUE l'inflation galopante que l'on connaît augmente les coûts des travaux d'agrandissement qu'il faudra inévitablement entreprendre;

POUR CES RAISONS, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE, APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL ET UNANIMENT RESOLU:

QUE les municipalités concernées soient avisées qu'advenant une pénurie d'eau potable, la Cité de Drummondville devra d'abord desservir les contribuables de la Cité de Drummondville et de la Ville de Drummondville-Sud qui supportent les immobilisations actuelles et que les contribuables des autres municipalités devront vivre avec les inconvénients qui pourront découler d'une telle situation, si des ententes ne peuvent être conclues pour entreprendre rapidement des travaux d'agrandissement à l'usine de traitement d'eau;

QUE les municipalités intéressées soient également avisées que les travaux précités doivent se faire à un moment où la consommation d'eau potable est à son minimum, afin de ne pas priver les usagers;

QUE l'automne 1981 serait une date propice à l'exécution de tels travaux;

QUE la Cité devra penser à reviser les ententes actuelles concernant la fourniture de l'eau si le dossier demeure stationnaire.

ADOpte

441/7/81

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement du Bon Ordre No. 787.

442/7/81

Considérant que le terrain du Manège Militaire rue St-Louis est un terrain privé;

Considérant que des automobilistes et des motocyclistes y circulent à grande vitesse en empruntant les rues St-Louis et Manseau;

Considérant la volonté d'accroître la sécurité des utilisateurs du parc Messier;

Considérant la volonté d'accroître la tranquilité des résidants du secteur;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville demande qu'une barrière avec clôture soit installée à l'extrémité de la rue Manseau et qu'une signalisation adéquate soit mise en place rue St-Louis pour limiter l'accès au terrain du Manège Militaire aux usagers.

ADOpte

443/7/81

ATTENDU QUE le boulevard St-Joseph qui traverse la Cité de Drummondville est une route numérotée;

ATTENDU QUE ce boulevard construit par le gouvernement provincial a été remis à la Cité qui doit l'entretenir;

ATTENDU QUE le système de signalisation installé au moment de la construction de cette artère, il y a près de vingt ans, ne répond plus au besoin actuel de circulation;

ATTENDU QUE la Cité estime qu'il y a lieu d'apporter des améliorations aux feux de circulation sur ce boulevard;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville souhaite obtenir le concours des experts du Ministère des transports pour étudier les corrections qui pourraient être apportées sur le boulevard St-Joseph;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite au Ministère des transports qui dispose de ressources humaines qualifiées et d'équipements adéquats de procéder à un comptage des véhicules qui circulent sur le boulevard St-Joseph et d'établir les correctifs qui pourraient être apportés pour favoriser l'écoulement sécuritaire et rapide de cette importante artère de circulation.

ADOpte

444/7/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'un stationnement de 30 minutes soit autorisé en face du commerce situé au 247A rue Notre-Dame.

ADOpte

445/7/81

ATTENDU QUE par la convention d'exploitation signée le 8 mai 1981 entre la Société d'Habitation du Québec, la Corporation de la Cité de Drummondville et l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville, les parties ont convenu de confier l'administration des trente-trois (33) logements (phase 555-04-4135-007) dont la S.H.Q. est propriétaire, à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville;

ATTENDU QUE ladite convention prévoit le versement de subventions à l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour payer le déficit d'exploitation approuvé par la Société d'Habitation du Québec, conformément à l'article 30 du règlement de la S.H.Q. concernant l'habitation;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les prévisions budgétaires pour la période du 1er juillet au 31 décembre 1981 avec un déficit de \$51,750.00 soient acceptées.

ADOpte

446/7/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le livre de renvoi et le plan concernant la subdivision d'une partie du lot 279 (279-3), préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles Duchesne le 18 juin 1981.

ADOpte

447/7/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville vende à Les Services Paysagistes Drummond Inc. un certain terrain de forme trapézoïdale, faisant partie du lot originaire cent soixante-sept (Ptie 167) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre officiel du Canton de Grantham, Division d'enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville, décrit et borné comme suit:

Commençant au coin sud du lot 167-73, ce point étant appelé "point de départ"; de là, vers le sud-ouest suivant un gisement de zéro degré zéro minute zéro seconde ( $0^{\circ}00'00''$ ) une distance de soixante-seize mètres vingt centièmes (76,20 m); de là, vers le nord-ouest suivant un gisement de quatre-vingt-neuf degrés trente-huit minutes ( $89^{\circ}38'$ ) une distance de quatre-vingt-sept mètres dix-sept centièmes (87,17 m); de là, vers le nord-est suivant un gisement de cent quatre-vingt degrés zéro minute ( $180^{\circ}00'$ ) une distance de soixante-seize mètres vingt centièmes (76,20 m); de là, vers le sud-est suivant un gisement de deux cent soixante-neuf degrés trente-huit minutes ( $269^{\circ}38'$ ) une distance de quatre-vingt-sept mètres dix-sept centièmes (87,17 m) pour revenir au point de départ.

Borné au nord-est par le lot 167-73, au sud-est par le lot 167-61 (rue Janelle) au sud-ouest et au nord-ouest par une partie du lot 167. Contenant une superficie de six mille six cent quarante-deux mètres carrés et quatre dixièmes ( $6\,642,4\text{ m}^2$ ).

Les dimensions et la superficie indiquées ci-dessus sont dans le Système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 8 juillet 1981, portant le numéro de répertoire 4203 et le numéro de minute 3847; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PLAN ET DESCRIPTION TECHNIQUE VERSES AU DOSSIER: "LES SERVICES PAYSAGISTES DRUMMOND INC.")

Cette vente est faite au prix de \$0.65 le mètre carré, soit quatre mille trois cent dix-sept dollars et cinquante-six cents (\$4,317.56) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente et dont la Cité reconnaît avoir déjà reçu la somme de quatre cent cinquante dollars (\$450.00) dont quittance pour autant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâties à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus douze mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'au moins deux mille pieds carrés (2,000 pi. car.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me Jacques Beaudoin, notaire, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "LES SERVICES PAYSAGISTES DRUMMOND INC.")

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOpte

448/7/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que le conseiller Marcel Joyal soit nommé maire-suppléant pour un terme de 4 mois (81-07-13/81-11-9) en remplacement du conseiller Raymond Luneau dont le terme d'office est expiré.

ADOpte

Son Honneur le Maire remercie le conseiller Raymond Luneau pour le dévouement dont il a fait preuve au cours de son mandat et souhaite bon succès au conseiller Marcel Joyal durant son mandat.

449/7/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'Association de Tennis de Drummondville Inc. soit autorisée à tenir une fête pour ses membres au parc Woodyatt, dimanche le 9 août 1981.

Cette autorisation est accordée aux conditions ordinaires exigées par la Cité, savoir:

- 1- la fourniture d'une preuve d'assurance-responsabilité publique dégageant la Cité de toute responsabilité dans le cadre de la tenue de cette activité;
- 2- le nettoyage du terrain;
- 3- la fourniture d'un service d'ordre pour la bonne tenue de l'activité sur les recommandations du Directeur de la sécurité publique.

ADOpte

450/7/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Club Santé Coeur Action Inc. soit autorisé à tenir un demi-marathon de jogging à l'intérieur de la Cité le 6 septembre 1981 sur un parcours préalablement approuvé par le Directeur de la sécurité publique.

ADOpte

451/7/81

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$32,000.00 pour l'exécution de divers travaux:

Parc Guilbault	\$ 4,000.00
Piscine du Centre Culturel	8,000.00
Auditorium du Centre Culturel	15,000.00
	\$27,000.00
Frais	5,000.00
Total:	\$32,000.00

452/7/81

Lecture est donnée du règlement No. 1450 concernant l'enlèvement des déchets solides et l'utilisation du site d'élimination municipal.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

453/7/81

Lecture est donnée du règlement No. 1451 prévoyant l'achat d'une dégeleuse pour les conduites d'aqueduc et un emprunt de \$42,000.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1451 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 21 et 22 juillet 1981.

454/7/81

Lecture est donnée du règlement No. 1452 prévoyant des travaux de réaménagement du stationnement de l'aéroport municipal, et un emprunt de \$33,000.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1452 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 21 et 22 juillet 1981.

455/7/81

Lecture est donnée du règlement No. 1453 décrétant un emprunt de \$26,500.00 pour l'exécution de travaux sur les rues Des Cyprès, Des Bouleaux et Ally - pose de bordures et confection de trottoirs.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1453 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 21 et 22 juillet 1981.

456/7/81

Lecture est donnée du règlement No. 1454 amendant le règlement de circulation No. 1050 concernant les espaces de stationnement pour l'usage des personnes handicapées.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Le conseiller Marcel Joyal commente un article récemment paru dans le journal La Tribune qui traite de la possibilité que la Cité prenne des procédures judiciaires contre la compagnie Domtar de Windsor Mills pour qu'elle adopte les mesures nécessaires afin de diminuer la pollution de la rivière St-François causée par les déchets liquides qu'elle y déverse.

Le conseiller Marcel Joyal déclare qu'il a déjà proposé que la Cité entreprenne des procédures contre les pollueurs du St-François situés en amont de Drummondville. Son intention à ce moment était d'obtenir des échéances et la compagnie Domtar jusqu'à ce jour n'a fait aucune action positive et n'a pas annoncé de projet ni d'échéancier contrairement à la Ville de Sherbrooke. Pour cette raison, il est d'avis que la Cité devrait procéder contre la compagnie Domtar et il voudrait connaître la position de ses collègues du Conseil à ce sujet.

Attendu que la Cité doit rencontrer son procureur pour discuter d'un plan d'action à ce sujet, il est suggéré par le conseiller J.-Bruno Smith d'attendre les conclusions de l'étude faite par l'aviseur légal dont les services ont été retenus avant que la Cité ne prenne une décision définitive pour ou contre la poursuite précitée.

M. Michel Bahl, résidant du quartier St-Jean-Baptiste, suggère au Conseil de s'assurer de l'appui des contribuables de Drummondville dans cette cause en procédant à un sondage populaire.

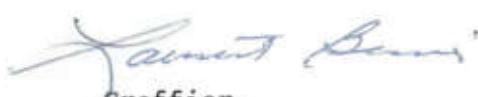
Le conseiller Roger Prince qui a été témoin d'un blocage d'une durée d'environ 30 minutes sur les rues Hériot, Brock et Lindsay à cause de la présence d'un train, demande que le C.N. soit informé que ce genre d'opération sur la voie ferrée ne peut être toléré pour des raisons de sécurité publique.

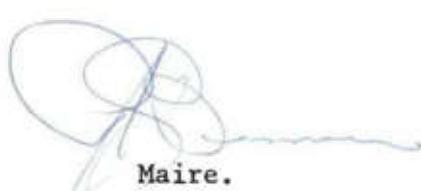
Ce même conseiller s'explique mal que les policiers s'affairent à distribuer des billets de parcomètres dans le quartier des affaires le samedi matin, alors que la Cité a déjà payé plus de \$40,000.00 en temps supplémentaire aux agents de la paix depuis le début de l'année en cours. Le Directeur de la sécurité publique devrait selon M. Roger Prince affecter ses troupes à un travail plus sérieux et plus utile.

Le conseiller Lucien Couture, président du Comité de Sécurité Publique, explique à son collègue qu'un rapport détaillé concernant le temps supplémentaire payé aux policiers depuis janvier 1981, sera très prochainement disponible et présenté au Conseil.

Son Honneur le Maire fixe la prochaine séance régulière du Conseil au lundi 27 juillet 1981.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
Greffier.

  
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

27 juillet 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 27 juillet 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

457/7/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 13 juillet 1981; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

458/7/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 20A. Protection-incendie (Roger Prince)
- 21A. Résolution concernant le prix du permis de vente au marché public (le greffier)
- 21B. Prix des étaux et des tables au marché public (le greffier).

ADOpte

Période de questions et renseignements

M. Robert Payette du 65 rue Des Plaines pour la cinquième fois s'adresse au Conseil pour avoir une réponse aux trois questions suivantes:

- 1- Quand la Cité exécutera-t-elle des travaux de réaménagement sur la rue Des Plaines?
- 2- Pourquoi la Cité a aménagé une bande de 10 pieds de l'autre côté de la rue et pourquoi il n'a pas droit au même privilège?
- 3- Pourquoi il ne peut obtenir de réponse favorable à l'aménagement d'une deuxième entrée sur sa propriété?

Le Conseil estime qu'il a déjà donné des réponses à toutes ces questions et demande au greffier de confirmer ses décisions par écrit au requérant.

M. Edouard Roger se plaint du bruit causé par les occupants de la Maison de Quartier sur la rue Brock qui font de la musique à des heures tardives.

On demandera aux occupants de la Maison de Quartier de respecter les règlements municipaux concernant le bruit et la musique à l'extérieur. Le Club Richelieu responsable de cette maison sera aussi saisi du problème.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

459/7/81

1- VENTE DE L'ENTREPOT GAGNON (TERRAIN ET BATISSE)

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. MOTELIN INC. (Roger Godbout, prés. et Léo Tessier, sec.) 728 Farrell Drummondville	\$160,000.00

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que cette vente soit acceptée. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOpte

460/7/81

2- HUILES A CHAUFFAGE NOS 1 ET 2 POUR LA PERIODE DU 1ER AOUT 1981 AU 31 JUILLET 1982

(Le détail de ces soumissions apparaît au tableau annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A")

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la soumission présentée par B.P. Pétroles Limitée soit acceptée pour la fourniture des huiles à chauffage nos 1 et 2.

ADOpte

461/7/81

Acceptation de la soumission ouverte le 13 juillet 1981 concernant l'aménagement du parc Ste-Thérèse, Phase I.

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 boul. Tourville Drummondville	\$117,777.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que cette soumission soit acceptée telle que modifiée suite à une négociation avec l'entrepreneur. Le maire, ou à défaut le maire-suppléant, et M. Michel Lesage, directeur général adjoint et gérant-adjoint aux services à la population, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E:

462/7/81

- M. Gérard Nadeau, propriétaire du Camping l'Escargot, invite le Conseil à participer à une Journée Champêtre organisée pour les vieillards et les personnes handicapées qui se tiendra le 12 août 1981. Il sollicite également une contribution de la Cité pour défrayer une partie des coûts inhérents à cette activité.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, qu'une somme de \$150.00 soit remise au Camping l'Escargot comme contribution de la Cité à cette Journée Champêtre et que des félicitations soient transmises à M. Gérard Nadeau pour cette excellente initiative.

ADOpte

- 463/7/81 - La Société des Eleveurs de Porcs du Québec sollicite l'autorisation de tenir un encan de porcs au Terrain de l'Exposition jeudi le 17 septembre 1981, et offre de louer le Pavillon du Maire.

Il est unanimement résolu que cette autorisation soit accordée aux conditions ordinaires demandées par la Cité, savoir:

- La fourniture d'une preuve d'assurance-responsabilité publique dégageant la Cité de toute responsabilité dans le cadre de la tenue de cette activité;
- Le nettoyage du terrain et du Pavillon;
- La fourniture d'un service d'ordre suffisant pour la bonne tenue de l'activité sur les recommandations du Directeur de la sécurité publique.

Le produit de la location sera partagé dans la proportion de 50% entre la Cité et la Société d'Agriculture.

ADOPTÉ

- 464/7/81 - Le Club des Lions de Drummondville sollicite la présence de Son Honneur le Maire et des conseillers à la Fête de l'Amitié qui aura lieu le 8 août 1981 au Parc Ste-Thérèse à 20:30 heures.
- Le comité d'organisation du 9e Festival de l'Epi demande l'autorisation d'utiliser le Parc Guilbault les 28 et 29 août 1981.
- Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que cette autorisation soit accordée aux conditions ordinaires, savoir:
- La fourniture d'une preuve d'assurance-responsabilité publique dégageant la Cité de toute responsabilité dans le cadre de la tenue de cette activité;
  - Le nettoyage du terrain;
  - La fourniture d'un service d'ordre suffisant pour la bonne tenue de l'activité sur les recommandations du Directeur de la sécurité publique.

ADOPTÉ

- 465/7/81 - Lecture est donnée d'une lettre signée par M. Raymond Bonneau, directeur général de la Cité des Loisirs, dans laquelle il fait état de plusieurs améliorations récemment apportées à la Cité des Loisirs à un prix réduit grâce à la collaboration de plusieurs bénévoles.
- Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à M. Raymond Bonneau et M. Robert Poisson qui ont piloté ce projet d'améliorations.

ADOPTÉ

- 466/7/81 Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 11 juillet au 1er août 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$734,033.80.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

- 467/7/81 Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les Cadets de la Marine soient autorisés à donner un concert au Parc Woodyatt, mardi le 4 août 1981 à 19:30 heures.

ADOPTÉ

468/7/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que les services professionnels de Me Paul Biron, avocat, soient retenus pour représenter la Cité dans une cause qui devra être intentée contre Drummond Business Forms Ltée concernant un déversement de produits chimiques dans les égouts municipaux.

ADOPTE

469/7/81

Attendu que Celanese Canada Ltée offre de vendre un terrain à la Cité dans le cadre de la mise en oeuvre d'un programme d'acquisition et d'aménagement de terrains (P.A.A.T., Phase V);

Attendu que ce terrain a déjà été utilisé pour des fins industrielles et que le vendeur et l'acquéreur veulent vérifier la qualité sanitaire du sol;

Attendu que cette vérification est jugée utile par la Cité;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité accepte de défrayer 50% des coûts de cette étude et ce jusqu'à concurrence de \$25,000.00 si Celanese Canada Ltée l'exige. Ce déboursé sera puisé dans la réserve des sommes que la Cité a obtenues par le biais des Programmes de Subventions d'Encouragement aux Municipalités dont une partie a déjà été consacrée au même projet par la résolution no. 231/4/81.

ADOPTE

470/7/81

ATTENDU QUE M. Ghislain Delage et ses associés désirent former une équipe de hockey de calibre junior majeur à Drummondville;

ATTENDU QUE la Cité possède des équipements adéquats pour accommoder une équipe de hockey de ce calibre;

ATTENDU QUE le Conseil croit que la population de Drummondville est intéressée à supporter une équipe représentative opérant dans la ligue de hockey junior majeur du Québec;

ATTENDU QUE les conditions d'une entente pour trois ans sont actuellement acceptées par les deux parties;

ATTENDU QUE de nombreux investisseurs drummondvillois sont et seront intéressés à participer financièrement au projet, garantissant ainsi une présence active du milieu par leur appartenance à l'organisation;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert:

QUE la Cité de Drummondville accepte de signer une entente pour 3 ans avec M. Ghislain Delage et ses associés pour l'utilisation du Centre Marcel Dionne, si l'équipe de Drummondville est acceptée au sein de la ligue de hockey junior majeur du Québec;

QUE Son Honneur le Maire par sa présence appuie la candidature d'une équipe de calibre junior majeur au sein de la L.H.J.M.Q. lors de l'assemblée des gouverneurs de cette ligue qui se tiendra prochainement;

QUE Son Honneur le Maire soit autorisé à faire valoir les avantages que Drummondville possède, savoir:

- Localisation au centre du Québec;
- Facilités d'accès pour un réseau routier fonctionnel;
- L'intérêt de la population locale pour le hockey de calibre junior majeur;
- Etc.

ADOPTE

471/7/81

Attendu que l'utilisation d'un sigle officiel pour identifier Drummondville est souhaitée par le Conseil et les organismes sociaux

et économiques du milieu; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le sigle "D" utilisé par la Commission Economique Régionale Drummond soit considéré comme le sigle officiel pour identifier Drummondville.

ADOpte

472/7/81

Attendu que le Conseil et les citoyens de la Cité de Drummondville désirent se préoccuper d'avantage de la conservation du patrimoine;

Attendu qu'il serait avantageux de dresser la liste des biens culturels ayant une valeur historique dans le territoire de la Cité;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite au Ministère des Affaires Culturelles de procéder à l'inventaire des biens culturels ayant une valeur historique et qui méritent d'être conservés dans les limites de notre territoire.

ADOpte

473/7/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels des évaluateurs Pelletier, Roy, Mercure et Associés soient retenus pour établir la valeur d'une partie de la rue Cormier que la Cité devra acquérir. Ce mandat sera précisé par M. Denis Luneau, directeur des Services Techniques de la Cité.

ADOpte

474/7/81

Attendu que la Cité, par son règlement No. 1245, a été autorisée à acquérir les terrains nécessaires pour réaliser les programmes d'acquisition et d'aménagement de terrains, phases II et III (P.A.A.T., II et III);

Attendu que Mme Gaétane Gagné Leblanc accepte de vendre certains terrains à la Cité pour les fins précitées;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité achète de Mme Gaétane Gagné Leblanc les lots ci-après cités, savoir: - les lots 124-131, -139, -140, -141, -144, -145, -146, -154, -155, -156, -157 et -158 du cadastre du Canton de Grantham. Ces terrains qui totalisent une superficie de 90,355 pieds carrés seront acquis au prix de \$0.28 le pied carré, soit \$25,300.00 payables comptant le jour de la signature de l'acte d'achat.

Me Jacques Lafond, notaire, est par la présente autorisé à préparer l'acte d'achat précité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont également autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à cette acquisition.

ADOpte

475/7/81

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville doit renouveler l'emprunt consenti par la Banque Nationale du Canada (Banque Provinciale) le 9 novembre 1976 au montant de \$2,000,000.00 E.U. (Deux millions de dollars des Etats-Unis) pour une période de 12 mois;

ATTENDU QUE suite à la variation actuelle du taux des obligations, le Conseil croit qu'il y a lieu de renouveler un emprunt qui reste à payer aux conditions offertes par la Banque Nationale du Canada;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville soit autorisée à renouveler cet emprunt pour le solde non payé au taux offert par la Banque Nationale du Canada.

ADOpte

476/7/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le nom de Marie Rivier soit donné à la rue formée par les lots 128-21 et 130-331 du cadastre officiel du Canton de Grantham.

ADOPTÉ

477/7/81

Lecture est donnée du règlement No. 1455 concernant la refonte du règlement du marché public de Drummondville.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

478/7/81

Lecture est donnée du règlement No. 1456 prévoyant un emprunt de \$32,000.00 pour l'exécution de divers travaux au parc Guilbault, à la piscine du Centre Culturel et à l'auditorium du Centre Culturel.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1456 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 4 et 5 août 1981.

479/7/81

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement décrétant l'obligation d'installer des détecteurs de fumée dans tous les logements existants dans le territoire de la Cité.

M. Roger Prince donne la liste de plusieurs villes qui ont adopté un règlement pour rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans les logements. Il estime que le déboursé requis pour cet équipement n'est pas très onéreux et qu'il constitue une assurance valable contre les pertes de vies et les pertes matérielles toujours déplorables.

480/7/81

Lecture est donnée du règlement No. 1457 modifiant le règlement du Bon Ordre No. 787.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

481/7/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, et résolu que le prix du permis de vente du marché public de Drummondville soit établi comme suit:

locataire d'étalement ou locataire de table

. résidant	\$50.00
. non résidant	\$75.00.

ADOPTÉ

482/7/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, et résolu que le tarif de location des étaux ou tables du marché public de Drummondville soit le suivant:

- A L'INTERIEUR DU MARCHE:

	<u>avec lavabo</u>	<u>sans lavabo</u>
1 table	\$10.00	\$ 6.00
2 tables	\$19.00	\$12.00
3 tables	\$27.00	\$18.00
3 tables avec lavabo dont le commerce principal n'est pas la boucherie	\$25.00	
<u>Sans réservation</u>	<u>Mardi</u>	<u>Vendredi</u>
1 table	\$ 7.00	\$ 8.00
2 tables	\$14.00	\$16.00
3 tables	\$21.00	\$24.00

- A L'EXTERIEUR DU MARCHE:

	<u>Mardi</u>	<u>Vendredi</u>
1 table	\$ 5.00	\$ 6.00
2 tables	\$10.00	\$12.00
3 tables	\$15.00	\$18.00

ADOpte

483/7/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Charles-Edouard Tardif, constable de la Cité, à l'occasion du décès de son père, M. William Tardif.

ADOpte

484/7/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Ferdinand Blais à l'occasion du décès de son père, M. Joseph Blais.

ADOpte

M. Raynald Forcier, journaliste, veut savoir si la Cité a pris une décision concernant une poursuite à entreprendre contre Domtar de Windsor Mills.

Le conseiller Marcel Joyal explique qu'ayant appris que cette usine s'apprête à prendre des mesures pour remédier à la pollution de la rivière St-François, selon un calendrier bien établi et appuyé d'un budget substantiel, la Cité abandonnera peut-être les procédures déjà amorcées. Si cette nouvelle n'est pas confirmée d'une façon affirmative, la Cité pourra toujours reprendre ses procédures légales pour faire valoir ses droits de recours.

La prochaine séance du Conseil est fixée au 10 août 1981 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
Greffier.

  
Maire.

CEDULE "A" - RESOLUTION NO. 460/7/81 - SEANCE DU 27 JUILLET 1981

24. JUILLET 1981

TABLEAU COMPARATIF DES SOUMISSIONS RECUES CONCERNANT NOTRE APPROVISIONNEMENT D'HUILE A CHAUFFAGE POUR LA PERIODE DU 1er AOUT 1981 AU 31 JUILLET 1982.

SOUMISSINNAIRES	ENVIRON 1000 LITRES D'HUILE A CHAUFFAGE LEGERE NO. 1	TOTAL RE: HUILE LEGERE NO. 1	ENVIRON 1,050,000 LITRES D'HUILE A CHAUFFAGE LEGERE NO. 2	TOTAL RE: HUILE ENSEMBLE DE LA SOUMISSION DES HUILES LEGERES NOS. 1 ET 2	COUT TOTAL RE: ENSEMBLE DE LA SOUMISSION DES HUILES LEGERES NOS. 1 ET 2	REMARQUES.	
• P. PETROLES LIMITEE 225, AVENUE DUCHARME MONTREAL, QUE.	\$0.27.10	\$271.00	\$0.22.30	\$234,150.00	\$234,421.00	BON DE CAUTIONNEMENT DE \$1,000 inclus à la SOUMISSION.	
ULF CANADA LTÉE 425, rue UNIVERSITY, MONTREAL, QUE.	\$0.27.60	\$276.00	\$0.22.60	\$237,300.00	\$237,576.00	CHEQUE CERTIFIÉ INCLUS A LA SOUMISSION.	
HYACO CANADA INC. 975, BOUL. LEMIRE MONTREAL, QUE.	\$0.27.80	\$278.00	\$0.22.80	\$239,400.00	\$239,678.00	CHEQUE CERTIFIÉ INCLUS A LA SOUMISSION.	
HAMEL INC., (HAMEL GULF) 975, BOUL. LEMIRE MONTREAL, QUE.	\$0.25.89	\$258.90	\$0.22.91	\$240,555.00	\$240,813.90	CHEQUE CERTIFIÉ INCLUS A LA SOUMISSION.	
BLANCON & FILS ENR 123, JORIQUE, VILLE DE DRUMLOND, QUE.	\$0.24.40	\$244.00	\$0.22.97	\$241,185.00	\$241,429.00	CHEQUE CERTIFIÉ INCLUS A LA SOUMISSION.	
ARCHA ND PETROLEUM CANADA INC., 400, ST-PIERRE, VILLE D'ORDVILLE, QUE.	\$0.23.80	\$238.00	\$0.22.99	\$241,395.00	\$241,633.00	CHEQUE CERTIFIÉ INCLUS A LA SOUMISSION.	
<u>PRIX SOUMIS LE 1ER NOVEMBRE 1980</u>		<u>PAYONS PRESENTEMENT:</u>		<u>\$0.27.10</u>		<u>\$0.23.90</u>	
UILE LEGERE NO. 1	\$0.18.10						
UILE LEGERE NO. 2	\$0.14.90						

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

10 août 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 10 août 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

485/8/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 27 juillet 1981; il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

486/8/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 19A. Temps supplémentaire (Roger Prince)  
21A. Condoléances (Jean-Paul Généreux).

ADOpte

Période de questions et renseignements

M. Rosaire Fafard du 622 rue Moisan se plaint du bruit causé par les camions de la Boulangerie Guérin & Frère Ltée dont les moteurs tournent jour et nuit même lorsqu'ils sont immobilisés.

Son Honneur le Maire explique à ce contribuable que les activités urbaines s'accompagnent d'un minimum de bruit qu'il faut accepter. Cependant, les services municipaux feront enquête et verront s'il y a lieu de demander aux dirigeants de cette entreprise de respecter les règlements municipaux.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

487/8/81

1- ECLAIRAGE DU STATIONNEMENT AU CENTRE CULTUREL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. GRENIER ELECTRIQUE LTEE C.P. 501 N.D. du Bon-Conseil	\$12,928.45
. JEAN-PAUL BELIVEAU INC. C.P. 580 St-Germain	\$16,482.25
. PAUL SAVARD ENT. ELEC. INC. 532 Lindsay Drummondville	\$15,390.05
. ENTREPRISE D'ELECTRICITE GASTON HOULE INC. 350 - 4e Rang St-Cyrille	\$13,975.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOpte

488/8/81

2- ECLAIRAGE DU STATIONNEMENT BROCK/ST-JEAN

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. GRENIER ELECTRIQUE LTEE C.P. 501 N.D. du Bon-Conseil	\$5,407.96
. JEAN-PAUL BELIVEAU INC. C.P. 580 St-Germain	\$5,258.05
. PAUL SAVARD ENT. ELEC. INC. 532 Lindsay Drummondville	\$5,424.75
. ENTREPRISE D'ELECTRICITE GASTON HOULE INC. 350 - 4e Rang St-Cyrille	\$4,860.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOpte

489/8/81

3- TRANSFORMATION ELECTRIQUE, POSTE DE POLICE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. JEAN-PAUL BELIVEAU INC. C.P. 23 St-Germain	\$4,490.00
. ENTREPRISE D'ELECTRICITE GASTON HOULE INC. 350 - 4e Rang St-Cyrille	\$4,750.00
. PAUL SAVARD ENT. ELEC. INC. 532 Lindsay Drummondville	\$4,750.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la plus basse soumission soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

ADOpte

490/8/81

4- ACHAT D'UNE MACHINE A DEGELER LES TUYAUX D'AQUEDUC ET LES BOUCHES D'INCENDIE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. LES EQUIPEMENTS LAGDEN LTEE 6260 Perinault Cartierville	\$38,259.00
. KINGSTON OUTDOOR CENTRE (La Machine à Dégeler Division) Kingston, Ontario	\$44,085.00
. D.B.H. MACHINES A DEGELER L'EAU (Division DBH Conseillers en dégel de conduite Ltée) Smiths Falls, Ontario	\$48,658.04

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces soumissions soient retenues pour étude et que le choix d'un soumissionnaire soit reporté à la prochaine séance régulière, si toutefois le Conseil décide que l'acquisition de cette dégeleuse est prioritaire malgré les restrictions des dépenses que la Cité doit s'imposer.

ADOpte

Compte tenu que la Cité et la Ville de Drummondville-Sud seront possiblement regroupées d'ici quelques mois, il serait impératif d'acquérir un équipement adéquat pour desservir un territoire agrandi;

Compte tenu que cet appareil ne peut être loué de l'entreprise privée et que seule l'Hydro-Québec offre un service de dégelingage à un prix fort onéreux;

Les conseillers Lindor Letendre, Jean-Marie Boisvert et J.-Bruno Smith sont d'avis que la dégeleuse dont la Cité dispose est désuète et que son opération est coûteuse et peu efficace pour les besoins actuels.

Le conseiller Roger Prince est d'avis que l'hiver dernier nous a apporté une température défavorable, mais que cette situation ne devrait pas se répéter très souvent. Pour cette raison, il entend s'opposer à l'achat immédiat d'une dégeleuse.

491/8/81

5- PEINTURE DE LA CLOTURE AU STADE DE BASEBALL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. GABRIEL NADEAU R.R. 4 - Rang 3 Drummondville	\$4,120.00
. J.-P. RHEAUME PEINTURE INC. 555 Cockburn Drummondville	1) \$6,331.00 2) \$7,331.00
. NEPHALIE LEMAIRE & FILS INC. 287 Boul. Garon Drummondville	\$6,826.00
. COURCHESNE & FILS ENR. 467 Brock Drummondville	\$7,800.00

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOpte

492/8/81

6- REFECTION DU VIADUC DU BOULEVARD ST-JOSEPH

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
. COLAND CONSTRUCTION INC. 87 Manseau Drummondville	\$30,158.77

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que cette soumission soit retenue pour étude.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E:

- 493/8/81 - M. Paul Lessard, Commissaire au tourisme, informe le Conseil que le réseau TVA a accordé à Drummondville un temps d'antenne assez important, mercredi le 29 juillet dernier, pour mettre en valeur les attraits de Drummondville sur le plan industriel, commercial, touristique et socio-culturel.

Considérant la qualité de l'information diffusée par le réseau TVA le 29 juillet 1981; il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des remerciements soient transmis à la direction de TVA pour son excellente publicité, que des félicitations soient transmises à M. Roger Legendre, journaliste, et M. Guy Tremblay, cinéaste, pour la qualité du document qu'ils ont présenté à l'écran et que des félicitations soient transmises à M. Paul Lessard pour son initiative qui a permis à Drummondville de profiter d'une publicité exceptionnelle à la grandeur du Québec.

ADOpte

494/8/81

- Le Bureau du tourisme et des congrès du centre du Québec Inc. par son commissaire demande au Conseil d'intervenir auprès du Ministre des transports du Québec pour que la signalisation sur l'autoroute 51-55 favorise davantage Drummondville.

ATTENDU QUE l'autoroute 51-55 est ouverte depuis près d'un an;

ATTENDU QUE Drummondville pourrait profiter d'une signalisation adéquate pour inviter les voyageurs à visiter ses divers centres commerciaux;

ATTENDU QU'un viaduc a été construit à l'intersection de la rue St-Pierre et de l'autoroute 51-55;

ATTENDU QU'un autre viaduc est en construction à l'intersection de cette même autoroute et du boulevard Jean-de-Brébeuf;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que demande soit faite au Ministre des transports et député de Drummond de pourvoir dès que possible les intersections précitées d'une signalisation qui favoriserait l'arrêt de visiteurs à Drummondville.

ADOpte

495/8/81

- Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des remerciements soient transmis à Me Michel Clair, Ministre des transports et député de Drummond, pour avoir personnellement autorisé la coupe d'arbres sur le terrain où se trouve installé un panneau publicitaire annonçant Drummondville en bordure de la route Transcanadienne. La disparition de ces arbres peu esthétiques permet à notre Cité une meilleure identification et constitue une invitation visible pour les milliers de voyageurs qui passent à nos limites chaque jour.

ADOpte

496/8/81

- L'Association des Pilotes de Drummondville Inc. sollicite l'autorisation de tenir un pageant aérien au début de l'été 1982.  
Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que cette autorisation soit accordée et que des félicitations soient offertes à l'Association des Pilotes de Drummondville Inc. pour son initiative qui saura intéresser notre population et de nombreux visiteurs.

ADOpte

497/8/81

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre du comité directeur de l'entente Canada/Québec sur les infrastructures industrielles dans laquelle se trouvent énumérées les subventions accordées à Drummondville pour l'aménagement d'un parc industriel régional.

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a obtenu des subventions totalisant \$5,000,000.00 pour l'aménagement d'infrastructures dans son parc industriel régional;

ATTENDU QU'une partie importante du parc industriel régional a pu être aménagée et permet maintenant l'implantation de nombreuses entreprises industrielles;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que des remerciements soient transmis au Ministère de l'Expansion Economique Régionale et à l'Office de Planification et de Développement du Québec qui par les ententes Canada/Québec ont permis à Drummondville la réalisation d'un parc industriel régional moderne et facilement accessible au cœur du Québec et qui favorisera notre Cité sur le plan des investissements, du développement et de la création d'emplois.

ADOpte

498/8/81

- Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit délégué au 13ième colloque annuel de l'Association Canadienne de Développement Industriel qui se tiendra à Québec du 20 au 23 septembre 1981.

ADOpte

499/8/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 25 juillet au 10 août 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$646,029.07.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

500/8/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les mutations de propriétés portant les numéros 10906 à 10965 inclusivement soient acceptées.

ADOpte

501/8/81

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement concernant une entente intermunicipale relative à la fourniture d'eau potable, à intervenir entre la Cité de Drummondville, la Ville de Drummondville-Sud et les Municipalités de Grantham-Ouest, de St-Nicéphore et des Cantons-Unis Wendover & Simpson.

502/8/81

Attendu que la Cité de Drummondville est intéressée à acquérir de St-Francis Protestant School Board une bâtie sise au 555 rue Des Ecoles, ainsi que le terrain compris avec cet immeuble; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre:

- ABROGEE  
PAR RES.  
620/10/81
- 1- Que Me Charles Beaudoin, notaire, soit autorisé à préparer un document permettant à la Cité de prendre une option d'achat pour 12 mois sur cette bâtie et le terrain sur lequel elle est érigée;
  - 2- Que Me Charles Beaudoin soit également autorisé à rédiger un projet de contrat d'achat de la bâtie précitée aux conditions offertes par St-Francis Protestant School Board;
  - 3- Que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'option précitée, et que la signature du contrat d'acquisition soit reportée à une date ultérieure qui devra être déterminée par le Conseil.

ADOpte

503/8/81

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville-Sud par sa résolution no. 81-260 du 6 août 1981 demande à la Cité de Drummondville de prendre en main les dossiers du P.A.Q. de Drummondville-Sud et de les administrer comme les siens et ce, à partir du 16 août 1981;

ATTENDU QU'advenant le cas de non-fusion des deux municipalités, la Ville de Drummondville-Sud s'engage à payer les frais encourus par la Cité pour l'administration de ces dossiers;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville accepte la demande de la Ville de Drummondville-Sud aux conditions ci-haut citées. Il est également résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer une convention avec la Ville de Drummondville-Sud pour les fins précitées.

ADOPTÉ

Le conseiller Marcel Joyal explique que le Conseil de Drummondville-Sud formule cette demande par souci d'économie puisque le programme d'amélioration de quartiers mis en oeuvre est presque terminé et qu'il serait onéreux pour cette municipalité d'engager du personnel qualifié pour une courte période de temps. La Cité de Drummondville possède les ressources humaines disponibles et qualifiées pour collaborer avec Drummondville-Sud et cette façon de procéder témoigne des bonnes relations qui existent entre les deux Conseils.

504/8/81

ATTENDU QUE la Cité des Loisirs Inc. a démontré hors de tout doute sa compétence en matière de plein air;

ATTENDU QUE la Cité des Loisirs Inc. possède le potentiel biophysique nécessaire à l'évolution d'une multitude d'activités de plein air;

ATTENDU QUE la Cité des Loisirs Inc. dessert une population qui dépasse largement le contexte régional;

ATTENDU QUE la Cité des Loisirs Inc. possède déjà plus que le minimum d'équipement nécessaire pour la réalisation d'activités de plein air dans le cadre du programme des bases de plein air;

ATTENDU QUE la Cité des Loisirs Inc. présente un modèle de concertation scolaire-municipale, d'organismes para-publics et de clubs sociaux unique au Québec et qui a fait ses preuves;

ATTENDU QU'aucune base de plein air reconnue ne se retrouve à moins de 150 km de la base Cité des Loisirs Inc.;

CONSIDERANT la popularité croissante de la Cité des Loisirs Inc. et l'accroissement très important de sa clientèle;

CONSIDERANT qu'aucune base de plein air reconnue n'existe dans une large région débordant le Centre du Québec;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le gouvernement provincial par son Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche:

- 1- reconnaît officiellement la Cité des Loisirs Inc. comme base de plein air;
- 2- subventionne la Cité des Loisirs Inc. dans son programme des bases de plein air;
- 3- reconnaît la Cité des Loisirs Inc. comme éligible aux subventions du Ministère et de l'Office de Planification et de Développement du Québec dans le cadre du plan de développement déjà déposé au M.L.C.P. et à l'O.P.D.Q.

ADOPTÉ

505/8/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville accepte l'offre de services de Joël Raiffaud & Associés concernant une étude relative à la gestion documentaire et à la conservation des archives de la Cité. Il est également résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer une convention avec Joël Raiffaud & Associés pour l'exécution du mandat précité et que cette convention soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOpte

506/8/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. soit autorisée à utiliser le marché public le 24 octobre 1981 pour y tenir sa partie d'huîtres annuelle.

ADOpte

507/8/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité accepte la cession de terrain consentie par la compagnie G.U.S. Canada Inc. et devant servir à arrondir le coin de la rue Crêpeau et du boulevard St-Joseph. Cette acceptation ne constitue pas un engagement pour la Cité d'effectuer des travaux d'aménagement sur ce terrain.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs à la cession précitée.

ADOpte

508/8/81

Attendu que le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche offre à la Cité les subventions suivantes:

- \$8,160.00 pour assumer et tenir des ateliers socio-culturels parmi ceux qui ont fait l'objet de notre demande;
- \$1,530.00 pour assumer et tenir des ateliers socio-culturels pour personnes handicapées parmi ceux qui ont fait l'objet de notre demande;
- \$1,275.00 pour acheter le matériel socio-culturel qui a fait l'objet de notre demande dont une partie du coût est subventionnée;
- \$1,700.00 pour un (des) groupe(s) socio-culturel(s) que la corporation a recommandé(s) au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville s'engage à respecter les dispositions du Programme d'assistance financière aux municipalités pour un soutien aux groupes socio-culturels et la réalisation d'ateliers à l'initiation aux loisirs socio-culturels 1981-82, et à utiliser les subventions pour réaliser des activités socio-culturelles qui ont fait l'objet des demandes faites dans le cadre dudit programme.

ADOpte

509/8/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec M. Ghislain Delage pour la location du Centre Marcel Dionne.

ADOpte

510/8/81

Afin de récompenser les gagnants du concours Villes et Villages Fleuris, il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité affecte un montant de \$375.00 qui sera fractionné de la façon suivante:

1er prix	\$100.00
2e prix	\$ 75.00
3e prix	\$ 50.00
4e prix	\$ 50.00
et 5 prix de \$20.00	\$100.00

Il est également résolu que les récipiendaires de ces prix soient reçus officiellement par le Conseil à l'Hôtel de Ville à une date qui sera fixée de concert avec la Société d'Horticulture qui a pris charge de l'organisation de ce concours.

ADOpte

511/8/81

Lecture est donnée du règlement No. 1458 - Entente inter-municipale concernant la gestion des déchets.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

512/8/81

CONSIDERANT QUE l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêt évoluent à un rythme inquiétant;

CONSIDERANT QUE les administrateurs municipaux doivent prendre toutes les mesures possibles pour réduire les dépenses non essentielles afin de respecter les prévisions budgétaires de l'année en cours;

CONSIDERANT QUE les contribuables se doivent de collaborer avec leurs administrateurs pour réduire les dépenses afin d'éviter une augmentation des taxes plus élevée que nécessaire;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de faire appel à la collaboration de tous les citoyens et des officiers municipaux pour diminuer les coûts au minimum tout en conservant une qualité de services acceptable;

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau et unanimement résolu que le temps supplémentaire des employés municipaux soit supprimé dans tous les services à moins qu'il ne soit préalablement autorisé par le Conseil ou le Directeur Général, et ce à partir de lundi le 17 août 1981.

ADOpte

513/8/81

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à Mme Rita Biron à l'occasion du décès de son époux, M. Paul-Emile Biron.

ADOpte

514/8/81

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Fernand Marier à l'occasion du décès de son épouse.

ADOpte

515/8/81

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes à Mme Roger Leclair à l'occasion du décès de son époux.

ADOpte

La prochaine séance régulière du Conseil est fixée au lundi 24 août 1981 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
Janet Biron  
Greffier.

  
Raymond Luneau  
Maire.

LA CITÉ DE DRUMMONDVILLE

12 août 1981

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue mercredi le 12 août 1981 à 14:30 heures, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance en étant une SPÉCIALE convoquée pour les fins suivantes:

- Lecture et adoption du règlement No. 1459 concernant une entente intermunicipale relative à la fourniture d'eau potable, à intervenir entre la Cité de Drummondville, la Ville de Drummondville-Sud et les Municipalités de Grantham-Ouest, de St-Nicéphore et des Cantons Unis Wendover et Simpson;
- Adoption d'une résolution pour demander à la Commission Municipale du Québec d'approuver la convention prévue au règlement No. 1459.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Raymond Luneau et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

516/8/81

Lecture est donnée du règlement No. 1459 concernant une entente intermunicipale relative à la fourniture de l'eau potable aux municipalités de Grantham-Ouest, de St-Nicéphore, des Cantons Unis Wendover & Simpson et de la Ville de Drummondville-Sud.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

517/8/81

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a adopté un règlement autorisant le maire et le greffier à signer une entente intermunicipale relative à la fourniture d'eau potable, à intervenir entre la Cité de Drummondville et les Municipalités de:

- Grantham-Ouest
- Cantons Unis Wendover & Simpson
- St-Nicéphore
- Drummondville-Sud;

ATTENDU QUE cette entente a pour objet de pourvoir et d'assurer l'alimentation en eau potable des municipalités parties à l'entente;

ATTENDU QUE pour fournir l'eau potable nécessaire aux municipalités parties à l'entente, la Cité de Drummondville s'engage à augmenter de 4,660,000 gallons impériaux par jour la capacité de production de son usine de filtration actuelle;

ATTENDU QUE pour ce faire, des immobilisations évaluées à \$2,556,000.00 seront nécessaires;

ATTENDU QU'en vertu de la loi, "toute convention par laquelle une corporation municipale engage son crédit doit pour la lier être approuvée par la Commission Municipale du Québec";

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GÉNÉREUX,  
ET RÉSOLU UNANIMENT:

De demander à la Commission Municipale du Québec d'approuver la convention en ce qui a trait à l'engagement de crédit de la Cité de Drummondville pour la réalisation de ce projet intermunicipal. Une copie certifiée de cette entente est annexée à la présente résolution.

ADOPTÉ

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!

  
Laurent Bernier  
Greffier.

  
G. Bernier  
Maire.

LA CITÉ DE DRUMMONDVILLE

24 août 1981

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 24 août 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau et Roger Prince, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

518/8/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 10 août 1981; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

519/8/81

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 août 1981.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

520/8/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

Période de questions et renseignements

Son Honneur le Maire explique qu'il a rencontré lors d'un dîner tenu ce jour un groupe de 33 Français des régions d'Aunis et de Saintonge qui séjournent présentement à Drummondville et logent chez des citoyens hospitaliers.

Au nom de la Cité il a remis au responsable du groupe un certificat de citoyen honoraire et a souhaité à ces visiteurs un agréable séjour dans notre Cité.

521/8/81

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

LOCATION DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT, HIVER 1981-1982

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix - taux horaire</u>
. SINTRA INC. - RÉGION BOIS-FRANCS 911 St-Mathieu Notre-Dame du Bon-Conseil	- Niveleuse 150 H.P. \$42.50 avec chasse-neige
	- Niveleuse 120 H.P. \$42.50 avec chasse-neige
	- Equipement de remplacement \$42.50

. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire Drummondville	- Niveleuse 150 H.P. avec chasse-neige	\$45.00
	- Niveleuse 120 H.P. avec chasse-neige	\$41.40
	- Equipement de rem- placement	\$33.90

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOPTÉ

Décisions concernant des soumissions ouvertes lors de la séance du 10 août 1981:

522/8/81

- ECLAIRAGE DU STATIONNEMENT AU CENTRE CULTUREL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Grenier Electrique Ltée	\$12,928.45
. Jean-Paul Béliveau Inc.	\$16,482.25
. Paul Savard Ent. Elec. Inc.	\$15,390.05
. Entreprise d'Electricité Gaston Houle Inc.	\$13,975.00

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, qu'aucune de ces soumissions ne soit retenue et que cette dépense soit reportée à un exercice financier futur.

ADOPTÉ

523/8/81

- ECLAIRAGE DU STATIONNEMENT BROCK/ST-JEAN

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Grenier Electrique Ltée	\$5,407.96
. Jean-Paul Béliveau Inc.	\$5,258.05
. Paul Savard Ent. Elec. Inc.	\$5,424.75
. Entreprise d'Electricité Gaston Houle Inc.	\$4,860.00

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, qu'aucune de ces soumissions ne soit retenue et que cette dépense soit reportée à un exercice financier futur.

ADOPTÉ

524/8/81

- ACHAT D'UNE MACHINERIE À DÉGELER LES TUYAUX D'AQUEDUC ET LES BOUCHES D'INC.

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Les Équipements Lagden Ltée	\$38,259.00
. Kingston Outdoor Centre	\$44,085.00
. D.B.H. Machines à Dégeler l'Eau	\$48,658.04

Attendu que seule la soumission présentée par D.B.H. MACHINES À DÉGELER L'EAU a été jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Cité, il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que cette soumission soit acceptée.

ADOPTÉ

525/8/81

- PEINTURE DE LA CLÔTURE AU STADE DE BASEBALL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Gabriel Nadeau	\$4,120.00
. J.-P. Rhéaume Peinture Inc.	1) \$6,331.00 2) \$7,331.00
. Nephtalie Lemaire & Fils Inc.	\$6,826.00
. Courchesne & Fils Enr.	\$7,800.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la soumission de GABRIEL NADEAU soit retenue.

ADOPTÉ

526/8/81

- RÉFLECTION DU VIADUC DU BOULEVARD ST-JOSEPH

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>
Coland Construction Inc.	\$30,158.77

Atteindu que cette soumission a été produite sur invitation et que la dépense excède le montant autorisé par la Loi des Cités et Villes, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que cette soumission ne soit pas retenue et que cette dépense soit reportée à un exercice financier futur.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

- Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par 20 propriétaires de la rue Johnson qui sollicitent l'installation de deux arrêts obligatoires supplémentaires à l'intersection des rues Johnson et Sauvé pour assurer la sécurité des enfants.

Il est résolu que cette requête soit transmise au comité de circulation pour étude dès que possible.

527/8/81

- Le Ministre des Transports du Québec, Me Michel Clair, informe le Conseil que la Cité recevra une subvention totale de \$125,000.00 pour la réfection du vieux pont. Ce montant sera versé sur une période de 3 ans, savoir:
  - . \$40,000.00 au cours de l'exercice financier 81/82
  - . \$40,000.00 au cours de l'exercice financier 82/83
  - . \$45,000.00 au cours de l'exercice financier 83/84.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et unanimement résolu que des remerciements soient transmis au Ministre des Transports pour cette subvention substantielle.

ADOPTÉ

528/8/81

- Le Ministre des Transports du Québec, Me Michel Clair, informe le Conseil qu'une inscription sera placée à la sortie sud du pont Laviolette pour indiquer la direction de Drummondville dans l'axe de la route 155-55/20.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que des remerciements soient adressés au Ministre des Transports pour avoir donné suite rapidement à une demande de la Cité concernant ce sujet.

ADOPTÉ

- M. Jean-Guy St-Roch, directeur de la fabrication à l'usine Celanese, remercie le Conseil pour son appui aux recommandations de la Commission du Textile et du Vêtement faites au Ministre Herb Gray. L'acceptation du Gouvernement Fédéral de mettre en pratique une grande partie de ces recommandations permettra à l'industrie du textile de compter sur une plus grande stabilité du marché et de continuer ses programmes de modernisation et de production.
- Le Centre d'Emploi du Canada pour Etudiants remercie le Conseil pour la collaboration qui lui fut accordée au cours de la saison estivale concernant le placement des étudiants.

529/8/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 8 août 1981 au 1er septembre 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$920,396.21.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

530/8/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que des indications soient installées sur la rue St-Pierre en face du Comptoir Pierre pour limiter le stationnement à 30 minutes.

ADOPTÉ

531/8/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville accepte le site proposé pour la construction de logements par La Société d'Habitation du Québec dans le cadre de la mise en oeuvre du P.A.Q. Ste-Thérèse/St-Pierre.

Ce site comprend les lots 144-402 et 141-64A, propriété de M. Martial Boisvert, ainsi que les lots 141-53A, 141-54A, 162B-72 et 162B-253, propriété de la Cité.

ADOPTÉ

532/8/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal et unanimement résolu que le Conseil de la Cité de Drummondville sollicite une rencontre avec le Ministère de l'Environnement, M. Marcel Léger, dans le but d'accélérer le développement du dossier de la dépollution de la rivière St-François et de discuter des droits de recours éventuels contre Domtar que la Cité considère comme pollueur important de la source d'approvisionnement en eau potable. Le Conseil souhaite que la population en général et que les associations locales se préoccupent de l'assainissement de la rivière St-François et que des pétitions soient faites pour démontrer l'intérêt populaire pour solutionner un problème sérieux et inquiétant.

ADOPTÉ

533/8/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et la greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité, les plans concernant la subdivision, la resubdivision et le remplacement de lots dont la Cité est propriétaire.

ADOPTÉ

534/8/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à une étude pour établir le coût du réseau électrique qui dessert la Cité au cas où cette dernière désirerait l'acquérir. Le Conseil souhaite ardemment que cette étude soit disponible pour le 15 janvier 1982.

ADOPTÉ

535/8/81

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 74 de la Loi 105, modifiant certaines dispositions législatives concernant la démocratie et la rémunération des élus dans les municipalités, les municipalités régies par la Loi des Cités et Villes ont maintenant l'obligation de déposer chaque année, entre le 15 juillet et le 15 septembre, une annexe à la liste électorale municipale;

ATTENDU QUE pour dresser cette annexe à la liste électorale, les municipalités doivent nécessairement procéder à un recensement de leur population respective;

ATTENDU QUE cette nouvelle obligation tout en augmentant le fardeau administratif, augmente également le fardeau financier des municipalités;

CONSIDÉRANT que la liste électorale provinciale pourrait, si elle contenait les informations pertinentes, servir adéquatement au montage de l'annexe à la liste électorale, tenant compte du fait que ces listes électorales provinciales sont revisées annuellement;

CONSIDÉRANT les économies appréciables qui pourraient ainsi être réalisées par les municipalités en utilisant telle liste;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-MARIE BOISVERT,  
ET UNANIMENT RÉSOLU:

QUE suivant la teneur du préambule de la présente résolution, lequel en fait partie intégrante pour valoir comme si ici au long récité, demande soit adressée à l'Assemblée Nationale du Québec de bien vouloir modifier certaines dispositions de la Loi régissant la confection de la liste électorale provinciale, de manière à y inclure les informations pertinentes et exigées dans la loi électorale municipale et relatives aux qualités de l'électeur (propriétaires, locataires, occupants), pour permettre aux municipalités régies par la Loi des Cités et Villes du Québec, d'utiliser les listes électorales provinciales pour fin de dresser l'annexe à la liste électorale prévue à l'article 148.1 et suivants de la Loi des Cités et Villes;

QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir appuyer la présente requête;

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'Union des Municipalités du Québec, ainsi qu'à la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec, en leur demandant de bien vouloir appuyer ladite résolution auprès des autorités gouvernementales.

ADOPTÉ

536/8/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la résolution no. 363/6/81 du 15 juin 1981 soit amendée pour y remplacer l'item suivant: "relocalisation de parcomètres du côté sud de la rue St-Jean, de la rue St-Marcel à la rue Lindsay", par ce qui suit: "enlèvement des parcomètres sur la rue St-Marcel, de St-Damase à St-Louis".

ADOPTÉ

537/8/81

CONSIDÉRANT que le Conseil juge devoir posséder, pour les fins de sa gouverne, un plan de carrière pour tout son personnel non-syndiqué, lequel devrait contenir entre autres les éléments suivants:

- la description de tous les postes hors cadres et cadres;
- l'évaluation desdits postes;
- la formulation de la méthode d'application de la grille des traitements;
- la formulation des grilles d'évaluation du rendement;
- la détermination des enveloppes d'avantages sociaux pertinents auxdits postes;
- l'étude des méthodes de promotion;
- l'élaboration d'une politique de formation et de perfectionnement en cours d'emploi;

CONSIDÉRANT le fait qu'un tel outil de gérance, bien qu'existant à la Cité, doit dans l'opinion du Conseil être revisé en profondeur, le contexte organisationnel ayant grandement évolué depuis sa confection en 1975;

CONSIDÉRANT le fait qu'un tel exercice estgrandement souhaité par la gérance, les directeurs de services et les cadres opérationnels de la Cité;

CONSIDÉRANT l'importance donnée par le Conseil au principe de l'équité à maintenir entre tous ses groupes d'employés quant à leurs conditions de travail;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun de vérifier chacun des postes non-syndiqués de l'organisation dans le contexte des marchés régional et provincial au niveau des municipalités comparables;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-PAUL GÉNÉREUX,  
ET UNANIMENT RÉSOLU:

QUE M. Claude Boucher, gérant et directeur général de la Cité, procède dans les meilleurs délais à la révision en profondeur du plan de carrière du personnel non-syndiqué de la Cité;

QUE les directeurs généraux adjoints et l'agent du personnel assistent M. Boucher dans son mandat selon des modalités à être définies au niveau de la gérance;

QUE les cadres de la Cité soient fortement impliqués dans la démarche et qu'ils soient consultés, par niveau, tout au long de l'exercice;

QU'un budget maximum de \$5,000.00 imputable au fonds de roulement 1982 soit consenti au gérant et directeur général de la Cité pour consultations professionnelles auprès d'une firme spécialisée en gestion des ressources humaines, lesdites consultations pouvant se faire en cours d'exercice ou une fois le travail d'analyse complètement terminé.

ADOPTÉ

538/8/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Cité de Drummondville applique pour être la ville hôte des Jeux du Québec, Hiver 1982, et qu'elle garantisse une somme de \$5,750.00 à cette fin en plus de la disponibilité des personnes ressources nécessaires pour l'organisation et la tenue de ces Jeux.

ADOPTÉ

539/8/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels de la firme Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la confection des plans de mécanique et d'électricité concernant le projet du Centre Communautaire qui doit être aménagé dans le cadre de la mise en oeuvre du P.A.Q.

Ste-Thérèse. M. Denis Luneau, architecte, directeur des services techniques de la Cité est autorisé à préciser le mandat de la firme précitée.

ADOPTÉ

540/8/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels de Me Jean Prince et des évaluateurs Pelletier, Roy, Mercure et Associés soient retenus pour la poursuite du dossier d'expropriation que la Cité doit effectuer dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'amélioration de quartiers (P.A.Q.) Ste-Thérèse/St-Pierre, afin de rendre possible la construction de logements prévus au programme.

ADOPTÉ

541/8/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour la préparation de plans concernant des modifications à effectuer au Centre Marcel Dionne pour satisfaire les exigences du Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre. M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population, est autorisé à préciser ce mandat et à signer pour et au nom de la Cité une convention avec les consultants précités.

ADOPTÉ

542/8/81

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville émet des obligations pour un montant total de \$2,093,000.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement No.</u>	<u>pour un montant de</u>	<u>Règlement No.</u>	<u>pour un montant de</u>
816	\$ 2,300.00	1324	60,700.00
821	35,000.00	1346	5,300.00
834	3,400.00	1358	30,000.00
837	2,500.00	1367	110,000.00
850	29,000.00	1369	100,000.00
857	10,000.00	1371	22,000.00
872	20,500.00	1374	55,000.00
876	37,000.00	1375	32,000.00
877	1,000.00	1376	17,000.00
880	24,000.00	1379	16,000.00
895	59,300.00	1382	20,000.00
878	90,000.00	1384	11,000.00
1113	50,000.00	1388	425,000.00
1170	41,000.00	1390	32,000.00
1298	398,000.00	1393	24,000.00
1303	100,000.00	1394	18,000.00
1323	195,000.00	1395	17,000.00
			\$2,093,000.00

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PAR CONSÉQUENT PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,  
ET RÉSOLU UNANIMENT:

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessus, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifiés.

ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de \$2,093,000.00:

- 1.- Les obligations seront datées du 28 septembre 1981;
- 2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale du Canada;
- 3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 20% l'an sera payé semi-annuellement le 28 mars et le 28 septembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
- 4.- Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7);
- 5.- Les obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00;
- 6.- Les obligations seront signées par le maire et le greffier de la Cité; un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt; cependant un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉ

543/8/81

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,  
ET RÉSOLU UNANIMENT:

QUE pour l'emprunt par obligations au montant total de \$2,093,000.00 fait en vertu des règlements numéros 816, 821, 834, 837, 850, 857, 872, 876, 877, 878, 880, 895, 1113, 1170, 1298, 1303, 1323, 1324, 1346, 1358, 1367, 1369, 1371, 1374, 1375, 1376, 1379, 1382, 1384, 1388, 1390, 1393, 1394 et 1395; demandé est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de trois ans, à compter du 28 septembre 1981, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 4 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements ci-haut mentionnés; chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

544/8/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que des remerciements soient adressés à M. Eugène Therrien pour l'excellence du travail qu'il a fourni à la Cité durant plus de 18 ans comme préposé à l'entretien des piscines, cet employé municipal ayant pris sa retraite le 13 août dernier.

ADOPTÉ

Le conseiller Jean-Paul Généreux exprime sa gratitude aux policiers-pompiers pour la promptitude qu'ils ont manifestée pour répondre à un appel pour combattre un début d'incendie survenu récemment à sa demeure, lequel a d'ailleurs été vite maîtrisé. Cette expérience lui a permis d'apprécier le réconfort que peut apporter l'arrivée rapide des pompiers sur les lieux d'un incendie et l'efficacité des intervenants pour limiter les dégâts au minimum.

Attendu que le Conseil a amorcé une restriction des dépenses pour respecter ses prévisions budgétaires, le conseiller Lucien Couture suggère que toutes les dépenses effectuées dans le cadre de la mise en oeuvre des programmes d'amélioration de quartiers et de restauration de logements soient vérifiés avant d'être autorisées.

Le conseiller Marcel Joyal explique la différence qu'il existe entre les programmes d'amélioration de quartiers et les programmes de restauration de logements. Ces derniers ne coûtent que 12 1/2% à la Cité qui bénéficie d'un retour de la taxe foncière augmentée par la rénovation. Selon le conseiller Marcel Joyal, même en période de restrictions budgétaires ces programmes de restauration doivent continuer et demeurer accessibles à tous les contribuables qui peuvent se qualifier pour en bénéficier.

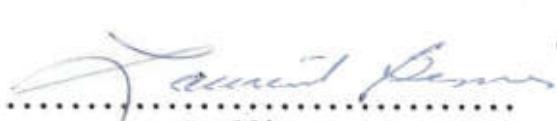
Son Honneur le Maire explique que vendredi dernier le 14 août il a tenu à l'Hôtel de Ville, avec son collègue Me Gilles Gagnon, maire de Drummondville-Sud, une conférence de presse pour rendre public le rapport des consultants demandé par la Ville de Drummondville-Sud concernant l'aspect financier qui résulterait de la fusion de cette Ville avec la Cité.

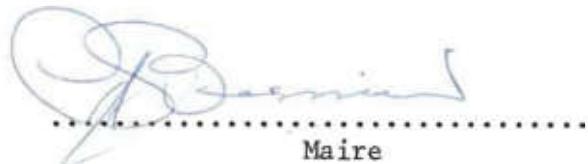
Ce rapport très positif sera de nouveau commenté publiquement lors d'une réunion qui se tiendra à l'école Duvernay le 1er septembre prochain. Une fois que cette démarche aura été effectuée pour renseigner la population, les deux conseils prévoient adopter des résolutions pour demander au Ministre des Affaires Municipales de décréter la fusion des deux municipalités.

Son Honneur le Maire souligne qu'une assemblée spéciale du Conseil se tiendra lundi le 31 août 1981, à 17:00 heures, pour prendre connaissance de soumissions demandées pour une émission d'obligations au montant de \$2,093,000.00.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, la prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 14 septembre 1981, à 20:00 heures.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!

  
Greffier

  
Maire

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

31 août 1981

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue lundi le 31 août 1981 à 17:00 heures, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance en étant une SPÉCIALE convoquée dans le but de:

" Procéder à l'ouverture de soumissions  
re: émission d'obligations de \$2,093,000.00 "

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

545/81

CONSIDÉRANT QUE la Cité de Drummondville a demandé par l'entremise de la Gazette Officielle du Québec des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de \$2,093,000.00, avis qui a paru le 15 août 1981;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande la Cité de Drummondville a reçu les quatre soumissions ci-dessous détaillées:

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix offert</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux</u>	<u>Échéance</u>	<u>Loyer</u>
- Wood Gundy Limitée Greenshields Incorporée Merrill Lynch, Royal Securities Limitée	95.599%	\$2,093,000.00	18%	1982 à 1984	20.0944
- McNeil, Mantha Inc. Walwyn Stodgell Cochran Murray Ltée	96.040%	\$ 79,000.00 \$ 85,000.00 \$1,929,000.00	18% 18% 18%	1982 1983 1984	19.8787
- Banque Nationale du Canada Lévesque, Beaubien Inc. Tassé et Associés Ltée Grenier, Ruel et Compagnie Molson, Rousseau et Compagnie Inc.	95.309%	\$2,093,000.00	18%	1982 à 1984	20.2370
- Geoffrion, Leclerc Inc.	96.590%	\$2,093,000.00	18%	1982 à 1984	19.6116

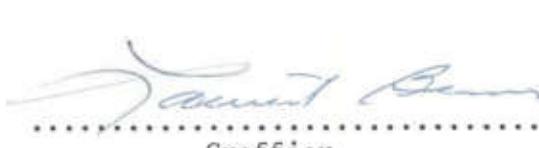
CONSIDÉRANT QUE l'offre ci-haut provenant de Geoffrion, Leclerc Inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,  
ET RÉSOLU UNANIMENT:

QUE l'émission d'obligations au montant de \$2,093,000.00 de la Cité de Drummondville soit adjugée à GEOFFRION, LECLERC INC.

ADOPTÉ

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!

  
.....  
Greffier

  
.....  
Maire

LA CITÉ DE DRUMMONDVILLE

2 septembre 1981

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue mercredi le 2 septembre 1981 à 19:45 heures, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance en étant une SPÉCIALE convoquée aux fins de:

- 1- Adopter une résolution autorisant le président du comité des finances et le trésorier de la Cité à négocier d'ici le 30 septembre 1981 un emprunt temporaire n'excédant pas \$2,000,000.00 à un taux favorable pour financer certains règlements pour lesquels des obligations seront émises lorsque les travaux seront terminés; et autorisant le maire, ou à défaut le maire-suppléant, et le trésorier à signer tous les documents relatifs à cet emprunt;
- 2- Adopter une résolution re: surtaxe sur les terrains vagues desservis.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la président de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

546/9/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le président du comité des finances et le trésorier de la Cité soient autorisés à négocier d'ici le 30 septembre 1981 un emprunt temporaire n'excédant pas \$2,000,000.00 à un taux favorable pour financer certains règlements pour lesquels des obligations seront émises lorsque les travaux seront terminés; il est également résolu que le maire, ou à défaut le maire-suppléant, et le trésorier soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉ

547/9/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la firme d'évaluateurs Pelletier, Roy, Mercure & Associés soit mandatée pour identifier les terrains vagues desservis au rôle à être déposé pour l'exercice 1982, le tout selon les dispositions de l'article 486 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTÉ

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!

Greffier-adjoint

Maire

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

14 septembre 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 14 septembre 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

548/9/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 24 août 1981; il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

549/9/81

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 31 août 1981. Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

550/9/81

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 2 septembre 1981. Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

551/9/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté les items suivants:

- 15A. Interdiction de stationner en face de l'Hôpital Ste-Croix, côté nord (Roger Prince)
- 26A. Parc St-Damase (Lindor Letendre).

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire proclame que la Semaine Nationale de l'Environnement se tiendra du 11 au 17 octobre 1981 et invite la population à participer aux activités qui seront proposées durant cette période.

Choix d'un soumissionnaire concernant des soumissions ouvertes le 24 août 1981.

552/9/81

- LOCATION DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT, HIVER 1981-1982

. Sintra Inc. - Région Bois-Francs	- Niveleuse 150 H.P. avec chasse-neige	\$42.50
	- Niveleuse 120 H.P. avec chasse-neige	\$42.50
	- Equipement de remplacement	\$42.50

. R. Guilbeault Construction Inc.	- Niveleuse 150 H.P. avec chasse-neige	\$45.00
	- Niveleuse 120 H.P. avec chasse-neige	\$41.40
	- Equipement de remplacement	\$33.90

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la soumission de Sintra Inc. soit retenue.

ADOpte

553/9/81

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- CLOTURE AU PARC STE-THERESE

	Fabrication & installation	Fabrication <u>SEULEMENT</u>
. Atelier Isabelle Enrg. Drummondville	\$19.60 le pi. linéaire (taxes incluses)	\$16.75 le pi. linéaire (taxes incluses)
. Conrad Parenteau R.R. No. 4, Dr'Ville	\$24.90 le pi. linéaire (taxes incluses)	nil
. Techno Métal Inc. Québec	\$22.00 le pi. linéaire (taxes EN PLUS)	\$18.00 le pi. linéaire
. Joyal & Frère Enr. St-Majorique	\$20.39 le pi. linéaire (taxes incluses)	\$16.89 le pi. linéaire

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de Atelier Isabelle Enrg. soit retenue. M. Michel Lesage, ing., directeur général adjoint aux services à la population et gérant-adjoint, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité une convention avec l'entrepreneur précité.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E:

- 554/9/81
- L'Association des Pêcheurs et Chasseurs de Drummondville Inc. informe le Conseil qu'elle a demandé aux ministres Marcel Léger, Michel Clair, Jacques Léonard et Jacques Parizeau d'accélérer la mise en oeuvre d'un programme d'assainissement de la rivière St-François.
  - Centraide Coeur du Québec Inc. demande l'autorisation de solliciter le grand public durant la période du 1er au 30 octobre 1981.

Il est unanimement résolu que cette autorisation soit accordée.

ADOpte

- M. Lionel Grenier, président du Optimist International, remercie Son Honneur le Maire pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé lors de son récent passage à Drummondville et exprime sa satisfaction pour le certificat de citoyen honoraire qui lui a été offert à cette occasion.
- L'Association Québécoise des Agents du Bâtiment Inc. remercie le Conseil pour avoir délégué M. Michel Binet à son colloque annuel tenu du 13 au 15 mai 1981. M. Pierre Lemaire, président de cette association, souligne la participation active et appréciée du délégué de la Cité.

555/9/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 22 août au 11 septembre 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$688,472.56.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

556/9/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les mutations de propriétés portant les numéros 10967 à 11001 inclusivement soient acceptées.

ADOpte

557/9/81

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville a fait préparer une étude par la firme Roger Pominville Ltée sur la fusion entre Drummondville et Drummondville-Sud, et que le rapport de cette étude s'est avéré favorable à la fusion;

ATTENDU QUE les deux municipalités ont également fait une étude interne qui a démontré les avantages d'une fusion;

ATTENDU QUE le 2 mars 1981, le Conseil de la Cité de Drummondville adoptait le règlement No. 1440 décrétant la présentation d'une requête en fusion avec la Ville de Drummondville-Sud;

ATTENDU QUE le même jour, le Conseil de la Ville de Drummondville-Sud adoptait le règlement No. 328 décrétant également la présentation d'une requête en fusion avec la Cité de Drummondville;

ATTENDU QUE le 16 juin 1981, la Commission Municipale de Québec, représentée par Me François Mathieu, vice-président de la Commission Municipale et M. Jérémie Giles, commissaire, a tenu une enquête publique après avis publié dans La Parole et La Tribune du 10 juin 1981 convoquant toutes les personnes intéressées à se faire entendre;

ATTENDU QUE lors de cette assemblée, plusieurs contribuables, tous de Drummondville-Sud, ont été entendus et que des représentants des Conseils des deux municipalités ont également exposé leurs opinions concernant la fusion des deux corporations municipales;

ATTENDU QUE le Conseil de Drummondville-Sud a adopté le 22 juin 1981 une résolution mandatant la firme Bélanger, Hébert et Associés pour faire une étude sur les avantages et les inconvénients de la fusion et ce dans le but de donner satisfaction aux contribuables;

ATTENDU QUE le Conseil de la Cité de Drummondville a donné son accord à l'étude proposée au paragraphe précédent;

ATTENDU QUE les consultants Bélanger, Hébert & Associés ont préparé un rapport en date du 6 août 1981 et qu'une assemblée publique a été tenue le 1er septembre à 20 heures à l'école Duvernay pour rendre public ledit rapport, dont un résumé avait été publié dans le journal La Parole du 26 août 1981, ainsi que dans L'Express du 25 août 1981 et le Journal Drummond du 24 août 1981;

ATTENDU QUE les quelque trente personnes qui ont participé à cette assemblée se sont montrées satisfaites des explications fournies et n'ont pas formulé d'opposition au projet de fusion proposé par les deux municipalités;

ATTENDU QUE le rapport des Commissaires Enquêteurs soumis le 10 juillet 1981 est favorable à la fusion;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que compte tenu des attendus de la présente résolution, le Ministre des Affaires Municipales soit

prié de bien vouloir accéder à la requête conjointe des corporations municipales de Drummondville et de Drummondville-Sud et d'autoriser dès que possible les procédures requises pour émettre les lettres patentes décrétant la formation d'une nouvelle ville par la fusion des deux municipalités.

ADOpte

558/9/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que des enseignes limitant le stationnement à 60 minutes soient installées en bordure de la rue St-Marcel dans la section où les parcomètres ont été enlevés récemment.

ADOpte

559/9/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que des arrêts "toutes directions" soient installés à l'intersection des rues Johnson et Sauvé.

ADOpte

560/9/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que des indications interdisant le stationnement soient installées à la limite de la rue Des Ecoles près de la voie du C.P. longeant la rue St-Damase.

ADOpte

561/9/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que des indications soient installées du côté nord de la rue Hériot en face de l'Hôpital Ste-Croix pour limiter le stationnement à 60 minutes. Des indications sur le pavage seront également placées pour interdire le stationnement près des entrées et ce des deux côtés de la rue Hériot en face de l'Hôpital Ste-Croix.

ADOpte

562/9/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la résolution no. 408/6/81 soit amendée pour interdire durant l'année scolaire le stationnement sur la rue St-Albert (côté sud) en face du terrain de l'école St-Joseph.

ADOpte

563/9/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité fournisse \$300.00 pour défrayer une partie du coût de la réception qui sera offerte à M. Jean-Noël Laplante à l'occasion de son ordination sacerdotale le 19 septembre 1981.

ADOpte

564/9/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, qu'une subvention de \$11,000.00 soit accordée au Village Québécois d'Antan pour l'année 1981.

ADOpte

565/9/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que des félicitations soient transmises au personnel responsable

de l'opération du Village Québécois d'Antan pour avoir accepté de travailler bénévolement le jour de la Fête du Travail afin d'accueillir les visiteurs.

ADOpte

Son Honneur le Maire souligne que récemment le Premier Ministre du Québec et les membres de son Cabinet ont pris un repas à l'auberge du Village Québécois d'Antan et que cette visite des autorités gouvernementales était une heureuse initiative qui pourrait se traduire par une subvention substantielle pour parachever l'aménagement de ce site touristique.

566/9/81

Attendu que Son Honneur le Maire a été invité par le maire de la Ville de La Roche-sur-Yon en France à assister à une fête internationale réunissant des villes jumelées de Gummersbach (Allemagne de l'Ouest), Coleraine (Irlande du Nord) et Caceres (Espagne);

AMENDEE  
PAR RES.  
621/10/81

Attendu qu'à l'occasion de ce voyage, Son Honneur le Maire pourrait éventuellement se rendre en Belgique rendre visite aux autorités de certaines villes qui l'ont déjà invité;

Attendu que ce voyage constitue une opportunité pour explorer le marché industriel de cette partie de l'Europe;

Attendu que M. Georges Nijdam accompagnera le maire de Drummondville à titre de Coordonnateur du Développement Economique délégué par le C.E.R.D.;

Attendu que le Conseil estime que Drummondville se doit de se faire connaître pour attirer des investisseurs dans son parc industriel régional;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que Son Honneur le Maire Philippe Bernier soit autorisé à se rendre en Europe pour les fins précitées et qu'une somme de \$3,500.00 soit consentie à cette fin.

ADOpte

Les conseillers J.-Bruno Smith et Roger Prince estiment que Drummondville se doit de faire des efforts pour attirer les industriels étrangers et compétitionner avec d'autres villes du Québec qui à cause de la conjoncture économique difficile intensifient leurs contacts et leur promotion économique.

Son Honneur le Maire remercie ses collègues de la confiance qui lui est manifestée et se dit heureux de pouvoir agir comme ambassadeur de Drummondville, espérant que son voyage rapportera les dividendes escomptés.

567/9/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Roger Turcotte, C.A., trésorier de la Cité, soit autorisé à assister au congrès de l'Association des Cadres Financiers Municipaux qui se tiendra les 27, 28 et 29 septembre 1981.

ADOpte

568/9/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que MM. Raymond Luneau, Roger Prince et les conseillers disponibles, ainsi que M. Gérald Lapierre, Directeur des Travaux Publics, soient autorisés à assister au congrès annuel de l'Association Forestière des Cantons de l'Est Inc. qui se tiendra à Magog le 8 octobre 1981.

ADOpte

569/9/81

Résolution de demande d'emprunt temporaire  
au montant de \$441,000.00

Lequel montant est égal au solde en capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans, lors de l'échéance du 1er décembre 1981, sur l'émission originale de \$825,000.00 datée du 1er décembre 1971.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 72909).

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde en capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé;

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué;

Il est par conséquent proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture et résolu unanimement:

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente;

QUE demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Cité de Drummondville à emprunter temporairement une somme de \$441,000.00, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement de l'émission originale d'obligations de \$825,000.00, datée du 1er décembre 1971.

ADOpte

570/9/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le rapport de la réunion du Comité de Circulation tenue à l'Hôtel de Ville le 25 août 1981 soit conservé aux archives du greffe pour référence au besoin.

ADOpte

571/9/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les membres du Conseil d'Administration de Défi Drummond soient remerciés et félicités pour le succès remporté par la compétition provinciale des Corps de Tambours et Clairons qui s'est déroulée à Drummondville les 28, 29 et 30 août 1981. Cette manifestation haute en couleur a attiré de nombreux visiteurs et la population locale a pu apprécier la discipline et le talent des jeunes participants à ce concours. Il serait souhaitable que cette activité puisse se renouveler l'an prochain avec autant d'éclat et de succès.

ADOpte

572/9/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville vende à l'Union-Vie pour la somme de \$100.00 une parcelle de terrain d'une superficie de quatre-vingt-cinq pieds carrés et vingt-cinq centièmes (85.25 p.c.) à distraire du lot 24 du cadastre officiel de la Ville de Drummondville, quartier ouest, le tout tel que montré à un plan portant le numéro de répertoire 3777, minute 4848, préparé par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 18 novembre 1980, lequel plan est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PLAN VERSE AU CONTRAT)

Le maire et le greffier, ou à défaut le pro-maire et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la vente précitée.

ADOpte

573/9/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville vende à une compagnie à être formée, ici représentée par M. Mario Cournoyer:

1- PARTIE DU LOT 281

Un certain terrain de forme trapézoïdale, faisant partie du lot deux cent quatre-vingt-un (281 Ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du Cadastre du Canton de Grantham, Division d'Enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville, décrit et borné comme suit:

Commençant au coin Nord du lot 282-5 rue Bergeron (Ptie 405) de là vers le nord-est suivant la ligne sud-est du lot 281 où un gisement de zéro degré trois minutes zéro seconde ( $0^{\circ}03'00''$ ) une distance de quatre-vingt-cinq mètres soixante-cinq centièmes (85,65 m) à un point appelé point de départ (point 2114); de là, vers le nord-est suivant un gisement de zéro degré trois minutes zéro seconde ( $0^{\circ}03'00''$ ) une distance de trente-trois mètres quatre-vingt-trois centièmes (33,83 m) jusqu'au point 2116; de là, vers le nord-ouest suivant un gisement de deux cent soixante-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes ( $269^{\circ}29'31''$ ) une distance de quarante-sept mètres vingt-six centièmes (47,26 m) jusqu'au point 2115; de là, vers le sud-ouest suivant un gisement de cent quatre-vingt degrés zéro minute quarante-trois secondes ( $180^{\circ}00'43''$ ) une distance de trente-trois mètres quatre-vingt-trois centièmes (33,83 m) jusqu'au point 2113; de là, vers le sud-est suivant un gisement de quatre-vingt-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes ( $89^{\circ}29'31''$ ) une distance de quarante-sept mètres vingt-quatre centièmes (47,24 m) jusqu'au point 2114, point de départ.

Borné au nord-ouest, au nord-est et au sud-ouest par d'autres parties du lot 281 et au sud-est par une partie du lot 282 ci-après décrite.

Contenant une superficie de mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit mètres carrés cinq dixièmes ( $1\,598,5\text{ m}^2$ ).

2- PARTIE DU LOT 282

Un certain terrain de forme trapézoïdale faisant partie du lot deux cent quatre-vingt-deux (282 Ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du Cadastre du Canton de Grantham, Division d'enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville, décrit et borné comme suit:

Commençant au coin nord du lot 282-5 rue Bergeron (point 405); de là, vers le nord-est suivant la ligne nord-ouest du lot 282 où un gisement de zéro degré trois minutes zéro seconde ( $0^{\circ}03'00''$ ) une distance de quatre-vingt-cinq mètres soixante-cinq centièmes (85,65 m) à un point appelé point de départ (point 2114); de là, vers le nord-est suivant un gisement de zéro degré trois minutes zéro seconde ( $0^{\circ}03'00''$ ) une distance de trente-trois mètres quatre-vingt-trois centièmes (33,83 m) jusqu'au point 2116; de là, vers le sud-est suivant un gisement de quatre-vingt-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes ( $89^{\circ}29'31''$ ) une distance de vingt-trois mètres quarante-et-un centièmes (23,41 m) jusqu'au point 2111; de là, vers le sud-ouest suivant un gisement de cent quatre-vingt-degrés zéro minutes quarante-trois secondes ( $180^{\circ}00'43''$ ) une distance de trente-trois mètres quatre-vingt-trois centièmes (33,83 m) jusqu'au point 2110; de là, vers le nord-ouest suivant un gisement de deux cent soixante-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes ( $269^{\circ}29'31''$ ) une distance de vingt-trois mètres quarante-trois centièmes (23,43 m) jusqu'au point 2114, point de départ.

Borné au nord-ouest par une partie du lot 281 ci-haut décrite, au nord-est et au sud-ouest par d'autres parties du lot 282 et au sud-est par le lot 282-4 (rue Sigouin).

Contenant une superficie de sept cent quatre-vingt-douze mètres carrés deux dixièmes ( $792,2\text{ m}^2$ ).

Les dimensions et la superficie indiquées ci-dessus sont dans le Système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 14 septembre 1981, portant le numéro de répertoire 4016 et le numéro de minute 3881; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PLAN ET DESCRIPTION TECHNIQUE VERSES AU DOSSIER DE CETTE COMPAGNIE)

Cette vente est faite au prix de \$1.60 le mètre carré, soit trois mille huit cent vingt-cinq dollars et douze cents (\$3,825.12) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente et dont la Cité reconnaît avoir déjà reçu la somme de trois cent soixante-dix-huit dollars et soixante-dix-neuf cents (\$378.79) en acompte sur ce montant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâties à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus douze mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'au moins quatre mille pieds carrés (4,000 pi. car.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me Jacques Lafond, notaire, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER DE CETTE COMPAGNIE)

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOPTÉ

Le conseiller Lindor Letendre explique qu'il veut informer les résidants du secteur St-Jean-Baptiste que les retards apportés à l'aménagement du Parc St-Damase s'expliquent:

- 1° par des délais incontrôlables de livraison de matériel électrique;
- 2° par le fait que certains travaux ont été exécutés en régie avec le Service des Travaux Publics afin d'économiser une somme approximative de \$10,000.00;
- 3° par le fait que la pose de pelouse et la plantation d'arbres ne peuvent se faire qu'en saison propice, soit durant les mois d'octobre et novembre.

Il se dit convaincu que les citoyens les plus intéressés par l'aménagement de ce parc comprendront que l'administration municipale se doit de réaliser toutes les économies possibles et prendre les mesures nécessaires pour assurer la meilleure qualité des travaux effectués.

574/9/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, et résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité une promesse de vente à la Société d'Habitation du Québec suivant ses lois et règlements et ce aux prix d'acquisition pour les 4 terrains ci-dessous désignés, à savoir:

- terrain rue Demers (nos cadastre 141-35A, 141-54A)
- terrain rue St-Omer (no. cadastre 162B-72)
- terrain rue Cormier (no. cadastre 162B-253)
- terrain rue Scott (nos cadastre 144-402, 141-64A)

Ce dernier terrain (rue Scott) sera vendu après que le Tribunal d'expropriation aura rendu sa décision. L'ensemble de ces terrains forme un immeuble d'une superficie approximative de 31,089 pieds carrés, soit environ 2 888 mètres carrés.

ADOpte

575/9/81

ATTENDU QUE le Conseil de la Cité adoptait lors de sa séance régulière du 25 mai 1981 une résolution (no. 333/5/81) à l'effet de vendre à la Société d'Habitation du Québec pour le prix et la somme de \$25,785.95 certains lots, soit 151-144, 151-145, 151-153, 151-154, 150-67, 150-219, et partie des lots 149-4, 149-5, 149-6, 149-7 du Canton de Grantham;

ATTENDU QU'antérieurement à l'adoption de la résolution no. 333/5/81 ci-dessus mentionnée, la Cité a procédé au remplacement des lots et parties de lots précités conformément à l'article 2174B du Code Civil;

ATTENDU QU'en conséquence il y a lieu de modifier la résolution no. 333/5/81 en date du 25 mai 1981;

ATTENDU QU'il y a également lieu de faire un avis cadastral constatant la présente modification, suite à la signature le 9 juin 1981 d'un acte notarié concernant la vente sus-mentionnée;

IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER LUCIEN COUTURE,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER RAYMOND LUNEAU,  
ET RESOLU CE QUI SUIT:

QUE la Cité de Drummondville modifie sa résolution no. 333/5/81 en date du 25 mai 1981 en y indiquant que les lots vendus à la Société d'Habitation du Québec seront les suivants, soit: 149-554, 150-222, 151-528 et 151-529 du Canton de Grantham, lesquels lots remplacent les lots indiqués au 1er Attenu de la présente résolution, toujours pour le prix et la somme de \$25,785.95;

QUE la Cité de Drummondville ratifie le contrat intervenu entre la Cité et la Société d'Habitation du Québec, acte exécuté devant Me Jacques Lafond, notaire, le 9 juin 1981, et enregistré dans Drummond sous le no. 262339;

QUE le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité, un avis cadastral et tout autre document nécessaire pour les fins précitées.

ADOpte

576/9/81

Attendu que pour satisfaire aux prescriptions de l'article 87 de la Loi sur les élections dans certaines municipalités, M. Roger Turcotte, C.A., trésorier de la Cité, a déposé un rapport daté du 8 septembre 1981 contenant le compte rendu de ses activités en vertu de la Loi précitée, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1980; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce rapport soit accepté tel que rédigé et versé aux archives de la Cité.

ADOpte

577/9/81

ATTENDU QUE la Cité a décidé de se porter acquéreur de l'école primaire de Drummondville, 555 rue Des Ecoles, Drummondville, Québec, comprenant les lots nos 320, 321, 322, 323, 324, 386, 387, 388, 389, 390, 616, 618 et des parties des lots 417, 418, 419, 420, 421 et 619, tous dans la Ville de Drummondville et couvrant approximativement 115,600 pieds carrés (10 745 mètres carrés);

ATTENDU QUE la politique des biens excédentaires du Ministère de l'Education a été respectée;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité offre à la Commission Scolaire Protestante St-Francis d'acquérir l'immeuble sis au 555 rue Des Ecoles comprenant les lots précités du quartier est de la Cité de Drummondville.

Cette offre d'achat est faite pour la somme de \$1.00 sujet aux conditions suivantes:

- La Cité accepte de respecter les politiques gouvernementales relatives aux biens excédentaires;
- La Cité garantira à la Commission Scolaire Protestante St-Francis l'utilisation de deux locaux nécessaires pour dispenser l'enseignement à sa clientèle pour une durée à déterminer lors de la signature de l'acte d'achat;
- La Cité avant de se porter acquéreur s'assurera le versement de subventions gouvernementales nécessaires pour le réaménagement de la bâtie pour les fins auxquelles cet immeuble sera utilisé;
- La Cité accepte également les autres conditions stipulées dans une résolution adoptée par la Commission Scolaire Protestante St-Francis No. 1250-81.

Me Charles Beaudoin, notaire, est mandaté pour rédiger un projet d'acquisition de l'immeuble précité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte d'achat, à y apporter toutes corrections d'importance mineure jugées nécessaires et à signer également tous les autres documents relatifs à cette acquisition.

ADOpte

578/9/81

Il est unanimement résolu que des voeux de prompt rétablissement soient transmis au conseiller Jean-Paul Généreux, actuellement en convalescence suite à une opération à cœur ouvert qu'il a dû subir.

ADOpte

Le conseiller Jean-Marie Boisvert qui a rencontré M. Jean-Paul Généreux quelques minutes avant la séance du Conseil, informe ses collègues que le conseiller absent récupère rapidement et qu'il sera bientôt de retour à son poste.

M. Bernard Houde, propriétaire d'un immeuble commercial dans le bas de la ville (rue Lindsay) dit être déçu de n'avoir pas reçu de réponse concernant la possibilité d'utiliser certains espaces de stationnement adjacents à son entreprise et que les lenteurs du Conseil peuvent compromettre ses chances de louer une partie de son immeuble.

Ce contribuable est informé que le Conseil ne peut disposer des immeubles municipaux sans respecter la Loi des Cités et Villes et que d'autre part, le Conseil a cherché des solutions à son problème dans l'espoir de lui venir en aide sans créer de précédent qui pourrait être interprété comme une injustice par d'autres contribuables. M. Houde est invité à rencontrer le Directeur Général de la Cité pour mieux se renseigner et si possible négocier une entente acceptable par lui et par le Conseil.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, la prochaine séance du Conseil se tiendra le 28 septembre 1981, à 20 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
Greffier.

  
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

28 septembre 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 septembre 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lucien Couture, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

579/9/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 14 septembre 1981; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

580/9/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

3A. Témoignage d'appréciation à une personne méritante.

ADOpte

Période de questions et renseignements

Le conseiller Roger Prince, président honoraire de la dernière campagne de souscription organisée par la Fybrose Kystique, demande à Son Honneur le Maire de remettre une plaque souvenir à Mme Hélène Pelletier qui s'est méritée en 1981 la plus haute distinction "Souffle de Vie" accordée par l'organisation provinciale de cet organisme.

Son Honneur le Maire procède à la remise d'une plaque souvenir et adresse les félicitations de circonstance à la récipiendaire qui se mérite les applaudissements des personnes présentes à cette assemblée.

M. Robert Payette du 70 rue Des Plaines s'adresse au Conseil, pour la sixième fois, pour demander des travaux de réaménagement sur la rue Des Plaines qui consisteraient à déplacer des blocs de béton pour prolonger cette rue. De plus, il réclame que le trottoir en façade de sa propriété soit remplacé par une bande de terrain de 10 pieds similaire à celle qui est aménagée de l'autre côté de la rue. Enfin, il sollicite l'aménagement d'une deuxième entrée sur sa propriété.

Plusieurs conseillers prennent la parole pour expliquer à M. Robert Payette que ses demandes ont été étudiées très sérieusement et que ses revendications ne peuvent être satisfaites à court terme pour des raisons budgétaires. La situation actuelle selon le Conseil ne cause pas de préjudice au requérant et rien n'oblige la Cité à satisfaire ses exigences immédiatement.

Son Honneur le Maire clôt le débat en invitant M. Payette à prendre des procédures légales s'il se croit lésé dans ses droits comme contribuable.

M. Laurier Rousseau suggère que le nom de Des Forges soit donné au nouveau tronçon de rue aménagé pour relier la rue St-Damase à la rue Des Forges. Pour des raisons historiques, il souhaite que le nom de Des Forges soit donné à la rue sur toute sa longueur, à partir de la

rivière St-François jusqu'au boulevard Lemire, même si le nom de St-Damase doit être conservé durant une certaine période pour permettre aux marchands riverains d'écouler leur papeterie.

Les opinions des conseillers sont partagées sur le nom à utiliser pour identifier cette rue. La question sera portée à l'étude mais il semble que le Conseil soit enclin à conserver les deux noms pour identifier cette artère à partir du boulevard St-Joseph.

M. Etienne Benoit, propriétaire d'un commerce sur la rue Hériot, se plaint du comportement du Service de Police qui lui a refusé sa collaboration pour vérifier des numéros sur des skis volés à son magasin et pour mener à terme une enquête concernant un chèque sans provision dont le signataire a été identifié.

Le Conseil vérifiera avec le Directeur de la Sécurité Publique s'il est possible d'apporter une meilleure collaboration pour satisfaire le requérant.

Le conseiller Marcel Joyal invite les citoyens à informer le Conseil s'ils ne sont pas satisfaits de la collaboration d'employés municipaux quel que soit le service auquel ils appartiennent.

581/9/81

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

- FOURNITURE DE SEL DE VOIRIE, HIVER 1981/82

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix à la tonne métrique</u>
. LES PRODUITS SEL IROQUOIS LTEE 360 St-Jacques, suite 315, Montréal	\$29.20 (F.A.B. Montréal) \$32.63 (F.A.B. Dr'Ville)
. LA SOCIETE CANADIENNE DE SEL, LTEE 10701 boul. Parkway Anjou	\$29.20 (F.A.B. Montréal) \$32.23 (F.A.B. Dr'Ville)
. DOMTAR INC, DIVISION SEL SIFTO 5960 Jean Talon Est, Montréal	\$29.20 (F.A.B. Longueuil) \$30.80 (F.A.B. Dr'Ville)

(Les trois soumissionnaires consentent à l'utilisation de camionneurs de Drummondville ayant un permis de transporteur en vrac (VR).

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de Domtar Inc., Division Sel Sifto, soit retenue.

ADOPTÉ

582/9/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 12 septembre au 1er octobre 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$589,379.05.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

583/9/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Gilles Charest, régisseur, soit autorisé à demander, pour et au nom de la Cité de Drummondville, un projet au Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre du Québec dans le cadre des programmes d'aide au travail, et qu'un montant de \$1,500.00 pris à même le budget soit affecté à ce projet.

ADOPTÉ

584/9/81

Considérant que le Programme d'aide à la restauration de logements applicable au secteur St-Joseph/St-Jean-Baptiste se terminera le 7 mars 1982;

Considérant que les fonds disponibles au règlement No. 1325 sont suffisants pour répondre à la demande, soit \$374,000.00 en subventions municipales et provinciales;

Considérant une possibilité d'engager ces argents dans un avenir rapproché;

Considérant que dans ce secteur, il y a 427 logements restaurés sur un total possible d'environ 1,550;

Considérant que l'escalade des taux d'intérêt a ralenti les demandes des propriétaires mais que ce programme connaît une popularité qui s'intensifie;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec de prolonger jusqu'au 7 mars 1984 le contrat signé avec la Cité devant prendre fin le 7 mars 1982.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, tous les documents relatifs à la prolongation du contrat précité.

ADOpte

585/9/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un acte de quittance demandée par Drummond Business Forms Ltée sur réception de la somme de \$32,290.97 comme paiement complet et final de toutes réclamations présentes et futures découlant directement ou indirectement des faits mentionnés aux procédures inscrites en Cour Supérieure de Drummond sous le numéro 405-05-000130-815.

ADOpte

586/9/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un bail avec le Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement pour l'utilisation du stationnement de l'école Garceau et ce aux conditions suivantes, savoir:

Durée: 1 an  
Prix: \$500.00 par année  
Paiement des frais d'exploitation  
Paiement des taxes municipales  
Déneigement de la partie du stationnement utilisée par le Ministère.

ADOpte

587/9/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville emprunte de son fonds de roulement créé par les règlements nos 1126, 1231 et 1291 la somme de \$19,130.00 pour l'exécution de travaux de ventilation et d'isolation de la toiture du marché municipal. Le détail et le coût desdits travaux apparaissent sur la cédule "A" annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (CEDULE VERSEE AU DOSSIER: "FONDS DE ROULEMENT")

Il est de plus résolu que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'approuver ledit emprunt.

ADOpte

588/9/81

ATTENDU QU'au cours des années 1979 et 1980, le Ministère des Affaires Municipales, dans le cadre de l'entente sur les équipements communautaires, avait mis sur pied le programme d'aide à la densification (PAD);

ATTENDU QUE par ce programme une subvention de \$1,000.00 était accordée à la municipalité qui s'en prévalait pour chaque logement construit ou rénové, qui tenait compte de certaines règles relatives au coût et à la densité d'occupation du sol;

ATTENDU QUE l'entente sur les équipements communautaires aurait dû se prolonger, mais qu'en décembre dernier, le Ministre Fédéral, responsable de ce programme, contre toute attente et de façon unilatérale, a informé le gouvernement provincial que son gouvernement n'était plus disposé à continuer dans cette voie, contrairement à ce qu'il avait laissé entendre à la conférence des Ministres Provinciaux des Affaires Municipales tenue à St-Andrews précédemment alors qu'il se disait prêt à négocier le renouvellement de l'entente pour 1981;

ATTENDU QUE les protestations des Ministres Provinciaux des Affaires Municipales, ainsi que des municipalités sont restées à ce chapitre, lettre morte;

ATTENDU QUE ce programme provoquait des effets bénéfiques en incitant à une meilleure rentabilité dans l'utilisation du sol, des services et équipements municipaux;

ATTENDU QU'il s'agissait là d'un élément incitatif en ces temps d'inflation galopante;

ATTENDU QU'il y aurait lieu que ce programme d'aide soit reconstruit pour une nouvelle mise en application;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, et résolu de demander au Ministre des Affaires Municipales du Québec, M. Jacques Léonard, ainsi qu'aux municipalités de faire de nouvelles interventions fermes auprès du Ministre Fédéral, responsable du programme d'aide à la densification, pour prolonger ce programme qui constitue une aide bénéfique pour une meilleure rentabilité dans l'utilisation du sol, des services et équipements municipaux, vu qu'il est impératif et de toute urgence, de prolonger ce programme pour atteindre les objectifs bien spécifiques en ces temps d'inflation galopante.

ADOpte

589/9/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels de l'architecte Gilles Chagnon et des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu & Associés soient retenus pour la confection de plans et devis de travaux de mécanique et d'électricité à effectuer au chalet du Parc Poirier dans le cadre de la mise en oeuvre du P.A.Q., Ste-Thérèse.

M. Denis Luneau, directeur des services techniques de la Cité, précisera les mandats respectifs des consultants précités.

ADOpte

590/9/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que des enseignes limitant le stationnement à 60 minutes soient installées du côté est de la rue Celanese entre le boulevard St-Joseph et le Carré Celanese.

ADOpte

591/9/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que des enseignes interdisant le stationnement sur une distance de vingt pieds de chaque côté de l'entrée et de la sortie du terrain de stationnement de Bell Canada, soient installées sur la rue St-Laurent et la 19e Avenue.

ADOpte

592/9/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que demande soit faite à la Municipalité de St-Nicéphore de procéder au déneigement de la piste de l'aéroport municipal durant l'hiver 1981/82 et de transmettre à la Cité les taux de location des équipements de déneigement requis pour l'exécution des travaux précités.

ADOpte

593/9/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services professionnels de l'arpenteur-géomètre Yves Noël soient retenus pour la confection d'un plan de localisation d'un terrain industriel, rue Sigouin, que la Cité se propose de vendre à Récupération Drummond Inc.

ADOpte

594/9/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de luminaires sur poteaux de bois de la façon suivante, savoir: installation de 5 unités rue Marchand entre la rue Pelletier et le stade de baseball et 4 unités le long du chemin de service qui part de la rue Marchand jusqu'au site du Cegep actuellement en construction.

ADOpte

595/9/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité accepte le bail proposé par Bell Canada pour le transport des communications nécessaires pour l'opération de caméras de surveillance au poste de police. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le bail précité.

ADOpte

596/9/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, et résolu que le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité une promesse de vente à la Société d'Habitation du Québec suivant ses lois et règlements et ce au montant de \$14,480.00 pour les 3 terrains ci-dessous désignés, à savoir:

- ABROGEE  
PAR RES.  
767/10/83
- terrain rue Demers (nos cadastre 141-53A, 141-54A)
  - terrain rue St-Omer (no. cadastre 162B-72)
  - terrain rue Cormier (no. cadastre 162B-253).

Un 4e terrain situé rue Scott et portant les nos de cadastre 144-402 et 141-64A sera vendu après que le Tribunal d'Expropriation aura rendu sa décision, aux prix et conditions fixés suivant les lois et règlements de la Société d'Habitation du Québec. L'ensemble de ces 4 terrains forme un immeuble d'une superficie approximative de 31,089 pieds carrés, soit environ 2 888 mètres carrés.

La présente résolution abroge et remplace la résolution no. 574/9/81 du 14 septembre 1981.

ADOpte

597/9/81

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$65,000.00 pour l'exécution de travaux de réfection du réseau d'égout de la rue Laferté.

598/9/81

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement amendant les articles 56A (tarif des amendes pour infractions au stationnement) et 73 (tarif des amendes pour les infractions - re: utilisation des espaces de stationnement réglementés par parcomètres) du règlement de circulation No. 1050.

599/9/81

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$50,000.00 pour la réfection ou l'entretien de feux de circulation sur le boulevard St-Joseph.

600/9/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville vende à la compagnie Récupération Drummond Inc. un certain terrain de forme irrégulière, faisant partie du lot cent soixante-cinq (Ptie 165) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, Division d'enregistrement de Drummond, Municipalité de la Cité de Drummondville, décrit et borné comme suit:

Commencant au coin Est du lot 165-156, ce point étant appelé "point de départ" (59), de là vers le nord-ouest suivant un gisement de trois cent sept degrés trente-huit minutes cinquante-et-une secondes ( $307^{\circ}38'51''$ ) une distance de cent vingt-et-un mètres quatre-vingt-douze centièmes (121,92 m) jusqu'au point 60; de là vers le nord-est suivant un gisement de trente-neuf degrés trente-huit minutes cinquante-et-une secondes ( $39^{\circ}38'51''$ ) une distance de cinquante-quatre mètres quatre-vingt-six centièmes (54,86 m) jusqu'au point 85; de là vers le sud-est suivant un gisement de cent degrés cinquante-deux minutes trente-huit secondes ( $100^{\circ}52'38''$ ) une distance de quatre-vingt-quatorze mètres soixante-deux centièmes (94,62 m) jusqu'au point 84; de là vers le sud suivant un gisement de zéro degré zéro minute zéro seconde ( $0^{\circ}00'00''$ ) une distance de quarante-cinq mètres quatre-vingt-seize centièmes (45,96 m) jusqu'au point 77; de là, vers le sud-ouest suivant un arc de cercle de quarante-et-un mètres soixante-et-un centièmes (41,61 m) de rayon une distance de vingt-huit mètres soixante-dix-neuf centièmes (28,79 m) jusqu'au point 78; de là vers le sud-ouest suivant un gisement de deux cent dix-neuf degrés trente-huit minutes cinquante-et-une secondes ( $219^{\circ}38'51''$ ) une distance de trente-quatre mètres (34,0 m) pour revenir au point de départ "point 59".

Borné au sud-ouest par le lot 165-156, au nord-ouest par une autre partie du lot 165, au nord-est par une autre partie du lot 165 et à l'est et au sud-est par une autre partie du lot 165 prolongement de la rue Sigouin.

Ce morceau de terrain contient une superficie de neuf mille cent quarante-et-un mètres carrés sept dixièmes ( $9141,7 \text{ m}^2$ ).

Les dimensions et la superficie indiquées ci-dessus sont dans le Système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 28 septembre 1981, portant le numéro de répertoire 4236 et le numéro de minute 3888; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PLAN ET DESCRIPTION TECHNIQUE VERSES AU DOSSIER: "RECUPERATION DRUMMOND INC.")

Cette vente est faite au prix de \$1.60 le mètre carré, soit quatorze mille six cent vingt-six dollars et soixante-douze cents (\$14,626.72) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente et dont la Cité reconnaît avoir déjà reçu la somme de mille deux cent soixante dollars (\$1,260.00) en acompte sur ce montant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâties à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus douze mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'au moins huit mille quatre cent pieds carrés (8,400 pi. car.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me André Jean, notaire, lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER: "RECUPERATION DRUMMOND INC.")

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire-suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

ADOpte

601/9/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que des condoléances soient offertes à M. Jules Lemire et sa famille à l'occasion du décès de son épouse qui était la soeur de M. Gérard Bergeron, employé de la Cité.

ADOpte

La prochaine séance régulière du Conseil est fixée au mardi 13 octobre 1981 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
Greffier.

  
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

13 octobre 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 13 octobre 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Marie Boisvert, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence du maire suppléant, le conseiller Marcel Joyal.

Le maire suppléant se fait le porte-parole du Conseil pour souhaiter un prompt rétablissement à Son Honneur le Maire, présentement hospitalisé suite à une intervention chirurgicale majeure. Il se dit heureux du fait que le maire récupère d'une façon extraordinaire et que sa convalescence se poursuit à la satisfaction de ses médecins et de ses proches.

Tous les membres du Conseil présents souscrivent aux bons voeux formulés par le maire suppléant à l'endroit du maire de la Cité.

M. Claude Boucher, gérant et directeur général, se fait l'interprète des fonctionnaires et des employés municipaux pour transmettre à Son Honneur le Maire des voeux de rétablissement et de santé pour qu'il reprenne ses activités le plus tôt possible.

602/10/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 28 septembre 1981; il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

603/10/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

- 28A. Avis de motion d'un règlement d'emprunt de \$85,000.00 pour l'exécution de travaux de drainage près de la rue Janelle.

ADOpte

Le maire suppléant procède à la proclamation de l'ouverture officielle de la Semaine des Caisses Populaires et donne lecture du texte suivant:

" Attendu que le troisième jeudi du mois d'octobre est consacré au Commandeur Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses Populaires Desjardins en Amérique du Nord;

Attendu que les Caisses Populaires Desjardins contribuent à améliorer le mieux-être social et économique de la collectivité québécoise en tant que coopérative d'épargne et de crédit;

Attendu que les Caisses Populaires Desjardins développent le goût et l'habitude de l'épargne chez les jeunes;

Attendu que l'ensemble de la population bénéficie de l'œuvre sociale et économique du Commandeur Alphonse Desjardins;

En conséquence, nous proclamons l'ouverture officielle de la onzième Semaine Desjardins qui se tiendra dans la province de Québec du 11 au 17 octobre 1981. "

Le maire suppléant procède à la proclamation de la Semaine de la Petite Entreprise et donne lecture du texte suivant:

En hommage aux quelque 900,000 petites entreprises dont la contribution à l'économie du pays est souvent méconnue, la Cité de Drummondville s'associe à:

- la Chambre de Commerce du Canada;
- la Chambre de Commerce de la Province du Québec;
- la Chambre de Commerce du Comté de Drummond;
- et la Banque Fédérale de Développement

pour proclamer en ce mardi, 13 octobre 1981, la semaine du 25 au 31 octobre, Semaine de la Petite Entreprise.

La petite entreprise compte pour plus de 90% de toutes les entreprises canadiennes et emploie 2.5 millions de personnes, soit quelque 42% de la main-d'oeuvre commerciale du pays. Collectivement, ces entreprises réalisent 25% de toutes les ventes et génèrent le quart du produit national brut qui représente l'ensemble de tous les biens et services produits au Canada.

Au cours de cette semaine, la Banque Fédérale de Développement, en collaboration avec la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, organise une session d'information. Cette session se tiendra le lundi, 26 octobre 1981, au Motel Le Dauphin, 600 boulevard St-Joseph à Drummondville, de 19:30 heures à 21:30 heures.

Les gens d'affaires sont cordialement invités.

#### Période de questions et renseignements

M. Bernard Messier, directeur-gérant de la Caisse Populaire St-Joseph, au nom des caisses populaires du milieu, remercie le maire suppléant pour avoir accepté de procéder à la proclamation de la onzième semaine des Caisses Populaires de Drummondville et souligne que les circonstances ont voulu que cette proclamation soit faite par le président de la plus ancienne caisse locale fondée en 1947. Il souligne également le fait qu'autour de la table du Conseil plusieurs personnes sont très activement impliquées dans les caisses comme administrateurs ou employés cadres.

M. Laurent Ricard, à titre de militant d'un mouvement politique, demande au Conseil d'adopter une résolution pour demander au gouvernement fédéral de consentir des prêts sans intérêt aux municipalités, aux petits propriétaires qui sont écrasés par l'augmentation des taux d'intérêt sur leurs hypothèques, ainsi qu'aux petites entreprises qui sont menacées de disparaître à cause des problèmes d'inflation.

Le maire suppléant explique à M. Ricard que les municipalités sont régies par des lois provinciales et qu'elles doivent transiger avec ce niveau de gouvernement pour faire valoir leurs revendications. Le Conseil a déjà adopté une résolution pour demander au Ministre du Revenu Provincial d'apporter de l'aide à ceux qui sont aux prises avec l'augmentation inquiétante des taux d'intérêt.

604/10/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que M. Laurent Ricard et M. Camille St-Cyr qui l'accompagne, soient félicités pour l'ardeur qu'ils continuent de déployer depuis de nombreuses années pour que les instances politiques placent l'argent au service des canadiens à des taux favorables et décents.

ADOPTÉ

Le conseiller J.-Bruno Smith félicite M. Laurent Ricard pour le courage qu'il déploie à défendre une cause qui lui tient à cœur, mais souligne qu'il ne faut pas paniquer à cause d'une période critique temporaire que les prêteurs comprennent et qu'ils s'efforcent d'atténuer par des ententes acceptables avec les emprunteurs.

C O R R E S P O N D A N C E :

- Le Conseil prend connaissance d'une lettre signée par Claude et Lise Dionne demandant que la Cité rende active dans son territoire l'ordonnance du Ministère de l'Agriculture concernant l'application de la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture relative à la destruction des mauvaises herbes.

Cette demande sera transmise aux Services Techniques de la Cité pour étude et le Conseil verra s'il y a lieu d'appliquer cette Loi et d'adopter un règlement à cette fin.

605/10/81

- La Corporation Mont-Bénilde sollicite l'appui du Conseil pour l'obtention d'un Programme d'emploi du Canada pour rénover ses édifices et améliorer ses terrains.

Considérant que la Corporation Mont-Bénilde contribue à la formation des jeunes de tous les milieux et de toutes les régions;

Considérant que cette corporation rend de précieux services aux cadets de la marine;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert et résolu à l'unanimité que la Cité de Drummondville appuie fortement le projet de la Corporation Mont-Bénilde à cause de son apport à l'environnement de la région et à sa localisation pour le développement de la marine.

ADOPTE

Le Directeur Général explique que le corps de cadets de la marine de Drummondville, dirigé par un officier municipal (M. Georges Nijdam) est le plus important au Québec et qu'il a bénéficié des services offerts par la Corporation Mont-Bénilde.

606/10/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 26 septembre au 9 octobre 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$733,971.05.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

607/10/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que des arrêts obligatoires toutes directions soient installés sur la rue Gall à l'intersection de la rue Des Lilas et que des enseignes indiquant la présence d'enfants au jeu soient également installées dans ce secteur.

ADOPTE

608/10/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les enseignes interdisant le stationnement sur la rue St-Félix en face de l'école Immaculée Conception soient enlevées.

ADOPTE

609/10/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que des enseignes interdisant le stationnement soient installées sur la rue Brock (côté nord) entre la rue St-Georges et l'entrée principale du Centre Hospitalier Georges Frédéric.

ADOPTE

610/10/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que des enseignes soient installées sur la rue Des Forges (côté ouest) pour interdire le stationnement à partir de la rue Lindsay sur une distance d'environ 100 pieds en direction de la rue Brock.

ADOpte

611/10/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, qu'une enseigne soit installée, rue Lindsay, pour interdire le stationnement entre le chemin d'accès du restaurant Mandarin et l'entrée principale du stationnement de la Place du Centre.

ADOpte

612/10/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que des enseignes soient mises en place aux entrées de la Cité et sur les artères principales pour indiquer la direction à suivre pour se rendre au centre hospitalier Ste-Croix.

ADOpte

613/10/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les enseignes interdisant le stationnement sur le terrain du marché public du côté de la rue St-Jean soient enlevées et remplacées par des enseignes interdisant le stationnement les jours d'ouverture du marché public.

ADOpte

614/10/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que le nom de Des Forges soit donné au tronçon de rue récemment ouvert pour relier le boulevard St-Joseph à la rue Lindsay.

ADOpte

615/10/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité paie au Comité d'assainissement du bassin de la rivière St-François sa cotisation annuelle 1981/1982 calculée sur la base de \$0.02 per capita. Il est également résolu que des félicitations et des voeux de succès soient transmis aux membres du Comité récemment élus ou réélus et dont la liste est énumérée par le maire suppléant.

ADOpte

616/10/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville vende à Mario Desrosiers Inc.:

1- PARTIE DU LOT 281

Un certain terrain de forme irrégulière, faisant partie du lot deux cent quatre-vingt-un (281 Ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, Division d'enregistrement de Drummond, décrit et borné comme suit:

Commencant au coin Nord du lot 282-7 (point 2019), de là vers le nord-est suivant un gisement de zéro degré trois minutes zéro

seconde ( $0^{\circ}03'00''$ ) une distance de soixante-dix mètres soixante-dix-sept centièmes (70,77 m) à un point appelé point de départ (point 2121); de là vers le nord-ouest suivant un gisement de deux cent soixante-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes ( $269^{\circ}29'31''$ ) une distance de quarante-sept mètres cinquante-cinq centièmes (47,55 m) au point 2119; de là vers le nord-est suivant un gisement de zéro degré zéro minute quarante-trois secondes ( $0^{\circ}00'43''$ ) une distance de soixante-dix-sept mètres dix-neuf centièmes (77,19 m) au point 2120; de là vers le sud-est suivant un gisement de quatre-vingt-dix degrés quarante-trois minutes trente-cinq secondes ( $90^{\circ}43'35''$ ) une distance de quarante-sept mètres soixante centièmes (47,60 m) au point 301; de là vers le sud-ouest suivant un gisement de cent quatre-vingt degrés trois minutes zéro seconde ( $180^{\circ}03'00''$ ) une distance de soixante-seize mètres seize centièmes (76,16 m) pour revenir au point de départ, point 2121.

Borné au nord-est et au nord-ouest par une partie du lot 281, au sud-est par une partie du lot 282 ci-après décrite et au sud-ouest par une partie du lot 281 rue projetée. Contenant une superficie de trois mille six cent quarante-sept mètres carrés trois dixièmes ( $3\,647,3\text{ m}^2$ ).

## 2- PARTIE DU LOT 282

Un certain terrain de forme irrégulière, faisant partie du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-deux (282 Ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Canton de Grantham, Division d'enregistrement de Drummond, décrit et borné comme suit:

Commencant au coin nord du lot 282-7 (point 2018) de là vers le nord-est suivant un gisement de zéro degré trois minutes zéro seconde ( $0^{\circ}03'00''$ ) une distance de cent seize mètres quarante-neuf centièmes (116,49 m) à un point appelé point de départ, point 2121; de là vers le nord-est suivant un gisement de zéro degré trois minutes zéro seconde ( $0^{\circ}03'00''$ ) une distance de soixante-seize mètres seize centièmes (76,16 m) au point 301; de là vers le sud-est suivant un gisement de quatre-vingt-dix degrés quarante-trois minutes trente-cinq secondes ( $90^{\circ}43'35''$ ) une distance de vingt-trois mètres sept centièmes (23,07 m) au point 2000; de là vers le sud-ouest suivant un gisement de cent quatre-vingt degrés zéro minute quarante-trois secondes ( $180^{\circ}00'43''$ ) une distance de soixante-six mètres six centièmes (66,06 m) au point 2123; de là vers l'ouest suivant un arc de cercle de neuf mètres quatorze centièmes (9,14 m) de rayon une distance de quatorze mètres vingt-huit centièmes (14,28 m) au point 2122; de là vers le nord-ouest suivant un gisement de deux cent soixante-neuf degrés vingt-neuf minutes trente-et-une secondes ( $269^{\circ}29'31''$ ) une distance de quatorze mètres six centièmes (14,06 m) pour revenir au point de départ, point 2121.

Borné au nord-est par une partie du lot 282, au sud-est par le lot 282-4 rue Sigouin, au sud et au sud-ouest par une partie du lot 282 rue projetée et au nord-ouest par une partie du lot 281 ci-haut décrite. Contenant une superficie de mille sept cent trente-cinq mètres carrés six dixièmes ( $1\,735,6\text{ m}^2$ ).

Les dimensions et les superficies indiquées ci-dessus sont dans le Système international telles qu'elles apparaissent au plan et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Yves Noël le 13 octobre 1981 portant le numéro de répertoire 4246 et le numéro de minute 3894; lesquels plan et description technique sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PLAN ET DESCRIPTION TECHNIQUE VERSES AU DOSSIER "MARIO DESROSIERS INC.")

Cette vente est faite au prix de \$1.60 le mètre carré, soit huit mille six cent douze dollars et soixante-quatre cents (\$8,612.64) payables comptant le jour de la signature de l'acte de vente et dont la Cité reconnaît avoir déjà reçu la somme de huit cent trente-six dollars (\$836.00) en acompte sur ce montant.

Les taxes municipales, scolaires ou autres pour le terrain seront exigibles à compter de la date de la signature du contrat, quitte d'arrérages et suivant ajustement devant être fait entre les parties aux présentes à cette dernière date. Concernant les bâties à être érigées, les taxes deviendront exigibles suivant la loi.

L'acquéreur s'oblige à construire pour fins industrielles, sur le terrain présentement vendu, dans un délai d'au plus dix-huit mois de la date de signature du contrat, un édifice dont l'emprise sera d'au moins six mille pieds carrés (6,000 pi. car.).

Les présentes sont indépendantes de la procédure à suivre pour l'obtention du permis municipal de construction.

L'acquéreur devra également respecter toutes les conditions décrites au projet de contrat préparé par Me André Jean, notaire; lequel projet de contrat est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (PROJET DE CONTRAT VERSE AU DOSSIER "MARIO DESROSIERS INC.")

Cette vente devra être acceptée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, ainsi que par le Ministère des Affaires Municipales.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte de vente à intervenir et à y apporter toutes les modifications d'importance mineure jugées nécessaires, à en recevoir le prix et en donner quittance. Ces personnes sont aussi autorisées à signer tous les documents nécessaires pour compléter cette vente.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit la résolution no. 275/4/81 du 27 avril 1981.

ADOpte

617/10/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Conseil de la Cité de Drummondville accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche par M. Michel Trudel, directeur adjoint à la division socio-culturelle des services récréatifs et communautaires de la Cité, dans le cadre d'un programme de soutien aux projets expérimentaux en loisir, pour l'organisation du Festival Mondial de Folklore Drummond.

Il est également résolu que MM. les conseillers J.-Bruno Smith et Roger Prince soient nommés membres d'un comité associé aux organisateurs du Festival précité.

ADOpte

618/10/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'Hydro-Québec pour consentir à cette dernière des servitudes pour l'aménagement de lignes de distribution d'énergie électrique sur parties des lots 124, 124-198 à 124-202, 124-204 et partie 126-279 du cadastre du Canton de Grantham, Division d'enregistrement de Drummond. Ces servitudes sont plus amplement décrites par une description technique et un plan portant le numéro de répertoire 4036 et le numéro de minute 4899, préparés par l'arpenteur-géomètre Gilles LeMaire le 17 mars 1981, lesquels plan et description technique seront annexés à la convention précitée pour en faire partie intégrante.

ADOpte

619/10/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les services professionnels de Falardeau & Associés Ltée soient retenus pour procéder à une étude des feux de circulation sur le boulevard St-Joseph. M. Michel Lesage, gérant adjoint et directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec Falardeau & Associés Ltée pour les fins précitées et à préciser le mandat qui devra être exécuté pour une somme ne devant pas excéder \$13,500.00.

ADOpte

620/10/81

ATTENDU QUE la Cité a décidé de se porter acquéreur de l'école primaire anglaise de Drummondville sise au 555 rue Des Ecoles et du terrain compris avec cet immeuble;

ATTENDU QUE ce terrain est connu et désigné comme suit aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier est de la Cité de Drummondville: les lots numéros trois cent vingt (320), trois cent vingt-et-un (321), trois cent vingt-deux (322), trois cent vingt-trois (323), trois cent vingt-quatre (324), trois cent quatre-vingt-six (386), trois cent quatre-vingt-sept (387), trois cent quatre-vingt-huit (388), trois cent quatre-vingt-neuf (389), trois cent quatre-vingt-dix (390) et six cent dix-huit (618); borné, lesdits lots, au sud-est par le lot 416, au nord-est par le lot 616, au nord-ouest par le lot 432, au sud-ouest par le résidu des lots 417, 418, 619, 419, 420 et 421, du quartier Est; mesurant approximativement trois cent trente-cinq pieds (335') de largeur par deux cent soixante-quatre (264') en profondeur, mesure anglaise; la partie nord-ouest du lot six cent seize (616) du quartier Est, borné au nord-ouest par le lot 617, au nord-est par les lots 386, 387, 618, 389 et 390, au sud-ouest par les lots 417, 418, 619, 419, 420 et 421, au sud-est par le résidu dudit lot 616, mesurant quarante-cinq pieds (45') de largeur par trois cent trente-cinq pieds (335') de longueur; la partie nord-est du lot quatre cent dix-sept (417), la partie nord-est du lot quatre cent dix-huit (418), la partie nord-est du lot quatre cent dix-neuf (419), la partie nord-est du lot quatre cent vingt (420), la partie nord-est du lot quatre cent vingt-et-un (421) et la partie nord-est du lot six cent dix-neuf (619), mesurant trois cent trente-cinq pieds (335') par trente-six pieds (36'), mesure anglaise;

ATTENDU QUE la politique des biens excédentaires du Ministère de l'Education a été respectée;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité offre à la Commission Scolaire St-Francis d'acquérir l'immeuble sis au 555 rue Des Ecoles comprenant les lots précités du quartier est de la Cité de Drummondville.

Cette offre d'achat est faite pour la somme de \$1.00 et est assujettie aux conditions suivantes:

- La Cité accepte de respecter les politiques gouvernementales relatives aux biens excédentaires;
- La Cité garantira à la Commission Scolaire St-Francis l'utilisation de deux locaux nécessaires pour dispenser l'enseignement à sa clientèle pour une durée à déterminer lors de la signature de l'acte d'achat;
- La Cité accepte également les autres conditions stipulées dans une résolution adoptée par la Commission Scolaire St-Francis (No. 1250-81).

Me Charles Beaudoin, notaire, est mandaté pour rédiger un projet d'acquisition de l'immeuble précité.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier-adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, l'acte d'achat, à y apporter toutes corrections d'importance mineure jugées nécessaires et à signer également tous les autres documents relatifs à cette acquisition.

La présente résolution abroge à toutes fins que de droit les résolutions nos 365/6/81, 502/8/81 et 577/9/81.

ADOPTÉ

621/10/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la résolution no. 566/9/81 autorisant la délégation de Son Honneur le Maire Philippe Bernier en Europe soit modifiée pour y remplacer le nom du maire par celui du conseiller Marcel Joyal, maire suppléant.

ADOPTÉ

622/10/81

Attendu que Son Honneur le Maire a dû cesser temporairement ses activités pour cause de maladie;

Attendu que le maire suppléant, M. Marcel Joyal, a été délégué en Europe pour remplacer Son Honneur le Maire;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour permettre le bon fonctionnement des activités administratives de la Cité;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le conseiller Jean-Marie Boisvert soit nommé maire suppléant à partir du 15 octobre 1981 pour une période de quatre mois.

ADOpte

623/10/81

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'annulation d'une partie de la rue Wood.

624/10/81

Lecture est donnée du règlement No. 1460 prévoyant un emprunt de \$50,000.00 pour la réfection et l'entretien de feux de circulation sur le boulevard St-Joseph.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1460 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 27 et 28 octobre 1981.

625/10/81

Lecture est donnée du règlement No. 1461 amendant les articles 56A et 73 du règlement de circulation No. 1050 - re: Tarif des amendes pour les infractions au stationnement.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que ce règlement soit adopté.

626/10/81

Le conseiller Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement décrétant les travaux nécessaires au prolongement de la rue Sigouin pour desservir un terrain industriel.

627/10/81

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$85,000.00 pour l'exécution de travaux de drainage aux abords de la rue Janelle (parc industriel).

628/10/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels des ingénieurs-conseils Hamel, Beaulieu et Associés soient retenus pour l'étude des structures des bâtisses du Terrain de l'Exposition.

ADOpte

DIVERS:

Le conseiller Roger Prince déclare qu'il a pris connaissance d'un rapport concernant le temps supplémentaire effectué par les policiers-pompiers depuis le début de l'année jusqu'à la fin de septembre.

Le montant payé jusqu'à cette date s'élève à \$53,244.63. On a cependant dû payer 91 heures supplémentaires au cours du dernier mois. Il ajoute que ce rapport ne le satisfait pas parce qu'il aurait préféré recevoir un document complet indiquant le temps supplémentaire payé à ce jour dans tous les services municipaux. Selon lui, il anticipe une dépense supérieure à \$75,000.00 pour l'année 1981 et cette situation devient si inquiétante qu'il faut se demander s'il y a lieu de gaspiller des énergies dans la préparation d'un budget s'il n'est pas respecté.

M. Claude Boucher, gérant et directeur général, explique que le Service de la Protection Publique est le plus gros consommateur de temps supplémentaire à cause du temps payé pour remplacer du personnel en vacances consenties par la convention collective. En résumé, il n'y a pas eu de temps supplémentaire payé dans les services, sauf aux Travaux Publics pour la fourniture de services à la Police et ces dépenses ont été affectées au budget de ce service. Le directeur général conclut en insistant sur le fait que tous les chefs de services sont sensibilisés aux directives reçues pour annuler le temps supplémentaire et qu'ils font tous les efforts possibles pour y parvenir.

629/10/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises au Club Rotary pour avoir distribué et installé gracieusement 250 détecteurs de fumée dans des logements occupés par des personnes âgées.

ADOPTÉ

Le conseiller Lindor Letendre invite la population à participer à la cueillette de gros rebuts qui sera effectuée par le Service des Travaux Publics, mardi le 20 octobre 1981, à partir de 8:00 heures.

Les conseillers Roger Prince et Jean-Marie Boisvert estiment que l'intersection Lindsay et Des Forges présente des dangers sérieux pour les piétons à cause de l'intensité de la circulation et l'absence de feux de signalisation.

Le conseiller J.-Bruno Smith souhaite que des correctifs soient apportés à l'intersection Des Forges et Boulevard St-Joseph pour favoriser un virage à gauche plus sécuritaire pour les véhicules qui circulent en direction sud.

Le comité de circulation et les services municipaux étudieront ces deux cas afin d'y apporter des correctifs.

630/10/81

Commentant un article paru dans "Dimanche Matin" le 11 octobre dernier, le maire suppléant Marcel Joyal se dit déçu de l'affirmation assez disgracieuse de M. Jean Rougeau, président de la Ligue junior majeure du Québec, qui déclare que Drummondville ne peut être retenue pour l'obtention d'une franchise pour l'expansion de la L.H.J.M.Q., à cause de sa situation économique qui n'est pas "au beau fixe".

Le maire suppléant estime qu'après avoir reconnu que la position géographique est excellente, que le Centre Marcel Dionne est extraordinaire et que M. Ghyslain Delage qui veut bâtir une équipe junior et un gros nom dans le secteur du hockey, aurait eu avantage à mieux s'informer de l'économie locale qui se compare avantageusement à toutes les villes du Québec de la même importance. Le taux de chômage n'est pas supérieur à l'ensemble des villes comparables et la diversité des opérations manufacturières est une garantie assez exceptionnelle qui favorise notre Cité.

Celanese vient d'investir 11 millions pour moderniser ses ateliers qui fonctionnent à plein rendement. Litho Prestige a également dépensé 15 millions pour stimuler ses activités et diversifier ses opérations. La construction d'un Cegep de \$10,000,000.00 vient de débuter et plusieurs autres projets sérieux sont en préparation. M. Jean Rougeau

et ses collaborateurs de la L.H.J.M.Q. sont donc invités à venir rencontrer le Conseil, les hommes d'affaires, les industriels et les sportifs qui pourraient facilement leur faire la démonstration que Drummondville est en santé et qu'elle peut soutenir une bonne équipe dirigée par des personnes responsables et compétentes.

Il est unanimement résolu que le greffier soit chargé d'informer M. Jean Rougeau de la déception du Conseil suite à ses récentes déclarations.

ADOpte

631/10/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que des félicitations soient transmises à M. Pierre Lemaire des Dessins Triangle Inc. pour s'être mérité une mention d'excellence du Conseil Canadien de l'Habitation pour la réalisation d'un projet de maisons unifamiliales en rangées, érigées à Sorel.

ADOpte

M. Claude Dionne de la 21e Avenue veut savoir pourquoi sa demande concernant l'application de la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture doit être transmise aux Services Techniques de la Cité.

Ce contribuable est informé que le Conseil désire bénéficier de l'expertise de ses officiers compétents capables d'étudier les lois, de formuler un projet de réglementation s'il y a lieu et de faire respecter cette même réglementation si elle devient en vigueur suite aux décisions du Conseil.

M. Jules Joyal, entrepreneur, demande une entrevue à huis clos au Conseil après la levée de l'assemblée. Cette demande est acceptée.

La prochaine séance du Conseil est prévue pour le 26 octobre 1981 à 20 heures selon les prescriptions du règlement No. 819.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
Jean Rougeau

Greffier.

  
Marcel Gagnon

Maire suppléant.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

26 octobre 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 26 octobre 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Raymond Luneau et J.-Bruno Smith, sous la présidence du maire suppléant, le conseiller Jean-Marie Boisvert.

Le maire suppléant ouvre la séance en souhaitant la bienvenue au conseiller Jean-Paul Généreux qui a repris son siège après une absence de quelques semaines à cause d'une intervention chirurgicale qu'il a subie le 4 septembre dernier.

Par le biais de la télévision communautaire, le maire suppléant s'adresse à Son Honneur le Maire, qui a réintégré sa demeure après un séjour de quelques semaines au Centre Hospitalier Ste-Croix, pour lui souhaiter un prompt rétablissement et l'assurer que les administrateurs municipaux, en son absence, s'efforcent de veiller aux meilleurs intérêts de la collectivité mais qu'ils souhaitent son retour à son poste dans les meilleurs délais.

Le conseiller Jean-Paul Généreux remercie ses collègues et les officiers municipaux pour les souhaits et le soutien qui lui ont été manifestés durant son séjour à l'hôpital et durant sa convalescence. Il souligne qu'il a beaucoup apprécié la lampe de chevet qui lui a été transmise par le Directeur Général et qu'il l'a utilisée pour prendre connaissance des documents qui lui ont été envoyés chaque semaine par le greffier et qui lui ont permis de suivre la marche des activités municipales.

632/10/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 13 octobre 1981; il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

633/10/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

30A. Patins à roulettes (Jean-Paul Généreux).

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes reçues sur invitation, ouvertes publiquement et analysées par les services municipaux:

634/10/81

1- REFLECTION DU VIADUC DU BOULEVARD ST-JOSEPH

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Grandmont et Fils Ltée, Dr'Ville	\$22,500.00
. Mulco Inc., St-Hubert	\$18,700.00
. Coland Construction Inc., Dr'Ville	\$33,999.66

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la soumission de Mulco Inc. soit retenue. M. Michel Lesage, ing., gérant adjoint et directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOpte

635/10/81

2- VENTILATION DE LA TOITURE DU MARCHE MUNICIPAL

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
. Jean Lepage, St-Nicolas	\$14,400.00
. E. Fugère Construction Inc., Dr'Ville	\$26,830.00
. Construction Drummond Inc., Dr'Ville	\$28,840.00

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de M. Jean Lepage soit retenue. M. Michel Lesage, ing., gérant adjoint et directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E:

- Le Club des Lions de Drummondville remercie le Conseil pour sa collaboration qui a permis de tenir avec succès la Fête de l'Amitié 1981. Le Club des Lions manifeste l'intention d'organiser la Fête de l'Amitié 1982 sous l'égide du Carroussel de la Gendarmerie du Canada les 22 et 23 mai 1982 au terrain de l'exposition. Les organisateurs sollicitent la collaboration de la Cité au niveau de l'éclairage, du service de la sécurité publique et autres services municipaux.

La Cité invitera les organisateurs à préciser davantage leurs demandes et établir les coûts des services requis pour la tenue de cette activité.

- Le Conseil prend connaissance de deux requêtes demandant que la Cité agisse rapidement pour faire disparaître l'herbe à poux dans les limites de la Cité. Les requérants sont l'A.F.E.A.S St-Jean-Baptiste de Drummondville (25 signataires) et l'A.F.E.A.S. Christ-Roi (28 signataires).

Les requérants seront informés que le Conseil étudie un projet pour appliquer dans le territoire de la Cité la Loi des abus préjudiciables à l'agriculture relative à la destruction des mauvaises herbes. Une décision sera prise avant l'été 1982 et un inspecteur responsable de l'application de la réglementation sera nommé incessamment.

636/10/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 23 octobre au 1er novembre 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$893,951.25.

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

637/10/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les mutations de propriétés portant les numéros 11002 à 11035 inclusivement soient acceptées.

ADOpte

638/10/81

Attendu que les réseaux de pistes cyclables aménagés dans le territoire de la Cité sont très utilisés;

Attendu que l'aménagement de d'autres pistes cyclables semble souhaitable dans d'autres secteurs;

Attendu que l'utilisation de la bicyclette permettrait à plusieurs contribuables de se déplacer tout en économisant l'énergie;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville accepte le programme de pistes cyclables déjà préparé et qu'elle demande aux autorités compétentes les subventions applicables à la réalisation d'un tel projet.

ADOPTÉ

639/10/81

Attendu que le Village Québécois d'Antan est un projet régional qui prend de l'envergure;

Attendu qu'il y a lieu de planifier le zonage du secteur adjacent au Village Québécois d'Antan;

Attendu que la Cité de Drummondville est propriétaire des terrains voisins du Village Québécois d'Antan;

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que demande soit faite au Conseil de la Municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson:

- 1- de procéder à l'étude d'un projet de zonage dans le secteur du Village Québécois d'Antan qui permettrait de définir la vocation souhaitable dans ce secteur touristique;
- 2- de consulter les organismes intéressés au développement du Village Québécois d'Antan, soit: Le Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, le Village Québécois d'Antan, la Cité de Drummondville et la Chambre de Commerce du Comté de Drummond, et ce, avant d'adopter une réglementation définitive qui pourrait être contraire aux attentes des parties intéressées et à celles des visiteurs du Village Québécois d'Antan.

ADOPTÉ

640/10/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que MM. Claude Boucher, Michel Lesage, Majella Crôteau, Marcel Lefebvre et Aimé Bélair soient autorisés à négocier pour et au nom de la Cité de Drummondville et la Ville de Drummondville-Sud, le renouvellement d'une convention collective avec l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. et la Fraternité des Policiers de Drummondville-Sud Inc.

ADOPTÉ

641/10/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Lucien Couture, conseiller, soit délégué au Colloque sur la Police Municipale qui se tiendra à Jonquière les 27, 28 et 29 novembre 1981 et que le maire suppléant soit autorisé à assister à ce colloque si M. Lucien Couture ne peut être disponible à cette période.

ADOPTÉ

642/10/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer une

AMENDEE  
PAR RES.  
673/11/81

convention avec Joël Raiffaud & Associés pour l'implantation d'un système de gestion documentaire et conservation des archives municipales. Les honoraires payables seront de \$27,810.00, plus les frais de déplacement qui seront remboursables sur remise des pièces justificatives.

ADOpte

643/10/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les Services Techniques de la Cité soient autorisés à présenter au Ministère de l'Environnement le plan portant le numéro B-139 et montrant une alternative d'aménagement temporaire pour l'égout pluvial de la rue Janelle.

ADOpte

644/10/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec Southern Canada Power Co. Ltd et Canadien Pacifique Limitée concernant une radiation de servitudes sur les lots 353, 352, 359, 360 et 444 du quartier Est de la ville de Drummondville, et sur une partie de la rue "A", vendus par Southern Canada Power à Canadien Pacifique par acte du 13 avril 1927, enregistré au bureau de la division de Drummond sous le no. 65078, ainsi que sur une partie des lots 440, 441, 442, 443, et sur une autre partie de la rue "A", vendues par Southern Canada Power à la Cité par acte du 17 janvier 1980, enregistré sous le no. 251810.

ADOpte

645/10/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'Hydro-Québec concernant le consentement de servitudes pour l'installation de lignes de distribution d'énergie électrique sur partie des lots 124, 126-3, 124-207, 126-3-259 à 126-3-269, 126-3-272 à 126-3-298 et 126-3-304 du Canton de Grantham.

ADOpte

646/10/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les services professionnels de M. Gilles LeMaire, arpenteur-géomètre, soient retenus pour la localisation d'une ligne électrique près de la rue Des Forges. M. Michel Lesage, ing., gérant adjoint et directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à préciser le mandat précité.

ADOpte

647/10/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les services professionnels de M. Majella Bouchard, agronome-conseil, soient retenus pour la confection des plans et devis des projets suivants:

- aménagement des abords sud-est du tunnel piétonnier
- aménagement du parc Garon
- aménagement du parc-école Dumoulin.

M. Denis Luneau, directeur des services techniques de la Cité, est autorisé à préciser le mandat précité.

ADOpte

648/10/81

Attendu qu'il est possible que la Cité doive recourir à l'expropriation d'un hangar appartenant à M. Rénald Gendron dans le cadre de la mise en oeuvre du P.A.Q., St-Pierre; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les services des professionnels ci-après nommés soient retenus:

- M. Gilles LeMaire, arpenteur-géomètre;
- Pelletier, Roy, Mercure & Associés, évaluateurs;
- Me Jean Prince, avocat (conditionnellement au consentement de la Société d'Habitation du Québec).

ADOpte

649/10/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que des enseignes soient installées pour:

- 1- interdire le stationnement le long de la rue Hériot entre la rue Dunkin et l'Avenue des Frères du côté de l'hôpital;
- 2- interdire le stationnement sur la rue Dunkin entre les rues Hériot et Belcourt du côté de l'hôpital.

ADOpte

650/10/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le Conseil de la Cité de Drummondville accorde son appui à la demande d'assistance financière présentée au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche par M. Alain Martel, directeur général du Centre Récréatif St-Jean-Baptiste de Drummondville Inc., dans le cadre du Programme de soutien aux projets expérimentaux en loisir.

ADOpte

651/10/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec Drummond Sports Inc. pour l'opération du restaurant du Centre Marcel Dionne, conditionnellement à des ententes préalables qui devront être prises entre les 2 organismes concernant la tarification, lesquelles devront être introduites dans la convention régissant les relations à intervenir entre les 2 parties.

ADOpte

652/10/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un contrat de location avec Drummond Sports Inc. concernant l'opération d'un bar au Centre Marcel Dionne, conditionnellement à des ententes préalables qui devront être prises entre les 2 organismes concernant la tarification, lesquelles devront être introduites dans le contrat de location régissant les relations à intervenir entre les 2 parties.

ADOpte

653/10/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un contrat de location avec Drummond Sports Inc. concernant l'opération d'un pro-shop au Centre Marcel Dionne, conditionnellement à des ententes préalables qui devront être prises entre les 2 organismes concernant la tarification, lesquelles devront être introduites dans le contrat de location régissant les relations à intervenir entre les 2 parties.

ADOpte

654/10/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec Drummond Sports Inc. pour l'utilisation du Centre Marcel Dionne par le Club de Hockey Les Sabres, conditionnellement à des ententes préalables qui devront être prises entre les 2 organismes concernant la tarification, lesquelles devront être introduites dans la convention régissant les relations à intervenir entre les 2 parties.

ADOpte

655/10/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. J.-Bruno Smith, conseiller, soit délégué aux Jeux du Québec, Hiver 1982, pour y représenter la Cité.

ADOpte

656/10/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité accepte de participer au lancement de la "Carte Médicale" émise par le Comité de Liaison des Handicapés Physiques du Québec et la Banque de Données Médicales qui se tiendra à l'Hôtel de Ville le 28 octobre 1981 à 15:30 heures.

ADOpte

657/10/81

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement d'emprunt n'excédant pas \$144,500.00 pour la poursuite du programme de restauration "Hors zones et St-Frédéric" ou "Zones limitrophes au P.A.Q."

658/10/81

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement décrétant des travaux pour un montant n'excédant pas \$40,000.00 et prévoyant un emprunt n'excédant pas \$14,000.00 pour l'aménagement de pistes cyclables dans le territoire de la Cité.

659/10/81

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement n'excédant pas \$20,000.00 pour le paiement d'honoraires professionnels à un ingénieur-conseil en communications.

660/10/81

Lecture est donnée du règlement No. 1462 prévoyant l'annulation d'une partie de la rue Wood.

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

661/10/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que demande soit faite aux Services Récréatifs et Communautaires de la Cité de faire une étude pour évaluer les possibilités de permettre le patinage à roulettes au Centre Marcel Dionne durant la saison estivale.

ADOpte

662/10/81

Lecture est donnée du règlement No. 1463 prévoyant un emprunt de \$75,000.00 pour l'exécution de travaux de drainage aux abords de la rue Janelle dans le parc industriel.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires de la Cité pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1463 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 3 et 4 novembre 1981.

663/10/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que des remerciements soient adressés à MM. Gérard Langelier et Raoul Paquette à l'occasion de leur retraite après avoir travaillé de nombreuses années au Service des Travaux Publics. Leur assiduité au travail et leur compétence sont largement soulignées par les administrateurs municipaux qui leur souhaitent une retraite heureuse et une excellente santé.

ADOpte

Le conseiller Lucien Couture, président du Comité de la sécurité publique, souligne que l'ordre du jour de la présente assemblée prévoit une négociation qui permet d'espérer le renouvellement d'une seule convention collective pour l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. et la Fraternité des Policiers de Drummondville-Sud Inc. Il voit dans cette opération un geste indiquant que les gardiens de la paix des deux municipalités ont l'intention de collaborer au projet de fusion qui devrait se concrétiser avant la fin de 1981. Il souhaite que ces négociations se déroulent dans un climat serein et constructif pour en arriver à une entente qui respecte les intérêts des parties concernées.

Commentant le colloque organisé par l'Union des Municipalités du Québec et qui se tiendra à Jonquière à la fin du mois de novembre pour discuter de Police Municipale, le conseiller Lucien Couture espère que les discussions permettront de trouver une solution au chevauchement de différentes lois provinciales et municipales qui régissent la Police.

Après avoir résumé un tableau qui établit le détail du temps supplémentaire effectué dans tous les services municipaux depuis le début de l'année, M. Raymond Luneau, président du Comité du Personnel, remercie le Directeur Général d'avoir pris les mesures nécessaires pour réduire au minimum le travail effectué en dehors des périodes normales de travail.

Le conseiller J.-Bruno Smith mentionne qu'il revient de New-York et qu'avec les membres de la chorale St-Frédéric il a participé à une messe célébrée à la Cathédrale St-Patrick par Mgr James Cook. Ce voyage a été rendu possible grâce à l'intervention du chanoine Martin Courchesne, curé de la paroisse St-Frédéric.

Le conseiller Lucien Couture souligne que le maire suppléant, M. Jean-Marie Boisvert, s'est rendu récemment à Sherbrooke pour enregistrer une émission de télévision concernant la Cité de Drummondville. Cette émission sera diffusée au Canal 7 sous l'égide de Soirées Canadiennes le 7 novembre 1981. La population est invitée à regarder cette émission qui mettra en valeur le Village Québécois d'Antan et les talents de la Troupe Folklorique Mackinaw.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, la prochaine séance du Conseil se tiendra lundi, le 9 novembre 1981 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

*Laurier Bégin*  
Greffier.

*Jean Boisvert*  
Maire suppléant.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

9 novembre 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 9 novembre 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence du maire suppléant, le conseiller Jean-Marie Boisvert.

664/11/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 26 octobre 1981; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

665/11/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

Période de questions et renseignements

M. Robert Payette s'adresse au Conseil, pour la septième fois, pour revendiquer le réaménagement de la rue Des Plaines.

Le maire suppléant invite ce contribuable à le rencontrer personnellement à l'Hôtel de Ville dès que possible afin de discuter de son dossier et de trouver une façon de mettre fin à un débat public qui s'éternise.

Le conseiller J.-Bruno Smith résume l'historique du débat précité et conclut que M. Robert Payette devrait accepter la décision du Conseil qui consiste à conserver le statut quo concernant l'aménagement de la rue Des Plaines.

C O R R E S P O N D A N C E:

- M. Jean Béliveau de Danville sollicite le consentement du Conseil pour organiser en 1983 un marathon de ski de fond entre Drummondville et Danville. Le requérant sera invité à présenter un projet plus détaillé qui devrait recevoir l'appui du Conseil si des retombées économiques favorables peuvent être démontrées.
- L'Association Québécoise des Techniques de l'Eau remercie les autorités municipales pour le cocktail offert lors de la clôture de la journée d'étude sur la corrosion.

Le maire suppléant déclare que le Conseil songe à organiser une fête pour souligner le regroupement prochain de Drummondville et Drummondville-Sud et permettre à la population de fraterniser. Il invite les contribuables à formuler des suggestions pour l'élaboration d'un programme qui sera préparé et rendu public prochainement.

666/11/81

Sur l'invitation du conseiller Lucien Couture, le maire suppléant commente l'émission "Soirée Canadienne" transmise par le Canal 7 le 7 novembre 1981, mettant en évidence Drummondville représentée par l'ensemble Folklorique Mackinaw Inc. et les animateurs du Village Québécois d'Antan.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith et unanimement résolu que le maire suppléant et tous les participants à cette Soirée Canadienne soient remerciés et félicités pour la dignité avec laquelle ils ont représenté notre Cité.

ADOpte

667/11/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 24 octobre au 9 novembre 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$621,611.24.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

668/11/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que les mutations de propriétés portant les numéros 11036 à 11055 inclusivement soient acceptées.

ADOpte

669/11/81

Attendu que la Corporation du Village Québécois d'Antan Inc. a adressé à la Commission Municipale du Québec une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe foncière;

Attendu que ladite Commission Municipale du Québec veut connaître l'opinion du Conseil à ce sujet;

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Conseil s'en remette au bon jugement de la Commission Municipale du Québec et accepte d'avance sa décision.

ADOpte

670/11/81

ATTENDU QUE pour réaliser le Programme de relogement Ste-Thérèse/St-Pierre dans le cadre du Programme d'amélioration des quartiers, la Cité de Drummondville doit acquérir l'entrepôt de M. Raynald Gendron (lot 162B-1);

ATTENDU QUE le propriétaire refuse de négocier une vente de gré à gré avec la Cité de Drummondville;

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec d'autoriser la Cité de Drummondville à acquérir cet entrepôt par voie d'expropriation.

ADOpte

671/11/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec Drummond Sports Inc. concernant l'opération du Drummondville Olympique durant la période du 1er septembre 1981 au 31 août 1982. Cette convention sera conditionnelle à des ententes préalables qui devront être prises entre les deux parties concernant la tarification applicable pour l'utilisation des équipements municipaux.

ADOpte

ABROGEE  
PAR RES.  
304/4/83

672/11/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec Service Paysagiste Drummond Inc. concernant l'aménagement d'un terrain dans le parc industriel municipal.

ADOpte

673/11/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la résolution no. 641/10/81 soit amendée en ajoutant le texte suivant: "M. Marcel Lefebvre, Directeur du Service de la Sécurité Publique, est également autorisé à participer à ce colloque".

ADOpte

674/11/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'addition d'éclairage de rues sur poteaux de bois, rue Montplaisir, entre la rue St-Georges et la limite de la Municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson.

M. Michel Lesage, gérant adjoint et directeur général adjoint aux services à la population, est par la présente autorisé à déterminer le nombre de lumières requises et à signer une convention avec l'Hydro-Québec pour l'exécution des travaux précités.

ADOpte

675/11/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les services professionnels de la firme Hébert, Le Houillier et Ass. Inc. soient retenus pour le renouvellement du régime d'assurance-collective offert aux employés municipaux. Le mandat de la présente consiste à:

- préparer la demande de soumissions,
- effectuer l'analyse des soumissions reçues,
- rédiger un rapport devant servir à déterminer le choix du ou des assureurs des régimes d'assurance.

La firme Hébert, Le Houillier et Ass. Inc. devra également voir à la mise en vigueur des régimes, vérifier les nouvelles polices et donner sur demande de la Cité, les conseils et renseignements requis pour la bonne administration des régimes y incluant toute modification devant y être apportée.

La firme Hébert, Le Houillier et Ass. Inc. est également autorisée à recevoir les commissions payables par les assureurs à titre de rémunération pour le travail à effectuer.

ADOpte

676/11/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité de Drummondville accepte le paiement des frais d'installation et d'entretien des signaux automatiques de protection de la traverse à niveau au point milliaire 45.50 de la subdivision Drummondville (18e Avenue), conformément aux exigences de la Commission Canadienne des Transports.

ADOpte

677/11/81

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de circulation No. 1050 - Stationnement de l'Hôtel de Ville (Espaces réservés et espaces pouvant être utilisés durant un maximum de 90 minutes).

678/11/81

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement concernant la protection des incendies.

679/11/81

Le greffier dépose copie du règlement No. 1465 et remet copie aux membres du Conseil et aux journalistes.

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Conseil renonce à la lecture du règlement No. 1465 au moment de son adoption.

ADOPTÉ

680/11/81

Lecture est donnée du règlement No. 1464 décrétant un emprunt de \$144,500.00 pour la mise en oeuvre du programme de restauration zones limitrophes aux P.A.Q. (phase 2) "Hors zones et St-Fréderic".

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1464 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 17 et 18 novembre 1981.

#### Période de questions et renseignements

Le conseiller J.-Bruno Smith déclare qu'il a pris connaissance d'une annonce publiée par un promoteur dans un journal local aux fins de mettre en vente plusieurs terrains non desservis dans la Ville de Drummondville-Sud. Il demande au Directeur Général si la vente de ces terrains respecte les ententes de fusion acceptées par Drummondville et Drummondville-Sud.

M. Claude Boucher, directeur général, estime que ces terrains peuvent être vendus mais que les acquéreurs doivent savoir que ces terrains ne pourront être construits à moins qu'ils ne soient desservis en aqueduc et en égouts.

Les conseillers Marcel Joyal et Roger Prince ajoutent d'une part que ces terrains sont cadastrés à 70' x 100' et que la Loi prévoit que les coûts excédentaires à l'installation des services pour un terrain de 60 pieds de façade sont totalement à la charge du propriétaire. La corporation municipale pourra également exiger du propriétaire le paiement d'une partie importante des coûts de desserte pour la partie mesurant 60 pieds de façade.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, la prochaine séance régulière du Conseil est fixée au lundi, 23 novembre 1981 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

  
Jean-Paul Généreux  
Greffier.

  
Jean-Paul Généreux  
Maire suppléant.

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

16 novembre 1981

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 16 novembre 1981 à 17:15 heures, cette séance en étant une SPÉCIALE dûment convoquée et dont l'ordre du jour comprend les items suivants:

- 1) Rapport du maire suppléant:
  - Derniers états financiers
  - Dernier rapport du vérificateur
  - Dernier programme triennal d'immobilisations
- 2) Indications préliminaires:
  - Rapport quant aux états financiers pour l'année 1981
  - Orientation générale du prochain budget
  - Orientation du prochain programme triennal d'immobilisations
- 3) Choix du mode de distribution d'un sommaire des rapports précités.

SONT PRÉSENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence du maire suppléant, le conseiller Jean-Marie Boisvert.

681/11/81

Pour se conformer aux prescriptions de l'article 474.1 de la Loi des Cités et Villes, le maire suppléant donne lecture du texte suivant:

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

EXERCICE 1980

Le 23 février 1981, les vérificateurs déposaient leur rapport qui établissait que les états financiers de la Cité de Drummondville pour l'exercice 1980, présentaient fidèlement la situation financière de la Cité.

Les opérations de l'année 1980 se soldèrent par un excédent des revenus sur les dépenses de \$260,062. Cet excédent portait les surplus accumulés à une somme de \$600,273., dont \$400,000. furent versés au budget de l'année 1981 afin d'amortir les hausses de taxes.

Le dernier programme d'immobilisations prévoyait des travaux de l'ordre de \$4,750,000., subventionnés pour un montant de \$750,000. Des projets pour un montant d'environ \$1,000,000. n'ont pas été réalisés: la moitié pour incapacité de procéder et l'autre moitié fut retardée vu la hausse du coût du financement. Le financement à long terme s'est effectué en partie par une émission d'obligations datée du 28 septembre 1981, et le solde devrait être financé au début de 1982.

EXERCICE 1981

Après 10 mois d'opérations, il est à prévoir que les projections de dépenses et de revenus établies à \$11,926,925., démontrent un excédent des revenus de l'ordre de \$75,000. Les principales variations sont des économies réalisées au chapitre de l'enlèvement de la neige tandis qu'il y aura un dépassement dans les frais de financement du service de la dette.

EXERCICE 1982

Les Conseils travaillent présentement à l'élaboration du budget 1982. Cette opération budgétaire est particulièrement complexe puisque le prochain exercice sera celui qui concrétisera le regroupement de Drummondville avec Drummondville-Sud et ceci dans un environnement économique difficile et de hausse de coût de l'énergie.

1982 sera aussi l'année qui verra le dépôt du rôle nouvelle génération. Comme aucune évaluation en profondeur des propriétés n'a été faite depuis près de 10 ans, sauf une certaine indexation des propriétés à différentes périodes, il va sans dire que ce dépôt des nouvelles valeurs amène des ajustements chez les diverses catégories de contribuables drummondvillois. C'est ainsi que les propriétés résidentielles et commerciales connaîtront une hausse appréciable de leurs valeurs tandis que les bâties industrielles verront dans l'ensemble leurs valeurs diminuées.

Face à ce contexte, les Conseils ont adopté une approche restrictive dans l'élaboration du budget 1982. En même temps, une révision complète de la tarification des divers services est effectuée, y compris l'utilisation des équipements récréatifs municipaux par les non-résidents.

Les résultats attendus, étant donné une augmentation moyenne de 20% des évaluations, sont une diminution du taux de la taxe foncière de l'ordre de 6% à 8%.

Les projets d'immobilisations susceptibles d'être retenus devraient totaliser un maximum de \$2.5 millions pour l'ensemble des deux villes actuelles et constituent en majeure partie, des travaux requis pour le maintien en bon état des équipements existants.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le rapport lu par le maire suppléant soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

682/11/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le texte du rapport sur la situation financière de la municipalité soit publié dans un journal hebdomadaire local.

ADOPTÉ

Le maire suppléant annonce que le budget d'opérations 1982 sera déposé officiellement lors d'une séance spéciale qui se tiendra immédiatement après la séance régulière du Conseil lundi le 14 décembre 1981.

ET LA SÉANCE EST LEVÉE!

*T. Gauthier, Bégin*  
Greffier

*Jean-Marie Boisjoly*  
Maire suppléant

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

23 novembre 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 23 novembre 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Jean-Paul Généreux, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Raymond Luneau et Roger Prince, sous la présidence du maire suppléant, le conseiller Jean-Marie Boisvert.

683/11/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 9 novembre 1981; il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

684/11/81

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 16 novembre 1981.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

685/11/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

Période de questions et renseignements

M. Gérald Prince, journaliste, s'informe du cheminement du dossier "Fusion".

Le maire suppléant explique que des communications récentes avec le député du Comté, Me Michel Clair, et un membre du Contentieux du Ministère des Affaires Municipales, indiquent que ce dossier progresse rapidement et que la fusion avec la Ville de Drummondville-Sud devrait se faire pour le 1er janvier 1982.

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

686/11/81

1- ENTRETIEN MENAGER DES EDIFICES MUNICIPAUX

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Hôtel de Ville &amp; Poste de Police</u>	<u>Bibliothèque</u>	<u>Marché Public</u>	<u>Garage Municipal</u>
. SERVICE DE LAVAGE TESCO ENR. ) 114 Biron - Dr'Ville	\$26,944.80	\$10,560.00	\$48,309.60	\$20,014.80
. JULES LOZEAU NETTOYAGE GENERAL ENR. C.P. 463 - Dr'Ville	\$37,920.00	\$14,880.00	-	\$26,880.00

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Hôtel de Ville &amp; Poste de Police</u>	<u>Bibliothèque</u>	<u>Marché Public</u>	<u>Garage Municipal</u>
. SERVICE SANITAIRE FRONTENAC LTEE 700 des Erables Thetford Mines	\$50,904.00	\$14,820.00	\$30,000.00	\$17,290.00
. ENJOLIVEUR DE SURFACE QUEBEC LTEE 168 - 17e Avenue Drummondville	-	-	\$49,920.00	-
. CORPORATION SANIBEC 442 St-Pierre Drummondville	\$55,935.00	\$20,592.00	\$41,916.00	\$29,874.00

Il est unanimement résolu que ces soumissions soient retenues pour étude.

ADOPTÉ

687/11/81

2- FOURNITURE DE GAZOLINE SUPER SANS PLOMB ET CARBURANTS DIESEL

(tableaux des soumissionnaires versés à la présente résolution comme cédule "A")

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que les soumissions suivantes soient retenues:

- Texaco Canada Inc., pour la gazoline super sans plomb, au prix de \$0.43.30 le litre;
- Hamel Gulf Inc., pour le carburant diesel clair, au prix de \$0.37.45 le litre;
- Marchand Pétroleum Canada Inc., pour le carburant diesel coloré, au prix de \$0.23.30 le litre.

ADOPTÉ

C O R R E S P O N D A N C E:

- M. Roméo Clément, président de l'association des Journaux Sélect du Québec, remercie le Conseil pour la réception offerte lors du cinquième congrès annuel tenu à Drummondville.
- M. Paul Fugère, coordonnateur à la Régie de l'assurance automobile du Québec, remercie le Conseil pour l'accueil réservé au lancement de l'Exposition itinérante sur la sécurité routière.
- La Municipalité du Comté de Drummond convoque le Conseil à une séance d'information sur la Loi 125 qui sera animée par des fonctionnaires du Ministère des Affaires Municipales.
- Le Ministre de l'Environnement répondant à une lettre du 2 septembre 1981 informe le Conseil que le Programme d'assainissement des eaux de la rivière St-François progresse rapidement et que des négociations se poursuivent avec la compagnie Domtar concernant la modernisation des usines de pâtes et papiers afin de réduire la pollution. Il demande de retarder la tenue d'une réunion sollicitée par le Conseil afin de pouvoir compléter les négociations en cours.

Le conseiller Marcel Joyal se dit très heureux du message du Ministre de l'Environnement et estime que les pressions constantes du Conseil ont permis de faire évaluer plus rapidement le dossier de la dépollution de la rivière St-François.

- Le Conseil prend connaissance d'une demande d'appui des dirigeants de la firme "Au Chalet La Grande Coulée Inc." en vue de l'implantation d'un théâtre d'été à caractère culturo-touristique.

Le Conseil estime qu'il n'a pas assez d'informations pour appuyer ce projet.

688/11/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comtes dus par la Cité pour la période s'étendant du 7 novembre au 1er décembre 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$1,331,161.06.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

689/11/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Cité accepte les taux demandés par la Municipalité de St-Nicéphore pour le déneigement de l'aéroport municipal, savoir:

- \$45.00 l'heure pour un camion muni d'une charrue
- \$45.00 l'heure pour une niveleuse ou un tracteur muni d'une aile de côté.

ADOpte

690/11/81

Considérant l'ordonnance de la C.C.T. No. R-30579 du 17 mars 1980 autorisant l'installation d'un système de protection automatique à la rue St-Damase dans la Cité de Drummondville au point milliaire 46.6 (0.10 I.S.) de la subdivision de Drummondville; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire suppléant et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, le plan de signalisation portant le numéro SL-17-46.6 (0.10 I.S.) daté du 30 septembre 1981 indiquant l'emplacement des signaux.

ADOpte

691/11/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que M. Marcel Lefebvre, Directeur de la sécurité publique, soit autorisé à représenter la Cité à la table de concertation des Services d'Aide à la Jeunesse de Drummondville Inc.

ADOpte

692/11/81

CONSIDERANT l'importance vitale de la Cité des Loisirs pour les citoyens de la région de Drummondville;

CONSIDERANT le fait que plus de 200,000 citoyens ont fréquenté la Cité des Loisirs depuis 5 ans;

CONSIDERANT la détérioration inévitable de l'environnement immédiat du site principal de la Cité des Loisirs;

CONSIDERANT l'importance majeure mise à l'amélioration de l'environnement dans le projet "Environature";

CONSIDERANT l'urgence de ces travaux vu que l'environnement est la matière première d'une base de plein air;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville appuie la Cité des

Loisirs auprès du gouvernement fédéral et recommande pour son acceptation le projet "Environature" présenté dans le cadre du programme "Projets de développement communautaire du Canada" débutant le 30 novembre 1981 et se terminant le 2 juillet 1982.

ADOpte

693/11/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Société des éleveurs de porcs du Québec soit autorisée à utiliser le terrain de l'exposition pour la tenue de son congrès annuel du 2 au 4 juin 1982 et pour trois ventes à l'encan les 1er avril, 26 août et 4 novembre 1982.

M. Paul Lessard est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec la Société précitée pour établir les conditions de location et d'utilisation du terrain et des bâtisses appartenant à la Cité.

ADOpte

694/11/81

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement modifiant le règlement No. 814 et ses amendements (Prévention des Incendies).

695/11/81

Le conseiller Marcel Joyal donne avis de motion d'un règlement concernant les tarifs des permis de construction.

696/11/81

Le greffier dépose le projet du règlement concernant les tarifs des permis de construction.

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le Conseil renonce à la lecture du règlement précité lors de son adoption.

ADOpte

Le conseiller Marcel Joyal explique les principales modifications qui seront apportées à la réglementation actuelle concernant les tarifs des permis de construction et insiste particulièrement sur certaines dispenses d'obtention de permis pour des réparations de plomberie, d'électricité et de toiture qui n'ont pas pour effet de modifier substantiellement les constructions déjà portées au rôle d'évaluation.

697/11/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'ingénieur municipal, M. Michel Parenteau, soit autorisé à présenter les plans AA-151 et A-105 (réfection rue Laferté) au Ministère de l'Environnement pour en obtenir l'approbation.

ADOpte

698/11/81

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville met actuellement en oeuvre un programme de restauration pour la partie de son territoire appelée St-Joseph/St-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE des fonds sont actuellement disponibles pour la remise en état de logements;

ATTENDU QUE l'organisme coopératif se faisant appeler Villa Drummond a manifesté son intention de restaurer l'école St-Georges et de transformer les lieux en 29 unités de logement;

ATTENDU QUE la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement a déjà assuré Villa Drummond d'un montant de subvention de \$3,750.00 par unité de logement via le programme P.A.R.E.L., pour l'aménagement des 29 logements;

ATTENDU QUE Villa Drummond, par l'intermédiaire de l'Atelier du Logement Communautaire des Bois-Francs Inc., a demandé au comité de coordination des programmes de restauration une participation municipale-provinciale de \$2,500.00 par unité de logement transformée et restaurée;

ATTENDU QUE le comité de coordination municipal-provincial ne pouvait approuver cette demande car l'école St-Georges est située hors mais à proximité du territoire d'intervention du programme de restauration St-Joseph/St-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE la survie du projet de Villa Drummond dépend de l'obtention de cette subvention;

ATTENDU QUE la Cité de Drummondville appuie entièrement ce projet d'habitation pour personnes âgées;

A CES FINS ET EN CONSEQUENCE,  
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER MARCEL JOYAL,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER LINDOR LETENDRE,  
ET RESOLU:

QU'une demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec aux fins de permettre que l'école St-Georges acquise par Villa Drummond soit éligible à l'obtention d'une subvention applicable audit immeuble pour l'aménagement d'au moins 29 unités de logement;

QUE les fonds nécessaires à la subvention à la restauration soient puisés à même le programme St-Joseph/St-Jean-Baptiste;

QUE le chargé des programmes de restauration, M. Michel Limoges, soit mandaté pour préparer un rapport appuyant cette résolution et cette demande.

ADOpte

699/11/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Service de la sécurité publique de Drummondville soit autorisé à assurer la sécurité du territoire de Drummondville-Sud durant la soirée du 28 novembre 1981 pour libérer le personnel affecté à cette fonction aussi longtemps que jugé nécessaire par le Directeur de Police de cette ville.

ADOpte

700/11/81

Attendu que le Conseil de la Cité juge qu'il y a lieu de modifier en profondeur son règlement de construction;

Attendu qu'un projet de règlement a été élaboré par la firme Urbanex en collaboration avec les services municipaux;

Attendu que le Conseil a pris connaissance du texte du projet de règlement et qu'il juge qu'il y a lieu de l'adopter;

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le projet de règlement de construction (No. 1402) soit adopté et déposé au bureau du greffier. Il est également résolu qu'une séance d'information concernant le règlement de construction soit tenue le 21 décembre 1981.

ADOpte

Période de questions et renseignements

Le conseiller Marcel Joyal demande au maire suppléant l'autorisation de formuler certains commentaires concernant le mode de perception des taxes en 1982. Ce conseiller estime que le Conseil devrait permettre aux contribuables d'étaler les paiements en au moins 3 versements à cause de l'inflation et des hauts taux d'intérêts.

Les conseillers Raymond Luneau et Jean-Paul Généreux disent partager l'opinion du conseiller Marcel Joyal.

Le maire suppléant conclut que ce sujet devra être débattu lors de la présentation des budgets 1982 prévue pour le 14 décembre prochain.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, la prochaine séance régulière du Conseil est fixée au 14 décembre 1981 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

*Jean-Paul Généreux*  
Greffier.

*Raymond Luneau*  
Maire suppléant.

## TABLEAU COMPARATIF DES SOUMISSIONS RECUES POUR LA GAZOLINE SUPER SANS PLOMB.

SOUMISSIONNAIRES	ENVIRON 295,000 LITRES DE GAZOLINE SUPER SANS PLOMB
MELANCON & FILS ENR. ST-MAJORIQUE COMTE DE DRUMMOND.	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE INCLUANT LA TAXE DE \$0.07.20 LE LITRE DECRETEE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC. \$0.46.30 MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE \$0.02.17  PRIX NET SOUMIS AU LITRE..... \$0.44.13
MARCHAND PETROLEUM CANADA INC, 2490, RUE ST-PIERRE, DRUMMONDVILLE,	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE INCLUANT LA TAXE DE \$0.07.20 LE LITRE DECRETEE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC. \$0.47.20 MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE \$0.01.95  PRIX NET SOUMIS AU LITRE..... \$0.45.25
L.P. THERRIEN INC, ROUTE 122 C.P. 383, DRUMMONDVILLE NORD.	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE INCLUANT LA TAXE DE \$0.07.20 LE LITRE DECRETEE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC. \$0.47.20 MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE \$0.03.50  PRIX NET SOUMIS AU LITRE..... \$0.43.70
HAMEL GULF INC., 1975 BOUL. LEMIRE, DRUMMONDVILLE.	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE INCLUANT LA TAXE DE \$0.07.20 LE LITRE DECRETEE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC. \$0.48.70 MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE \$0.03.81  PRIX NET SOUMIS AU LITRE..... \$0.44.89
TEXACO CANADA INC., 1425, RUE DE LA MONTAGNE, MONTREAL.	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE INCLUANT LA TAXE DE \$0.07.20 LE LITRE DECRETEE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC. \$0.47.00 MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE \$0.03.70  PRIX NET SOUMIS AU LITRE..... \$0.43.30
COMPAGNIE PETROLIÈRE IMPERIALE LTD, 2, PLACE VILLE MARIE, MONTREAL.	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE INCLANT LA TAXE DE \$0.07.20 LE LITRE DECRETEE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC. \$0.47.20 MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE \$0.02.50  PRIX NET SOUMIS AU LITRE..... \$0.44.70

MEILLEUR PRIX SOUMIS PAR TEXACO CANADA INC. A \$0.43.30 LE LITRE.

## TABLEAU COMPARATIF DES SOUMISSIONS RECUES POUR LE CARBURANT DIESEL CLAIR.

SOUMISSIONNAIRES	ENVIRON 68,000 LITRES DE CARBURANT DIESEL CLAIR	
MELANCON & FILS ENR. ST-MAJORIQUE, COMTE DE DRUMMOND.	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE INCLUANT LA TAXE DE \$0.06.30 LE LITRE DECRETEE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC.	\$0.42.30
	MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE	\$0.03.76
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.38.54
MARCHAND PETROLEUM CANADA INC. 2490, RUE ST-PIERRE, DRUMMONDVILLE.	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE INCLUANT LA TAXE DE \$0.06.30 LE LITRE DECRETEE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC.	\$0.42.90
	MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE	\$0.03.15
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.39.75
L.P. THERRIEN INC., ROUTE 122, C.P. 383, DRUMMONDVILLE NORD.	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE INCLUANT LA TAXE DE \$0.06.30 LE LITRE DECRETEE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC.	\$0.42.50
	MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE	\$0.04.50
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.38.00
HAMEL GULF INC. 1975, BOUL LEMIRE, DRUMMONDVILLE.	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE INCLUANT LA TAXE DE \$0.06.30 LE LITRE DECRETEE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC.	\$0.42.50
	MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE	\$0.05.05
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.37.45
TEXACO CANADA INC. 1425, RUE DE LA MONTAGNE, MONTREAL.	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE INCLANT LA TAXE DE \$0.06.30 LE LITRE DECRETEE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC.	\$0.42.90
	MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE	\$0.03.10
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.39.80
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTEE, 2, PLACE VILLE MARIE, MONTREAL.	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE INCLUANT LA TAXE DE \$0.06.30 LE LITRE DECRETEE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC.	\$0.43.00
	MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE	\$0.02.00
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.41.00
MEILLEUR PRIX SOUMIS PAR HAMEL GULF INC. A <u>\$0.37.45</u> LE LITRE.		

TABLEAU COMPARATIF DES SOUMISSIONS RECUES POUR CARBURANT DIESEL COLORE.

SOUMISSIONNAIRES	ENVIRON 32,000 LITRES DE CARBURANT DIESEL COLORE	
MELANCON & FILS ENR. ST-MAJORIQUE, COMTE DE DRUMMOND.	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE SANS AUCUNE TAXE ADDITIONNELLE APPLICABLE MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE	\$0.29.00 \$0.04.46
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.24.54
MARCHAND PETROLEUM CANADA INC. 2490, RUE ST-PIERRE, DRUMMONDVILLE.	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE SANS AUCUNE TAXE ADDITIONNELLE APPLICABLE MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE	\$0.30.00 \$0.06.70
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.23.30
L.P. THERRIEN INC., ROUTE 122 C.P. 383, DRUMMONDVILLE NORD.	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE SANS AUCUNE TAXE ADDITIONNELLE APPLICABLE MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE	\$0.29.60 \$0.04.10
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.25.50
HAMEL GULF INC., 1975, BOUL. LEMIRE, DRUMMONDVILLE.	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE SANS AUCUNE TAXE ADDITIONNELLE APPLICABLE MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE	\$0.29.60 \$0.04.03
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.25.57
TEXACO CANADA INC., 1425, RUE DE LA MONTAGNE, MONTREAL,	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE SANS AUCUNE TAXE ADDITIONNELLE APPLICABLE MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE	\$0.30.30 \$0.03.10
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.27.20
COMPAGNIE PETROLIERE IMPERIALE LTÉE., 2 PLACE VILLE MARIE, MONTREAL.	PRIX AFFICHE SOUMIS AU LITRE SANS AUCUNE TAXE ADDITIONNELLE APPLICABLE MOINS ESCOMPTE FERME CONSENTE AU LITRE	\$0.30.40 \$0.02.00
	PRIX NET SOUMIS AU LITRE.....	\$0.28.40
MEILLEUR PRIX SOUMIS PAR:	MARCHAND PETROLEUM CANADA INC.,	A <u>\$0.23.30</u>

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

30 novembre 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 30 novembre 1981 à 17:00 heures, cette séance en étant une SPECIALE dûment convoquée pour les fins suivantes:

- 1) Adoption d'une résolution demandant au Ministre des Affaires Municipales de proroger la date limite du dépôt des budgets afin de permettre le dépôt d'un budget consolidé au 30 janvier 1982.
- 2) Si nécessaire, adoption de résolutions concernant le projet de fusion de Drummondville et Drummondville-Sud pour se conformer aux exigences de la Loi.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence du maire suppléant, le conseiller Jean-Marie Boisvert.

701/11/81

Il est unanimement résolu que l'item 2 soit rayé de l'ordre du jour.

ADOPE

702/11/81

ATTENDU QUE les corporations municipales de la Cité de Drummondville et de la Ville de Drummondville-Sud, en vertu de la loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., chap. R-19), ont adopté le 2 mars 1981 chacune un règlement prévoyant la présentation d'une requête conjointe demandant l'émission de lettres patentes les fusionnant sous le nom de "Drummondville", régie par la Loi des Cités et Villes;

ATTENDU QUE la Commission Municipale a siégé le 16 juin 1981 à Drummondville-Sud et qu'elle a déclaré, dans son rapport du 10 juillet 1981, n'avoir été saisie d'aucun élément pouvant l'empêcher d'émettre une opinion favorable à la fusion tout en faisant certaines recommandations;

ATTENDU QU'un mandat a été confié à la firme de comptables Bélanger, Hébert, Inc. de Sherbrooke pour étudier les avantages et les inconvénients économiques à court et moyen terme de la fusion des deux (2) municipalités pour les citoyens de Drummondville-Sud, et que le rapport de la firme est très favorable;

ATTENDU QUE la Ville de Drummondville-Sud a dûment adopté une résolution (#81-308), le 9 septembre 1981, pour aviser le Ministre des Affaires Municipales qu'il n'existe plus d'obstacle à la fusion, pour le prier de bien vouloir accéder à la requête conjointe des deux (2) municipalités et décréter la fusion entre Drummondville et Drummondville-Sud dans les plus brefs délais;

ATTENDU QUE depuis cette date les deux corporations municipales exercent tous les efforts à préparer l'intégration;

ATTENDU QUE dans ce même optique les deux (2) corporations municipales ont dressé un seul budget pour l'année 1982 sans même penser qu'il pourrait être nécessaire d'adopter des budgets individuels;

ATTENDU QU'il appert des informations reçues du Ministère des Affaires Municipales que la fusion des deux (2) corporations municipales ne prendra effet que le 1er janvier 1982;

ATTENDU QUE dans ce même contexte de fusion les deux maires se sont quand même conformés aux exigences de la Loi des Cités et Villes (art. 474.1) en faisant rapport sur la situation financière de leurs municipalités respectives dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE l'adoption du budget consolidé 1982 ne peut se faire qu'une fois les lettres patentes en vigueur et les deux (2) corporations municipales fusionnées, ce qui doit s'effectuer le 1er janvier 1982;

ATTENDU QUE la Loi des Cités et Villes (L.R.Q., Chap. C-19) prévoit à son article 474, paragraphe 1, le dépôt du budget entre le 15 novembre et le 30 décembre de chaque année et qu'il est impossible techniquement de le faire pour les deux (2) corporations municipales séparément;

ATTENDU QUE l'article 474, paragraphe 3, alinéa 3, de la Loi des Cités et Villes, (L.R.Q., Chap. C-19) permet au Ministre des Affaires Municipales d'accorder un délai additionnel pour le dépôt du budget;

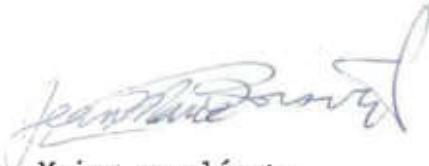
IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER ROGER PRINCE,  
APPUYE PAR LE CONSEILLER J.-BRUNO SMITH,  
ET ADOpte A L'UNANIMITE QUE:

La présente résolution, avec tous ses attendus, soit transmise au Ministre des Affaires Municipales, M. Jacques Léonard, et que l'édit ministre soit prié, compte tenu de la situation ci-haut décrite et de l'impossibilité de déposer le budget, de proroger la date limite de dépôt du budget et d'accorder à la municipalité de Drummondville un délai jusqu'au 30 janvier 1982 pour ainsi permettre qu'un budget unique soit déposé au nom de la nouvelle corporation municipale fusionnée.

ADOpte

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
Jean-Paul Bourassa  
Greffier.

  
Roger Prince  
Maire suppléant.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

14 décembre 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 14 décembre 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: MM. les conseillers Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Lindor Letendre, Raymond Luneau, Roger Prince et J.-Bruno Smith, sous la présidence du maire-suppléant, le conseiller Jean-Marie Boisvert.

703/12/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 23 novembre 1981; il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

704/12/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 30 novembre 1981; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit accepté tel que rédigé.

ADOpte

705/12/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé après y avoir ajouté l'item suivant:

41. Voeux du Conseil et déclaration du maire-suppléant.

ADOpte

Période de questions et renseignements

M. Robert Payette s'adresse au Conseil pour la huitième fois afin de revendiquer le réaménagement de la rue Des Plaines et son prolongement jusqu'à la Rivière Noire.

Le maire suppléant indique à M. Robert Payette que le Conseil n'a pas l'intention de procéder à l'exécution des travaux qu'il réclame. Le conseiller Jean-Paul Généreux invite ce contribuable à prendre des procédures légales contre la Cité s'il se croit lésé dans ses droits.

M. Robert Payette veut savoir qui est propriétaire des lots 130-120, 130-122 et 130-123. Les renseignements lui seront fournis après vérification du plan de cadastre de la Cité.

M. Honorius Lavoie voudrait savoir si le projet de règlement rendant obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les logements, prévoit que l'achat, l'installation et l'entretien de ces appareils seront à la charge des propriétaires. Pour sa part, il estime que les résidants doivent assumer les frais de leur propre sécurité et que les propriétaires ne peuvent pas facilement vérifier le bon fonctionnement des appareils une fois installés.

Quelques conseillers prennent la parole pour expliquer que le règlement sera similaire à ceux qui existent dans d'autres municipalités et conforme aux prescriptions de la Loi des Cités et Villes qui précise qu'un

Conseil peut obliger les propriétaires à installer des détecteurs de fumée dans ses logements. Il serait normal que les locataires s'assurent du bon fonctionnement de ces appareils à titre d'occupants et ce dans leur propre intérêt.

706/12/81

Acceptation de soumissions ouvertes le 23 novembre 1981:

- ENTRETIEN MENAGER DES EDIFICES MUNICIPAUX - 1982 ET 1983

Soumissionnaires	Hôtel de Ville Poste de Police	Bibliothèque	Marché public	Garage municipal
Service de Lavage Tesco	\$26,944.80	\$10,560.00	\$48,309.60 (non conforme)	\$20,014.80
Jules Lozeau Nettoyage	\$37,920.00	\$14,880.00	-	\$26,880.00
Service Sanitaire Fron- tenac, Thetford Mines	\$50,904.00	\$14,820.00	\$30,000.00 (non conforme)	\$17,290.00 (non conf.)
Enjoliveur de Surface	-	-	\$49,920.00	-
Corporation Sanibec	\$55,935.00	\$20,592.00	\$41,916.00 (non conforme)	\$29,874.00

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les soumissions ci-après indiquées soient retenues:

Soumissionnaires	Edifices	Prix
Service de Lavage Tesco	H. de V. & P. de P.	\$26,944.80
Service de Lavage Tesco	Bibliothèque	\$10,560.00
Service de Lavage Tesco	Garage municipal	\$20,014.80
Enjoliveur de Surface	Marché public	\$49,920.00

(Les prix soumis sont pour une période de deux ans)

M. Gérald Lapierre, directeur des travaux publics, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, des conventions avec les entrepreneurs choisis pour l'exécution des travaux précités; le tout sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

707/12/81

1 - VOITURES DE POLICE

Soumissionnaires	Prix avec échange
. DRUMMOND AUTO LTEE 1163 Boul. St-Joseph	\$27,885.95
. LES AUTOMOBILES HEROIX THIBODEAU INC. 875 Boul. St-Joseph	\$30,640.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la soumission de Drummond Auto Ltée soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à l'appel d'offres de la Cité.

ADOPTÉ

708/12/81

2- APPROVISIONNEMENT DE "CHLORE" - USINE DE TRAITEMENT D'EAU

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Contenant de 907.2 kilos</u>	<u>Contenant de 68 kilos</u>
. C.I.L. INC. (Prix soumis ferme pour 6 mois et sujet à augmentation trimestriellement à compter du 1/07/82 sur avis écrit 15 jours à l'avance)	\$0.61 le kilo (F.A.B. - Drummondville)	\$0.99 le kilo
. PRODUITS ALCAN CANADA LTEE (Prix soumis sujet à augmentation trimestriellement sur avis écrit de 15 jours à l'avance)	\$0.61 le kilo (F.A.B. - Drummondville)	-

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de C.I.L. INC. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOpte

709/12/81

3- APPROVISIONNEMENT DE "SOUDE CAUSTIQUE" - USINE DE TRAITEMENT D'EAU

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo - F.A.B. Dr'Ville</u>
. C.I.L. INC. (Prix soumis sujet à augmentation trimestriellement sur avis écrit 15 jours à l'avance)	\$0.4545
. VAN WATERS & ROGERS LTEE (Prix soumis sujet à augmentation trimestriellement sur avis écrit de 15 jours à l'avance)	\$0.4610
. PRODUITS CHIMIQUES C.C.C. LTEE (Prix soumis sujet à augmentation trimestriellement sur avis écrit de 15 jours à l'avance)	\$0.4610

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de C.I.L. INC. soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOpte

710/12/81

4- APPROVISIONNEMENT DE "CHAUX HYDRATEE" - USINE DE TRAITEMENT D'EAU

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo - F.A.B. Dr'Ville</u>
. PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTEE (Prix soumis sujet à augmentation mensuellement sur avis écrit de 15 jours à l'avance)	\$0.1357
. GROUPE DES PRODUITS CHIMIQUES DOMTAR INC., DIVISION DE LA CHAUX (Prix soumis sujet à augmentation mensuellement)	\$0.1380

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTEE soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOpte

711/12/81

5- APPROVISIONNEMENT DE "SULFATE D'AMMONIUM" - USINE DE TRAITEMENT D'EAU

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix au kilo - F.A.B. Dr'Ville</u>
. PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTEE (Prix soumis sujet à augmentation trimestrielle- ment sur avis écrit de 15 jours à l'avance)	\$0.2820
. HARRISONS & CROSFIELD CANADA LTEE (Prix soumis sujet à aug- mentation mensuellement sur avis écrit)	\$0.3012

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de PRODUITS CHIMIQUES SHEFFORD LTEE soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOpte

712/12/81

6- APPROVISIONNEMENT DE "SODIUM SILICATE N SOL" - USINE DE TRAITEMENT D'EAU

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix au 100 kilos - F.A.B. Valleyfield</u>
. SILICATES NATIONAL LTEE (Prix soumis sujet à augmenta- tion mensuellement)	\$17.20

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de SILICATES NATIONAL LTEE soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOpte

713/12/81

7- APPROVISIONNEMENT DE "CALGON TG-10" - USINE DE TRAITEMENT D'EAU

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix au sac de 45.36 kilos ou 100 livres</u>
. CALGON CANADA (Prix soumis sujet à augmenta- tion trimestriellement sur avis écrit de 15 jours à l'avance)	\$155.85 (de 1 à 20 sacs) \$149.30 (de 21 à 50 sacs) \$144.10 (de 51 sacs et plus)
F.A.B. MONTREAL	

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la soumission de CALGON CANADA soit retenue à condition qu'elle soit en tout point jugée conforme à la demande de soumissions de la Cité.

ADOpte

714/12/81

8- REPARATION DE LA CONDUITE D'EGOUT - RUE LAFERTE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>ALTERNATIVE</u>
. R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC. 805 Boul. Lemire Drummondville	A - \$49,695.14
. R.E. STEWART CONSTRUCTION CO. 2702 Galt Ouest Sherbrooke	\$39,513.00 -
. LABORATOIRE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES INC. 2565 Watt Ste-Foy	\$30,599.40 -

<u>Soumissionnaires</u>	<u>ALTERNATIVE</u>	<u>A</u>	<u>B</u>
• INSPECTRONIC LIMITEE 162 - 5e Boulevard Terrasse Vaudreuil		-	\$50,180.00
• SINTRA INC. 911 St-Mathieu, C.P. 210 Bon-Conseil		-	\$59,780.00
• EXCAVATION TOURVILLE INC. 4960 Boul. Tourville Drummondville		-	\$61,686.00

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la plus basse soumission jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue. Le maire ou à défaut le maire suppléant et le directeur général adjoint aux services à la population sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOpte

715/12/81

9- AMENAGEMENT DU CLUB DE LOISIRS STE-THERESE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix</u>
• EMILE FUGERE CONSTRUCTION INC. 186 - 15e Avenue Drummondville	\$67,900.00
• DESHAIES & RAYMOND INC. 650 Haggerty Drummondville	\$81,940.00
• CONSTRUCTION HEROUX & ALLARD (1980) INC. 625 Boul. Industriel - C.P. 296 Victoriaville	\$85,825.00
• CONSTRUCTION DRUMMOND INC. 1745 Précourt Drummondville	\$75,823.00
• CONSTRUCTION BI-BO INC. C.P. 415 - 340 St-François St-Germain	\$66,539.00

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la plus basse soumission jugée en tout point conforme à l'appel d'offres de la Cité soit retenue. Le maire ou à défaut le maire suppléant et le directeur général adjoint aux services à la population sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités.

ADOpte

716/12/81

10- ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYES MUNICIPAUX

Attendu que la Cité de Drummondville a demandé des soumissions concernant les assurances collectives des employés municipaux;

Attendu que les consultants Hébert, Le Houillier & Associés Inc. ont procédé à l'analyse des soumissions présentées par:

- La Constellation
- La Mutuelle-Vie des Fonctionnaires du Québec
- Les Prévoyants du Canada
- La Mutuelle S.S.Q.;

Attendu que la soumission présentée par Les Prévoyants du Canada a été jugée la plus basse et en tout point conforme à l'appel d'offres de la Cité;

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que les assurances des employés municipaux de Drummondville soient confiées à la compagnie Les Prévoyants du Canada au prix mensuel de \$16,479.00.

ADOpte

C O R R E S P O N D A N C E:

- Le Carrefour de l'Humanité Drummond Inc. remercie le maire suppléant, M. Jean-Marie Boisvert, pour avoir assisté à l'ouverture officielle de sa boutique et prononcé une allocution à cette occasion.
- M. R.P. Prémont de C.P. Rail remercie le maire suppléant pour sa participation à la présentation d'un montage audio-visuel par C.P. Rail du Transport de Matières Dangereuses, à l'Hôtel de Ville le 2 décembre 1981.
- La Société des Jeux du Québec Inc. invite la Cité de Drummondville à poser sa candidature pour la tenue de la Finale des Jeux du Québec, Hiver 1985 et celle de la Finale des Jeux du Québec, Eté 1985.

Le conseiller J.-Bruno Smith, à titre de délégué du Conseil, demande que cette invitation soit reportée pour étude afin de pouvoir évaluer les implications inhérentes à ces deux activités.

717/12/81- Attendu qu'Emploi et Immigration Canada a accepté un projet de développement communautaire visant à soumettre aux autorités municipales des recommandations axées sur l'amélioration des mesures d'urgence, en cas de sinistre, à l'intérieur des limites du Grand Drummondville;

Attendu qu'à l'occasion du regroupement de Drummondville et Drummondville-Sud, les plans d'urgence des deux municipalités devront être unifiés;

Attendu que le projet intitulé "Remparts" est parrainé par la Chambre de Commerce du Comté de Drummond;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce projet soit secondé et que les personnes impliquées soient remerciées et félicitées pour leur dévouement et leur esprit civique.

ADOpte

718/12/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité pour la période s'étendant du 21 novembre au 31 décembre 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$788,770.18.

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

719/12/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 11056 à 11083 inclusivement soient acceptées.

ADOpte

720/12/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec Le Club de Natation Les Requins de Drummondville, conditionnellement au paiement par ce dernier des comptes dus à la Cité pour les années 1980 et 1981.

ADOpte

721/12/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, une convention avec le Tournoi International de Hockey Midget de Drummondville Inc. et Drummond Sports Inc., conditionnellement à l'approbation du Ministère de la Main d'Oeuvre et du Travail concernant le nombre de personnes pouvant être admises au Centre Marcel Dionne durant la tenue du Tournoi 1982.

ADOpte

722/12/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un contrat de modification avec la Société d'Habitation du Québec prolongeant la durée de mise en oeuvre du programme de restauration du secteur St-Joseph/St-Jean-Baptiste.

ADOpte

723/12/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Lindor Letendre et unanimement résolu que la Cité de Drummondville accepte une servitude de droit de superficie et de droit de passage créée en sa faveur, concernant un lampadaire installé sur la propriété de 1840-8161 Québec Inc. à l'intersection des rues Lindsay et Des Forges, le tout tel que décrit au projet d'acte préparé par Me Jacques Lafond, notaire.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, ledit acte de droit de superficie et de droit de passage perpétuel pour lampadaire, ainsi que tous autres documents y relatifs.

ADOpte

724/12/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le prix de vente d'un terrain industriel à Récupération Drummond Inc. fixé à \$1.60 le mètre carré soit réduit à \$0.66 le mètre carré à cause de la mauvaise qualité du terrain. En conséquence, le prix de vente établi par la résolution no. 600/9/81 à \$14,626.72 est réduit à \$6,033.52.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Cité, un amendement au contrat de vente préparé par Me André Jean, notaire, et enregistré sous le numéro 265520.

ADOpte

M. René Guévrémont, propriétaire de Récupération Drummond Inc., remercie le Conseil pour avoir consenti à réduire le terrain industriel dont il a récemment fait l'acquisition.

725/12/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le règlement No. 1460 soit amendé de la façon suivante:

- 1- l'article 10 du règlement No. 1460 est amendé en ajoutant à la cinquième ligne, après le mot "suivant" les mots "leur valeur inscrite au";
- 2- l'article 1 du règlement No. 1460 est amendé en ajoutant à la fin du premier paragraphe les mots "en date du 19 novembre 1981 et portant les numéros 81-107-1 et -2, lesquels plans et devis sont annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante".

ADOpte

726/12/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville accepte tel que présenté le budget d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville pour l'année 1982, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A". Ladite acceptation est cependant conditionnelle à celle de la Société d'Habitation du Québec.

ADOpte

727/12/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que le maire ou le maire suppléant et le directeur général et gérant soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, la convention collective de l'Unité des Policiers de Drummondville Inc. qui sera en vigueur pour les années 1982, 1983 et 1984.

La présente résolution autorise également la signature de la lettre d'entente qui prévoit l'intégration des membres de la Fraternité des Policiers de la Ville de Drummondville-Sud à l'Unité des Policiers de Drummondville Inc.

ADOpte

Le conseiller Lucien Couture, président du Comité de la Sécurité Publique, remercie les personnes responsables de la négociation de la nouvelle convention collective qui régira les conditions de travail des effectifs policiers et pompiers de la nouvelle ville regroupée et ce pendant les trois prochaines années. Ce résultat mérite d'être souligné d'une façon particulière puisqu'il a été obtenu même avant l'échéance des conventions collectives présentement en vigueur.

La partie patronale était représentée par M. Claude Boucher, Directeur Général et Gérant, M. Michel Lesage, Directeur Général Adjoint aux Services à la Population et Gérant Adjoint, M. Marcel Lefebvre, Directeur du Service de la Sécurité Publique, M. Aimé Bélair, Directeur de Police de la Ville de Drummondville-Sud et M. Majella Crôteau, Directeur du Service du Personnel.

La partie syndicale était représentée par MM. René Marcotte, Rémi Thibeault et René Girard, policiers-pompiers de Drummondville, MM. Jean-Denis Lefebvre et Marcel Picard, policiers-pompiers de Drummondville-Sud, et Me Jean Côté, aviseur légal.

728/12/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que le maire ou le maire suppléant et le Directeur Général et Gérant soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'entente qui seront ajoutées aux conventions collectives de travail des employés municipaux, cols blancs et cols bleus, de la nouvelle Ville de Drummondville.

ADOpte

729/12/81

Il est unanimement résolu que des félicitations soient offertes à MM. Roger Turcotte, directeur général adjoint aux services administratifs et gérant adjoint, et M. Michel Letendre, conseiller de Drummondville-Sud, pour l'excellence de leurs relations avec les employés municipaux qui ont accepté les offres patronales.

ADOpte

Le greffier dépose publiquement les déclarations des intérêts financiers dûment complétées et signées par Son Honneur le Maire et tous les conseillers municipaux, conformément à la Loi. Ces documents seront conservés aux archives du greffe de la Cité.

730/12/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité paie \$700.00 à l'Association Touristique Régionale du Coeur du Québec, à titre de cotisation pour l'année 1982.

ADOpte

731/12/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que des comptes totalisant la somme de \$31,103.61 soient radiés parce que jugés irrécupérables par le Service de la Trésorerie de la Cité. La liste de ces comptes est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOpte

732/12/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Cité de Drummondville paie au Conseil Régional de Développement de la Région Administrative 04 la somme de \$1,757.16 à titre de cotisation pour l'année 1982.

ADOpte

733/12/81

CONSIDERANT l'obligation de reloger les personnes délogées dans le cadre du Programme d'amélioration de quartier, le Conseil de la Cité de Drummondville demande à la Société d'Habitation du Québec de faire bénéficier la municipalité des avantages de la Loi de la Société;

CONSIDERANT que la Société d'Habitation du Québec a retenu la demande de la municipalité et prévoit la réalisation de douze (12) unités de logement pour familles à faible revenu ou à revenu modique;

CONSIDERANT que la Société a proposé un programme de construction comprenant douze (12) unités de logement de deux (2) chambres à coucher;

CONSIDERANT que pour réaliser ce programme d'habitation, la Société d'Habitation du Québec, avec la collaboration de la municipalité a arrêté son choix sur les terrains portant les numéros de lot 141-534, 141-54A, 162B-72, 162B-253, 144-402, 141-64A et appartenant à la Ville de Drummondville;

CONSIDERANT que l'Office Municipal de Drummondville a été consulté et a donné son accord;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal est d'accord sur le programme de construction et le choix des terrains proposés par la Société d'Habitation du Québec;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que conditionnellement à l'approbation subséquente de la Société d'Habitation du Québec:

- 1- Le Conseil approuve le programme de construction proposé par la Société d'Habitation du Québec;
- 2- Le Conseil approuve le choix des terrains proposés par la Société d'Habitation du Québec;
- 3- Le Conseil s'engage à fournir les infrastructures publiques dans les meilleurs délais, si besoin il y a.

ADOpte

734/12/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le Club des Lions de Drummondville soit autorisé à utiliser les facilités du terrain de l'exposition pour la tenue de la fête de l'amitié les 22 et 23 mai 1982. Cette autorisation est conditionnelle à la signature d'une convention qui respecte les politiques établies par le Conseil pour cette utilisation.

M. Paul Lessard, commissaire au Bureau du Tourisme et des Congrès, est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Cité, la convention précitée.

ADOpte

735/12/81

Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le sergent Roger Guilbault soit nommé lieutenant et qu'il entre en fonction le 31 décembre 1981.

ADOpte

736/12/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que M. Raymond Laflamme soit engagé au poste d'inspecteur en bâtiments. M. Raymond Laflamme entrera en fonction le 18 janvier 1982 et sera rémunéré selon la politique salariale de la Cité.

ADOpte

737/12/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente entre le Conseil Régional de Loisir Centre du Québec Inc. et la Ville de Drummondville concernant la tenue de la finale régionale des Jeux du Québec Hiver 1982.

ADOpte

738/12/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le Conseil accepte que le comité responsable de la réalisation de la finale des Jeux du Québec Hiver 1982 soit composé des personnes suivantes:

Président	M. Bruno Smith, Ville de Drummondville
Vice-présidente	Mme Diane Drouin, C.S.R.S.F.
Trésorier	M. André Paquet, S.R.C.V.D.
Directeurs	M. André Lamy, CEGEP, D.O.
	Fr. Jean-Marie Plante, Collège St-Bernard
	M. Jacques Pépin, C.S.L.
Coordonnateur	M. Roland Janelle, Régisseur des Programmes, Ville de Drummondville.

ADOpte

739/12/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le comité responsable de la réalisation de la finale des Jeux du Québec Hiver 1982 soit mandaté pour signer des ententes avec les organismes publics et privés concernant l'utilisation de facilités récréatives pour la tenue des Jeux les 27 et 28 février 1982.

ADOpte

740/12/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que la Cité autorise le régisseur de la bibliothèque municipale à écouler par vente au public, à des coûts raisonnables, les documents à être éliminés.

ADOpte

741/12/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, qu'à partir du 1er janvier 1982 les tarifs concernant l'utilisation des piscines publiques et de la bibliothèque municipale soient établis de la façon suivante:

PISCINES PUBLIQUES

- Location piscine intérieure:

. activités pour mineur	\$20.00/h.
. adultes (non lucratif)	\$30.00/h.
. adultes (lucratif)	\$40.00/h.
. inst. scolaires	\$30.00/h.

- Location piscines extérieures:

. occasionnelle	\$25.00/h.
-----------------	------------

- Bain libre (piscine intérieure):

. enfants	\$ 0.50
. adultes	\$ 1.50
. 65 ans et plus	\$ 0.75

- Cours aux adultes:

. résidants	\$30.00
. non-résidants	\$40.00

- Cours aux enfants:

. résidants	\$15.00
. non-résidants	\$25.00

- Cours aux bébés:

. résidants	\$20.00
. non-résidants	\$30.00

- Formation \$45.00

- Bain libre (piscines extérieures):

. enfants	\$ 0.50
. adultes	\$ 1.00
. 65 ans et plus	\$ 0.75

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

- adultes résidants	\$ 5.00
- enfants résidants	\$ 2.00
- non-résidants	\$35.00

ADOPTÉ

742/12/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que le prix des permis de stationnement dans les terrains municipaux munis de parcomètres soit porté à \$70.00 pour l'année et \$7.00 par mois lorsque le permis est émis après le mois de janvier.

ADOPTÉ

743/12/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le tarif pour la délivrance de rapports d'accident, d'incendie et d'événement produits par le Service de la Sécurité Publique soit établi à \$5.00, sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

744/12/81

**ABROGÉE** Il est proposé par le conseiller Raymond Luneau, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le tarif pour l'utilisation de la balance municipale soit porté à \$5.00 par pesée simple à partir du 1er janvier 1982.  
**PAR RÉS.**  
**764/11/90**

ADOPTÉ

745/12/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Roger Prince, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter temporairement de la Fédération des Caisses Populaires Desjardins (région de Trois-Rivières) à l'intérieur des limites permises par la Loi.

Le maire ou le maire suppléant et le trésorier de la Cité sont par la présente autorisés à signer tous les documents relatifs aux emprunts précités.

ADOpte

746/12/81

Le conseiller Lindor Letendre donne avis de motion d'un règlement modifiant les articles 98, 99 et 100 du règlement de circulation no. 1050.

747/12/81

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement modifiant certaines dispositions du règlement No. 1050.

748/12/81

Lecture est donnée du règlement No. 1467 décrétant une dépense de \$34,923.00 pour des travaux d'aménagement de pistes cyclables dans le territoire de la Cité, et un emprunt de \$10,500.00 à cette fin.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Conformément aux prescriptions des articles 398a à 398o et 593 de la Loi des Cités et Villes, après qu'un avis public aura été donné de l'adoption de ce règlement par le Conseil, le greffier ouvrira un registre dans lequel les propriétaires du secteur concerné pourront inscrire une demande de référendum sur le règlement No. 1467 et ce de 9:00 heures à 19:00 heures les 22 et 23 décembre 1981.

749/12/81

Il est unanimement résolu que des condoléances soient offertes aux familles éprouvées par le décès de:

- M. Wilbridge Daigneault, ex-constable du service de police
- M. Henri Sénéchal, ex-employé de la voirie municipale
- M. Adrien Bergeron, beau-père de M. J.A.S. Smith, employé de la Cité
- Mme Aldéa Paris, mère de M. André Paris, employé de la Cité.

ADOpte

750/12/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux et unanimement résolu que M. l'Abbé Jean-Guy Ouellet et M. Roméo Clément soient félicités pour s'être mérité la médaille Vanier pour leur apport à la cause du scoutisme.

ADOpte

Le maire suppléant, M. Jean-Marie Boisvert, donne lecture du texte suivant:

" Cette séance marque une étape dans les annales de Drummondville puisqu'elle est la dernière avant le regroupement avec Drummondville-Sud. C'est donc la dernière fois que j'ai le plaisir et l'honneur de présider la séance du Conseil. A la prochaine séance, le maire Bernier sera de retour et par la suite Me Gilles Gagnon agira d'office comme maire suppléant.

Le sort et le hasard m'ont remis entre les mains depuis deux mois les destinées de la Cité de Drummondville. En coordination avec mes propres affaires, j'ai effectué le travail qui incombe à la mairie de Drummondville.

Ces deux mois ont été bien remplis puisqu'ils coïncidaient avec le temps dans l'année où le travail est le plus intense.

Négociations avec les policiers, les cols blancs et bleus de même qu'avec les cadres, représentations et réceptions civiques de toutes sortes, bilan et budgétisation pour les deux villes et fusion des deux villes, en plus de l'administration courante, ont été au centre de mes préoccupations quotidiennes.

Le défi était de taille et sans avertissement, puisque la maladie du maire Philippe Bernier n'avait pas donné d'avis.

Le maire Bernier aura le plaisir de constater en revenant dans deux semaines que les ententes avec les employés sont réglées, que le budget est prêt et que la fusion est faite.

Je dois dire que j'ai eu la collaboration entière de tous les conseillers des deux villes, de même que de tous les employés. Sans leur confiance et leur travail acharné et positif, nous n'aurions pu atteindre de tels résultats.

Durant les deux prochaines années, je reprends mon poste de conseiller. En 1983, il est bien possible que l'expérience vécue m'incite à prendre des responsabilités plus grandes que celles d'un conseiller, mais d'ici là ce sont les contribuables eux-mêmes qui m'aideront à prendre une décision dans ce sens.

Je remercie les membres du Conseil pour leur confiance, leur collaboration et leur objectivité de même que pour leur souci de travailler à l'intérêt et au bien-être de la collectivité.

Dans quelques jours, soit samedi prochain le 19 décembre 1981, nous serons une grande ville. Plaise à Dieu que cette situation nous favorise et nous mette sur la carte pour de bon. La collaboration des citoyens des deux villes sera plus que nécessaire afin que ce mariage soit une réussite et je suis convaincu plus que jamais qu'à Drummondville il fera bon de vivre dans les prochaines années et pour longtemps.

Bienvenue aux citoyens de Drummondville-Sud!

Le maire suppléant donne également lecture du texte suivant:

" Je désire formuler, à l'occasion des Fêtes, mes meilleurs voeux à la population de Drummondville et Drummondville-Sud pour un Joyeux Noël et une Bonne Année.

Soyez prudents pendant la période des Fêtes pour que celle-ci en soit bien une de réjouissances.

A ceux qui sont moins favorisés, pensez que s'il y a toujours mieux que soi, il y a toujours aussi pire que soi.

Pour ceux qu'on ne verra pas avant le 1er janvier, tous nos meilleurs voeux de bonheur, de paix, de santé et comme le veut la tradition, le paradis à la fin de vos jours."

751/12/81

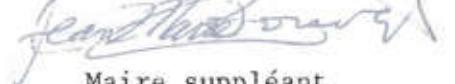
Il est proposé par le conseiller Roger Prince et unanimement résolu que M. Jean-Marie Boisvert soit félicité et remercié pour la disponibilité et l'habileté dont il a fait preuve durant son terme d'office comme maire suppléant.

ADOPTÉ

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, la prochaine séance se tiendra lundi, le 28 décembre 1981 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

  
Greffier.

  
Maire suppléant.

SEANCE DU 28 DECEMBRE 1981 REPRISE

VOIR SEANCE DU 4 JANVIER 1982 AVEC LETTRE

EXPLICATIVE

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

28 décembre 1981

PROCES-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 décembre 1981, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 819.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Henri Montminy, Roger Prince, J.-Bruno Smith et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

752/12/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 1981 du Conseil de la Cité de Drummondville; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOpte

753/12/81

Attendu que tous les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la Ville de Drummondville-Sud tenue le 9 décembre 1981, ainsi que du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 17 décembre 1981; il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Bonin, que le greffier soit dispensé d'en faire la lecture et que ces deux procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

ADOpte

754/12/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Roger Prince, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis aux membres du Conseil après y avoir ajouté l'item suivant:

11A. Avis de motion d'un règlement établissant le salaire du maire suppléant. (M. Michel Letendre)

ADOpte

755/12/81

Le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes ouvertes publiquement le 18 décembre 1981.

- AGENCE DE SECURITE

<u>Soumissionnaires</u>	<u>PRIX SOUMIS (A L'HEURE)</u>		
	<u>Année 1982</u>	<u>Année 1983</u>	<u>Moyenne</u>
. SECURITE COUGAR INC. 11888 Ste-Gertrude Montréal-Nord H1G 5P9	\$5.80	\$6.40	\$6.10
. SECURIVIC INC. 31 L'Assomption Victoriaville G6P 1X9	\$5.25	\$5.75	\$5.50
. SECURITE G. P. DRUMMOND 145 - 123e Avenue Drummondville-Sud J2B 7L3	\$5.40	\$5.99	\$5.70
. SECURIBEC INC. 715 rue Rand Sherbrooke J1H 1W6	\$5.60	\$5.60	\$5.60

Attendu que ces soumissions ont été demandées pour une période de deux ans; il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que les services de Sécurivic Inc. soient retenus. Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec l'entrepreneur pour l'exécution des travaux précités et ce conditionnellement à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOpte

756/12/81

Le Conseil prend connaissance de la liste des comptes dus par la Cité de Drummondville pour la période du 12 décembre 1981 au 1er janvier 1982, lesquels comptes totalisent la somme de \$595,618.29.

Le Conseil prend également connaissance de la liste des comptes dus par la Ville de Drummondville-Sud pour la période se terminant le 28 décembre 1981, lesquels comptes totalisent la somme de \$48,645.83.

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que ces deux listes de comptes soient acceptées pour paiement.

ADOpte

757/12/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que les mutations de propriétés portant les numéros 11084 à 11113 inclusivement soient acceptées.

ADOpte

758/12/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que Me Gilles Gagnon, maire suppléant, soit autorisé à signer tous les documents officiels de la Ville de Drummondville au même titre que le maire.

ADOpte

759/12/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Généreux, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que les personnes suivantes soient autorisées à signer les effets bancaires de la Ville de Drummondville:

MM. Philippe Bernier, maire  
Gilles Gagnon, maire suppléant  
Roger Turcotte, trésorier  
Yvan Morin, trésorier adjoint.

ADOpte

760/12/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que les membres du Conseil de l'ancienne Ville de Drummondville-Sud devenus conseillers de la Ville de Drummondville soient rémunérés au salaire prévu par le règlement No. 1399 de la Ville de Drummondville et ce à partir du 26 décembre 1981.

ADOpte

761/12/81

Le conseiller Michel Letendre donne avis de motion d'un règlement prévoyant que le salaire du maire suppléant soit établi à 50% du salaire payé au maire de la Ville de Drummondville.

762/12/81

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat d'engagement du Gérant et Directeur Général de la Ville pour l'année 1982.

ADOpte

763/12/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, que le trésorier soit autorisé à réajuster les salaires de tous les employés non syndiqués au service de la Ville selon un tableau préparé par le Directeur Général, lequel tableau prévoit les augmentations consenties par le Conseil pour l'année 1982, certains réajustements de classes et d'échelons, ainsi que certains montants forfaitaires applicables aux salaires de l'année 1981. Ledit tableau précise également les bénéfices marginaux accordés à ces mêmes employés et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédule "A".

ADOpte

764/12/81

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, qu'un montant forfaitaire de \$375.00 soit payé aux employés cols bleus de la Ville pour l'année 1981.

ADOpte

765/12/81

Il est proposé par le conseiller Henri Montminy, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que le régime d'assurance-maladie et hospitalisation applicable aux employés municipaux soit modifié pour permettre aux personnes retraitées et âgées de 60 à 65 ans d'en bénéficier. Le coût de la prime assurant ce bénéfice sera défrayé comme suit:

- 75% par le bénéficiaire
- 25% par la Ville de Drummondville.

ADOpte

766/12/81

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Roger Prince, que les comptables agréés Verrier, Richard, Hébert, Béliveau, Paquin et Associés soient nommés vérificateurs de la Ville de Drummondville pour l'exercice financier 1982.

ADOpte

767/12/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Joyal, appuyé par le conseiller Roger Prince, qu'une somme de \$50,000.00 provenant des surplus d'opération accumulés au 31 décembre 1981 soit versée au fonds de roulement.

ADOpte

768/12/81

Il est proposé par le conseiller Michel Letendre, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, qu'une somme de \$150,000.00 provenant de surpluses accumulés et de surplus estimés de l'année d'opération 1981, soit affectée au budget 1982.

ADOpte

769/12/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Gaétan Blanchette, qu'une somme de \$75,000.00 provenant de surpluses accumulés durant l'année 1981 soit affectée comme réserve pour le déneigement.

ADOpte

770/12/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Edward St-Pierre, que les personnes suivantes soient nommées administrateurs de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville en 1982:

M. Jean-Louis Mondoux  
M. Jean-Paul Généreux  
M. Henri Montminy  
Mme Yvette Raiche  
M. Roger Turcotte

Il est également résolu que M. Léopold Desautels soit nommé membre observateur de cet organisme.

ADOpte

771/12/81

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que la Ville de Drummondville accepte les budgets d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Drummondville-Sud Inc. pour les projets Jean de Brébeuf (dossier no. 555-04-4131-002) et Domaine Rachel (dossier no. 155-04-4131-001). Les budgets précités sont annexés à la présente résolution pour en faire partie comme cédules "A" et "B". Ladite acceptation est cependant conditionnelle à celle de la Société d'Habitation du Québec.

ADOpte

772/12/81

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que M. André Paquet, directeur des services récréatifs et communautaires, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, un protocole d'entente avec le Centre Récréatif St-Jean-Baptiste pour l'entretien d'une patinoire à l'école Notre-Dame-du-Rosaire. Ce protocole d'entente devra être conforme aux politiques établies par le Conseil pour ce genre de travaux.

ADOpte

773/12/81

Il est proposé par le conseiller Edward St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que la Ville de Drummondville accepte de contribuer à la création d'une équipe de hockey ayant une franchise pour opérer dans la Ligue de Hockey Junior Majeure du Québec. La participation de la Ville sera établie par convention qui prévoirait certaines conditions à être précisées et une participation financière n'excédant pas:

- 1) \$57,750.00 - Manque à gagner pour utilisation du Centre Marcel Dionne
- 2) \$ 7,550.00 - Services consentis
- 3) \$22,550.00 - Immobilisations sur 2 ans et pertes de revenus déjà assurées en 1982.

Le gérant municipal est par la présente autorisé à transiger avec Drummondville Olympique et Drummond Sports Inc. pour l'établissement d'un projet de protocole prévoyant la participation précitée.

Le maire ou à défaut le maire suppléant et le gérant sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Drummondville, tous les documents relatifs au protocole ci-haut mentionné.

ADOpte

774/12/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Marcel Joyal, que la Ville de Drummondville accepte de contribuer au projet "Festival Mondial de Folklore", conditionnellement à un apport financier minimal de \$250,000.00 des gouvernements supérieurs et aux termes et conditions préalablement négociés entre les parties, de la façon

suivante, le tout à préciser dans un protocole d'entente à être signé en temps opportun:

- 1) montant comptant: \$50,000.00 (maximum)
- 2) manque à gagner: \$25,000.00 (maximum)
- 3) services consentis: \$10,000.00 (maximum)

Le maire ou à défaut le maire suppléant et le gérant sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole respectant les conditions précitées et préalablement soumis au Conseil pour approbation finale.

ADOpte

775/12/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que la Ville de Drummondville en collaboration avec la Cité des Loisirs sollicite l'obtention d'un projet "Programme d'Aide au Travail" et que la Ville soit responsable de la supervision et de l'administration de ce projet. M. André Paquet est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à l'obtention du projet précité.

ADOpte

776/12/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'installer une fixture d'éclairage de 10,000 lumens sodium haute pression, rue St-Philippe, entre la rue Demers et le boulevard St-Joseph.

ADOpte

777/12/81

Il est proposé par le conseiller Ubald Guillemette, appuyé par le conseiller Lindor Letendre, que la Ville de Drummondville accepte de payer \$1,250.00 par mois à la Corporation Municipale de St-Nicéphore pour la location d'un dépotoir municipal en 1982.

ADOpte

778/12/81

Il est proposé par le conseiller Lucien Couture, appuyé par le conseiller Jean-Paul Généreux, que le coût d'utilisation du dépotoir municipal par les municipalités du Village de l'Avenir et de Grantham-Ouest soit fixé à \$2.75 per capita en 1982.

ADOpte

779/12/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller Henri Montminy, que les tarifs pour l'utilisation du dépotoir en 1982 soient établis comme suit:

- Remorque attachée à une automobile:	\$2.00 (non résidant seulement)
- Camion 4 roues, deux essieux:	\$4.00
- Camion 6 roues, deux essieux:	\$6.00
- Camion 10 roues, trois essieux:	
. matières lâches	\$8.00
. matières comprimées	\$15.00
- Camion d'une capacité de 24 verges	
. matières lâches	\$8.00
. matières comprimées	\$15.00
- Camion d'une capacité de 25 verges ou plus	
. matières lâches	\$15.00
. matières comprimées	\$25.00.

ADOpte

780/12/81

Il est proposé par le conseiller Roger Prince, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que la Ville de Drummondville renonce au droit de premier refus consenti par Mario Desrosiers Inc. dans un acte enregistré sous le numéro 265810 le 22 décembre 1981 au Bureau d'Enregistrement de Drummond. La Ville autorise également Mario Desrosiers Inc. à vendre à Modelage Drummond Inc. un terrain acheté de la Cité de Drummondville par ce même acte notarié. L'acquéreur devra respecter toutes les clauses et obligations acceptées par Mario Desrosiers Inc. dans le contrat enregistré le 22 décembre 1981 sous le numéro 265810.

Le maire et le greffier, ou à défaut le maire suppléant et le greffier adjoint, sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents relatifs à la renonciation du droit de premier refus cité au premier paragraphe de la présente résolution.

ADOpte

781/12/81

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1982.

782/12/81

Le conseiller J.-Bruno Smith donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture de l'eau pour 1982.

783/12/81

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition de la taxe d'affaires pour l'année 1982.

784/12/81

Le conseiller Gaétan Blanchette donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une compensation pour la fourniture des services municipaux à certains immeubles pour l'année 1982.

785/12/81

Le conseiller Henri Montminy donne avis de motion d'un règlement concernant les licences et permis pour l'année 1982.

786/12/81

Le conseiller Lucien Couture donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une surtaxe sur les terrains vacants pour l'année 1982.

787/12/81

Le conseiller Roger Prince donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'imposition d'une taxe -re: enfouissement des ordures, pour l'année 1982.

788/12/81

Le conseiller Jean-Marie Boisvert donne avis de motion d'un règlement décrétant une taxe spéciale pour le financement du fonds industriel.

789/12/81

Le conseiller Jean-Paul Généreux donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de travaux de réparation d'une conduite d'égout sur la rue Laferté, et un emprunt n'excédant pas \$40,000.00 à cette fin.

790/12/81

Lecture est donnée du règlement No. 1468 amendant les articles 98, 99 et 100 du règlement de circulation No. 1050 (2ième et 3ième offenses).

Il est proposé par le conseiller J.-Bruno Smith, appuyé par le conseiller Ubald Guillemette, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

791/12/81

Lecture est donnée du règlement No. 1477 abrogeant le règlement de circulation de la Ville de Drummondville-Sud portant le numéro 254 et ses amendements (règlements nos 265, 268, 280, 287 et 335).

Il est proposé par le conseiller Lindor Letendre, appuyé par le conseiller Lucien Couture, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

792/12/81

Lecture est donnée du règlement No. 1478 abrogeant le règlement de bon ordre et de paix No. 287 de la Ville de Drummondville-Sud.

Il est proposé par le conseiller Marcel Bonin, appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, que ce règlement soit adopté.

ADOpte

Période de questions et renseignements

Le conseiller Roger Prince appuyé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, exprime le voeu que Drummondville exploite un programme de publicité pour faire connaître régionalement et nationalement le fait que Drummondville et Drummondville-Sud se sont regroupées pour former une très importante ville au Québec.

Le conseiller Roger Prince se dit quelque peu inquiet quant à la légalité de la présente assemblée parce que la Ville de Drummondville n'a pas encore reçu de document officiel confirmant la publication du décret de fusion de la Cité de Drummondville et de la Ville de Drummondville-Sud.

Le Directeur Général informe ce conseiller que les informations reçues par voie téléphonique ne laissent aucun doute sur la publication du décret de fusion dans la Gazette Officielle du 26 décembre 1981.

M. Roger Prince souhaite que si jamais il y avait des irrégularités dans les procédures, que celles-ci soient soumises au Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

M. Jacques Dion, contribuable du secteur ouest, demande certaines explications concernant:

- 1- le pourcentage d'augmentation portée au rôle par les évaluateurs;
- 2- l'augmentation réelle en pourcentage du taux de taxes pour 1982.

Il exprime qu'une association intéressée aux affaires municipales est en voie de formation et que les membres de cet organisme ont l'intention de suivre assidûment les activités du Conseil et le cas échéant suggérer des moyens de comprimer ou réduire certaines dépenses non essentielles.

Les conseillers J.-Bruno Smith, Marcel Joyal, Lindor Letendre et Jean-Paul Génereux prennent la parole à tour de rôle pour fournir les explications demandées par M. Dion et justifier les décisions que le Conseil a prises jusqu'à ce jour pour minimiser les dépenses d'opération.

Le maire suppléant félicite M. J. Dion et les contribuables qui ont l'intention de s'intéresser davantage à la chose publique d'une façon positive.

M. Laurent Ricard fidèle à lui-même et à ses convictions, demande aux membres du Conseil de faire les pressions nécessaires auprès des gouvernements supérieurs pour changer un système monétaire qui se détériore de jour en jour et susceptible de compromettre l'économie nationale en même temps que celle des individus qui composent notre société.

M. Ovélus Demers, citoyen de Drummondville-Sud, se dit très heureux du fait que le regroupement est maintenant opéré et souhaite que la nouvelle Ville étende ses frontières pour englober toutes les municipalités adjacentes afin de former une capitale régionale au Centre du Québec.

793/12/81

Le conseiller Lucien Couture après avoir félicité tous les élus et les fonctionnaires qui ont travaillé au regroupement de Drummondville et Drummondville-Sud, propose que demande soit faite à la municipalité de Grantham-Ouest et à la municipalité des Cantons-Unis Wendover & Simpson d'accepter d'entreprendre une étude qui permettrait de regrouper ces deux municipalités à la nouvelle Ville de Drummondville.

Cette proposition est appuyée à l'unanimité.

ADOpte

Avant de clôre la séance, Son Honneur le Maire adresse à tous les contribuables des voeux de bonne santé, de bonheur et de prospérité durant l'année 1982.

Conformément aux prescriptions du règlement No. 819, la prochaine séance régulière du Conseil est fixée au 11 janvier 1982 à 20:00 heures.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

  
Laurent Ricard  
Greffier.

  
Maire.

LA VILLE DE DRUMMONDVILLE

28 décembre 1981

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Conseil de la Ville de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil le 28 décembre 1981, cette SÉANCE en étant une SPÉCIALE dûment convoquée et dont l'ordre du jour comprend les items suivants:

1. Présentation du budget 1982
2. Présentation du programme triennal d'immobilisations
3. Période de questions
4. Adoption du budget 1982 et du programme triennal d'immobilisations.

SONT PRESENTS: Me Gilles Gagnon, maire suppléant et Messieurs les conseillers Gaétan Blanchette, Jean-Marie Boisvert, Marcel Bonin, Lucien Couture, Jean-Paul Généreux, Ubald Guillemette, Marcel Joyal, Lindor Letendre, Michel Letendre, Henri Montminy, Roger Prince, J.-Bruno Smith et Edward St-Pierre, sous la présidence de Son Honneur le Maire Philippe Bernier.

Son Honneur le Maire débute l'assemblée par la lecture d'un texte qui explique sa satisfaction de reprendre son siège après quelques mois d'absence pour cause de maladie.

BUDGET 1982

Conformément aux prescriptions de la Loi sur la fiscalité municipale, Son Honneur le Maire présente et commente le budget 1982 qui prévoit des dépenses estimées à \$17,125,000.00 et des revenus estimés au même montant.

Son Honneur le Maire explique les différents modes de taxation qui seront utilisés au cours de la prochaine année, savoir:

- taxe foncière (Drummondville) avec services: \$2.29 - sans services: (Drummondville-Ouest) \$2.27 \$2.00
- taxe d'eau par logement: \$30.00  
par unité commerciale et/ou industrielle  
-sans compteur: \$55.00  
-au compteur: \$0.50 du 1,000 gallons
- taxe d'affaires: 7 1/2% de la valeur locative
- enfouissement des ordures: -\$5.00 par unité de logement  
-\$10.00 par local commercial
- terrains desservis non construits: \$2.29 du \$100.00 sur 150%  
de la valeur inscrite au rôle d'évaluation.

Il termine en expliquant que les augmentations de taxes sont nécessaires pour absorber les dépenses inhérentes à l'inflation qui affecte l'économie en général. Quant au regroupement, il aura l'avantage de réduire le fardeau fiscal de l'ensemble de la nouvelle ville par l'unification des effectifs tout en augmentant la capacité d'intervention et la qualité des services offerts par la Ville.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le conseiller Roger Prince, président du Comité des Finances, explique sommairement le plan triennal d'immobilisations en insistant davantage sur les montants retenus pour l'année 1982.

COMMENTAIRES DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Roger Prince félicite Son Honneur le Maire pour son retour et souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers de la Ville. Il exprime des remerciements à tous ceux qui ont travaillé à l'élaboration du budget 1982 et souligne particulièrement la compétence et l'implication du trésorier, M. Roger Turcotte, C.A., D.G.A.

Le conseiller Michel Letendre, membre du Comité des Finances, se dit très satisfait du budget élaboré pour l'administration de la nouvelle Ville et estime que l'augmentation moyenne de 13% représente un effort digne de mention, compte tenu de l'inflation galopante qui affecte l'économie en général.

Me Gilles Gagnon, maire suppléant, se dit très heureux de l'expérience vécue lors de la préparation du premier budget de la Ville regroupée. Il estime que 1982 sera une année d'ajustements et qu'à l'avenir il faudra faire appel aux municipalités de la région qui bénéficient des infrastructures de Drummondville pour défrayer une partie des coûts inhérents à notre vocation régionale et à la fourniture de services accessibles aux non résidants.

Le conseiller J.-Bruno Smith explique que le gouvernement provincial versera à la nouvelle Ville qui compte maintenant une population de 38,700 personnes, une somme de \$620,000.00 répartie sur 5 ans; ce qui allégera d'autant le fardeau fiscal de Drummondville qui devient la 20ième plus importante ville de la Belle Province.

Ce conseiller souligne la présence dans la salle de M. Gérard Perron, ex-maire de la ville de St-Joseph, M. Arthur Fortin, ex-conseiller de la Cité de Drummondville, M. Ovélus Demers, ex-conseiller de la Ville de Drummondville-Sud.

Son Honneur le Maire poursuit en soulignant à son tour la présence de nombreuses personnes et particulièrement celle de M. Ludger Lépine, directeur général de la Commission Scolaire Local et M. Laurent Ricard, citoyen bien connu pour son intérêt à la chose municipale.

752/12/81

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Boisvert, appuyé par le conseiller J.-Bruno Smith, que le budget de l'année 1982, ainsi que le plan triennal d'immobilisations pour les années 1982, 1983 et 1984 soient adoptés tels que préparés et soumis à cette assemblée. Ces documents sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme cédules "A" et "B".

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVÉE.

*Laurent Ricard*  
Greffier.

*B. Gagnon*  
Maire.



# Ville de DRUMMONDVILLE

Bureau du Greffier

## JUSTIFICATION DE LA TENUE DE L'ASSEMBLEE PAR LE CONSEIL DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE LE 4 JANVIER 1982

Comme vous pourrez le constater en lisant le procès-verbal des assemblées des 28 décembre 1981 et 4 janvier 1982, les ordres du jour utilisés à ces deux séances étaient quasi identiques.

Les explications suivantes aideront à comprendre les raisons qui justifiaient la reprise de l'assemblée du 28 décembre 1981.

1. La Ville de Drummondville avait été informée par l'Editeur Officiel que la publication du décret de fusion regroupant la Cité de Drummondville et la Ville de Drummondville-Sud avait été faite le 26 décembre 1981 dans la Gazette Officielle du Québec à la page 13,548 et non le 19 décembre 1981 tel que précédemment annoncé.

2. L'informateur n'avait pas précisé que l'article 7 du décret comportait le texte suivant:

" ARTICLE 7. La première séance du Conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20:00 heures en la salle de l'Hôtel de Ville de l'ex-Cité de Drummondville et sans autre convocation. "

Ces communications verbales ont conduit à une certaine confusion concernant la tenue de la première séance régulière du Conseil provisoire. Dû à ce fait, le Conseil a cru qu'il était normal de tenir le 28 décembre 1981 une assemblée régulière telle que prescrite par le règlement municipal No. 819 qui demeure toujours en vigueur.

Pour éviter toute irrégularité possible, le Conseil a décidé de reprendre la séance du 28 décembre 1981 en respectant l'article 7 du décret de fusion.

Malheureusement pour des raisons incontrôlables, la presse écrite et parlée n'a pas été convoquée et le Conseil en était fort déçu.



# Ville de DRUMMONDVILLE

Bureau du Greffier

- 2 -

Les officiers municipaux s'excusent de cette omission et demeurent disponibles pour toute information supplémentaire qui pourrait être sollicitée.

Votre bien dévoué,  
Le greffier de la Cité,

  
Laurent Bernier

LB/dph